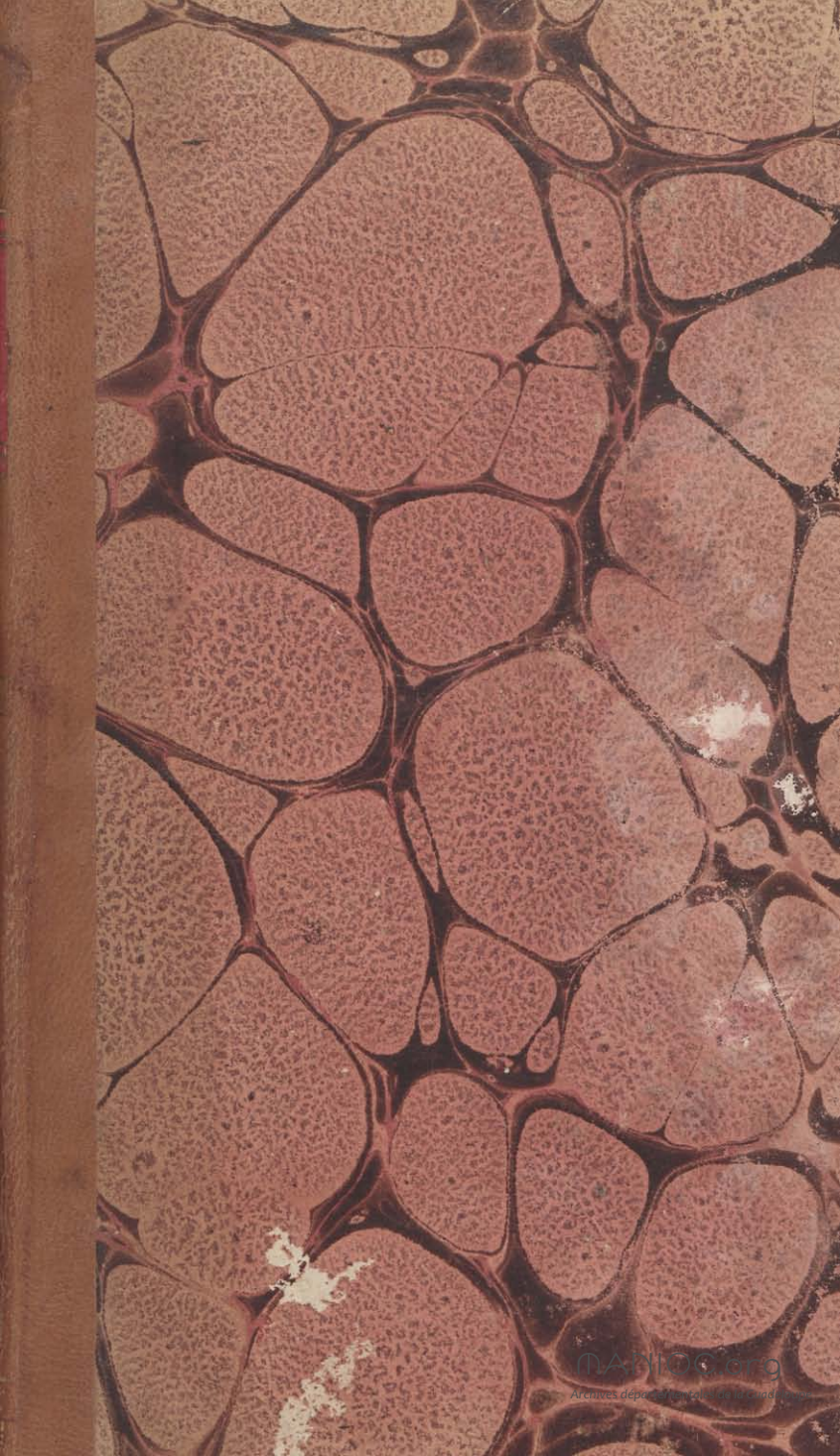




RES 304 38

RES 304

Mélan congl.

Charles Wolke, Senanque

stock
11542

LE DÉFENSEUR

DES

COLONIES.

Point de Colonies , point de Commerce ;
Point de Commerce , point de Marine.

~~~~~  
TOME PREMIER.  
~~~~~

ON S'ABONNE

A PARIS,

Au Bureau rue Neuve St.-Marc, N^o. 7.

—
Décembre 1819.



LE DÉFENSEUR

DES

COLONIES.

Point de Colonies, Point de Commerce
Point de Commerce, Point de Colonies

TOME PREMIER.

ON S'ABONNE

A PARIS,

Au Bureau des Nouvelles, No. 2

Decembre 1815.

LE DÉFENSEUR DES COLONIES.

INTRODUCTION.

DÉFENDRE de grands intérêts, plaider la cause de l'infortune, résister à l'influence des fausses doctrines, tel est le but que nous nous proposons d'atteindre en publiant un ouvrage semi-périodique sur les Colonies Européennes.

Pour remplir les devoirs sacrés que nous impose cette tâche difficile, pour assurer le triomphe des vérités utiles et tracer dignement le tableau des malheurs qui accablent un nombre considérable de Français, il faudrait sans doute descendre dans l'arène avec cette supériorité de talens qu'exige une aussi grande entreprise; mais, à défaut de ces avantages, nous nous présenterons avec des intentions pures et la bonne foi qui en est inséparable; nous combattons les sophismes de l'esprit de parti avec les armes de la raison et avec les maximes conservatrices des sociétés; nous opposerons enfin l'amour du prince et de la patrie au cosmopolisme de ces hommes qui ne rougissent pas d'aller chercher au milieu des révoltés, les moyens de satisfaire leur sordide cupidité ou leur coupable ambition. Puissent ces sentimens nous mériter l'indulgence de nos con-

citoyens et jeter quelque intérêt sur les questions importantes que nous aurons à traiter dans le cours de cet ouvrage !

Les Français à peine débarrassés des décombres révolutionnaires , fatigués par toutes les dominations oppressives qui ont successivement mis en péril leur existence politique , soupirent après le repos et le retour des institutions durables. Une funeste expérience leur a démontré le vide et le danger de ces théories insidieuses , monumens de l'orgueil et de l'ambition , et sur lesquelles les implacables ennemis de l'humanité cherchent à établir leur dangereuse influence. La démagogie expirante ne trouve aujourd'hui d'appui que dans les paradoxes de quelques écrivains mercenaires ; elle périt dans les angoisses du délire qui a constamment agité son horrible existence ; et les souvenirs affreux qu'elle doit laisser , serviront sans doute à resserrer les liens qui unissent les vrais amis de l'ordre , et à fortifier les principes réparateurs qui doivent nous rendre une tranquillité intérieure. sans laquelle les meilleures institutions ne sont que des chimères.

Mais hâtons-nous d'abandonner les traces hideuses de ces tems de conflagration et de désordre , pour porter nos regards sur l'avenir consolant que préparent le cœur paternel du monarque et la sagesse des législateurs. C'est en vain que l'esprit de parti cherche encore à s'emparer des circonstances ; elles appartiennent irrévocablement à la réaction salutaire des principes sur lesquels reposent le bonheur des

hommes et la tranquillité des états. La force irrésistible des choses nous entraîne vers un but régénérateur ; elle montre aux peuples et aux rois la route qu'ils doivent suivre pour éviter les écueils redoutables d'une fougueuse anarchie ; elle fixe enfin les limites où doivent s'arrêter tous les fanatismes politiques.

Mais, en parcourant cette longue période d'événemens mémorables où la gloire des armées françaises se mêle à tous les genres d'infortune et de calamités, on est frappé de ses conséquences désastreuses ; on voit avec douleur la France renoncer à des conquêtes achetées par tant de sacrifices, rentrer humblement dans ses premières limites, et courber sa tête majestueuse devant des vainqueurs encore étonnés de leurs succès. On cherche inutilement des compensations ; il n'en reste aucune pour effacer le souvenir de nos malheurs et les regrets du passé.

Réduite par les funestes résultats de ses révolutions à l'état d'atonie le plus alarmant, la France est sans commerce, sans marine et presque sans Colonies : l'industrie seule paraît survivre au milieu de ces ruines ; mais elle ne trouve aucune issue favorable, elle est étouffée parmi les élémens qui devaient la faire prospérer. On se demande, avec inquiétude, quelle sera la durée de cet état de torpeur et d'anéantissement ? On ne peut en apercevoir le terme que dans la fusion de tous les intérêts, dans le sacrifice des anciens souvenirs et dans l'heureuse harmonie de nos institutions politiques.

Mais il ne suffit pas, pour assurer la stabilité des gouvernemens, d'accorder aux hommes la garantie de tous leurs droits et les bienfaits d'une législation paternelle; il est encore d'autres obligations non moins importantes à remplir : ce sont celles qui ont pour objet la conservation des avantages politiques d'un peuple. C'est par les liens de l'intérêt et l'expérience du bien qu'on attache les hommes à leurs institutions ; l'incurie et l'imprévoyance administratives sont les germes destructeurs des sociétés. Le commerce, ressort essentiel des gouvernemens, par sa connexité avec tout ce qui attache les hommes à l'existence et les aide à en supporter le fardeau, embrasse dans tous ses rapports l'organisation politique des états ; le mouvement qu'il produit dans les fortunes, les espérances qu'il entretient dans les individus, l'aliment qu'il fournit à l'activité des spéculateurs, ces fluctuations d'intérêts et d'échanges entre les peuples, occupent exclusivement leurs pensées, et font une heureuse diversion aux sombres méditations de la politique. Si on le considère encore sous un aspect plus général, le commerce contribue aux progrès de la civilisation, il agrandit le cercle des connaissances humaines, il étend, pour ainsi dire, tous les peuples pour n'en faire qu'une seule famille, dans laquelle viennent se réunir et se confondre tous les intérêts.

Cependant on paraît méconnaître ces maximes immuables d'une sage et profonde politique ; l'exportation des produits de notre sol est presque nulle ; un sinistre repos enchaîne l'ardeur de nos marins, et

le commerce effrayé du danger de ses transactions extérieures, attend, pour se livrer à des opérations importantes, des gages plus rassurans de la sollicitude de son gouvernement, ou des circonstances plus favorables au succès de ses entreprises. Si on cherche les causes de cette accablante inertie, on les aperçoit dans ces mesures administratives désastreuses, qui, assimilant, pour ainsi dire, l'importation des denrées coloniales étrangères à celle des produits de nos îles, sacrifient l'intérêt réel de l'état au but stérile de créer des ressources extraordinaires et momentanées; on reconnaît encore ces principes destructeurs dans l'impuissance des lois coloniales, qui livrent à la discrétion des planteurs américains, les intérêts du commerce d'Europe, dont la seule garantie est la moralité des débiteurs : on les retrouve enfin dans l'indifférence de la mère-patrie sur le sort d'une Colonie, dont la prospérité vivifiait autrefois toutes les branches de son industrie manufacturière, et qui réclame en vain, dans ses malheurs, la protection d'une métropole qui lui dut sa richesse et sa splendeur. Loin d'obtenir l'appui auquel elle avait droit de prétendre, elle voit ses dépouilles partagées entre les assassins de ses enfans. Accablés sous le poids de l'infortune et des humiliations, ah ! si les Colons doivent trouver parmi leurs concitoyens, des implacables ennemis de leur tranquillité et de leur bonheur, s'ils sont frappés par la main qui devait les secourir, ils sauront au moins supporter l'injustice et la rigueur de leur destinée avec la résignation des âmes fortes,

en attendant qu'une triste expérience apprenne aux Français, qui d'eux ou de ces hommes sauvages, étaient plus dignes de leur sollicitude, avaient plus de droits à leur reconnaissance.

C'est en consommant la ruine d'une grande Colonie, en consacrant l'acte de spoliation le plus inique, en rivant les chaînes des noirs courbés sous le joug odieux d'un de leurs semblables, que des novateurs insensés prétendent défendre la cause de l'humanité ! C'est enfin en tarissant les sources de la prospérité publique, en ôtant à la France les débouchés indispensables à son industrie et à sa population, en la rendant tributaire des autres nations commerçantes, qu'ils veulent faire aimer les doctrines ultra-libérales et prouver les heureux effets de leur influence et de leur application ! Si l'on pouvait croire à la sincérité de pareils principes, on se contenterait de plaindre l'erreur de ceux qui les professent. Mais comment méconnaître dans ces abstractions déraisonnables, cet esprit de secte et d'opposition, qui s'alimente dans les désordres, et ne se plaît que dans le bouleversement des sociétés ?

Ces hommes, qui se croient philosophes lorsqu'ils abusent de la philosophie, qui se constituent les défenseurs de l'humanité lorsqu'ils en sont les plus cruels ennemis, qui annoncent emphatiquement les époques de la virilité et de l'émancipation des peuples, lorsqu'il est bien démontré que ces grandes époques de virilité sont celles des révolutions préparées par de séditions écrits ; ces hommes, disons-

nous , traitent de chimère le projet le plus éminemment national , celui qui doit rendre à la France le précieux véhicule de sa prospérité commerciale et de sa puissance maritime.

Certes , si la France voulait ressaisir à St.-Domingue l'autorité que les révolutions lui ont fait perdre , elle verrait bientôt s'écrouler ce trône fantastique élevé sur les débris de la puissance métropolitaine , et le sceptre arraché à la faiblesse des autorités françaises , s'échapper des mains d'un despote farouche , dont l'existence est constamment menacée par les caprices d'une milice insolente et séditieuse.

Nous voyons déjà s'élever contre la possibilité de ces résultats , ces hommes aveuglés par leur ignorance , ou égarés par le prestige des systèmes nouveaux. A les entendre , la Colonie de St.-Domingue serait une propriété incontestablement acquise par les nègres , et leur disputer l'indépendance serait porter atteinte aux droits imprescriptibles des nations ! Ainsi donc , l'usurpation serait convertie en droit positif , et les liens indissolubles qui doivent unir toutes les parties d'un même état , fléchiraient devant un principe dangereux de dislocation et de démembrement politique.

Mais suivons ces prétendus régulateurs des nations dans tous les détours de leurs combinaisons anti-françaises ; nous les verrons proposer l'échange d'une possession dont l'importance n'est malheureusement sentie que par les rivaux de la France , contre des indemnités illusoires ; conseiller des traités de com-

merce et d'amitié avec des révoltés , au mépris de la dignité nationale , et sans égard pour les grands intérêts de leur pays.

En supposant en effet la même garantie morale entre les parties contractantes , pourrait-on compter sur l'exécution de ces traités avec des gouvernemens fondés sur la violence , et dont les ressorts , brisés par la fureur des factions , compromettraient , d'un moment à l'autre , la sûreté des comptoirs et l'existence des facteurs ?

C'en est assez pour démasquer l'hypocrite philanthropie qui distille le venin des émancipations ; nous terminerons cet article par le tableau fidèle de la situation actuelle de la Colonie , auquel nous joindrons un exposé succinct des moyens de restauration que les circonstances pourraient nous offrir , s'il était un jour question d'y rétablir l'autorité du Roi.

Les grandes cultures de St.-Domingue sont tombées dans un état de décadence déplorable. Les plaines fertiles de l'Arcahaye et de l'Artibonite , sont converties en déserts , et les riches plantations de cafiers qui couronnaient les mornes , ont été dévorées par les plantes parasites que la force de la végétation y a fait croître. Plus de digues pour contenir les fleuves , plus de réparations dans les routes publiques et dans les grands établissemens : l'incurie des possesseurs actuels est si grande , qu'ils semblent n'avoir d'autre but que celui d'exploiter les restes de l'industrie française.

Les infortunés cultivateurs noirs , courbés sous le

jou affreux des chefs militaires , sont réduits à regretter les chaînes d'un esclavage qui ne l'était que de nom ; ils ne sont comptés pour rien dans le partage des produits de la terre , exclusivement réservés à la classe exigeante et cruelle de leurs nouveaux maîtres.

Les denrées coloniales exportées par le commerce étranger dans les années 1817 et 1818 , ont été évaluées à quinze millions , et ces faibles ressources sont entièrement absorbées par les frais de l'administration locale , et par l'entretien des troupes de ces prétendus états.

Les négocians étrangers , que l'appât du gain a fixés dans ces tristes contrées , y vivent dans un état continuél de troubles et d'alarmes. Placés sur le cratère du volcan , ils peuvent , d'un moment à l'autre , éprouver les terribles effets de son explosion.

Le pouvoir despotique des usurpateurs africains ne se soutient que par la terreur qu'ils inspirent , ou par de lâches concessions faites à des soldats indisciplinés.

Le nord , l'ouest et le sud de la Colonie sont dans un état d'hostilité perpétuel , qui doit amener de nouveaux déchiremens , et couvrir de décombres et de cadavres le sol de cette infortuné pays , si la France ne se hâte de prévenir ces affreuses catastrophes.

Telles sont cependant les calamités qui accablent aujourd'hui cette malheureuse Colonie , et que les rapports mensongers des négrophiles cherchent à déguiser.

Quels sont donc les vrais philanthropes , ou de ces colons qu'une lâche calomnie s'attache à représenter

comme dominés par les préjugés de l'orgueil et le souvenir de leur ancienne opulence, lorsqu'ils font une généreuse abnégation de leur intérêt pour adoucir le sort des hommes; ou de ces faux amis de l'humanité, qui perpétuent les désordres, alimentent une guerre d'extermination, et sacrifient le bonheur et la tranquillité de la société, aux chimères d'une métaphysique purement spéculative ?

Mais où trouver les moyens de restauration, objectent encore ces éternels ennemis de tout ordre et de tous principes ? Quelles seront les bases de votre système colonial ? Comment réparer les déficits occasionnés par l'abolition de la traite ou par les maux de la guerre, si vous êtes obligés de la faire pour recouvrer vos droits ?

Si la France parvenait, comme tout nous porte à le croire, à triompher de la révolte Haïtienne, on verrait bientôt accourir de toutes parts ces riches capitalistes pour lesquels l'activité est un besoin, et dont l'ambition est souvent le germe fécondateur de l'industrie des hommes et de la prospérité des états. Bientôt les cités malheureuses, fatiguées par un veuvage de trente années, reprendraient leur ancien éclat, et les campagnes de St.-Domingue, privées depuis longtems des élémens précieux qui leur donnaient la vie, partageraient avec elles les avantages d'une bienfaisante régénération. Le commerce français, rassuré par la moralité des nouveaux possesseurs, appelé par son intérêt, encouragé par la perspective flatteuse de nouvelles transactions, traverserait de

nouveau les mers , et viendrait s'associer aux destinées de la grande Colonie.

Mais , en attendant les résultats de ce nouvel ordre de choses , il conviendrait peut-être d'ouvrir aux étrangers , après la pacification générale , tous les ports de St.-Domingue pendant les six premiers mois , en les assujettissant à des droits assez considérables , pour modifier les effets de leur concurrence avec le commerce français.

Cette abnégation instantanée de l'intérêt national serait indispensable dans l'enfance de la restauration de la Colonie , afin de multiplier les ressources des propriétaires , d'accélérer la réparation des grands établissemens , et de préparer l'époque à laquelle la France pourrait recueillir le fruit de cette sage mesure.

C'est alors qu'il faudrait se hâter de verser le trop-plein de notre population dans les régions les plus fraîches de cette île immense , afin de remplacer les bras que l'abolition de la traite nous a ôtés. Qu'on ne vienne pas opposer à ce système de colonisation , cet argument usé sur l'incapacité physique des blancs à cultiver la terre au-delà du tropique ; l'état florissant des cultures de Bombarde , où trois mille Allemands cultivateurs jouissaient de l'existence la plus heureuse , répondrait victorieusement aux détracteurs de cette conception vraiment nationale.

Au reste , si au lieu de ces moyens d'exploitation ruineux et pénibles qui , dans ces régions brûlantes , épuisent la force et la santé du cultivateur , on adoptait l'usage des instrumens aratoires qui accélèrent et

multiplient les résultats du travail dans nos contrées, on ne tarderait pas à éprouver les heureux effets d'une industrie qui tendrait à la conservation des hommes, sans nuire à la prospérité des cultures.

La chimie elle-même, jalouse de partager avec les arts mécaniques la gloire de ces utiles travaux, viendrait nous apporter le tribut de ses découvertes, et remplacer les routines de l'ancienne fabrication coloniale, par des procédés nouveaux plus appropriés aux facultés de la population et au développement de son système agricole.

On ne prétend cependant pas soutenir que la transition d'un climat tempéré aux zones torrides, serait sans inconvénient pour les nouveaux habitans; mais combien ces dangers s'affaiblissent, lorsqu'on considère la nécessité de ces transmigrations européennes, et les avantages que procurerait à la France une Colonie peuplée de nationaux, dont l'attachement et la fidélité lui seraient garantis par la conformité de mœurs, d'usages et de caractères. On dépense des milliards, on fait périr des milliers d'hommes pour soutenir une guerre souvent injuste, et obtenir quelques lieues de territoire, et on sacrifierait à de vaines considérations l'espérance de rouvrir les canaux de notre ancienne prospérité commerciale ! Non sans doute ; il faut laisser aux nations faibles et misérables les calculs timides et les vues parcimonieuses qui conviennent à leur situation, un grand peuple doit aspirer à de plus hautes destinées.

L'Angleterre, dont nous invoquons tous les jours

la sage politique, chez laquelle nous allons chercher des modèles de haute administration, vient de mettre récemment en pratique, ce qui n'existe en France que dans le vague des théories.

Le Cap de Bonne-Espérance, Colonie de position dont la Grande-Bretagne sent bien toute l'importance, conservait dans son sein les élémens d'une population entièrement dévouée aux intérêts de la Hollande ; il était urgent de neutraliser l'influence de ces souvenirs, et d'opérer brusquement une régénération morale qui tranquillisât les nouveaux possesseurs : l'Angleterre, aussi habile à concevoir des plans utiles à l'affermissement de sa puissance, que prompte à les exécuter, s'est hâtée de verser dans ce grand établissement une excubérance de sa population. Six mille Anglais des deux sexes ont été transplantés, aux frais de leur gouvernement dans ces contrées lointaines, pour y former le noyau d'un peuple ami, sur la fidélité et la vigilance duquel la métropole pût compter. C'est ainsi qu'un grand état fait concourir les ressources de sa population au développement de son industrie, et à la stabilité de ses établissemens.

La France avertie par la sage prévoyance de ses voisins, plus éclairée sur ses véritables intérêts, ne persistera pas, sans doute, à fonder de vaines espérances sur l'état précaire de ces Africains ennemis de toute civilisation, étrangers à toutes les conventions sociales, et marqués du sceau ineffaçable de l'ignorance et de la barbarie. Elle ne sacrifiera pas

les avantages réels d'un système de colonisation dont l'Angleterre lui a donné le premier exemple, aux rêveries contemplatives de ces faux philanthropes, et à la perspective dérisoire d'un commerce, dont tous les élémens sont menacés d'une destruction aussi prompte qu'inévitable.

Au reste, si l'utilité de ces créations coloniales nouvelles est démontrée pour St.-Domingue, elles sont inapplicables aux autres Colonies qui n'ont point encore éprouvé les effets du virus émancipateur. Gardons-nous de réchauffer par d'imprudentes innovations le germe dangereux qui a fait périr St.-Domingue, *et, si nous répondons à l'appel d'une philanthropie raisonnable, ce doit être avec la réserve que commandent l'importance de l'objet, la conservation de tous les intérêts et la tranquillité des gouvernemens.*

Les petites Antilles échappées aux ravages de nos tourmentes politiques, continuent à se régir par des lois organiques particulières et peut-être imparfaites : mais les modifications dont elles seraient susceptibles, doivent être amenées graduellement ; car la prétention d'atteindre à la fois tous les degrés de la perfection est le beau idéal de l'orgueil philosophique, dont l'expérience nous a fait connaître les funestes effets.

Toutefois, notre intention est de semer dans le cours de cet ouvrage, des réflexions sur le régime intérieur de ces Colonies, d'appeler l'attention de nos lecteurs sur leur système administratif et judiciaire, et d'ébaucher quelquefois des tableaux poli-

tiques sur les évènements importans de l'Amérique Espagnole.

Nous donnerons aussi des notices exactes sur les cultures et la statistique de ces établissemens. Quelques mélanges de littérature et de voyages viendront faire diversion au sérieux des méditations abstraites, et dans le cours de nos travaux, nous ferons la part à la gloire de notre marine militaire et marchande, sans déguiser les causes des revers qu'elle aura éprouvés.

Encouragés dans cette tâche difficile à remplir, par le sentiment d'une scrupuleuse impartialité, par notre désir sincère d'être utile à nos concitoyens, et par notre attachement au Roi et aux princes de sa dynastie, nous ne tairons que les vérités dont la publicité serait inutile ou dangereuse, notre seul but étant d'attaquer les vices et les abus, sans offenser les personnes.

G.

A Messieurs les Rédacteurs du Défenseur des Colonies.

MESSIEURS,

Je ne suis pas colon; je ne possède rien dans l'autre hémisphère, et je n'en attends aucun héritage; mais je ne vois pas sans peine l'insouciance du ministère à l'égard des Colonies; je ne saurais surtout concevoir l'abandon dans lequel on laisse St.-Domingue : depuis deux siècles, cette île appartient à la France; la possession lui en a été de nouveau confirmée par les traités conclus avec toutes les puissances; et des noirs révoltés s'en sont emparés et jouissent avec

impunité de leur usurpation ! D'un côté, un nègre féroce exerce, le sabre à la main, la plus exécrationnable tyrannie ; de l'autre une république éphémère ne semble jouir de quelques instans de repos, qu'afin de préparer un nouvel aliment au carnage et à la destruction : cependant ce qui reste d'anciens propriétaires colons, échappés aux fers des assassins, après avoir vu leurs plantations anéanties et leurs habitations incendiées, traînent en France leur malheureuse existence, offrent à tous les Français le spectacle douloureux de leur misère.

J'avais cru connaître le sens que l'on attache au mot *gloire nationale* : mais je demeure confondu, et je ne sais plus ce que peut être cette gloire, quand je vois que ceux-là, qui depuis plusieurs années nous en parlent sans cesse, et comme par privilège, semblent mettre leurs soins à justifier l'usurpation des nègres Africains et la spoliation de leurs compatriotes. Ils invoquent la gloire nationale, ces héros de journaux qu'on ne vit jamais dans les camps, et ils ne rougissent pas de la seule pensée de traiter avec le noir Christophe, et d'accréditer, comme agent diplomatique, le *noble vicomte de Limonade* !

Je sais que dans le tems de nos calamités, il existait une société d'amis des noirs ; je connais tous les maux qu'elle a faits ; elle avait reçu le prix du sang, et le sang a été versé ; cette société n'a pas dû traverser les tempêtes de la révolution sans péril ; elle n'a pas résisté, sans doute, à la force compressive du régime impérial ; mais il faut encore qu'elle entre comme

élément nécessaire dans toutes les combinaisons révolutionnaires; et voilà pourquoi nous voyons reproduire aujourd'hui tous les sophismes par lesquels on a sollicité, dans le tems, la ruine des Colonies.

Une seule question suffirait pour faire apercevoir la nullité des argumens avec lesquels certains hommes essayent de soutenir le système de l'indépendance de St.-Domingue. Si cette île était une propriété de l'Angleterre, le gouvernement anglais souffrirait-il que les sujets anglais en fussent chassés par des rebelles? craindrait-il que la mer se refusât à porter ses vaisseaux? hésiterait-il à employer la force, si la force était nécessaire pour anéantir la révolte? et si le ministère anglais intimidé ou séduit, manifestait sa faiblesse ou sa corruption, en supposant qu'une capitulation fût possible, la tribune du parlement serait-elle fermée à ses accusateurs? ce que l'Angleterre ferait, la France ne peut-elle donc pas le faire? ce qui serait un devoir pour les ministres d'Angleterre, ne le serait-il pas aussi pour ceux de la France? et nos pairs, nos députés ont-ils moins de patriotisme et de courage que les pairs et les députés de la Grande-Bretagne? Nos adversaires essayent vainement de s'appuyer sur les différences qui existent maintenant entre la situation de l'Angleterre et celle de la France; ils ne seraient pas mieux fondés à rappeler les résultats de l'expédition du général Leclerc. Parce qu'on n'a pas su profiter des premiers succès de cette expédition, s'ensuit-il que les colons français aient perdu le droit constitutif des sociétés,

celui de réclamer la protection de leur gouvernement? Est-ce un motif d'oublier à quels titres les hommes se sont réunis en corps de nations? Tous les intérêts d'un même peuple sont solidaires; et, comme il est vrai que le Français des Pyrénées doit combattre pour la défense du Français des Alpes, il est également vrai que le Français d'Europe doit ses secours à son compatriote d'Amérique. Si, parce que l'on n'a pas réussi dans une première tentative, c'est une raison de ne pas en faire une seconde; quelle sera la garantie de l'existence politique d'un peuple? Rome ne serait jamais devenue la maîtresse du monde, si, après la bataille de Cannes, le sénat romain n'avait pas eu le courage de féliciter le général qui n'avait pas désespéré du salut de l'état.

Mais ce n'est pas seulement sur le contrat tacite qui lie ensemble tous les sujets d'un même souverain, que les colons de St.-Domingue sont autorisés à fonder leurs droits; c'est sur les conditions d'un traité solennel, qu'ils doivent établir leurs prétentions et leurs espérances. Les premiers colons de St.-Domingue pouvaient à leur gré former un état séparé, ou se donner à la puissance Européenne qu'ils auraient choisie; Louis XIV régnait, Colbert était son ministre; ils voulurent être Français, et le Roi de France les reçut comme tels. La révolution n'héritait pas du trône, la révolution pouvait détruire et abandonner St.-Domingue; elle la détruisit et l'abandonna: le trône est rétabli, St.-Domingue doit renaître de ses cendres. La légitimité de la couronne ramène avec elle toutes les

légitimités , celle des droits et aussi celle des devoirs : en acceptant pour sujets les premiers cultivateurs de l'île, le Roi de France s'est obligé à les considérer et à les traiter comme tels ; dès lors il a dû les garantir, eux et leurs propriétés, de toute attaque extérieure et intérieure. On ne permettrait pas aux propriétaires de St.-Domingue de solliciter d'autre appui que celui de la France, ils deviendraient coupables de trahison s'ils en avaient seulement la pensée ; le ministère qui les repousserait ne se rendrait-il pas coupable du même crime ? La France doit aux colons l'appui qu'ils réclament, elle doit les replacer sur le sol dont ils ont été chassés. Cette vérité est incontestable ; il n'est pas permis aux ministres du descendant de Louis XIV de l'oublier ; et nous avons le droit de demander compte au ministère de son insouciance.

Je sais que les chances de la guerre ne sont pas toujours favorables, que souvent la cession d'une portion plus ou moins considérable du sol, devient une des conditions de la paix ; il est naturel que le vainqueur soit conquérant. Aussi j'ai vu sans étonnement que l'Angleterre soit devenue maîtresse de l'île de France. Peut-être essayera-t-on de considérer St.-Domingue sous ce point de vue, et de n'y voir qu'un territoire qui aurait été conquis sur la France. Les noirs ont des amis qui s'empressent de travestir leur révolte en conquête légitime ; on peut supposer que Christophe n'est pas sans avoir un peu d'or à répandre, et par conséquent sans avoir des Grégoriens à ses ordres. Mais la révolte et l'usurpation ne peuvent jamais

participer aux droits qui résultent même de la victoire, il n'y a de paix avec des rebelles que lorsqu'ils sont soumis. Loin de moi de blâmer l'élan généreux d'un peuple qui, subjugué pendant un tems, secoue le joug de la conquête et s'affranchit de nouveau ; le conquérant qui n'a pas su légitimer son autorité en cessant de gouverner par le droit de la force , doit s'attendre à perdre ce que la force lui avait fait conquérir ; si les anciens habitans de St.-Domingue , si des Caraïbes avaient secoué le joug, je ne contesterais pas leurs droits à l'indépendance ; on pourrait la reconnaître sans rougir, comme l'Espagne a reconnu celle des Hollandais ; mais à quel titre des nègres transportés des plages lointaines de l'Afrique , établiraient-ils des prétentions sur un sol qu'ils cultivaient sous la direction du maître qui les avait achetés ? Qu'ils réclament des adoucissemens à leur servitude ; qu'ils sollicitent une liberté dont ils ne puissent pas faire un pernicieux usage ; qu'ils attendent cette faveur de la religion de leurs maîtres, plutôt que d'une philosophie stérile ou d'un droit public qui la leur refusent ; leur cause alors sera juste, ils mériteront d'être entendus. Hors de là, toute supposition qui tendrait à les considérer comme un peuple avec lequel il serait possible de négocier, deviendrait attentatoire aux droits reconnus par les nations civilisées ; la France alors renoncerait implicitement aux clauses même des traités qui lui conservent, la possession de St.-Domingue ; il ne doit pas être en son pouvoir d'introduire dans le droit des gens une innovation aussi

monstrueuse que l'établissement, en corps de nation, d'une horde de nègres révoltés. Le ministre qui y songerait, laisserait par cela seul le territoire en déshérence. Un traité avec les rebelles de Saint-Domingue ne serait possible qu'autant que le prisonnier de Ste.-Hélène pourrait le signer à son quartier-général de Moscou ; *abyssus, abyssum invocat.*

Et sur quelle base encore fonderait-on cet accord que les négrophiles du jour semblent solliciter ? Imaginons, pour un instant, que l'on pût porter l'oubli de toute pudeur jusqu'à traiter, de puissance à puissance, avec leurs protégés ; dans ce cas que deviendront les droits de cité, le droit de propriété des anciens habitans de la Colonie ? Quelles garanties pourra-t-on leur offrir ? A défaut de la foi jurée, la crainte de la guerre suffit souvent pour engager les princes à garder leur serment ; et croiriez-vous aux sermens de vos nègres ? Et si la crainte de la guerre vous porte à négocier avec eux, cesserez-vous de craindre la guerre, quand il faudra venger de nouveaux outrages ? Il ne faut pas s'abuser plus longtems ; il n'est qu'une voie sûre, c'est celle de la vérité, de la justice et de l'honneur ; offrez aux nègres ce que l'humanité réclame pour eux ; après cela, qu'ils se soumettent ou qu'ils soient vaincus, et que les propriétaires soient rétablis sur le sol qu'ils possédaient.

Je n'ai pu, dans cette première lettre, développer toutes les pensées qui se lient au sujet de Saint-Domingue ; c'est une matière qui ne saurait être si vite épuisée ; mais j'ajouterai que quelquefois il n'y a pas

d'intérêt à être juste. Ce n'est pas dans cette circonstance que l'utilité peut se trouver en opposition avec la justice. St.-Domingue a été pour la France une source de richesses ; elle doit le devenir encore. On me demandera par quels moyens j'entends qu'on s'en rende maître ; je répondrai que ce n'est pas dans un ouvrage public qu'il peut être permis de traiter une semblable question ; mais je dirai que la chose est possible , que l'île peut être soumise sans qu'on emploie d'aussi grands moyens que ceux qui furent confiés au général Leclerc. Je dirai à un ministre digne de ses fonctions : « Connaissez , choisissez les hommes ; éloignez la vénalité et la corruption » ; et à un ministre quelconque : « la chose est possible , peut-être même » est-elle facile. Vous serez coupable si vous ne l'exécutez pas ».

Je suis, etc.

A. V. P.

FÂSTES DE LA MARINE MILITAIRE ET MARCHANDE.

Les fastes de notre marine n'offrent rien de bien remarquable jusqu'au règne de Louis XIII. La France avant cette époque bornait son ambition à des transactions intérieures de peu d'importance ; elle était tributaire , pour les produits d'outre mer , des puissances maritimes de l'Italie dont le pavillon flottait orgueilleusement dans la Méditerranée. L'Égypte était alors l'entrepôt des richesses de l'Inde , et les avantages de ce commerce immense étaient le partage

exclusif des Vénitiens, des Génois et des Pisans qui couvraient les mers de leurs vaisseaux; mais, à la suite des guerres civiles que l'intolérance religieuse avait excitées en France, toutes les branches de l'économie politique tendaient à prendre un nouvel essor. Sully essaya de développer en France les germes de prospérité que les dissensions intestines avaient étouffés; mais, arrêté par un système d'économie que le règne guerrier de Henri IV avait rendu indispensable, il ne fit qu'entrevoir l'époque de notre puissance maritime et de notre prospérité commerciale.

Cependant le commerce de l'Europe prenait une direction nouvelle; ses vaisseaux doubleraient le Cap de Bonne-Espérance; et l'Asie soumise au génie et à la valeur des Portugais, renonçait aux communications lentes et périlleuses des caravanes, pour établir sur l'Océan des relations plus promptes et moins onéreuses aux spéculateurs.

Le Nouveau Monde, dont la route avait été frayée par l'immortel Colomb, voyait ses rivages déserts ranimés par l'activité européenne, et des cités opulentes s'élever à la place des antiques forêts qui ombrageaient le cours de ses grands fleuves.

La France, que sa position devait appeler au partage des nouvelles découvertes, était déchirée par des guerres de religion; elle était tourmentée par l'ambition des grands de l'état, et fatiguée par la politique timide d'une régence anti-française; sans industrie, sans commerce et sans marine, elle voyait ses immenses ressources absorbées par les déprédations

et les désordres de l'anarchie. La controverse religieuse occupait la place des sciences utiles et positives, et son état militaire n'était point en rapport avec sa population et le rang qu'elle devait tenir parmi les puissances du premier ordre.

Telle était cependant la situation déplorable du royaume, lorsqu'un homme supérieur vint prendre les rênes de l'état. Il était réservé au génie créateur de Richelieu d'apprendre à la France le secret de ses forces, à Louis XIII celui de sa puissance, et de préparer, par une politique profonde et hardie, le siècle brillant de Louis XIV.

Le premier soin de ce grand ministre fut de centraliser le pouvoir, affaibli par les prétentions hautes d'une turbulente féodalité; mais, en brisant les liens qui gênaient l'action de l'autorité royale, il chercha à lui gagner l'amour des peuples par des institutions plus conformes à leurs véritables intérêts. Il substitua aux désordres d'une impérieuse oligarchie les principes d'une administration ferme, prudente et inflexible : il opposa au délire et à la licence des factions, le calme de la sagesse, l'énergie du caractère et les avantages de la tranquillité intérieure. Richelieu, dont le génie dominateur ne fléchissait sous aucune influence, fit taire les partis, réunit au tour du trône ces grands vassaux dont l'éloignement était un sujet d'inquiétude pour le prince et d'oppression pour les sujets. Il soumit à l'autorité royale, des Français que le fanatisme religieux avait rendus coupables de rebellion. Il protégea les sciences, créa la marine,

encouragea le commerce , rétablit l'ordre dans les finances , et plaça la France dans le rang qu'elle devait occuper.

Ce fut pendant la guerre contre les Rochellois que ce grand homme déploya toutes les ressources de son génie et toute l'énergie de son caractère. La marine militaire commença alors à sortir du néant. Jusqu'à cette époque on avait cherché au-dehors des auxiliaires chez les Hollandais , les Génois , les Vénitiens et les Turcs , et l'incurie des gouvernemens était si grande , qu'ils ne craignaient pas de commettre l'honneur du pavillon français , et souvent même le salut de l'état , aux hasards des combats dans lesquels la valeur mercenaire usurpait la gloire réservée aux enfans de la patrie.

Dans le mois de juin 1625 , M. de Soubise , à la tête de la flotte Rochelloise , viole la trêve , surprend et attaque la flotte du Roi , composée en grande partie de vaisseaux Hollandais , prend cinq vaisseaux et tue quinze cents hommes.

Le 15 septembre 1625 , le duc de Montmorenci manœuvre pour attaquer la flotte des Rochellois , retirée dans la fosse de l'Oie , derrière un banc de sable qui la couvrait : on se canonne de part et d'autre , sans autre résultat que le débarquement des troupes du Roi dans l'isle de Rhé. Le 16 , les Rochellois viennent à leur tour attaquer la flotte du Roi : le combat est vif , et le courage est égal des deux côtés ; mais la Vierge , vaisseau amiral des révoltés , est abordée par quatre vaisseaux du Roi. Kerguéser , baron

de Jussé, commandant le Saint-Louis, saute à bord avec cinquante soldats : Durant, perdant tout espoir de résister à l'ennemi, met le feu à la Ste.-Barbe, fait sauter les vaisseaux, embrâse les quatre navires qui l'avaient abordé. Jussé est jeté par l'explosion à une distance considérable de l'endroit où se passait l'action ; mais il conserve assez de force et assez de courage pour gagner une chaloupe à la nage, et arrive à son vaisseau où il parvient à sauver son lieutenant et les troupes qui allaient périr.

Le duc de Rohan dit aussi dans ses mémoires, qu'un gentilhomme poitevin nommé Chaligni, qui se trouvait dans le vaisseau amiral Rochellois, fut porté par l'effort de la poudre dans une chaloupe ennemie, sans éprouver d'autre malheur que celui d'être fait prisonnier.

On serait tenté de révoquer en doute des faits aussi extraordinaires ; mais ils sont racontés par les historiens du tems, avec une candeur et une franchise qui leur donnent le caractère de la véracité.

Le duc de Montmorenci conduit sa flotte victorieuse à l'île d'Oléron qui fut abandonnée par Soubise. Les Rochellois perdirent neuf vaisseaux et beaucoup de monde.

Cependant Richelieu, qui suivait avec ardeur le projet d'humilier l'orgueil autrichien, et d'affranchir la nation de la dépendance des états maritimes, sentit la nécessité de mettre d'abord un terme aux troubles domestiques.

Le 5 février 1626, la paix est signée avec les Pro-

testans de Milhaud et de la Rochelle, et la conduite du ministre est attaquée dans des libelles injurieux. Ce grand homme se contente de les dénoncer au parlement, prouvant par cette abnégation d'une autorité qui était alors sans bornes, la supériorité de son caractère, et son mépris pour les vaines clameurs d'un vulgaire presque toujours ignorant ou injuste.

Dans la même année, Louis XIII déclare à l'assemblée des notables, qu'il va s'occuper de créer une marine respectable, afin de disputer l'empire des mers aux nations rivales, et d'étendre les relations commerciales de la France, en relevant l'honneur de son pavillon.

Richelieu est créé grand-maître et surintendant-général de la navigation.

G.

(*La suite à l'ordinaire prochain*).

OUVERTURE DES CHAMBRES.

Session de 1819.

L'esprit qui se manifeste dans les Chambres, intéresse les Français de tous les pays : c'est pourquoi les malheureux colons réfugiés de St.-Domingue et les propriétaires qui habitent les autres colonies, ne peuvent y être indifférens. L'affermissement de l'ordre en France est pour eux un nouvel horizon politique ; c'est sur lui qu'ils dirigent leurs regards, c'est de là qu'ils attendent des améliorations à leur sort, auquel se rattachent de grands intérêts. Ils seraient mieux

sentis, si trente années de révolution n'avaient pas produit de funestes aberrations. L'ouverture de la dernière Session fut remarquable par le discours de S. M. qui demande aux Chambres leur concours, « à l'effet de » *repousser ces principes pernicieux qui, sous le masque de la liberté, attaquent l'ordre social, mènent par l'anarchie au pouvoir absolu, et dont le funeste succès a coûté au monde tant de sang et de larmes* ».

Le vœu du monarque paraît n'avoir pas été généralement compris; car la séance royale du 29 novembre dernier, le discours de S. M. a fait connaître que, dans l'intervalle des deux Sessions, l'esprit public n'avait pas été favorable au maintien de l'ordre et de la tranquillité. *Chacun, a-t-elle dit, demande au présent des gages de sa durée; la nation craint de se voir arracher les premiers fruits du régime légal et de la paix, par la violence des factions.* Enfin, le Roi dont les pensées se reportent sans cesse vers le bonheur de ses sujets, a solennellement déclaré que, *fondateur de la Charte, à laquelle sont inséparablement liées les destinées de son peuple et de sa famille, il avait senti que c'était à lui de proposer les améliorations qu'exigeraient ces grands intérêts, et qui ne modifieraient quelques formes réglementaires de la Charte, que pour mieux assurer sa puissance et son action.*

Ce vœu du Roi est bien certainement en concordance avec le désir sincère de tous les amis du trône et de la légitimité. Puissent des mesures être prises pour que ceux-ci ne soient pas confondus dans

les rangs des factieux auxquels ils sont étrangers , et pour que *l'abîme des révolutions soit à jamais fermé.*

A la suite de cette séance royale , la Chambre des Députés s'est formée sous la présidence de M. Anglès , doyen d'âge. On a tiré au sort ceux des membres qui devaient composer les bureaux. Une discussion très-vive s'est engagée à l'occasion de M. Grégoire , dont le nom est sorti de l'urne pour en faire partie. La France dut se couvrir de deuil le jour où la majorité du collège électoral de l'Isère , cédant aux insinuations d'un comité directeur , dont l'existence était déjà par elle-même un fléau pour la patrie , porta ses suffrages sur un prêtre régicide , étranger à ce département. A ce nom d'odieuse mémoire et qui retrace le souvenir d'un exécrationnable forfait , la plus grande partie de la Chambre et des tribunes a frémi ; l'épouvante qu'il a inspirée a été telle , que , par la puissance d'une force magnétique , elle a dû produire une commotion jusques dans les Colonies , où les écrits incendiaires de cet homme n'ont pas heureusement encore eu le même effet qu'à St.-Domingue. Son admission a été ajournée par le motif qu'il n'avait pas prêté son serment.

La Chambre s'est ensuite occupée de l'examen des opérations des collèges électoraux. Cet examen et l'organisation des bureaux ont rempli plusieurs séances.

Enfin , celle que l'impatience avançait a eu lieu le 7 décembre. Le rapporteur du cinquième bureau sur l'élection du quatrième député de l'Isère

(Grégoire) est monté à la tribune. Ce rapport n'a roulé que sur la cause de nullité ; mais il a été vivement combattu par le motif d'indignité auquel les partisans du ci-devant évêque de Loir et Cher n'ont opposé que des vociférations. La chaleur de la discussion était au comble , lorsque M. Ravez est venu proposer un *mezzo termine* qui a paru satisfaire les deux partis , mais qui n'a pas moins exclu M. Grégoire.

La formation de trois commissions a été l'objet du travail de la séance du 11. La première a été chargée de la rédaction de l'adresse au Roi. Plusieurs projets ayant présenté beaucoup de divergences et d'oppositions , ont été rejetés à l'unanimité. C'est , sans doute, pour éviter aux membres de cette commission , le désagrément de se livrer une seconde fois à un travail inutile, et déjà trop long-tems différé, que la Chambre a pris le parti de nommer une nouvelle commission. Celle-ci a fait adopter son projet , et M. Ravez , président , a présenté le 17 décembre au Roi , l'adresse votée où les amis du trône et de l'auguste dynastie des Bourbons , retrouvent les expressions de leurs pensées et de leurs sentimens.

Dans la séance du 24 décembre , une discussion très-intéressante a eu lieu à l'occasion du projet de loi relatif à la perception provisoire des six douzièmes sur les contributions de 1820.

M. le comte de la Bourdonnaye a parlé avec son éloquence et son énergie accoutumées. Il a été combattu par M. Froc de la Boulaye , qui lui a reproché de mêler la politique à des matières de Finances.

Après quelques observations du ministre rapporteur, M. le général Dumarçay est monté à la tribune, et il a déclaré que sa conscience était en opposition au projet de loi présenté, parce qu'il donnait trop d'avantages au ministère, et qu'elle ne lui permettait pas de mettre sa confiance dans la conduite du gouverneur.

A cet orateur a succédé M. le comte Decaze, qui, dans un discours improvisé, a répondu qu'il ne recherchait point la confiance des partis qui voulaient s'isoler du trône et de la monarchie légitime. Mais comme la première partie de ce discours avait fourni matière à des interprétations, Son Excellence s'est expliquée cathégoriquement; elle a ajouté que ses principes, dont elle n'avait jamais dévié, triompheraient des factions; elle a fini par donner l'assurance que les ministres présenteraient des projets de loi qui rassureraient tous les intérêts.

MOUVEMENTS MARITIMES.

Le brick *la Mélanie* de 190 tonneaux, est en charge à Nantes pour New-York, sous le commandement du capitaine Davy. Il partira vers le 15 janvier prochain. S'adresser, à Nantes, à M. *Bryhand*.

La Nantaise, de 300 tonneaux, capitaine Jekhand, partira de Nantes pour la Martinique, du 10 au 15 janvier. S'adresser, pour fret et passage, à Messieurs *Delaville et fils*.

Le brik *le Talisman*, capitaine Leroux, partira

incessamment du Hâvre pour la Martinique. S'adresser à M. *D. Ancel*, armateur au Hâvre.

En charge à Bordeaux pour la Guadeloupe, le navire *l'Ami des Colons*, du port de 400 tonneaux, sous le commandement de M. Baudouin, doit partir vers le 20 janvier prochain. S'adresser, pour fret et passage, à MM. *Damblat et Compagnie*, armateurs.

Au Hâvre pour New-York. — *La Stephania*, navire américain de 240 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, partira très-incessamment pour cette destination. S'adresser au capitaine *Burcke*, petit Hôtel Montmorency, rue St.-Marc.

A Cherbourg, pour la Pointe-à-Pître (île Guadeloupe). — Le navire *le St.-Michel*, du port de 175 tonneaux, avantageusement connu par sa marche et commodément distribué pour les passagers, partira du 15 au 20 janvier prochain. S'adresser, à Paris, à MM. *Mallet frères*, banquiers; à Cherbourg, à M. *Cousin Despréaux*, armateur.

AVIS.

Messieurs les habitans des Colonies, qui se trouvent à Paris ou dans les départemens, s'empresseront sans doute de concourir aux frais d'un ouvrage consacré à la défense de leurs intérêts. Le Bureau de cet ouvrage est ouvert tous les jours, rue Neuve St.-Marc, n°. 7, depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

Les personnes qui ont souscrit au Défenseur des Colonies, et qui n'ont pas donné leur adresse, sont

invitées à la faire parvenir au Bureau, rue Neuve-St.-Marc, comme aussi d'informer de leur changement de domicile, afin de ne pas éprouver de retard dans l'envoi des livraisons.

IMPRIMERIE DE DONDEY-DUPRÉ,

Rue St.-Louis, N^o. 46, au Marais ; et rue Neuve St.-Marc, N^o. 10.

LE DÉFENSEUR

DES COLONIES.

DE LA COLONIE DE ST.-DOMINGUE.

Si l'agriculture est le premier des arts, le commerce est de nos jours devenu son rival. Multipliant et disséminant les bienfaits de la création, il associe les peuples des deux mondes au partage de toutes les productions qu'une nature plus ou moins féconde, plus ou moins rebelle, avait accordées ou refusées aux uns ou aux autres. Source vivifiante de la richesse que lui seul crée, entretient et propage, il fait circuler la vie, la force, la santé dans tous les membres du corps social; il est l'agent universel de la civilisation, par l'échange et la communication rapide des connaissances et des besoins hospitaliers de tous les peuples, les uns envers les autres; il est le protecteur de tous les arts utiles que son industrie perfectionne, il l'est encore des arts d'agrément, par les richesses dont il est le dispensateur, et qui seules mettent les gouvernemens en mesure d'en favoriser les développemens, et donnent aux sujets l'heureuse faculté de s'en procurer la jouissance; enfin il est l'ami d'une sage liberté, car il faut être libre pour jouir, il faut même l'être pour posséder.

Tel est le commerce; mais il a besoin, à son tour,

que la main puissante du gouvernement encourage ses essais, protège ses entreprises et favorise ses efforts par des lois, par des institutions spéciales, et par des établissemens qui leur soient propres. Les lois assurent ses transactions et le mode de ses procédures sommaires : les institutions développent son industrie et garantissent ses progrès ; les établissemens agrandissent sa sphère d'activité, en multipliant ses points de contact, ses produits, ses échanges, et par eux ses moyens de richesse.

De tous les établissemens que le commerce réclame, les colonisations sont, à coup sûr, le plus utile et le plus politique pour tout état qui réunit le triple avantage d'une grande variété de produits agricoles, d'une riche industrie et d'une nombreuse population. Les colonisations étaient, chez les anciens, un de leurs principaux moyens de puissance ; les Romains ne les envisagèrent que sous le rapport politique ; les Grecs et les Carthaginois les considérèrent sous le double aspect de la politique et du commerce.

Dans les tems modernes, après la découverte de l'Amérique et le passage du Cap de Bonne-Espérance, aux expéditions aussi grandes qu'aventureuses de Christophe-Colomb et de Vasco de Gama, aux expéditions guerrières de Cortès et de Pizarre, succéda le génie des colonisations dont le grand Albuquerque révéla le secret qui paraissait perdu pour l'Europe. Goa fut la première Colonie des tems modernes, et c'est aux Portugais qu'est due la gloire de l'avoir établie. Mais si elle fut la première, elle ne fut point le

modèle de toutes celles qui ont depuis été créées dans les deux Indes. Fondée par la conquête , on dut plutôt la considérer comme un comptoir et une factorerie , que comme une véritable Colonie , et le mode de colonisation qu'on a ensuite adopté , en peuplant les nouveaux établissemens de sujets nés dans la mère patrie , semble devoir en assurer la durée , en rendant homogènes les intérêts des colons et de la métropole.

Aux Portugais dans les Indes-Orientales , aux Espagnols dans les deux Amériques , s'associèrent bientôt les Hollandais et les Anglais , également avides de partager les dépouilles des deux mondes nouveaux. Avec le tems , lorsque l'espoir du butin eut fait place à l'esprit du commerce , des comptoirs , des établissemens militaires , et enfin de véritables Colonies furent fondées. Les Français , si nous en exceptons les armemens de quelques aventuriers normands , les Français , alors engagés dans des guerres civiles ou étrangères qui , sans interruption , durèrent plus de deux siècles , ne prirent point de part à ces expéditions : et parmi les grandes puissances maritimes , ils parurent les derniers sur ces plages lointaines. Mais bientôt leur génie fécond et industrieux répara ce que le tems et la priorité des autres nations pouvaient leur avoir fait perdre. Ils créèrent à leur tour des Colonies , au milieu desquelles s'éleva bientôt St.-Domingue destiné à devenir la métropole de toutes les Colonies européennes.

Il n'est peut-être pas hors de propos de remarquer

ici , et de répondre à quelques assertions un peu téméraires par lesquelles on prétend que le climat de St.-Domingue s'oppose à ce que les blancs puissent se livrer à la culture ; mais cette supposition hasardée est démentie par l'expérience ; les faits parlent plus haut que tous les systèmes. Depuis sa fondation, la Colonie de St.-Domingue ne fut mise en valeur que par des planteurs et des cultivateurs regnicoles jusqu'à l'année 1663 , époque à laquelle on commença à employer les noirs à la culture.

La Colonie , il est vrai , ne s'éleva au plus haut degré de prospérité , que lorsque les noirs y eurent été introduits ; mais cette prospérité ne fut que l'ouvrage d'une grande addition de bras qui permirent d'accroître la culture , et non de l'espèce d'hommes qui y furent employés. Nous verrons ailleurs qu'il nous est désormais bien facile de suppléer aux noirs dont l'abolition de la traite nous interdit le recrutement , et de favoriser le système de colonisation toujours utile et bientôt indispensable à la France , par l'énorme accroissement de sa population.

En traitant des colonisations et des Colonies , il doit nous être permis de tracer ici une esquisse rapide des immenses avantages qu'elles présentent sous le rapport politique et commercial aux états qui savent en employer les ressorts. Établissant l'unité d'intérêt entre la métropole et les nouveaux colons , enfans d'une même patrie , elles multiplient les points de contact , les rapports commerciaux et les liaisons avec les nations indigènes , ou les peuplades qui les

entourent ; elles donnent une haute idée des nations qui peuvent fonder de pareils établissemens ; elles assurent de nombreux débouchés et de riches retours aux produits de la mère patrie , si parfois elles donnent lieu à des discussions et à des hostilités locales , les forces que la métropole déploie obligent bientôt les faibles indigènes à subir la loi d'un ennemi plus puissant qu'eux , telles furent jadis les Colonies romaines , sous le rapport politique et militaire ; telles sont , dans les tems modernes , les Colonies anglaises , sous le triple rapport de la politique , de la force militaire et du commerce ; ajoutons à ces motifs des considérations prises dans un ordre d'intérêts différens , et qui résultent de quelques vérités que la main consécration du tems et de l'expérience a scellées. Elles sont pénibles à relever ; mais nous aurons le courage de le dire , parce que nous avons la volonté forte d'être utiles. Notre ouvrage n'a pas d'autre but. Dans l'état où se trouve l'Europe , point de commerce extérieur sans marine , point de marine sans matelots , point de matelots sans Colonies , point de Colonies sans colonisation. Ces propositions s'enchaînent les unes aux autres , elles sont indivisibles ; or nous n'avons presque plus de Colonies , pas de marine , un commerce extérieur bien faible ; nous ignorons ce qui nous reste de matelots ; nous savons seulement que le département de la marine coûte 44 millions de francs.

Colonies et colonisations c'est donc l'unique moyen de tout rétablir. L'Angleterre nous offre un grand

exemple ; considérons un moment de sang froid ce que l'esprit maritime et celui des colonisations a produit chez ce peuple industriel. Ne possédant plus un seul pouce de terre sur le continent, sous le premier des Tudors , l'Angleterre renfermée dans les limites que la mer avait tracées, n'ayant qu'une population médiocre et un terroir ingrat , semblait condamnée par la nature à vegefer dans un rang subalterne, parmi les puissances d'Europe, mais Élisabeth était montée sur le trône, et tandis que le chef de sa race et ses cruels successeurs, pour assurer leur despotisme, ne surent que rougir les échaffauds, du sang de leurs sujets ; il était réservé à cette dernière des Tudors, d'ouvrir à ces peuples une nouvelle carrière de prospérités, de richesses et de puissance, qui ne s'est plus fermée pour eux, malgré les orages d'une double révolution.

Sans parcourir les phases de l'accroissement progressif de l'Angleterre, toujours bien servie par sa politique et mieux servie encore par les évènements, elle est parvenue à un tel point de grandeur par ses Colonies et sa marine, qu'elle semble, de ses bras gigantesques vouloir étreindre l'univers. Sans parler de l'Inde où elle possède près de cinquante millions de sujets, ni de Ceylan qu'elle a *incameré* et d'où elle domine les deux côtés de Malabar et de Coromandel, elle est devenue maîtresse de presque tous les points maritimes qui commandent les mers d'Europe, et souveraine exclusive de tous les ports de relâche ou d'entrepôt des navires qui sillonnent le Grand Océan. Elle ne s'est

pas bornée à ces conquêtes, pour elle heureux fruits de la guerre ; la paix lui a fait établir des Colonies moins couteuses dans toutes les parties du monde ; l'Affrique méridionale a vu ses hardis voyageurs aller lui préparer des comptoirs et des factoreries dans des contrées, jusqu'à nos jours inconnues pour nous, et dont le seul Mungo-Parc avait emporté le secret. Les terres de la nouvelle Hollande, de la nouvelle Galles, cette cinquième partie du monde, se couvrent d'industriels Colons ; les hommes même, que l'intérêt public a fait bannir ou déporter de leur patrie, y deviennent encore des sujets utiles, et des villes déjà florissantes s'élèvent sur des terres naguères peuplées par les seuls habitans des forêts.

Sur des points opposés, elle fait reconnaître et relever les côtes de l'Abissinie, elle se rend maîtresse de la mer rouge, et en défend l'entrée par l'île de Socottora, dont elle s'est emparée, comme elle défend l'entrée de la mer Adriatique par l'île de Corfou, que le congrès de Vienne, ne sachant qu'en faire, lui a cédée, et qu'elle a acceptée par complaisance, ainsi que les autres îles ioniennes ; sur un autre point elle a fait explorer les côtes du golfe Persique, et a pris possession des îles qu'il renferme, au mépris des droits de leur maître légitime, et sous les yeux des souverains qui ont signé la sainte alliance, à laquelle sa politique et sa constitution lui ont défendu de souscrire.

Tel est le tableau très-sommaire de l'Angleterre, on est sûr de la rencontrer partout ; partout active, puissante, forte, et par fois menaçante ; ce pouvoir

colossal, elle le doit exclusivement à sa marine et à ses Colonies. Toutes n'ont pas été rigoureusement fondées sur les plus étroites règles des droits des nations, mais enfin elle les possède, et les souverains d'Europe ne paraissent point disposés à lui demander à quel titre de légitimité elle les occupe.

Pendant étrangère à ces plans gigantesques et plus modérée dans son ambition, la France avait vu se développer avec succès quelques Colonies dans les diverses parties du monde. Vers le milieu du dernier siècle Pondichery et l'île de France jetèrent un moment un vif éclat, sous l'administration savante et vigoureuse de Dupleix et de la Bourdonnaye. Sur un point opposé nous perdîmes peu après le Canada et avec lui les intéressantes Colonies de Quebec et de Montreal; pertes d'autant plus douloureuses pour des cœurs français, que ceux des infortunés colons ou de leurs enfans qui ont vécu jusqu'à nos jours, regrettent encore leur ancienne patrie après 57 ans; et pour ne point perdre la tradition de leur origine, malgré toutes les oppositions, ils en ont conservé la langue maternelle.

Au milieu de ces vicissitudes, l'édifice colonial s'élevait imposant et majestueux dans les Antilles françaises : sa naissance avait été protégée par le génie vigileur de Colbert; l'activité de nos planteurs et le génie du commerce avaient fait le reste malgré de nombreuses erreurs fiscales ou d'administration, malgré la faiblesse de l'incurie du gouvernement de Louis XV, malgré la paix funeste de 1763 les colons et les

négocians français montraient à l'univers étonné les prodiges que peuvent opérer chez eux la persévérance et l'infatigable industrie. Un demi-siècle s'était à peine écoulé, et, déjà la Martinique, la Guadeloupe avaient atteint le plus haut degré de prospérité, et St.-Domingue était devenu la plus riche Colonie de l'univers et la reine des Antilles.

Les établissemens de la Martinique et de la Guadeloupe devenus si intéressans pour nous, ont sans doute des titres à toute la sollicitude *du Défenseur des Colonies*; leurs droits, leurs intérêts seront d'autant moins méconnus qu'ils sont, hélas! presque les seuls restes de nos anciennes richesses; mais comme il n'ont pas cessé d'exister sous un régime régulier et protecteur, que les colons de ces deux îles nous permettent de porter nos premiers regards et de donner nos premiers soins à l'examen et à l'état déplorable de St.-Domingue, dont la perte, nous devons dire temporaire, a causé à la Métropole des privations et des sacrifices si pénibles. Eh! comment pourrions-nous ne pas déplorer la perte et la ruine d'une si puissante et si riche possession qui se liait à toutes les parties de notre commerce pour les multiplier et en accroître les profits; comment ne pas regretter l'immensité de ses denrées et leur variété; la grande consommation qu'elle faisait de nos produits agricoles et industriels, la quantité très-considérable de navires et de matelots qu'elle employait annuellement; le nombre de bras que nos chantiers de constructions et les arts ou métiers qui s'y lient, employaient pour

elle, l'activité qu'elle donnait à nos ports et à quelques branches de notre industrie, uniquement destinées à l'usage d'une population de 800 mille âmes. Mais plus que tout, comment ne pas regretter le mouvement qu'elle imprimait à notre commerce extérieur ; les riches et nombreux moyens d'échange qu'elle nous procurait avec le nord, avec l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, et le Levant, lesquels, pour l'intérieur, donnaient à la Métropole un commerce utile de cent quatre-vingt millions de francs. Pertes immenses, pertes irréparables ; si d'ailleurs il n'était pas possible, peut-être même facile, malgré l'expédition de 1802 qu'on ne manquera pas de nous opposer, de rentrer en possession de cette riche Colonie et de la faire refleurir.

Ah ! pourquoi faut-il que nous soyons réduits à conquérir, et en quelque sorte renouveler une Colonie qui porta si haut notre fortune commerciale, et dont la richesse suffisait pour couvrir et récompenser les erreurs de nos traités de commerce ? Qu'ils furent insensés et cruels ces hommes, qu'une fausse philanthropie porta à se constituer les amis des noirs, et à considérer comme une obligation immédiate de ce nouveau titre, de faire proclamer spontanément leur liberté ! Une foule de considérations se présente ici pour accuser la présomptueuse ignorance de ces prétendus défenseurs qui ne virent pas qu'ils méconnaissaient les intérêts de la métropole, des colons et des nègres eux-mêmes.

Dabord pour être amis des noirs, devaient-ils

cesser d'être français? ne sentaient-ils pas l'immense dommage que l'application de leur imprudente théorie allait porter à la France, à son commerce, à sa prospérité, à sa richesse? s'ils avaient le sentiment des pertes qu'ils allaient causer, une crainte salutaire, un vrai patriotisme n'eussent-ils pas dû arrêter sur leurs lèvres, les imprudentes proclamations qui allaient donner le signal de l'insurrection, de la dévastation et de l'anarchie. s'ils n'avaient pas la prévoyance de tant de malheurs; apôtres indiscrets, devaient-ils prêcher des dogmes dont ils n'étaient pas capables de calculer ni les dangers ni les effets? Dans leurs orgueilleuses théories, ils s'écriaient : *périssent les Colonies plutôt qu'un principe!* Qu'ils soient contents, la plus puissante Colonie a péri et les principes n'y ont rien gagné. D'un autre côté, les colons, les propriétaires ne méritaient-ils nulle considération, aucun ménagement? n'avaient-ils pas aussi des intérêts qu'il était juste et indispensable de consulter?

Ne voyait-on pas qu'on allait, par un seul acte, anéantir sans retour la fortune et les espérances de cinquante mille familles d'utiles planteurs ou d'agens, dont le séjour aux Colonies enrichissait la mère patrie? Ces propriétaires, aujourd'hui dans la misère, n'avaient-ils pas acquis leurs nègres sous la garantie des lois, sous la foi du contrat social, alors existant?

Ne devait-on pas employer tous les moyens pour prévenir leur désastre, pour amortir le coup qu'on allait leur porter? enfin devait-on tout aux noirs et rien aux planteurs Français? Non, répondent en-

core les orgueilleux amis des noirs : *Périssent les Colonies plutôt qu'un principe !* Eh bien ! qu'ils soient satisfaits ! de tant de riches colons qui peuplaient St.-Domingue, les uns ont péri, d'autres ont fui, et tous sont ruinés, et cependant les nègres n'y ont rien gagné, et les immuables, les éternels principes de la justice ont été violés au nom des principes, contre des propriétaires qui avaient acquis sous la foi des contrats.

Les nègres, avons-nous dit, n'ont rien gagné à ce bouleversement. Ici, qu'il nous soit permis d'entrer dans quelques développemens, sur un système dont l'application prématurée et mal préparée a produit les tristes ravages que l'avenir et le gouvernement ont la pénible tâche de réparer. Et nous aussi nous sommes amis des noirs ! Mais nos dispositions favorables à leur égard, seront réglées d'après leurs besoins, leurs habitudes et leurs mœurs dont nous avons une longue expérience. Une philanthropie éclairée dirigera nos opinions et les conseils que nous nous permettrons de donner. Nous nous flattons que les colons ne penseront pas que nous avons trop accordé, ni les sages amis des noirs que nous avons trop peu accordé.

Raynal qui valait bien la plupart des rhéteurs de notre tems, Raynal qui n'écrivit l'histoire des Deux-Indes et de leurs Colonies, qu'après avoir longuement médité cet immense sujet, Raynal qui, malgré quelques erreurs et quelques déclamations, fourmille de pages éloquentes, de pensées fortes et d'idées neuves et saines, Raynal enfin regardait le présent de la liberté comme funeste pour les nègres, s'il

n'était pas amené graduellement et préparé avec une sage lenteur. Cette opinion n'est point le fruit d'une théorie incertaine, elle est celui d'une longue étude et de l'expérience. Nul colon, nul homme qui a eu des rapports d'une certaine durée avec les noirs, ne pourront la contester avec bonne foi. En général et à très-peu d'exceptions près, le nègre est, de tous les êtres qui appartiennent à l'espèce humaine, le plus indolent, le plus paresseux, le plus insouciant. Pour lui, le moment présent est tout, il n'a point d'avenir ; son appétit est-il satisfait ? il se couche et s'endort. Est-il pressé par le besoin, il cherche l'aliment qui doit apaiser sa faim, et se livre de nouveau au sommeil. Voilà le nègre, tel que la nature l'a fait, tel qu'il se montre dans les Colonies, avant qu'un premier degré de civilisation ait commencé à le former à certaines habitudes sociales.

On le demande à présent : qu'on donne spontanément, sans préparation, sans transition, la liberté à une grande masse de pareils individus ; ce présent funeste ne sera pour eux autre chose que la cessation du travail, que le retour à leurs habitudes inertes, et bientôt que le cri de la détresse et du besoin provoqués en eux par l'imprévoyance. Quels désordres, quels malheurs, ne doivent pas résulter d'une liberté si imprudemment accordée ! Si le nombre des esclaves est infiniment plus considérable que celui de leurs anciens maîtres, l'existence de ceux-ci n'est elle pas incessamment menacée par ces nouveaux affranchis qui tomberont sur eux avec d'autant plus de violence

qu'ils y seront poussés par la faim ? Si le régime et les moyens de défense des Colons les mettent à l'abri des attaques de leurs ci-devant esclaves , ils ne seront pas moins obligés de conserver une attitude militaire , ou ceux-ci se déchireront entre eux. Livrés à leur paresse et à leur indolence naturelle , le besoin les moissonnera par milliers , et ils finiront par venir demander le pain de la pitié , ou solliciter comme la plus rare faveur la grâce d'obtenir de nouveau le patronage de leurs anciens maîtres.

L'un ou l'autre de ces résultats est inévitable , à moins que pour trancher toutes les difficultés , et mettre tout d'un coup un terme aux incertitudes des propriétaires et des cultivateurs , on ne prenne le parti de faire succéder les noirs aux droits des anciens Colons , en exterminant ces derniers , ou en les obligeant à tout abandonner.

Si l'on était tenté de nous accuser d'exagérations , l'expérience est là pour répondre. Le gouvernement actuel de St.-Domingue , les Colons et les noirs eux-mêmes sont des témoins irrécusables et vivans. Oserait-on les démentir ? Que l'on compare d'ailleurs la situation nouvelle des nègres libres avec celle des nègres jadis esclaves. Les trois cinquièmes de la population noire , moissonnés par la guerre , par la faim ou par les maladies ! Ce qui reste dans la partie du nord , courbé sous le joug de l'impitoyable Christophe , maudit chaque jour le présent funeste d'une liberté trompeuse qui n'a enfanté pour eux que le malheur et la misère. Pour ces infortunés , point de

secours, point d'espoir, point d'asile. Soumis à un travail bien plus rude qu'il ne le fut jamais sous le régime Français, nulle prévoyance ne pourvoit à leurs besoins; s'ils sont malades, nuls secours à espérer! On les abandonne à eux-mêmes, ils guérissent ou succombent, suivant que la nature ou l'intensité du mal l'emportent l'une sur l'autre; s'ils vieillissent, s'ils deviennent caducs, nul asyle pour eux, nulle autre ressource que de mendier à la porte de leurs anciens compagnons d'esclavage, devenus leurs maîtres, et dont le plus souvent la barbarie les repousse. Telle est, hélas, en abrégé, la déplorable histoire de la Colonie de St.-Domingue; ce sont des noirs qui l'occupent après en avoir massacré ou chassé les légitimes possesseurs; c'est un nègre, c'est un spartacus Africain, dont les bras portent encore l'empreinte des fers que brisa la générosité française, qui s'est fait roi de ces rivages désolés! et des voix se sont élevées pour conseiller au chef auguste du plus ancien royaume et de la plus antique dynastie, de traiter d'égal à égal avec un esclave révolté, de consacrer l'expoliation des anciens possesseurs et de rendre les nègres légitimes propriétaires, d'usurpateurs qu'ils sont! Quel génie ennemi de l'intérêt de la gloire de la France et de l'honneur de son prince, a pu concevoir une pareille idée, et la mettre au jour sans braver toute pudeur? Il est d'autres moyens plus dignes de nous, plus certains, et nous osons le dire, plus faciles, de reconquérir et de restaurer cette puissante Colonie; son importance et sa possession doivent

être un des principaux objets de la sollicitude du gouvernement. Les obstacles à vaincre sont bien éloignés d'être aussi insurmontables que ne paraissent le craindre quelques écrivains qui ne connaissent pas la situation de cette Colonie, ou qui l'ont mal jugée. La solution d'une question si importante pour le commerce français, ne peut dépendre ni des notions imparfaites, ni des paradoxes de l'esprit de système, ni moins encore des illusions de l'esprit de parti. Les moyens d'exécution que nous nous permettrons d'indiquer seront nobles, grands et dignes du monarque qui les emploiera. Nous ne proposerons point d'aller, le fer et la flamme à la main, embrâser une Colonie dont nous aspirons surtout à sauver les débris. Desirant de conserver les habitations des colons, nous n'irons point y porter le ravage, pour ne leur rendre ensuite que des ruines. Nous ne voulons faire que les paisibles conquêtes de la sagesse et de la justice. Mais un gouvernement tel que le nôtre, en se présentant sur les côtes de St.-Domingue, doit y être précédé et suivi de l'appareil de respect et de puissance qui lui appartient. Son attitude sera pacifique, mais ferme et imposante. Il présentera d'une main l'olivier, mais l'épée sera dans l'autre. Il fera aux tems, aux circonstances, aux intérêts de la métropole et des colons, les concessions que ces puissans motifs lui commanderont : mais ces concessions accordées par la bonté du prince, seront plutôt une faveur qu'un traité, quand il suffira d'un seul acte de sa volonté pour réduire les noirs par la force des armes.

LITTÉRATURE.

De l'Éducation.

J'entends dire quelquefois : *Malgré la protection que le Souverain accorde aux lettres, Corneille, Racine, Despréaux, Molière, La Fontaine, Bossuet, etc., n'ont eu que des imitateurs plus ou moins heureux ; pourquoi ne voyons-nous donc pas revivre le siècle de Louis XIV ?* Il est facile de répondre à cette question. Rarement de semblables génies honorent une même époque ; la nature est avare de grands-hommes ; souvent elle met plusieurs siècles à les produire.

Indépendamment de cette vérité constatée par l'histoire, voyons encore s'il n'existe pas dans l'éducation moderne un vice réel, tendant à détruire le germe des connaissances qui forment un écrivain célèbre, un littérateur distingué.

Il y a trente ans, l'on s'imaginait, mal à propos, que jusqu'à son troisième lustre, un jeune homme était incapable d'études réfléchies : d'après ce principe, pour ne pas le laisser oisif, ce qui eût eu des conséquences fâcheuses, l'on se contentait de former sa mémoire et de la tenir en haleine par des occupations routinières : le latin, regardé comme base des études, se prêtait merveilleusement à cette marche. Dans les établissemens les plus célèbres du royaume, dans toutes les écoles militaires, il fallait quatre ou cinq ans pour parvenir en troisième, où l'on expliquait le *Cornelius Nepos* et autres ouvrages aussi faciles.

On sentit enfin le vice d'une pareille méthode ; les idées du philosophe de Genève prévalurent , et l'on se convainquit bientôt que l'entendement humain se forme de bonne heure aux conceptions les plus abstraites , pourvu qu'on les développe avec sagesse et d'une manière progressive.

L'expérience est en contradiction avec l'opinion généralement répandue , que *les esprits précoces sont ensuite retardés dans leurs progrès*. Presque tous les grands hommes , au contraire , ont fait pressentir , dès l'âge le plus tendre , ce que l'on pouvait en espérer un jour. *Bossuet* donna des preuves de son talent oratoire à sept ou huit ans ; chez la marquise de Rambouillet il prêcha de manière à étonner *Voiture* : à peine *Pascal* en avait-il seize , lorsqu'il publia un *Traité des Sections coniques* : avant sa quinzième année , *Milton* s'était fait connaître par des morceaux de poésie pleins de chaleur et de verve : au même âge , *Montaigne* avait terminé ses études ; il parlait , comme sa propre langue , le latin , le grec et l'allemand. Je pourrais encore citer *Racine* qui , fort jeune , savait par cœur le roman grec de *Théogène* et *Chariclée* ; *Voltaire* , *Fontenelle* , etc. etc. Après un si grand nombre de preuves , toutes incontestables , peut-on craindre de nuire au développement des forces physiques par des études hâtives ! Il ne faut que savoir enseigner. Excitez avec adresse la curiosité de votre élève , son émulation , son amour-propre ; variez ses occupations au lieu de le tenir trop long-tems sur une chose qui doit finir par le dégoûter de toute

étude , et il ne sera plus nécessaire de négliger alors certaine branche essentielle de l'éducation, en faveur de telle ou telle autre également importante.

Le latin et le grec ont été remplacés dans l'enseignement moderne, par les mathématiques, la chimie, la physique et les sciences naturelles : ce nouveau système est à coup sûr aussi vicieux que l'ancien.

Il existe, entre toutes les sciences, une certaine connexité ; lorsqu'on en possède une, on apprend avec plus de facilité les autres ; on reçoit même, de cette instruction première, une certaine impression qui se fait remarquer dans les choses qui semblent avoir le moins de rapport entre elles : le mathématicien, par exemple, sera reconnu dans ses écrits à sa dialectique ; le physicien, à la facilité de son intelligence ; le naturaliste, à son esprit d'observation. Ces diverses qualités sont assez précieuses, je l'avoue, pour qu'on tâche de les acquérir ; mais le jeune littérateur doit-il rester pour cela dans une ignorance complète des *classiques* ? Sans guides, sans expérience, sa marche sera alors lente, incertaine ; les premiers essais en tout genre doivent être nécessairement défectueux ; rien n'a atteint de suite la perfection ; un art quelconque ne s'est formé que par la succession progressive des idées. Combien de poètes, que nous ne connaissons pas, avaient écrit avant *Homère* ! Sans eux, ce chanteur immortel ne nous eût pas laissé l'*Iliade*..... Les Grecs ont tout appris aux Romains ; les uns et les autres nous ont tout enseigné ; en un mot, il faut des termes de comparaison au

génie, et des exemples au goût. *La Fontaine* ignorait le talent précieux qu'il tenait de la nature ; on lut devant lui la belle ode de Malherbe sur l'assassinat de Henri IV, et dès ce moment il se sentit poète ; il chercha des modèles dans *Rabelais*, *Marot*, *d'Urfé*, et bientôt il réunit dans ses ouvrages les traits caractéristiques de ces trois écrivains.

Pour preuve de l'inutilité des études , l'on cite *Shakespeare* et le *Dante* : je rappellerai ce que dit à cette occasion *La Harpe* : quelques hommes se sont rendus célèbres par des ouvrages monstrueux ; mais ils connaissaient les bons modèles, et, s'ils se sont fait un nom, c'est qu'il y a dans leurs productions bizarres de belles parties exécutées d'après les règles.

C'est surtout quant à l'art dramatique, qu'une connaissance parfaite des anciens est absolument indispensable : la scène française leur est redevable de la plupart de ses chefs-d'œuvre. *Racine* a presque toujours imité *Sophocle* ou *Euripide* ; il doit à *Sénèque* ce qu'il y a peut-être de plus admirable au théâtre, la déclaration de Phèdre à Hyppolite ; même dans les *Plaideurs* on sait qu'il n'a fait que reproduire les *Guépes* d'Aristophane.

Notre intention étant de nous occuper plus particulièrement de la littérature dramatique , lorsque nous passerons à l'examen des tragédies ou comédies modernes, nous ferons sentir quelle influence a exercée sur les jeunes auteurs le principe vicieux que nous avons combattu dans cet article.

MÉLANGES POLITIQUES.

On ne saurait trop honorer les braves qui ont étonné l'Europe par leurs victoires ; les Français ont donné partout des preuves de leur courage , personne n'osera le contester. Quoique leurs immenses conquêtes soient devenues fatales à la France , il serait injuste de rendre l'armée responsable de l'ambition d'un chef, qui avait rêvé la monarchie universelle , et pour qui le monde n'était pas assez vaste. Ses succès avaient accru son audace ; il parvint au pouvoir suprême , et créa l'ordre de la Légion-d'Honneur , en lui assignant une dotation. Cette mesure politiquement combinée , eut tout l'effet qu'il en attendait ; elle devint pour l'armée un véhicule de gloire , tandis que les niveleurs de 1793 , qui avaient tonné contre *les hochets de l'ancien régime* , vinrent tomber aux pieds de l'homme qui s'était popularisé *en détrônant la révolution*. On les vit se presser pour être les premiers inscrits sur les états de distribution de cette décoration ;... enfin l'on sait comment tout cela s'est fait.

L'ordre fut convenablement doté et très-exactement payé , jusqu'à l'époque de la restauration de la monarchie légitime. Alors de grands revers produisirent des changemens et forcèrent à des économies ; cependant il y avait des moyens de prévenir de justes réclamations ; on pouvait adopter des mesures capables de satisfaire tous ceux des simples légionnaires appar-

tenant à l'armée, ensuite les officiers et les commandans de cette légion, qui n'auraient pas eu d'autre existence que leur traitement. Les grands dignitaires se fussent résignés, et, quant aux légionnaires dans l'ordre civil, il n'y aura jamais d'inconvénient de les abandonner à leurs clameurs.

Mais l'armée, mais les braves qui n'ont vu que la patrie, et dont le sang a coulé pour elle; n'est-il pas juste de répondre à leurs plaintes, de faire droit à leur demande? Tel a été l'objet d'une pétition adressée à la Chambre des Députés, et lue dans la séance du 30 décembre dernier.

A cette occasion, M. le général Foy, aux intentions duquel je veux rendre hommage, s'est jeté dans des digressions peu mesurées. Trop plein de son sujet, il l'a entièrement décoloré, en s'efforçant de diffamer des rois de France. Il a dit que les ordres de St.-Louis, de St.-Michel et du St.-Esprit avaient été fondés par des princes *impopulaires*; il a persisté dans cette opinion, surtout à l'égard de *Louis XIV*, et, par motifs de convenances, il a bien voulu rendre hommage à la mémoire de *Henri IV* et à la conduite du Roi envers les membres de la Légion d'Honneur.

Certes, M. le général Foy a été bien imprudent de défigurer ainsi l'histoire, et de venir à la tribune proférer des blasphêmes plus qu'indécens, contre des monarques et des institutions dont la France s'honore.

C'est Louis XI qu'il a attaqué le premier, sans doute parce qu'il est échappé à sa mémoire des traits

qui caractérisent ce prince, dont je ne prétends point, au surplus, justifier la rigueur tyrannique qu'il fit peser sur la noblesse. Toujours est-il vrai de dire qu'il se fit remarquer par l'extension qu'il donna aux libertés des communes, et par la protection spéciale qu'il accorda à la liberté individuelle de chacun de ses sujets, sans distinction de rang et de naissance.

C'est dans la classe plébéienne qu'il chercha des favoris; et si M^r. le général Foy voulait explorer l'histoire du tems, peut-être y découvrirait-il des ancêtres, une origine qui lui ferait estimer davantage la croix de St.-Louis, dont il a bien voulu accepter la décoration; peut-être enfin aurait-on une idée positive de son libéralisme.

Louis XI est plus ancien que Louis XIV, et c'est sans doute par cette raison que la mémoire de M^r. le général Foy s'est trouvée en défaut; mais s'attaquer à Louis XIV? Est-il un militaire qui ne le sache par cœur? Comment se fait-il qu'à la tribune de la Chambre des Députés, à la session de 1819, un général qui se compte parmi les braves, ait traité d'*impopulaire*, un prince qui bâtit les Invalides; qui fit de l'approvisionnement des armées une science administrative; par les soins duquel le soldat fut toujours bien vêtu et toujours bien nourri; qui réforma les lois criminelles au profit du peuple; qui encouragea les arts et les sciences, donna l'essor aux plus brillans génies, vivifia le commerce, et favorisa la population par des récompenses aux pères de famille pauvres? Louis XIV peut-il être considéré comme l'ennemi

du peuple, lui qui voulut que tous ses sujets fussent admis à lui présenter leurs placets et leurs plaintes? M^r. le général Foy a donc mal lu l'histoire de France; il paraît ne connaître que celle de la révolution; mais il est sans doute encore jeune; il étudiera, fera des progrès et nous donnera de meilleurs fruits de son érudition.

On parle beaucoup de changemens à la loi des élections, sur laquelle l'expérience est maintenant complète. Faut-il d'autres preuves de ses vices que la nomination du régicide Grégoire? Cependant un parti composé d'hommes qui n'ont donné de gages qu'à la révolution, met tout en œuvre pour le maintien de cette loi. On fabrique des pétitions, on les colporte; tous les moyens sont employés pour obtenir des signatures; on voudrait nous ramener à cette époque de la révolution, où une minorité factieuse imposa ses lois à la majorité paisible. Que signifient ces pétitions collectives? Rien autre chose que de prouver la turbulence des ennemis de la légitimité et l'intrigue qui se joue de la crédulité. Le mépris doit donc faire justice de toutes ces manœuvres employées par un comité-directeur de toutes nos dissensions. *C'est de la loi des élections dont il s'agit.* Eh bien, il est suffisamment démontré qu'elle est vicieuse, ennemie de la monarchie légitime; elle renverserait le gouvernement représentatif lui-même, si l'on ne se hâtait d'y apporter des modifications. Les conséquences de cette loi avaient été prévues. Que n'a-t-on écouté la proposition faite, il y a bientôt un an, par

Mr. le marquis Barthélemy ? Mais un mauvais génie l'emporta, et l'expérience prouve combien l'essai a été funeste.

Une loi souvent ne paraît injuste que parce qu'on ne se l'est pas représentée sous toutes les faces possibles, c'est ce qu'on a tâché de faire comprendre par cet apologue oriental :

« Nandiskar était borgne et législateur ; il avait assemblé les vieillards de sa nation, pour leur faire jurer de rien changer à ses lois. Nantéou lui seul s'y opposait ; mais Nandiskar se défendit si adroitement, qu'il aigrit tous les esprits contre Nantéou. Celui-ci, désespérant de ramener ses compatriotes par ses discours, s'approcha de Nandiskar, et lui dit : Tu veux que tes lois soient strictement observées ; le peuple y consent, et moi je demande à être puni suivant tes lois. En proférant ces dernières paroles, il lui creva, d'un coup de poing, l'œil qui lui restait. Nandiskar avait fait une loi conçue en ces termes : *Quiconque crèvera un œil, qu'il en perde un.* Tu t'aperçois par-là, reprit Nantéou, combien ta loi est défectueuse, puisqu'il ne m'en coûte qu'un œil pour te priver de la vue. Nandiskar lui répondit : loin de t'en vouloir, je te dois de la reconnaissance ; en me privant des yeux du corps, tu m'as ouvert les yeux de l'esprit ; et vous, sages vieillards, ne rougissez pas d'avouer avec moi que nous avons eu tort ».

Lecteurs ! faites l'application de cet apologue ; et vous, hommes d'état, auteurs et soutiens de lois vicieuses, ouvrez les yeux de l'esprit ; imitez Nan-

diskar. Quand par un respect malentendu pour de pareille lois , on s'expose au danger de les maintenir, il en résulte nécessairement les inconvéniens les plus graves... Que serait devenue cette célèbre république d'Athènes, si le *sage Solon* n'eût senti la nécessité de faire réformer ces lois de sang que lui avait données *Dracon*, l'un de ses premiers législateurs ?

CLN.

Réponse à l'article de l'INDÉPENDANT, inséré dans son numéro du 3 janvier.

L'Indépendant, dans l'un de ses articles du 3 janvier relatif à St.-Domingue, annonce qu'il est disposé à combattre les systèmes qu'il croirait insensés ou odieux, et des prétentions oligarchiques qui s'accommoderaient mal de l'abolition de la traite et de l'esclavage. Il est aisé, sans doute, de donner le caractère de l'injustice et de la violence à des tentatives fondées sur le droit le plus incontestable, celui de la propriété et de la reconnaissance ; mais il serait difficile de prouver que ces tentatives sont en opposition avec le bonheur des noirs et le rétablissement de l'ordre dans nos Colonies.

Nous nous plaçons toutefois à rendre justice à la pureté des intentions du rédacteur de l'Indépendant.

Étranger, sans doute, aux Colonies, il n'a que des notions imparfaites ou fausses sur cette malheureuse contrée, et nous espérons que, mieux informé, il jugera plus favorablement les sentimens des colons

de St.-Domingue, et qu'au lieu de détruire les apparences d'un avenir qui doit concilier les intérêts de toutes les classes d'habitans, il se réunira à nous, pour appeler la sollicitude du gouvernement sur un pays dont la situation est déplorable.

La France, en 1794, donna la liberté aux noirs de St.-Domingue; elle accorda à des Africains tous les droits de citoyens français : quel a été le prix de ce bienfait ? Quels ont été les résultats de ces généreuses concessions ? Le massacre des Français, l'usurpation de leurs propriétés, l'ingratitude et la révolte des nouveaux affranchis. Jusques-là, la conduite seule des noirs, ou plutôt les prétentions des oligarques qui les gouvernent despotiquement, sont odieuses : on voit d'un côté le joug d'une domination barbare s'élever sur les débris de la liberté généreusement concédée aux noirs par la métropole ; de l'autre, la mère patrie cherchant à consolider par une régénération salubre le bienfait de la liberté, et faisant inutilement, à différentes époques, des propositions amicales, pour ne pas avoir à punir l'ingratitude et la désobéissance.

Si les chefs noirs se refusent cependant à écouter la voix de la sagesse et de la modération, s'ils refusent les propositions généreuses qui leur sont faites par un gouvernement libéral et puissant, faudra-t-il fléchir devant leurs absurdes prétentions, et abandonner lâchement le sort des colons et des cultivateurs noirs aux caprices de ces tyrans domestiques ? Loin de nous l'idée d'arriver sur ces plages désolées par

des guerres civiles , avec le fer et la flamme ! Nous pensons qu'il faut épuiser tous les moyens de conciliation et de douceur ; mais nous sommes Français , et nous verrions avec douleur la France perdre , par une honteuse faiblesse , le fruit de deux cents années de sacrifices , et la perspective de voir renaître son ancienne prospérité commerciale ; il est des circonstances où la raison a besoin d'être soutenue par la force ; ce dernier moyen est un auxiliaire puissant qui fixe les incertitudes , prévient les désordres politiques , et rallie les hommes au parti de la sagesse. Montrons-nous donc à St.-Domingue dans l'attitude de la force et de la modération , et bientôt le pouvoir chancelant des Christophe et des Boyer sera déserté par les infortunés cultivateurs noirs , dont l'existence est affreuse.

Le dernier paragraphe de l'article qui nous a fourni la matière de ces réflexions , est plein de sentimens vraiment français ; il nous fait naître l'espérance de trouver dans les rédacteurs de l'Indépendant , des collaborateurs animés d'un zèle éclairé , et disposés à sacrifier de vaines théories philanthropiques au bonheur réel des hommes , et à la tranquillité des peuples.

Au reste , s'il est démontré que la France environnée de mers , riche par les produits de son sol , le nombre et l'industrie de ses habitans , placée dans le centre des transactions sociales , puisse exister sans marine , sans commerce et sans Colonies , nous sommes prêts à rendre hommage aux rêveries philosophiques des faux philanthropes , et à reconnaître les heureux effets

de leur influence sur le bonheur des noirs de Saint-Domingue. Mais on chercherait en vain à étayer, par des raisonnemens sophistiques, l'existence de ces créations politiques, auxquelles on donne le nom de gouvernement indépendant; elles sont repoussées par l'expérience de trente années de désastres, et la sage politique des gouvernemens européens.

Quant à l'article des dettes des propriétaires de St.-Domingue, nous nous proposons de traiter à fond cette matière, lorsque les débats législatifs nous en fourniront l'occasion.

G.

SUITE DES FASTES DE LA MARINE

1627.— Le 21 juillet, le duc de Buckingham paraît sur nos côtes avec une flotte de quatre-vingt-dix vaisseaux et dix mille hommes de débarquement; il publie un manifeste pour justifier les motifs de son entreprise. Soubise débarque à la Rochelle pour réchauffer le germe des discordes civiles; mais il trouve dans Godefroi, maire de cette ville, un ami de l'ordre et de l'obéissance au Roi: cependant les prières de la duchesse de Rohan et les discours véhémens de Soubise et de St.-Blancard décident les Rochellois à envoyer des députés à Buckingham, pour lui témoigner leur reconnaissance; ils attendent pour se prononcer la convocation générale des églises protestantes.

Buckingham, surpris de rencontrer autant d'incer-

titude, descend dans l'île de Rhé défendue par Toiras. Les Français se retirent après une perte considérable. Rabutin, baron de Chantal, le frère de Toiras, et une infinité de braves périssent du côté des Français. St.-Blancard, le plus implacable ennemi de la France, descend à terre le second; il est tué au commencement du combat. Les Français se retirent dans les différens forts de l'île.

Buckingham bloque le fort St.-Martin, défendu par Toiras.

Dans ces entrefaites, le cardinal de Richelieu donne des ordres dans tous les ports de l'Océan, pour armer contre les Anglais. Les moyens les plus odieux sont employés par ceux-ci pour réduire le fort St.-Martin. Le seul puits qui fournissait de l'eau à la place, est empoisonné, et les Français réduits à la dernière extrémité, font néanmoins bonne contenance.

S'il ne nous vient rien, disait Toiras, je suis résolu de sortir, de nuit ou de jour, en bataille, de passer à travers les tranchées ennemies, et d'arriver jusqu'au fort de la Paix, où nous attendrons qu'on vienne nous dégager.

Toiras voulant faire connaître sa position à l'armée du Roi, trouve trois soldats intrépides qui se dévouent à la mort, en traversant le canal qui sépare l'île du continent, afin de remettre les paquets du gouverneur au Roi. Ils se jettent à la mer. Le premier se noie, et le second, excédé de lassitude, se rend aux Anglais qui le massacrent; le troisième, à moitié dévoré par les poissons, touche enfin au rivage; il ne lui reste

que la force de se traîner sur un chemin où il est secouru par un paysan. Les lettres qu'il portait furent remises au duc d'Angoulême qui les fit tenir au Roi.

Le 27 août, le duc de Guise est nommé commandant de la flotte française, et le 5 septembre, douze bâtimens légers, nommés pinasses, commandés par Valin, abordent au fort St.-Martin, et relève le courage de la garnison. Ils servent à l'évacuation des blessés, des malades et des femmes, que les Anglais avaient inhumainement fait rentrer dans le fort pour augmenter la disette.

Les Rochellois lèvent enfin l'étendard de la révolte. Le duc d'Orléans ne perdant pas de vue le projet de secourir l'île de Rhé, fait venir de Bayonne dix pinasses, et les fait soutenir par des chaloupes armées. Cette petite flotte composée de trente-cinq voiles, appareille le 6 octobre, et le 8 elle se trouve près de l'île de Rhé. Elle s'avance à la faveur de la marée; mais les chaloupes anglaises se présentent pour lui disputer le passage, qui est forcé par les nôtres. Une seule de nos chaloupes assaillie par douze canonnières ennemies, tombe au pouvoir des Anglais, et le fort est ravitaillé.

Cependant le cardinal de Richelieu qui avait le double but de délivrer l'île de Rhé, et de prendre la Rochelle, passe lui-même la mer dans le mois d'octobre, et se rend à Brouage et à Oleron pour activer les préparatifs.

Le 30, douze cents Français débarquent dans l'île; trois mille Anglais vont à leur rencontre, culbutent les premières divisions; mais de nouveaux renforts

décident la victoire en faveur des Français, et les Anglais se retirent.

Pressé par les Rochellois, le duc de Buckingham fait attaquer le fort St.-Martin par cinq endroits différens. Les Anglais sont repoussés avec une perte considérable.

Sachant d'ailleurs l'arrivée prochaine de six mille hommes, Buckingham rebuté de tant d'obstacles, lève le siège de la place, le 8 novembre, et regagne ses vaisseaux. Son arrière-garde est taillée en pièces par le maréchal de Schomberg débarqué dans l'île. Le comte de Joigny, général des galères, est blessé d'un coup de mousquet.

La flotte française, sous le commandement du duc de Guise, se rassemble au Morbihan, où la flotte d'Espagne, aux ordres de don Frédérick de Tolède, vient se réunir à elle; et toutes deux, à quelques jours d'intervalle, arrivent dans la rade de la Rochelle.

La perfidie des Espagnols, cachée sous les dehors de l'amitié, éclate enfin : l'amiral don Frédérick de Tolède se retire à l'approche de la flotte anglaise. Averti par cette lâche trahison, Richelieu forme la résolution de ne chercher que dans la France les moyens de réduire la Rochelle. Il était traversé dans ce projet par les grands de l'état, qui voyaient arriver avec peine l'époque à laquelle l'autorité royale n'étant contenue par aucun frein, pèserait toute entière sur la classe puissante dont l'influence lui inspirait de l'ombrage. Le siège de la Rochelle commence sous la direction du cardinal de Richelieu.

(La suite à l'ordinaire prochain).

MOUVEMENS MARITIMES.

En charge à Bordeaux pour la Martinique, le *Navigateur*, de 180 tonneaux, partira du 10 au 20 janvier. S'adresser à MM. Louis Ménard et Courrejols, courtiers.

A Marseille, pour la Martinique, l'*Amitié*, de 140 tonneaux, partira du 15 au 20 janvier. S'adresser à MM. Marc Faisinet, courtiers.

Le brick *les Deux Sœurs*, capitaine Verron, partira très-incessamment de St.-Malo, pour la Guadeloupe et la Martinique.

En charge au Hâvre pour Fernambouc, le *Victor*, de 150 tonneaux; capitaine Théroutte, partira le 20 janvier. S'adresser, au Hâvre, à M. Bringeon, et à Rouen, à MM. V^e. Élie Lefèvre et fils.

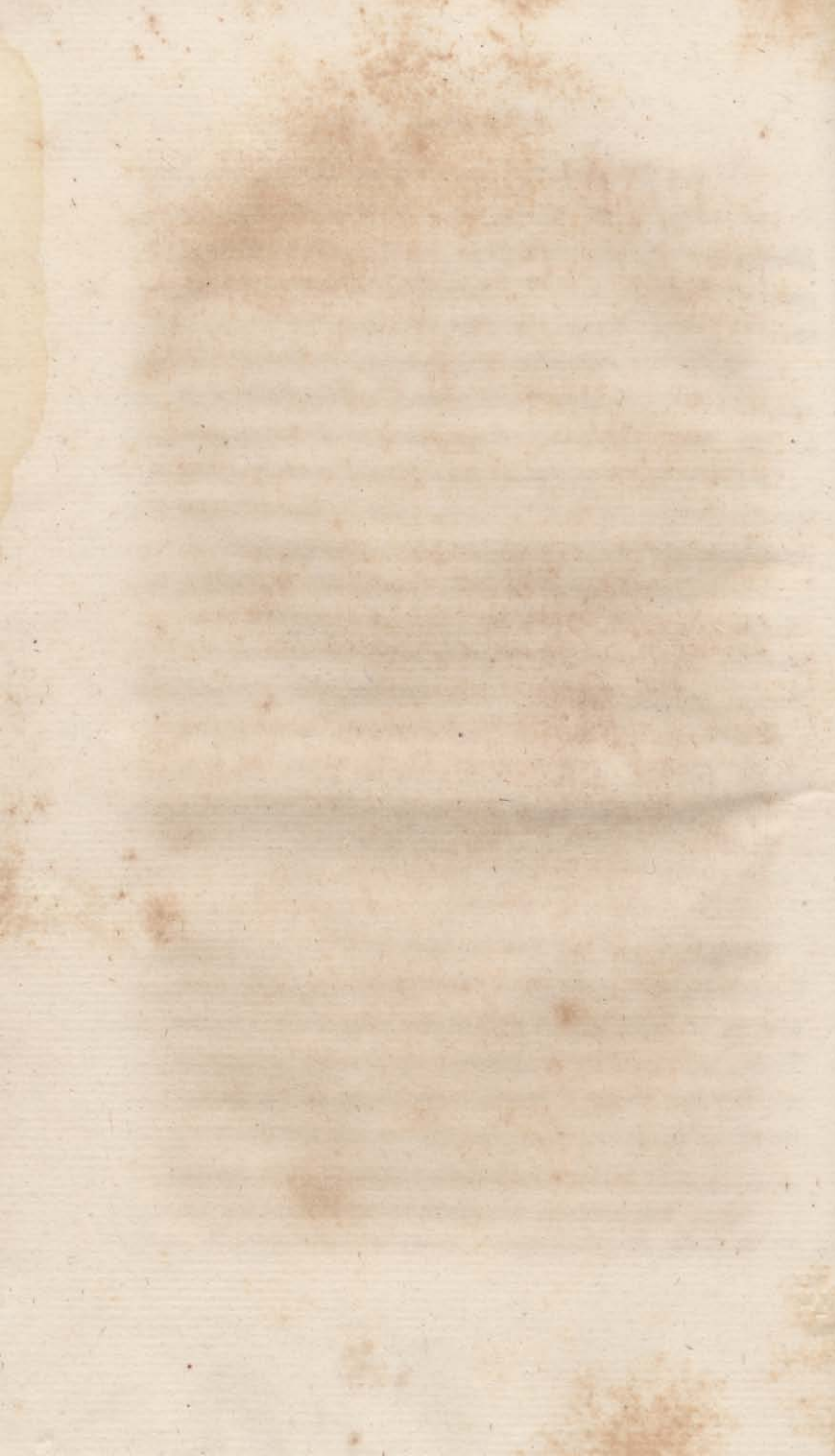
L'*Assomption*, de 250 tonneaux; capitaine Pignon blanc, partira de St.-Malo pour le port qui sera indiqué par les affréteurs. S'adresser à M^r. Roberecht, à St.-Malo.

AVIS.

Les personnes qui ont souscrit au DÉFENSEUR DES COLONIES, sans avoir donné leur adresse, sont invitées de la faire passer au Bureau, rue Neuve-Saint-Marc, n^o. 7, afin de recevoir le premier Numéro, qui a paru le 31 décembre dernier, et de ne pas éprouver de retards dans l'envoi des autres livraisons.

IMPRIMERIE DE DONDEY-DUPRÉ,

Rue St.-Louis, N^o. 46, au Marais; et rue Neuve St.-Marc, N^o. 10



L'OBSERVATEUR

DES COLONIES, DE LA MARINE, DE LA POLITIQUE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS.

DE L'INDÉPENDANCE DE ST.-DOMINGUE.

L'Indépendance de St.-Domingue serait une injustice ;

L'Indépendance de St.-Domingue serait une trahison ;

L'Indépendance de St.-Domingue serait une absurdité.

QUELQUE peu d'impression que puissent faire sur les esprits aguerris les nouvelles semées par la sottise ou la malveillance, trop de choses incroyables se sont réalisées, pour juger prudent de livrer au mépris, des bruits qui circulent avec tant d'activité, sur de prétendues négociations entamées avec les chefs du gouvernement d'Haïti. Cet événement touche de trop près à la prospérité de la France et à l'existence des malheureux colons, pour qu'il ne soit pas utile de signaler les funestes conséquences et toute la turpitude d'un pareil traité. Nous tâcherons de développer avec assez de clarté notre texte, pour ne laisser aux dupes que l'embarras de s'être trompés, et aux fourbes la honte d'être démasqués.

L'Indépendance de St.-Domingue serait une injustice.

Les Colons de St.-Domingue ont été spoliés d'une manière que même le *code révolutionnaire* ne saurait justifier, la vente des biens des émigrés de France n'ayant aucun point de comparaison par ses motifs avec celle des Colons de St.-Domingue.

Les lois qui ont prononcé la déchéance des propriétaires de France, émigrés, émanaient du moins d'une majorité de propriétaires, qui s'est constituée le gouvernement.

Les propriétés des Colons, au contraire, ont été séquestrées par une classe de prolétaires, sans aucun droit sur le sol; les nègres de nos Colonies, la plupart recrutés en Afrique, devant plutôt être considérés comme des ouvriers attachés à une manufacture, que comme des regnicoles. (1)

Les propriétaires de St.-Domingue ne pouvaient être jugés émigrés, la presque totalité jouissant de leur domicile en France, ou n'ayant fait que changer de quartier pendant les troubles de la Colonie : on ne saurait au surplus considérer la Colonie de St.-Domingue que comme un département de la France; reconnaître son indépendance serait admettre qu'un département, un arrondissement, un canton, même une manufacture, pourraient impunément se soustraire à l'autorité de la métropole; principe aussi ridicule que dangereux.

(1) C'est par un abus de mots que nos établissemens entre les tropiques ont été appelés Colonies.

Il est bien sensible que les partisans de l'indépendance, c'est-à-dire, les nègres et les révolutionnaires, n'osant pas admettre ce principe, se retranchent dans la question de fait, leur grand cheval de bataille; mais comme ceux qui se soumettent au gouvernement de fait, ne sont que ceux qui manquent de moyens de défendre celui de droit, reconnaître l'indépendance des révoltés, serait la même chose de la part de la France, que d'avouer son impuissance de s'opposer à l'usurpation de trois cent mille nègres (1) isolés,

(1) J'ai dans mes mains un recensement fait sous le gouvernement du général Toussaint, qui porte la population des noirs à 292,000, et celle des mulâtres à 9,000.

L'évaluation faite par le général Pamphile-la-Croix, est évidemment fondée sur des documens erronés. J'ai habité cinq ans la Colonie, pendant l'occupation par les Anglais d'une partie de l'île, et je n'ai vu aucune des habitations principales du Cul-de-sac des Grands-Bois, de l'Arcahaye, du Boucassin, de Jérémie, de St.-Marc, etc., dont les ateliers ne fussent diminués de moitié et souvent de plus. Sous le gouvernement du général Toussaint, j'ai parcouru le plus grand nombre des habitations de la partie du nord, et j'y ai trouvé la population des noirs encore plus réduite; mon habitation, la plus florissante alors du quartier de Limonade, avait perdu les deux cinquièmes de ses forces. Cette dépopulation n'a rien que de naturel; car on ne saurait imaginer qu'un pays livré pendant vingt ans à la guerre civile ou à la guerre étrangère; qui a éprouvé, à l'époque de l'évacuation des troupes espagnoles et des troupes anglaises, de grandes exportations de nègres; enfin, qui a toujours existé dans un état de brigandage où la plupart des enfans ont été le fruit du plus effréné libertinage, n'ait éprouvé une immense réduction dans sa population. Nous prévoyons bien que les prétendus amis des noirs conclueront de cet exposé que la Colonie de Saint-Domingue ne peut plus être un objet d'ambition pour la France; mais c'est un piège dans lequel ne tomberont pas ceux qui sont éclairés sur les ressources qui avaient été négligées sous l'ancien

divisés en deux partis ennemis, dont chacun peut à peine mettre douze mille hommes sous les armes. Combien cette pusillanime concession, de la part de la métropole, ne pourrait-elle pas paraître un signe de décadence, et comment croire qu'un gouvernement composé des mêmes élémens que celui qui naguère a ébranlé l'Europe jusques dans ses fondemens, recule aujourd'hui devant une horde de révoltés ! On doit convenir au moins que ce parallèle ne serait ni flatteur, ni de bon augure pour la monarchie. Les résultats de l'expédition du général Leclerc sont loin de devoir affaiblir l'espoir de succès que doit offrir une nouvelle entreprise. L'armée Française fit, pour ainsi dire, trop vite la conquête de St.-Domingue, et si elle n'en recueillit pas le fruit, c'est qu'elle trouva dans son sein les élémens dangereux qui produisirent tous ses revers. L'occupation de la totalité de la Colonie obligea à disséminer les troupes, et ne permit

régime. La charrue et les pompes à feu, dont on n'a jamais fait usage, peuvent s'appliquer assez efficacement à la culture des sucreries, pour penser que ces nouveaux expédiens peuvent suppléer à un tiers de la population de la plaine.

Il est un autre moyen qui a aussi toujours été négligé ou méconnu, dont on pourrait tirer un très-grand parti ; c'est celui d'acclimater les jeunes Européens connus sous le nom d'enfans trouvés, et de les incorporer, à de certaines conditions, dans les ateliers ; il n'y a pas de doute que la majeure partie de cette jeunesse ne pût parvenir un jour à être employée utilement au service des habitations, si ce n'est aux travaux de la terre, du moins à ceux de l'intérieur des bâtimens et des moulins qui occupent un grand nombre de bras, etc. L'exemple de l'ancien établissement de Bombarde, composé d'une population allemande, suffit pour démontrer les succès qu'on doit attendre de cette proposition.

de faire aucun établissement fixe : la rupture qui eut bientôt lieu avec l'Angleterre, et dont un blocus sévère fut l'immédiate conséquence, interrompit subitement toutes les communications avec les États-Unis et la métropole ; dès ce moment tous les fléaux accablèrent à la fois notre armée en proie à la fièvre jaune, privée de vivres frais, de renforts de troupes, de médicamens, harassée par un service trop étendu, dont la perfidie multipliait les dangers ; l'occupation de la Colonie n'avait plus d'autre résultat que celui d'une destruction sans objet : l'expédition de Saint-Domingue doit donc être plutôt considérée comme une opération interrompue, que comme une opération manquée. Les deux funestes missions qui ont eu lieu si intempestivement, sont également marquées au coin de la plus complète ignorance des choses et des personnes. Ceux qui détournent d'une nouvelle tentative sur St.-Domingue, à cause de la quotité de la dépense, agissent comme des propriétaires qui refuseraient de faire des réparations à leurs maisons délabrées, ou de fumer leurs terres épuisées. Comment un gouvernement qui paye un intérêt de 180 millions pour la dette constituée, n'oserait-il pas y ajouter encore deux ou trois millions, pour rentrer dans l'importante possession qui fut le principe de sa fortune et de sa prépondérance en Europe ? Quelle économie !!!

L'Indépendance de St.-Domingue serait une trahison.

Pour peu que l'on croye à la possibilité de faire

rentrer la Colonie de St.-Domingue dans le devoir, on ne saurait s'empêcher de qualifier de trahison la reconnaissance d'un gouvernement usurpateur, établi au profit de quelques oppresseurs d'une population misérable, et au détriment des droits des anciens propriétaires, sans aucune compensation pour la prospérité et la puissance de la métropole. Les propositions d'indemnités, en faveur des colons dépouillés, et un prétendu privilège exclusif accordé au commerce français, sont des dédommagemens dérisoires, sans proportion ni possibilité d'exécution aux yeux des personnes éclairées sur la question des Colonies. Des nègres qui débitent en gros et en détail leur politique libérale dans les journaux révolutionnaires, *des Français de Genève*, des émissaires faméliques, peuvent bercer un public ignorant de pareilles billevesées; on les connaît assez pour croire qu'ils doivent même plaider vivement la cause des *Christophe* et des *Boyer*. Le judicieux *Herace* explique clairement ce touchant intérêt : *O cives, querenda pecunia primum est*. Mais des agens investis de la confiance du souverain, pourraient-ils, sans prévariquer au premier chef, consentir à des concessions aussi attentatoires à la dignité et à la puissance nationales, qu'aux droits de la propriété; enfin, capables de faire tomber la France dans le dernier rang des puissances maritimes? Car une fois déchu, on ne peut se flatter de rester stationnaire sur l'échelle de dégradation. Celui qui vous permet d'entrer aujourd'hui dans ses ports, vous défendra demain de sortir des vôtres. La tyrannie

d'une puissance maritime concentrée dans une île , est sans borne , parce qu'elle est sans frein. Ce n'est que d'une grande étendue de navigation marchande qu'on peut espérer , tôt ou tard , la chance de se soustraire à cette violence. Imaginer que des vaisseaux constituent une marine , et qu'une population de nègres indépendans puisse fleurir , ce sont deux rêves également dignes du délire *ultra-libéral* ; au surplus , quand les illusions les plus flatteuses des avocats de l'indépendance de Haïti , viendraient à se réaliser , et que la *bienheureuse Colonie* atteindrait le degré de prospérité pour lequel ils soupirent si ardemment , qu'en résulterait-il pour la France ?... Que bientôt la puissance maritime prépondérante en accaparerait tout le commerce. Car deux nations d'un rang inférieur ne sauraient traiter ensemble au préjudice d'une troisième plus puissante , et il ne leur sera jamais permis que de rivaliser entr'elles de bassesses pour obtenir un regard du maître.

Les bornes de cet article ne nous laissent pas le moyen de donner à notre opinion tout le développement que notre expérience (1) nous permettrait de

(1) J'ai joui de mon habitation sous le gouvernement du général Toussaint , et l'ai gérée pendant l'espace de 18 mois. Je n'ai jamais éprouvé de désagrémens de la part des nègres. J'ai reçu même beaucoup de marques d'attachement de plusieurs , qui m'ont offert de m'accompagner en France , à l'époque de mon retour. Je n'ai donc conservé que des sentimens de bienveillance pour cette malheureuse caste , victime de l'abandon de la mère-patrie , et il n'existe point de négromane plus disposé que moi à faire des sacrifices à son bonheur.

le faire, et surtout autant que l'ignorance de nos adversaires l'exigerait, à en juger par les erreurs dont fourmillent leurs écrits; elle est portée à un point, qu'on peut regarder comme invincible, sans la connaissance préalable de la température d'Haïti, des mœurs et du caractère de ses habitans : comme nous ne saurions exiger qu'ils se transportent sur les lieux pour acquérir les lumières qui leur manquent pour entendre la question, nous les engagerions, ne pouvant faire mieux, à lire, en attendant, les ouvrages de M. Chaptal (1), ancien ministre de l'intérieur; de M. Rubichon (2) et de M. de Guillermin (3). Ils

(1) Le meilleur ouvrage pour connaître l'importance mercantile de St.-Domingue.

(2) Ouvrage le plus fort sur le système colonial et surtout celui d'agriculture, base principale de la fortune publique dont, par parenthèse, on n'a pas su, ou peut-être pas osé parler à la tribune de l'assemblée; ce serait bien le cas de lui dire : *mon ami Béliet, commence par le commencement.*

Aucune lecture ne peut être plus utile, dans un moment où la question de la loi d'élection est à l'ordre du jour, et trouble toutes les têtes. La division des terres, dont M. Rubichon démontre l'effrayante et inévitable progression, pourrait faire penser aux personnes encore de sang-froid, qu'il serait plus à propos de s'occuper des élémens de l'élection, c'est-à-dire, de l'existence des électeurs, que du mode de l'élection; car il pourrait fort bien arriver qu'à une époque assez prochaine, il existât bien peu d'électeurs à 300 fr., même à 200, même à..... On ne peut dire où doit s'arrêter la réduction des électeurs de la contribution foncière, dans un pays contenant cinquante-deux millions d'arpens en culture, et où vingt neuf millions trois cent mille propriétaires aspirent tous à posséder un lopin de ce sol. Déjà dix millions quatre cent quatorze mille cent vingt-un individus jouissent du bonheur de participer au paiement de la contribution foncière!!!

(3) Brochure pleine de vues utiles pour faire rentrer facilement St.-Domingue dans le devoir.

apprendront à apprécier la Colonie de St.-Domingue, ainsi que les moyens faciles de la soumettre ; et ils penseront comme nous, s'ils n'ont pas *de trop fortes raisons* de tenir à leurs opinions, que ce serait un funeste événement et une insigne trahison, que de reconnaître l'indépendance de St.-Domingue. Une classe, non moins coupable et qu'il convient de livrer au même mépris, est celle de ces négociants pacotilleurs qui ont l'impudeur d'aller trafiquer quelques misérables cargaisons dans les ports de St.-Domingue. C'est un degré de cupidité digne du nouveau patriotisme *ultra-libéral*. Ce commerce peut être évalué à environ 8 à 9 millions pour la France. Quelle compensation pour de si honteuses transactions!...

L'indépendance de St.-Domingue serait une absurdité.

Les novateurs, de même que les matérialistes, comptent beaucoup sur le hasard ; ils ne doutent pas qu'un ordre politique ne puisse résulter de la simple combinaison des intérêts particuliers, et dès-lors ils se livrent aux plus flatteuses illusions sur les destinées de St.-Domingue ; il est digne du délire *ultra-libéral* d'imaginer qu'une peuplade africaine, sans religion, où les liens du mariage ne sont pas connus, où ceux même de la parenté n'ont presque aucune force ; amollie jusqu'à l'apathie par les ardeurs de la zone torride ; dont une partie, dans le nord, est abrutie par la tyrannie la plus féroce, et dont l'autre, dans l'ouest, est énervée par la mollesse d'un gouvernement léthargique, puisse,

dis-je , au premier signal de son émancipation , jouir de tous les fruits d'une civilisation éclairée. Nos charlatans insensés pensent orgueilleusement pouvoir fonder une société politique , comme Dieu créa la lumière. *Audax Japeti genus!* ignorans et perfides , sans aucune notion sur les localités ni les vrais intérêts des propriétaires de St.-Domingue , imbus des plus absurdes préventions sur son ancien régime , (1) ils ne sauraient apercevoir que , loin de rendre la condition des noirs meilleure qu'elle n'était avant la révolution , ils les plongeraient dans une misère qui n'aurait d'autre terme que la destruction même de l'espèce ; car est-il une garantie qu'on puisse donner à un peuple corrompu , avant d'être civilisé , orphelin de religion , de mœurs et de lois , contre l'oppression d'un chef , dont la stupide ignorance ne lui permet de connaître que les lois de ses caprices ? Il est d'autres conditions , pour constituer l'état de civilisation , que l'existence d'un souverain et d'une certaine quantité de population ; privé de l'intermédiaire des

(1) Ce régime , sujet de tant d'absurdes déclamations , a induit aux préventions les plus fausses et les plus injurieuses sur le caractère des colons.

Je ne prétends pas faire l'apologie de l'esclavage ; néanmoins j'oserais affirmer que les villes et les campagnes des Colonies ne présentent pas un spectacle aussi hideux que celui que nous voyons journellement dans nos rues : on n'aperçoit nulle part des familles entières de mendiants , des infirmes dégoûtans , des ivrognes , et on n'y entend jamais parler de vols , d'assassinats , d'expositions d'enfans , ni même de suicides ; car ceux qui s'y commettent ne sont que l'effet du système de la métemp-sycose , dont sont imbuës la plupart des nations africaines.

institutions, un gouvernement ne saurait que flotter entre le despotisme et l'anarchie, jusqu'à ce qu'il soit entraîné dans l'abîme. Sous les zones torridés elles doivent être renforcées en raison de l'inertie de l'homme, qui n'aperçoit dans le travail que le plus grand supplice, et ne trouve que dans la paresse le suprême bonheur. Il est tellement disposé au joug par sa nonchalance naturelle, qu'on peut observer dans toutes les actions de sa vie, qu'il inventerait l'esclavage, s'il n'était prévenu dans cette disposition par l'impatiente tyrannie de ses terribles chefs, toujours remplacés par d'autres chefs aussi cruels; car c'est le degré de barbarie qui y constitue le degré de la légitimité. Si le travail de la terre était une chose aussi naturelle dans ces climats que dans nos froides contrées, il n'est aucun doute que depuis plusieurs siècles l'Afrique jouirait des bienfaits de la civilisation, sans le secours de la compagnie anglaise de Sirra Leone et ceux de notre établissement au Sénégal; conception au surplus aussi pitoyable en politique que désastreuse en finance. L'obstination des Négromanes à vouloir conclure de l'industrie dont est doué l'Européen, celle dont le noir est susceptible, leur fait supposer que les terres de nos Colonies pourraient être exploitées à l'instar de celles d'Europe, au moyen d'un léger salaire. Qui est-ce qui le désirerait plus que les colons, et qui est-ce qui gagnerait plus qu'eux à ce marché? Mais cette illusion est complète et tombe malheureusement devant la leçon de l'expérience. C'est le froid qui nous accable de besoins, qui a fait retrancher

l'homme dans l'état social et l'a forcé à la culture de la terre; conséquence immédiate de toute grande réunion d'individus. Sous les tropiques, au contraire, indépendant par la nature d'un climat qui le soustrait à la plupart des besoins et supplée à sa subsistance par une récolte abondante d'alimens que le sol produit presque sans culture, tels que les bananes, l'igname, le manioc, etc. etc., il peut s'isoler impunément et seul défier la nature : la cupidité, le luxe sont une maladie endémique de nos froides contrées et le véhicule de notre brillante industrie; mais l'indolent Africain ne prétend qu'au repos, première de toutes les lois naturelles, parcequ'elle dérive uniquement de la constitution de notre être. Les despotes qui disposent à leur gré de ces malheureuses peuplades africaines, préfèrent eux-mêmes les profits de la guerre, la vente des prisonniers, le pillage des naufragés et des voyageurs, les produits spontanés de la nature, tels que les coraux, les gommes, la poudre d'or, les dents d'éléphants, le plumage des oiseaux, à tous ceux qu'ils pourraient obtenir par la culture.

S'il résulte de nos observations que l'indépendance de St.-Domingue ne puisse avoir pour résultats que le malheur des nègres, la misère des propriétaires, l'anéantissement du commerce de la France, enfin la perte de sa dernière chance pour recouvrer son rang parmi les puissances maritimes, ne doit-on pas reconnaître avec nous que l'indépendance de St.-Domingue serait une injustice, une trahison et surtout une absurdité?

LE M^{is}. DE FONT***.

LITTÉRATURE.

2^{me}. Article.

DE LA TRAGÉDIE.

Si j'ai parlé, dans un premier article, de l'utilité de la lecture des Anciens, surtout lorsque l'on se consacre au théâtre, je n'ai pas prétendu dire, pour cela, que nous ne saurions les égaler dans l'art dramatique. Loin de moi ces admirateurs aveugles de l'antiquité, détracteurs de tout ce qui ne compte pas plusieurs siècles d'existence, dont l'injustice enchaîne le génie, en lui montrant sans cesse un but auquel il ne saurait atteindre ! Méprisons ces censeurs austères qui, au lieu de voir dans les Classiques des modèles à consulter, admirent jusqu'à leurs sottises, et érigent leurs erreurs en préceptes. Il faut être de mauvaise foi, ou bien égaré par ses premières études, pour mettre les tragiques grecs au-dessus des auteurs modernes. Croit-on, par exemple, qu'*Eschyle*, *Sophocle* et *Euripide* n'aient pas été égalés par *Corneille*, *Racine* et *Voltaire* ? Je dis mieux ; il a fallu beaucoup plus de talens à ces derniers, pour agir sur une classe d'hommes dont le goût est exercé, et dont les sensations doivent être difficiles à émouvoir.

Voyons quelle fut l'origine de la tragédie, et quelle marche l'art a suivie dans ses progrès successifs.

Des divertissemens en l'honneur de *Bacchus*, des sacrifices offerts d'abord par la simple reconnaissance, devinrent, par la suite, des cérémonies publiques, et

enfin des spectacles profanes. Un bouc, ou une outre de vin était alors la récompense des poètes, qui avaient le plus dignement célébré celui auquel on était redevable de la culture de la vigne, par allusion à l'hymne bacchique appelée *Tragédie*, c'est-à-dire, chanson du Bouc ou des Vendanges.

L'on finit par s'ennuyer de la monotonie de ces chœurs qui répétaient sans cesse l'éloge du fils de Sémélé, et l'on chercha par d'autres moyens à intéresser le peuple. *Thespis* fut le premier qui osa entre-mêler dans les chants, des traits historiques ou fabuleux. Il est probable que cette idée lui fut inspirée par *Homère*, dont les livres étaient alors récités dans toute la Grèce. Selon *Horace*, il barbouillait ses acteurs de lie, et les promenait dans des chars, d'où ils lançaient des épigrammes aux passans ; voilà l'origine de la *Tragédie satyrique*.

Peu à peu les chœurs consacrés aux louanges de *Bacchus*, furent rattachés aux récits épisodiques ; et delà, dit *Plutarque*, un culte religieux dégénéra en représentations passionnées. C'est envain que les prêtres voulurent réclamer contre de dangereuses innovations ; les Grecs aimaient aussi le changement et le plaisir.

Selon *Aristote*, *Quintilien*, *Denys d'Halicarnasse*, et plusieurs autres écrivains, il paraît, hors de doute, que l'on doit à *Eschyle* l'introduction, dans les récits, d'un second personnage. Inventeur du dialogue, il est donc à juste titre le véritable créateur, le *Père de la Tragédie*. Par ses soins, le théâtre, orné de riches

peintures, représenta tous les objets propres à ajouter à l'illusion de la scène. Il nous reste d'Eschyle *les Perses*, *Prométhée*, *les Euménides*, *les sept Chefs devant Thèbes*, *Agamemnon*, *les Suppliantes*, et *les Coëphores* (1). L'on trouve, dans ce dernier ouvrage, de véritables beautés ; le sujet est la vengeance qu'Électre et Oreste veulent tirer du meurtre d'Agamemnon assassiné par Clytemnestre, leur mère. Il y a dans cette pièce une action dramatique, et l'on y remarque surtout l'idée de cette pompe théâtrale qui fait partie du sujet, et qui ajoute encore à la force de la situation.

Sophocle vint ensuite : *Ajax*, *Antigone*, *OEdipe*, *Électre* et *Philoctète* sont autant de titres à sa gloire. Après lui parut *Euripide*, auquel nous devons *Iphigénie en Aulide* et *Iphigénie en Tauride*. C'est surtout dans la première de ces deux pièces que l'on peut reconnaître les étonnans progrès de l'art. Unité d'action et d'intérêt, exposition parfaite, caractères soutenus et bien tracés, vérité dans le dialogue, pathétique, éloquence, gradation d'intérêt jusqu'au dénouement, tout, en un mot, est digne de notre admiration.

En moins d'un siècle la tragédie ancienne est donc parvenue à sa perfection ; mais quelle différence entre ce système théâtral et le nôtre ! Tous les sujets, tirés de leur propre histoire, attachaient les Grecs, sans qu'il fût nécessaire de les tenir sans cesse dans une alternative de crainte ou d'espérance : des chœurs

(1) *Coëphores* signifie porteurs de libations.

qui entretenaient l'attention, quelques situations intéressantes, il n'en fallait pas davantage pour amuser les classes inférieures du peuple, qui composaient alors la partie la plus nombreuse des spectateurs. Chez nous, au contraire, le poète n'a, pour ainsi dire, que des juges difficiles et souvent injustes; point de musique propre à occuper et distraire, point de chœurs qui dissimule le défaut d'action. Les anciens n'excluaient pas des détails d'intérieur, des mots de la conversation familière; chez nous, il faut rejeter tout ce qui n'est pas noble, grand et pompeux. Une comparaison assez simple prouve suffisamment combien l'art est plus difficile de nos jours. *Eschyle* a composé près de cent tragédies; *Sophocle* et *Euripide* bien davantage; à coup sûr nos auteurs les plus féconds n'ont pas approché de ce nombre, et aucun, je crois, n'y arrivera jamais.

Passons aux élémens qui constituent la tragédie.

Aristote pense qu'*Homère* et *Eschyle*, en composant leurs ouvrages, ont eu pour but de corriger les mœurs et d'exciter une sensibilité raisonnable, en la renfermant dans de justes bornes. Il me semble qu'il serait au moins aussi naturel de croire qu'ils cherchaient seulement à intéresser et à plaire. En jugeant par le plus ou moins de succès de leurs productions, ils ont dû nécessairement se conformer au goût des peuples, et, par conséquent, finir par étudier la nature.

Une seule action ayant fourni à *Homère* le sujet de vingt-quatre chants fort étendus, *Eschyle* aura pensé

que l'on pouvait la restreindre et se servir de l'intrigue; mais que, pour racheter les développemens pleins d'intérêt d'un poëme épique, il fallait donner aux passions un degré de plus d'énergie. En raisonnant de cette manière, l'on se sera bientôt convaincu que les situations fortes et de peu de durée, étaient celles qui convenaient au théâtre.

En général, l'homme est plus sensible au mal qu'au bien, c'est-à-dire, qu'il appréhende encore davantage l'infortune, qu'il ne desire le bonheur. Cette faiblesse une fois reconnue, *la terreur* a été un des grands moyens tragiques.

La crainte de l'avenir rend sensible aux souffrances que d'autres éprouvent : *la pitié* est donc un sentiment inséparable de la terreur : voilà le second mobile de l'intérêt dramatique.

J'ai fait souvent une réflexion qui, selon moi, prouve d'une manière incontestable, que la sensibilité n'est autre chose qu'un retour sur nous-mêmes à la vue des maux d'autrui. Parlez dans le monde d'un événement affreux arrivé dans quelque province très-éloignée, et qui aura coûté la vie à plusieurs milliers d'individus; à peine les personnes susceptibles des émotions les plus vives, seront-elles légèrement affectées de votre récit : dites-leur, au contraire, qu'un assassinat vient d'être commis à leur porte, c'est toute autre chose; l'on se récrie; l'on plaint la victime; on se fait répéter cent fois les circonstances de sa mort. . . . Eh bien ! ô faiblesse humaine ! de la pitié nous avons fait une vertu.

Après avoir déterminé les différens ressorts que a tragédie a à faire mouvoir, il a fallu fixer la durée de l'action : un poème peut la prolonger à volonté ; il suffit seulement qu'il y ait de l'ordre et de la suite dans toutes ses parties , et que l'esprit puisse en saisir l'ensemble : il n'en est pas ainsi d'un sujet mis en scène ; il faut que la mesure de la représentation se rapproche de celle des événemens dont elle est l'image. Cependant pour réunir plus de beautés dans un même cadre, et pour produire de plus grands effets, Eschyle et ses successeurs ont pensé , avec raison , qu'un spectacle de deux ou trois heures , pouvait, sans inconvénient, rappeler un intervalle d'un jour. C'est encore aux Grecs que nous devons *le dénouement* qui fait succéder le calme au choc des passions, qui résout l'embarras et démêle l'intrigue : ainsi, dialogue, unité de temps et d'action, nous devons tout aux anciens.

Je n'entreprendrai pas de suivre les progrès de l'art aux différentes époques de notre littérature : qui ne connaît l'Histoire du Théâtre Français et tous nos poètes tragiques ? Je ne renouvellerai pas non plus les disputes qui se sont élevées si souvent au sujet de *Corneille* et de *Racine* ; le mérite de ces deux écrivains célèbres est aujourd'hui généralement apprécié ; la scène leur est également redevable ; et leurs ouvrages, ainsi que ceux des grands maîtres de l'antiquité, doivent être l'objet d'une méditation continue pour quiconque veut parcourir la même carrière. Je pourrais ici rappeler aux auteurs qui se

consacrent à la littérature dramatique, combien d'ennuis et d'injustice, depuis *Eschyle* (1) jusqu'à *Racine* (2), le théâtre a fait éprouver aux hommes du plus brillant génie; mais, au lieu de les décourager par de semblables tableaux, je préfère exciter l'émulation de leur muse naissante, en mettant sous leurs yeux des succès justement acquis, et des couronnes nouvellement obtenues.

Les Vêpres Siciliennes et Louis IX.

Il est tems de nous occuper des productions nouvelles de deux jeunes poètes, qui ont fait preuve d'assez de talens pour donner de justes espérances. Je commencerai par les *Vêpres Siciliennes*, dont la représentation a précédé de quelques jours celle de *Louis IX*; et comme presque tous les journaux ont donné l'analyse de ces tragédies, je me bornerai seulement à faire connaître à mes lecteurs, les beautés et les défauts qu'une critique impartiale m'a fait reconnaître dans ces deux ouvrages.

Je rends toute la justice possible à M. Lavigne, quant aux difficultés que son sujet a dû lui offrir : le succès n'eût-il pas récompensé ses efforts, je crois qu'il serait encore glorieux pour lui d'avoir exécuté ce que l'auteur des *Templiers* a craint, dit-on, d'en-

(1) Les prêtres lui firent un crime d'avoir mis sur la scène les mystères de la religion dans plusieurs de ses tragédies, notamment dans les *Euménides*, et le peuple voulut le lapider.

(2) Tout le monde sait que la *Phèdre* de Pradon fut préférée à celle de Racine.

treprendre. Effectivement, combien ne fallait-il pas d'adresse pour conserver à des Français, le caractère de grandeur et de générosité qui les distingue, lorsqu'il s'agit d'une action basée sur un soulèvement populaire, suite de leurs exactions et de leurs crimes !.. Eh bien ! non-seulement l'auteur a su vaincre cet obstacle ; mais il a fait encore disparaître tout l'odieux qui semblait devoir retomber sur les instrumens d'une lâche trahison ; de sorte que ni les victimes, ni les assassins ne paraissent coupables. On plaint Montfort, Gaston, tous ceux qui, par leurs vertus, ne méritaient pas de partager la proscription générale, et l'on excuse les habitans de la Sicile d'avoir employé le seul moyen qui leur restait, pour reconquérir le plus précieux des biens, l'indépendance nationale.

Nous remarquerons à cette occasion, qu'un sujet de pure invention trouve presque toujours des spectateurs incrédules et prévenus défavorablement, tandis que, pour peu qu'il se rattache à l'histoire, on consent volontiers à être dupe de tout artifice, et l'on admet sans examen, les changemens que l'on a pu faire en faveur de l'intérêt et de l'intrigue. Dans l'ouvrage de M. Lavigne, par exemple, Montfort, lieutenant de Charles d'Anjou, et Procida, sont les seuls personnages dont les noms nous soient connus ; tous les autres ont été créés par l'auteur : cependant, loin d'établir entr'eux une ligne de démarcation, la pensée se plaît, au contraire, à les confondre.

L'exposition de cet ouvrage pourrait être plus claire et plus concise ; mais, dès la troisième scène, l'action

marche bien, et l'intérêt va croissant. Le quatrième acte est surtout très-remarquable par la force des situations. Procida, dont le caractère ne se dément jamais, qui a le sang-froid et l'inflexibilité d'un conspirateur, paraît calme et sans aucune espèce d'émotion, quoiqu'il vienne de se rendre coupable du meurtre de Gaston : les conjurés arrivent, il emploie auprès d'eux tous les moyens propres à les exciter à la vengeance ; amour de la patrie, gloire, religion, richesses, il met tout en usage pour les persuader et les émouvoir : l'heure des Vêpres sonne, les Siciliens n'écoutent plus que la haine ; conduits par leur chef audacieux, ils sortent pour assouvir leur vengeance, et laissent Montfort dévoué au glaive du fils de Procida. Ce jeune homme est brave, plein d'honneur ; il fut long-tems l'ami, le compagnon du vice-roi ; il peut combattre un Français coupable, mais non pas commettre un lâche attentat : dans cet instant de trouble et d'hésitation, Montfort se présente seul et désarmé. Rien de plus théâtral que cette scène, et l'on me saura gré, je crois, de la transcrire :

MONTFORT.

Lorédan, mon ami, pourquoi ces cris d'alarmes ?

Quel tumulte a chassé le sommeil de mes yeux ?

J'appelle envain Gaston..... Quelques séditeux

Peut-être à le punir ont forcé son courage.

LORÉDAN.

Que viens-tu faire ici ?

MONTFORT.

Quel étonnant langage !

Tu trembles, tu pâlis.....

LORÉDAN.

Cherches-tu le trépas?

MONTFORT.

Que me dis-tu?.....

LORÉDAN.

Va-t-en et ne m'approche pas.

MONTFORT.

Moi te fuir!

LORÉDAN.

Il le faut.... Fuis.... Mon devoir m'ordonne....

MONTFORT.

Eh bien?

LORÉDAN.

De t'immoler.

MONTFORT.

Frappe donc!

LORÉDAN.

Je frissonne.....

Je croyais te haïr..... Ciel! où porter tes pas?

Le peuple mutiné massacre tes soldats.

MONTFORT.

Il frémit de crainte à ma seule présence.

LORÉDAN.

Téméraire, où vas-tu? désarmé, sans défense,

Arrête..... Avec ce fer tu m'as fait chevalier,

Tiens, prends, prends... défends-toi, meurs du moins en guerrier

MONTFORT.

Ce fer va châtier leur insolente audace.

LORÉDAN.

Pour la dernière fois, que ton ami t'embrasse!

MONTFORT *se jetant dans ses bras.*

Lorédan !

LORÉDAN.

C'en est fait !... nous sommes ennemis ,

Va mourir pour ton maître , et moi pour mon pays.

Cette situation est belle , neuve et très-dramatique.

Quant aux différens caractères de l'ouvrage , celui de Procida me semble écrit de main de maître : son sang-froid imperturbable , même dans le plus grand danger , sa résolution , sa constance dans ses desseins , tout fait de ce personnage un conspirateur achevé. Les rôles de Montfort et de Gaston méritent également des éloges ; mais ceux de Lorédan , d'Amélie et de Salviati , au lieu d'être aussi bien tracés , sont mal conçus et sans couleur.

L'on n'aperçoit chez Lorédan aucun germe de cette haine , qui devrait naturellement exister dans le sein du fils de Procida , et que l'on aurait pu tempérer par la reconnaissance : ce défaut , selon moi , est capital ; car , n'ayant pour son maître que de l'amitié et de l'admiration , la jalousie seule ne peut faire concevoir qu'il consente à le poignarder.

Le personnage de Salviati n'a aucun caractère ; il pourrait être le confident de Montfort comme celui de Procida ; il ne montre de ressentiment ni contre les Français , ni contre le gouverneur de la Sicile ; par conséquent , on est étonné qu'un conspirateur , homme circonspect et soupçonneux , ose lui confier ses projets.

Non-seulement le rôle d'Amélie est tout-à-fait man-

qué, mais dans les dernières scènes de l'ouvrage, le silence trop prolongé et les larmes intarissables de l'amante de Montfort, nous porteraient à croire que l'auteur n'a su quelle conduite lui faire tenir; il était cependant facile de tirer parti de ce personnage en faveur du dénouement. Après le récit d'Elfride, puisqu'Amélie laisse éclater ses sentimens secrets, elle devrait chercher à secourir celui qu'elle aime, ou au moins à se procurer des renseignemens certains sur son sort. Cette sortie me présente plus d'un avantage : d'abord elle serait préférable à la nullité du rôle qui, au dénouement, choque le spectateur; ensuite M. Lavigne aurait évité par là, le reproche qu'on lui adresse, avec quelque justice, au sujet de Lorédan qui, dit-on, n'a pas des raisons suffisantes pour se donner la mort. Effectivement, après s'être offert pour frapper Montfort désarmé, devrait-il terminer sa vie parce qu'il a tranché les jours de ce Français en défendant son père?... D'après le changement que je propose, lorsque Lorédan arrive hors de lui, plein d'effroi, s'il ne voyait plus Amélie, l'unique objet de sa tendresse, il pourrait croire qu'au milieu du désordre et du carnage, elle a augmenté le nombre des victimes, et sa fin serait alors doublement motivée.

S.

(*La suite au Numéro prochain*).

SUITE DES FASTES DE LA MARINE.

Quelques personnes contestent au cardinal de Richelieu le mérite du plan proposé au Roi, pour le

service de la Rochelle, et l'attribuent au duc d'Épernon ; cependant le plus grand nombre des historiens contemporains assurent que le premier ministre, craignant le non-succès d'une attaque de vive force, contre une place où le fanatisme religieux exaltait toutes les têtes, proposa de prendre la Rochelle par la famine. Il fit faire en conséquence une ligne de circonvallation garnie de treize redoutes hors de la portée du canon ; il entreprit de fermer le port par une digue assez solide pour résister aux tempêtes et aux plus fortes marées. Le génie dominateur de Richelieu bravant, pour ainsi dire, les hommes et les élémens, les forçait à devenir les instrumens de ses vastes desseins, et à plier sous le joug d'un pouvoir auquel rien ne pouvait résister.

Ces travaux, qui tenaient du prodige, n'inspirèrent d'abord qu'un sentiment de dérision aux habitans de la Rochelle ; ils espéraient que cette digue, élevée par l'orgueil des hommes, serait bientôt renversée par la fureur des flots ; mais ils ne tardèrent pas à reconnaître le danger de leur position.

Le 16 décembre, les Rochellois sollicitent des passeports pour quantité de femmes et de bouches inutiles ; la duchesse de Rohan demanda à sortir avec deux cents femmes ; le Roi répondit qu'elles sortiraient toutes ensemble à la fin du siège.

Cependant les députés de la Rochelle signaient un traité avec le Roi d'Angleterre, le 29 janvier 1628, et le cardinal pressait vivement les travaux du siège qui n'allaient pas assez vite au gré du Roi. Les en-

nemis du ministre semaient des inquiétudes dans l'esprit de Louis XIII ; lui faisaient considérer les difficultés insurmontables de l'entreprise, et les dangers auxquels il était exposé dans un pays mal-sain. *Nous seront peut-être assez fous*, disait Bassompierre, *pour prendre la Rochelle.*

Le Roi part le 18 février, en laissant au ministre toute l'autorité de son lieutenant-général : le duc d'Angoulême, les maréchaux de Schomberg et de Bassompierre ont ordre de lui obéir.

Après le départ du Roi, le cardinal poursuit les travaux avec une nouvelle vigueur ; il fait admirer sa pénétration et la justesse de son discernement dans les conseils de guerre.

La grande autorité que le Roi vous a confiée, lui dit le maréchal de Schomberg, *fait que nous déférons beaucoup ; mais nous déférons encore plus à vos conseils.*

Les dispositions du blocus ne répondant pas à l'impatience du cardinal, on fait deux tentatives le 11 et le 14, pour escalader les remparts ; mais les assiégeans sont repoussés avec une perte considérable ; dès-lors toutes les mesures sont dirigées vers un blocus rigoureux. On s'occupe à perfectionner la digue et à mettre la flotte du Roi en état de résister aux Anglais qui se préparent à secourir les rebelles. Une partie des vaisseaux français est destinée à combattre, et l'autre à défendre la digue que la marée de l'équinoxe de mars pouvait endommager.

Le 22 mars, trois bâtimens anglais chargés de

vivres, essayent d'entrer dans le port; le premier pénètre malgré le feu des batteries du canal et celui de trois vaisseaux du Roi; le second est pris, et le troisième, échoué pendant la nuit, est attaqué le lendemain; il se défend courageusement et parvient à se dégager à la faveur de la marée. Il entre dans le port de la Rochelle.

Le Roi revient au camp le 17 avril, et fait sommer, le lendemain, la ville par un hérault. Les Rochellois rejettent ses propositions, et l'approche de l'escadre anglaise, le 11 mai, augmente leur audace. Elle était composée de cinquante deux gros vaisseaux et de quarante bâtimens légers, sous les ordres du comte de Dembigt, beau-frère de Buckingham. Son but était d'attaquer la digue défendue par des batteries formidables, placées sur les bords du canal et couvertes, d'un côté, par la flotte du Roi, et de l'autre par trente-six galiotes armées, dont les équipages étaient renforcés.

Le comte Dembigt, après avoir tenu plusieurs conseils, s'approche de l'entrée du canal, faisant mine d'attaquer la flotte du Roi, qui se met en bataille pour le recevoir: mais, après plusieurs décharges de son artillerie, il vire de bord, et reprend la route d'Angleterre.

Les Rochellois se livrent à toutes les conjectures: les uns crient à la trahison; les autres pensent que la flotte anglaise ne pouvait, sans s'exposer à une ruine certaine, tenter une attaque sérieuse contre une digue devenue formidable.

Jean Guiton, maire de la Rochelle, conservait, au milieu de la désolation générale, une fermeté d'ame qui soutenait le courage des assiégés : cet homme intrépide avait résisté long-tems aux vœux de ses concitoyens qui le pressaient d'accepter la charge de maire ; mais, pressé par leurs instances, il prit un poignard, et leur dit : « je serai maire, puisque » vous le voulez, mais à condition qu'il me sera » permis d'enfoncer ce poignard dans le sein du pre- » mier qui parlera de se rendre. Je consens qu'on en » use de même envers moi, dès que je proposerai de » capituler, et je demande que ce poignard demeure » tout exprès sur la table de la salle où nous sommes » assemblés. »

Il soutint ce caractère jusqu'à la fin : dans une autre circonstance, quelqu'un lui disant que la faim faisait périr tout le monde, et que bientôt la mort achèverait d'emporter tous les habitans ; eh ! bien, répondit Guiton, il suffit qu'il en reste un seul pour fermer les portes.

Le 8 juillet, le cardinal écrit au maire, qui, après avoir lu la lettre, en présence de huit conseillers, répond que la place est loin d'être réduite à la dernière extrémité ; qu'elle tiendra assez long-tems pour recevoir des secours de l'Angleterre : dans ces entrefaites les députés de la Rochelle se donnaient beaucoup de mouvement à Londres, pour accélérer l'envoi des secours. Ils peignaient avec force les malheurs de leurs concitoyens et la nécessité du départ d'une nouvelle flotte. Ils ménagèrent adroitement, dans leur

requête, le duc de Buckingham sur la droiture duquel ils avaient néanmoins la plus grande défiance.

Cependant la situation de la ville devenait tous les jours plus déplorable. Des attroupemens séditieux menaçaient de contraindre le maire à capituler : ces émeutes populaires forcèrent les magistrats à faire des exemples ; douze têtes furent exposées sur les portes de la ville pour servir d'exemple.

Enfin les ravages de la famine étaient si affreux qu'on parlait hautement de se rendre ; mais les plus obstinés assuraient qu'il ne pouvait y avoir que des lâches ou des perfides, qui pussent désespérer du salut de la ville et de l'appui du Roi d'Angleterre.

Le 9 août, le maire, les échevins, les pairs et les principaux bourgeois de la Rochelle, tiennent une grande assemblée, à laquelle le présidial fut appelé. L'objet de cette assemblée était de délibérer sur le parti qu'il convenait de prendre. G.

(La suite au Numéro prochain).

SUR LA MARTINIQUE.

On assure que le gouverneur de la Martinique vient de permettre, pour la seconde fois, l'exportation de trois mille barriques de sucre par le commerce étranger. Cette mesure a sans doute été commandée par l'urgence des besoins qu'a éprouvés la colonie. Mais un délégué du gouvernement peut-il, sans inconvénient, prendre l'initiative qui n'appartient qu'au souverain lui-même, et ces attributions extra-métropoli-

taines, ne tendraient-elles pas à consacrer implicitement des principes administratifs infiniment dangereux dans leurs conséquences ? Car si la sagesse du général Douzelot, et son attachement à son pays, sont des gages certains de la pureté de ses intentions, peut-on raisonnablement espérer de trouver toujours dans les délégués de la métropole des garanties aussi rassurantes contre l'excès du pouvoir ? Il est vrai de dire toutefois que le commerce français, découragé par la concurrence étrangère et l'augmentation des droits d'importation et d'exportation, laissant manquer nos colonies de comestibles indispensables, le général s'est vu forcé d'avoir recours au commerce étranger ; mais ne peut-on pas prévenir ces empiétemens de l'autorité, par les sages mesures que réclament l'intérêt de notre commerce, les besoins de nos colonies et la conservation de nos avantages politiques ?

Une bonne administration doit être pénétrée de cette vérité, que le fisc a plus d'avantage à multiplier les perceptions qu'à les exagérer. C'est sur cette base que doivent être établies nos relations avec les colonies, si nous ne voulons pas abandonner honteusement aux étrangers, les bénéfices qui peuvent en résulter pour la métropole.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Au long calme plat qui a régné dans cette enceinte, ont succédé des jours orageux. Dans la séance du

14, M. Pasquier, ministre des affaires étrangères, M. Portal, ministre de la marine, M. Roy, ministre des finances, M. de St.-Cricq, directeur général, étaient au banc des ministres.

M. Mestadier, suppléant de M. Maine de Biran, rapporteur de la commission des pétitions, a d'abord appelé l'attention de l'assemblée sur celle d'un faible intérêt. Pendant un instant, M. le chevalier Lemoire a occupé la tribune, mais il a bientôt été remplacé par M. Mestadier. Ce rapporteur a fait connaître à la Chambre, que depuis la séance royale du 29 novembre dernier jusqu'an 8 janvier, cent trente-neuf pétitions, énonçant le vœu qu'il ne fût fait aucun changement à la Charte et à la loi des élections, étaient parvenues à la Chambre. Il a fait observer qu'aucune de ces pétitions n'était signée par des maires ou des adjoints, et seulement par quelques particuliers ; que la plupart étaient calquées sur le même modèle ; il fait part de la dénonciation de l'ad-joint de La Charité, sur les moyens employés dans cette ville, par deux individus, pour obtenir des signatures, en annonçant le prochain retour de la dîme et de la féodalité. Des observations fort justes de cet orateur, sur des pétitions de Grenoble et du département de la Sarthe, excitent un grand mécontentement chez MM. de Corcelles et Benjamin Constant ; enfin le rapporteur, après avoir développé plusieurs considérations plus sages, plus déterminantes les unes que les autres, propose, au nom de la commission, de passer à l'ordre du jour.

L'impression du discours est demandée, refusée, et enfin ordonnée à la presque unanimité.

Après une assez vive contestation, la parole est accordée à M. le ministre des finances. M. Roy annonce succinctement un projet de loi sur les douanes. L'intention de ce projet est d'éviter le tarif sur les sucres étrangers; nos Colonies pouvant suffire à notre consommation, et de proposer un droit de 28 pour cent sur les cachemires.

On met ensuite aux voix l'ajournement de la discussion sur les pétitions; il est repoussé par une forte majorité. La discussion s'ouvre.

M^r. Dupont de l'Eure est le premier orateur entendu.

M. le ministre des affaires étrangères, lui succède à la tribune, et prononce un discours plein de force et de sagesse.

M. de Corcelles réplique au ministre, et affirme que, s'il n'existe aujourd'hui que dix-neuf mille signatures, demain il y en aura dix-neuf millions, trente millions ! (rire universel). L'orateur insiste sur les trente millions.

M. le comte de Castelbajac succède à M. de Corcelles. Les pétitionnaires, dit-il, n'ont d'autre but que de dire au Roi : « ce que V. M. juge à propos de représenter, ne doit pas l'être » ; il ajoute : quel est donc le nombre de ces pétitionnaires ? dix-neuf mille ? celui des communes est de quarante mille. Ce n'est pas un pétitionnaire par commune.

Messieurs le général Foy, Barthe-Labastide,

d'Argenson, Chauvelin, Benjamin Constant, parlent successivement.

M. le ministre des affaires étrangères monte de nouveau à la tribune. M. Méchin demande ensuite de mettre aux voix la clôture de la discussion : elle est rejetée à une faible majorité. La séance est ajournée au lendemain, pour entendre M. Méchin, premier orateur inscrit.

Séance du samedi 15 janvier.

Le banc des ministres est occupé par MM. les ministres des affaires étrangères, de la marine et des finances. On ne devait pas se flatter d'entendre le ministre de la marine ; et en effet, il n'a rien dit. M. Decaze n'est pas encore en état d'assister aux séances.

Nous voudrions pouvoir analyser le long discours de M. Méchin ; mais nous craindrions de le défigurer. Nous nous contenterons d'en extraire ces mots qui donnent une idée du reste.

« Applaudissez, dit M. Méchin, en parlant de la » pétition des élèves de l'Ecole de Droit, à l'*élan de* » *ces jeunes cœurs patriotes*. — (Des rires et des » murmures se font entendre à droite.) Je défie, con- » tinue le très-honorable membre, qu'on trouve une » plus belle et une plus noble épithète. »

M. Josse Beauvoir prend la place de M. Méchin. Il fait sentir, dans un discours très-éloquent, le danger d'accueillir des pétitions collectives.

« Les pétitions collectives commencèrent, en 1791,

» l'ébranlement de l'ordre social ; en 1792 , elles de-
 » mandèrent la déchéance du monarque ; ensuite , sa
 » mort ; et le 21 janvier 1793 , ouvrit l'abîme où
 » furent ensevelis depuis les pétitionnaires et leurs
 » protecteurs. »

M. Dumeylet est ensuite entendu. Il vote pour que les pétitions soient déposées au bureau des renseignemens.

M. de Villèle monte à la tribune , combat l'opinion de ceux qui demandent le renvoi des pétitions au bureau des renseignemens , et met au jour le but de ce renvoi. Cet orateur avance , avec force et éloquence , qu'il est impossible que la session se termine sans des modifications à la Charte ou des modifications à la loi des élections. (Des murmures se font entendre à gauche). M. de Villèle est même plusieurs fois interrompu ; mais il continue en dépit de ces bruits , ; aussi , à la fin de son discours , il dit : « je » me résume ; le mode d'élections que nous avons » adopté , me paraît compromettre la stabilité de nos » institutions. Je ne puis partager l'opinion des péti- » tionnaires qui demandent son maintien. Je vote » pour l'ordre du jour ».

M. Courvoisier est à la tribune ; il termine en demandant que les pétitions soient déposées au bureau des renseignemens , à l'exception toutefois de celles que le rapporteur , au nom de la commission , signalerait comme injurieuses contre le Roi et les Chambres.

M. Lainé paraît à la satisfaction générale après

M. Courvoisier. Les développemens de son discours, aussi fortement conçus qu'éloquemment exprimés, ont répondu à ce qu'on attendait d'un talent aussi distingué. M. Lainé s'est réuni à ceux qui ont proposé l'ordre du jour.

Les voix, du côté droit, demandent la clôture. Elle est vivement débattue. L'incertitude du bureau, sur la majorité, porte le président à accorder la parole à M. Devaux. Celui-ci l'avait cédée à M. Demarçay, qui, lui-même, y renonce en faveur de M. Manuel. Il est inutile de dire dans quel sens a parlé cet orateur; il affirme que la France est dans un état de stupeur, et il apporte les pétitions en preuve de cette assertion. » Il est donc impossible, continue-t-il, que la France » ne soit pas émue, que la France ne soit pas ébranlée, » que l'Europe ne soit pas effrayée (1).

M. le ministre des affaires étrangères réplique avec force, et, dans cette réplique comme dans ses précédens discours, il s'est montré orateur, ministre éclairé et sujet dévoué au monarque et à sa dynastie.

On demande la clôture de la discussion; après quelques légers débats, elle est prononcée à la presque unanimité.

La proposition de l'ordre du jour est mise aux voix; sur 229 votans il s'est trouvé 117 boules blanches pour l'ordre du jour et 112 contre. L'ordre du jour est donc adopté à la majorité de cinq voix.

M.

(1) Vous avez raison, Monsieur Manuel, l'Europe est effrayée de tout ce qui, en France, ressemble aux actes révolutionnaires de 93.
Note du Rédacteur.

AVIS.

MM. les abonnés sont prévenus que les directeurs de l'ouvrage semi-périodique intitulé le Défenseur des Colonies, désirant étendre le canevas de leur feuille, prendront désormais le titre d'*Observateur des Colonies, de la Marine, de la Politique et des Arts.*

Les personnes qui ont souscrit au DÉFENSEUR DES COLONIES, sans avoir donné leur adresse, sont invitées de la faire passer au Bureau, rue Neuve-Saint-Marc, n°. 7, afin de recevoir les deux premières livraisons, qui ont paru en décembre et janvier, et de ne pas éprouver de retards dans l'envoi des autres Numéros.

IMPRIMERIE DE DONDEY-DUPRÉ,

Rue St.-Louis, N°. 46, au Marais, et rue Neuve St.-Marc, N°. 10.

L'OBSERVATEUR
DES COLONIES, DE LA MARINE,
DE LA POLITIQUE,
DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS.

DE L'ESCLAVAGE CHEZ LES ANCIENS
COMPARÉ A L'ESCLAVAGE DES NOIRS.

Un article signé de moi ne peut pas être un plaidoyer en faveur de l'esclavage : l'état ancien des nègres a toujours révolté mon cœur. Je déplore seulement cette manie désastreuse d'amélioration qui n'a soustrait une population immense au malheur de la servitude, que pour la livrer à tous les malheurs et à tous les crimes. L'inconcevable légèreté avec laquelle on a exécuté ces changemens sans préparation, sans transition, et surtout sans ménagemens, est un des caractères remarquables de nos premières innovations politiques. Jamais tant d'ignorance n'a fait les frais des progrès de l'instruction et des lumières. Jamais tant d'étourderie n'a interprété les graves leçons de l'expérience et de la raison. Il ne faut pas que l'histoire laisse oublier aux peuples que cette grande période de régénération où les sages et les philosophes de l'empire le plus éclairé de la terre, voulurent bien

descendre de la hauteur de leurs théories sublimes, au soin vulgaire de régénérer les états, n'a été, aux yeux de l'observateur calme et impartial, qu'une scène à ajouter aux saturnales de l'intelligence humaine.

Tout fut absurde en effet, jusques dans les élémens des considérations politiques auxquelles on sacrifiait l'intérêt de tant de générations. Tout fut téméraire et inconséquent jusques dans le choix des autorités et des exemples. Quelle analogie raisonnable pouvait-on établir, par exemple, entre l'esclavage des noirs, et l'esclavage comme il était institué chez les anciens? Un serf de Sicile, un ilote de Laconie, un esclave de Rome, appartenaient, par l'espèce physiologique et par l'espèce morale, à la nation dont les droits politiques leur étaient interdits. Ils en avaient la couleur, les habitudes, les mœurs, la religion, le langage; ils étaient nés dans son sein comme leurs maîtres, et leurs cœurs auraient battu pour elle du sentiment qui attache tous les hommes à la patrie, s'il y avait une patrie pour les esclaves.

Je n'examinerai pas ici la question inutile du plus ou moins dans les facultés intellectuelles et morales des différentes races d'hommes. Les nègres étaient hommes, quel que fût le développement réel ou présumable de ces facultés, et on ne pouvait les introduire dans une société, sans leur accorder des droits sociaux. Mais il est vrai de dire aussi que lorsqu'on suppose une aggrégation d'individus, si perfectionnés qu'ils soient, on est obligé de laisser quelque chose

aux préventions et même aux préjugés. Exigerait-on d'une réunion fortuite, comme une colonie, ce qu'on n'attendrait ni de l'académie, ni du portique, ni de l'aréopage ! Les nègres, comme race, ont dû paraître long-tems étrangers aux colons ; ceux-ci ont dû trouver trop d'argumens , peut-être , contre la thèse d'égalité dans la couleur de leurs esclaves, dans le balbutiement enfantin qui leur tient lieu de langage, dans l'intelligence instinctive et bornée qui semble leur tenir lieu de raison. C'était là, je le répète, une grande erreur morale ; mais elle était fondée en apparence, et toutes les convenances s'accordaient pour qu'elle ne fût réparée qu'avec une soigneuse lenteur. Les nègres étaient à peine des adolescents ; il fallait les appeler par une éducation progressive à la jouissance des adultes. Pourquoi les races n'auraient-elles pas leur majorité comme les générations ? Cette sage économie de liberté qui ménage tant de bonheur à la vie privée, fait aussi le bonheur de la vie sociale ; mais nos réformateurs ne s'en doutaient guère. Et de quelle manière s'y sont-ils pris pour accuser le peuple-enfant des nègres ? Rare et touchante philanthropie ! ils lui ont donné des couteaux pour assassiner les blancs.

Ce qu'il y a d'évident, c'est que la position des noirs, rebut d'un peuple inconnu, au milieu d'une colonie de blancs, dépositaires de toutes les sciences de la civilisation, ne peut pas être assimilée à celle des esclaves anciens, qui étaient autochtones, c'est-à-

dire, selon le droit de la nature, co-propriétaires du sol, s'ils n'en étaient toutefois les premiers propriétaires rendus serfs par la victoire. Il y a là une grande différence de droit : et cette distinction n'est pas une subtilité comme tant d'autres ; elle est extrêmement franche. Que le lecteur se rassure ; je ne connais point d'argument décisif pour la servitude.

Je ne puis cependant abandonner cette question sans m'arrêter à une observation bien singulière. Je ne crois pas qu'il y ait au monde un homme assez follement prévenu en faveur des institutions des anciens, pour nier que l'*esclavage* et l'*ilotisme* étaient infiniment plus injustes , plus absurdes et plus cruels que la *traite des noirs*. Il y a, entre l'un et l'autre, toute la différence qu'il y a entre l'homme civilisé et le sauvage, les co-religionnaires et les idolâtres, le teint cendré des familles qui descendent du Caucase, et le bistre obscur des Abissins. L'*esclavage* et l'*ilotisme* étaient pourtant des institutions romaines, des institutions grecques, et par conséquent éminemment républicaines. Je rends grâce à la liberté d'avoir mis les droits des hommes à l'abri des monarchies tempérées, si les monarchies tempérées deviennent assez fortes pour les sauver des révolutions. Quels gouvernemens libéraux en effet, que ceux qui consacraient les libertés d'une fraction du peuple au prix de la servitude du grand nombre ; et quel aveuglement que celui des nations, qui ne comprennent pas que c'est là que nous ramènent nécessairement les gouvernemens libéraux, quand ils ne nous ramènent pas au despotisme !

Les esclaves des anciens pouvaient, dans l'ordre rigoureux des sociétés, réclamer, par droit de lésion, contre le pacte d'une société tyrannique. Ils étaient nés esclaves de leurs égaux naturels. La guerre des esclaves avait sous ce rapport un aspect généreux. Du consul à Spartacus, je ne vois qu'une de ces nuances d'état qui sont quelquefois effacées par la victoire, chez les peuples où le pouvoir n'est pas fondé sur l'institution religieuse. Du grand propriétaire de nos colonies à son esclave noir, il y avait tout l'intervalle d'une race. Le nègre vendu par ses pairs, pour une destination qui ne différerait pas beaucoup de celle d'une bête de somme, ne réveillait aucune idée d'égalité, et la faute n'en était pas toute entière à la société; elle prenait sa source dans la nature.

Personne ne contestera que cette comparaison soit tout-à-fait à l'avantage des esclaves des anciens. Je vais plus loin. Cette comparaison est inadmissible, parce que les termes en sont réellement trop éloignés. Mais plus la condition des nègres était désavantageuse en droit, plus leur position morale isolait leurs intérêts de la société commune, plus une véritable philanthropie devait y avoir d'égards. C'est parce qu'ils étaient séparés, comme de leur avenu, de tout notre système de civilisation, qu'il convenait à la politique d'une nation éclairée et généreuse, de les initier graduellement à ces droits imprescriptibles des hommes sur lesquels le christianisme a fondé sa divine morale. Déjà l'esclavage n'était pas reconnu en France, et le nègre qui touchait du pied le sol

libérateur de la métropole, ne dépendait plus de son maître qu'en vertu d'une convention réciproque. Déjà des voix éloquantes avaient appelé sur l'état des noirs esclaves, l'intérêt des ames sensibles et les regards du pouvoir ; leur existence allait changer, et le bien-fait d'une liberté sage, assurer pour long-tems leur bonheur, quand une folle émancipation les perdit, et perdit avec eux les colons et les colonies.

Examinons maintenant les rapports de la métropole et des noirs, et cherchons de quel côté sont les torts, et de quel côté les obligations.

Les noirs condamnés, suivant les uns par le défaut d'une organisation moins fine et moins perfectible, suivant les autres par la grossièreté d'une éducation sauvage et l'habitude d'une obéissance passive, à une sorte d'abrutissement qui réprimait tous les développemens de leur intelligence, les noirs n'avaient pas entrepris la guerre des esclaves ; ils ignoraient jusqu'à leurs droits à la liberté, quand la France leur apprit qu'ils étaient libres. Cette faveur spontanée n'avait pas pour objet de combler des vœux qu'ils n'eussent osé former peut-être, mais de satisfaire à la justice et à l'humanité. Jamais de plus grands intérêts ne furent sacrifiés au devoir de l'équité. Jamais une grâce plus signalée ne fut accordée plus inopinément à ceux qu'elle connaît, au prix de tant périls pour ceux dont elle était émanée. Comment l'ont-ils reconnu ? Vous le savez.

Ce que les esclaves des anciens demandèrent tant de fois sans l'obtenir, l'exercice légitime de leurs

droits sociaux, les noirs pour qui ces droits sur un sol étranger étaient tout au moins litigieux, l'obtinrent sans le demander. Leur premier mouvement devait être d'embrasser les blancs. Ils les égorgèrent, ils dévastèrent leurs propriétés, ils en sont devenus les maîtres. Ces résultats sont affreux; mais toute rejaillit sur l'inconcevable politique et les sophistes monstrueux du tems. Ce qui arriva devait arriver; car tel est le premier élan de l'indépendance, abandonnée au malheur de pouvoir ce qu'elle veut. Le lion échappé de sa prison ne caresse plus la main bienfaisante qui lui apportait des alimens : il la dévore.

Il reste une question fort importante à traiter, et, comme elle exige de longs développemens pour être démontrée maintenant, car elle est simple et juste, je ne fais aujourd'hui que l'aborder.

La servitude absolue des nègres n'était pas conforme aux règles de la philosophie chrétienne qui régissent la plupart des états européens. Elle devait être modifiée jusqu'au moment où il n'y aurait plus de danger à l'abolir, c'est-à-dire, tant que le perfectionnement des noirs ne serait qu'une hypothèse philosophique ou une probabilité spécieuse. En donnant à cette intention bienveillante la plus grande extension, en adhérant au principe sur lequel a reposé l'émancipation illimitée des noirs, que sont devenus ces noirs affranchis par les Français, sinon des Français d'adoption? Et quels seraient leurs droits sur la propriété, sinon ceux de la spoliation la plus in-

grate et la plus cruelle dont l'histoire ait gardé le souvenir ?

Noirs, ils sont hommes ; hommes, nous les avons reconnus citoyens et Français. Qu'on ne porte pas plus loin les prétentions philanthropiques ; ce serait rétrograder au-delà des premiers principes de l'institution sociale. C'est déjà assez que nous soyons parvenus , à force d'humanité , à élever le trône d'un roi noir sur les cadavres de cent mille blancs , et que l'heureuse clarté de nos lumières libérales aille prêter son secours à l'établissement du despotisme des Africains , sur les bords de l'Atlantique. Respectons le principe de la propriété comme celui de la légitimité. Ce sont des idées solidaires.

Ch. NODIER.

(*La suite à un des Numéros prochains*).

A l'Éditeur de l'Observateur de la Marine et des Colonies.

Monsieur,

Je ne conçois point un gouvernement constitutionnel , sans la faculté de parler dans les deux Chambres sur toutes les branches de l'administration publique. Déjà , à la vérité , des orateurs ministériels y ont étalé toutes les grâces des douanes , l'urbanité de la police , et le charme des impositions indirectes ; mais cette éloquence officielle a souvent été foudroyée par d'honorables députés , qui , sous les dehors les plus

modestes, ont l'inconcevable témérité de s'élever au moins à la hauteur de leurs brillans adversaires ! Par quelle fatalité se fait-il donc que pas un mot raisonnable ne soit jamais prononcé sur cette pauvre marine française ? Ce silence forme, je vous l'assure, une grande lacune dans notre instruction constitutionnelle. Les discussions vont s'ouvrir ! que les Députés donc abordent franchement le département de la marine ; qu'ils essayent de *populariser* parmi nous un art admirable, essentiellement lié à la prospérité de la France. Ceux même qui ne peuvent renoncer aux attraits de l'éloquence, trouveront sur le nouveau terrain où je les invite à se placer, autant de mouvemens oratoires que pourraient en offrir, ou le régime admirable des prisons, ou l'édifiante organisation des maisons de jeu.

Je suis, etc.

F. ROYOU.

26 janvier 1819.

MARINE POSITIVE ET POLITIQUE.

Première lettre.

Les oscillations de la bascule ministérielle, compromettent toutes nos institutions ; le sol tremble, monsieur, l'incendie menace le faite de l'édifice social, et vous desirez cependant que je m'arrête un moment dans la *maison de commerce* qu'on s'obstine depuis quatre ans à nommer ministère de la marine. Vous insistez ; la marine en France, dites-vous, est

et doit être une notabilité politique, sans marine point de commerce, et sans commerce, un état végété et n'existe pas. Tout cela est incontestable, monsieur; mais ces vérités, pour être fécondes, doivent partir du haut de la tribune nationale; et comment les y faire arriver? Les Français aujourd'hui haussent les épaules au seul mot de marine, les absens ont toujours tort près d'eux, et si les contribuables ne voyaient dans le budget une somme de 44 millions sous ce timbre, *marine*, ils soutiendraient certainement que ce mot n'est pas Français, mais, dans tous les cas, ils ne risquent rien d'affirmer que la chose ne l'est pas du tout. Vous savez que l'histoire a conservé et par conséquent flétri, le nom d'une certaine duchesse de Prie, qui recevait une pension du gouvernement anglais, pour que la marine restât dans un état analogue à celui où nous la voyons de nos jours. En renversant la proposition, on serait tenté de conclure qu'il existe quelques descendants de cette généreuse duchesse. Ce serait, à la vérité, remonter d'un effet désastreux à une cause honteuse. Logique téméraire, dans un siècle si perfectionné que la morale publique brille de l'éclat le plus vif, comme chacun sait! D'après ces considérations, vous comprendrez de suite que je ne vous parlerai point de la marine telle qu'elle est, ce serait raisonner sur des ruines, et vous parler du néant. J'aime mieux vous entretenir de la marine telle qu'elle devrait être, et que j'appelle marine positive et politique. Positive, parce que je la veux composée de cent vaisseaux de

ligne et de cinquante frégates, non pas flottans, mais construits, et prêts à être lancés au cas d'une guerre maritime. Positive encore parce que je veux, pour diriger ce matériel ; pour manier ces instrumens de gloire, et façonner à la victoire cent mille matelots, mille officiers bien positifs, bien réels, j'entends bien capables. Quelle pitié, monsieur, de voir que la marine actuelle soit encombrée de vieillards débiles, vénérables traditions maritimes qu'une politique généreuse et habile eût abritées dans des salons convenables, pour les montrer de loin en loin, comme des débris sacrés qui eussent écarté jusqu'à l'idée d'y toucher ! A côté de ces vétérans de la fidélité, qu'a-t-on placé, de jeunes étourdis, tout près d'être hommes du monde ; mais de peur que dans les ports ils ne devinssent hommes de mer, leur éducation maritime se fait à grands frais à Angoulême : à la vérité, on assure qu'ils montent parfaitement à cheval, c'est quelque chose ; mais j'aimerais autant qu'on leur enseignât à monter sur les vergues d'un vaisseau ; au reste, peut-être nos grands faiseurs en feront-ils construire un à Angoulême ; du moins ils ne peuvent refuser à leurs jeunes pupilles une jolie petite frégate de 12, qu'on pourrait appeler *la Marinade française*.

Vous concevez maintenant, monsieur, ce que j'entends par marine positive ; au surplus, prenez le contraire de ce qui existe, et la définition sera complète.

Quant à la marine politique, j'entends par là un corps complet de lois maritimes, découlant comme corollaires immédiats de notre droit public actuel,

enfin de notre charte constitutionnelle; le croirez-vous, monsieur, la marine royale intéresse cent mille individus au moins, qui, probablement à leur tour, intéressent leurs familles; eh bien, monsieur, pour ces cent mille familles, la charte n'est qu'une abstraction ! Tous les intérêts créés depuis trente ans au département de la marine, tous les droits acquis dans les combats de mer, dans de grandes batailles de terre, par des milliers de braves marins, sont méconnus, foulés aux pieds avec insolence, et cependant on m'assure qu'il existe une Chambre des Députés, bien plus, que trois généraux de marine y siègent, qu'on a justement surnommés : *l'incertain, le silencieux, le prudent*. Dans mes prochaines lettres, j'examinerai les causes de l'inertie politique de ces trois députés, qui ne tendent à rien moins, m'a-t-on assuré, qu'à doter la marine de *doctrinaires maritimes*, ce serait le coup de grâce. Quoiqu'il en soit, si les trois députés aquatiques gardent un silence coupable, sur de justes réclamations qui vont être présentées aux Chambres, je percerai l'obscurité qui les protège, et, comme Alceste, « nous verrons bien ».

F. ROYOU.

27 janvier 1820.

DROIT ACQUIT MÉCONNU,

ou

Un Chef de Bataillon retraité avec une pension

moindre que celle accordée au Portier de son ministère.

Pour le chef de bataillon , 546 f. ; pour le portier, 979 f.

Quelque sévère que puisse paraître cette assertion, je crois en avoir démontré la vérité, avec la plus grande évidence, dans une pétition que je viens d'adresser à la Chambre des Députés, au nom de M. Delrue, qui m'a chargé de ses pouvoirs. Mais qui sait le sort réservé à cette *pétition* ? ne peut-elle pas, comme tant d'autres, expirer sous les coups du redoutable *ordre du jour* ? Dans la tribune élevée enfin par l'Observateur de la Marine, ma voix ne sera pas étouffée. Que le lecteur prononce sur le mérite de la réclamation, et se fasse lui-même une opinion sur un ministère où de pareils traits se renouvelant tous les jours, semblent les passe-tems d'une bureaucratie dévorante.

Après les services les plus honorables, tout couvert de cicatrices glorieuses (1), M. Delrue, excellent capitaine au corps des ouvriers-militaires, reçoit, à l'âge de quarante-huit ans, une *retraite forcée*, le grade, *ad honores*, de chef de bataillon, et une pension de 546 francs ; on aurait dû ajouter *alimentaire* ; mais les *plumifères* sont si riches en vertus, qu'ils peuvent négliger l'humanité. M. Delrue, au surplus,

(1) Voyez ma brochure intitulée MÉMOIRE PRÉSENTÉ A MM. LES DÉPUTÉS, AU NOM DE M. DELRUE. Brochure in-8°. Prix 50 cent. Chez l'Auteur, Éditeur responsable, rue St.-Honoré, n°. 398, et au Bureau de l'Observateur, rue Neuve St.-Marc, n°. 7.

qui vent de la justice et non de la pitié, écrit à M. le baron Portal qui, apparemment étonné de *la liberté grande*, lui répond en ministre, qu'il a lu avec attention (on sait ce que cela veut dire), ses réclamations; qu'il a été traité suivant des réglemens; qu'il ne peut rien pour lui; que si sa pension est petite, il lui offre une grande considération. Cela se compense peut-être aux yeux du baron Portal, mais non pas aux miens, et j'insiste très-fort, au nom de M. Delrue. Je desire qu'on lui applique des lois et non des ordonnances; car, en vertu des ordonnances, on lui donne 546 fr., et en vertu des lois il a droit à près de mille francs. Dans cette conviction intime, j'ai cité les lois qu'il a droit d'invoquer, et j'ai montré, jusqu'à l'évidence, qu'on les a méconnues pour faire éprouver à un officier un traitement aussi révoltant! Bien plus, j'ai aussi accusé la direction du personnel de la marine d'avoir privé cet officier de l'avantage de compter tout son tems de service. Après une accusation si formelle, je m'exprime ainsi :

« Que ces pro-ministres du personnel de la marine osent donc soutenir devant vous, messieurs
 » les députés, les principes qui les guident, puisque,
 » rentrés dans l'antre bureaucratique, ils osent les
 » suivre, ou, si c'est exiger un genre de courage
 » trop nouveau pour eux, qu'ils aient du moins la
 » facile intrépidité de m'attaquer devant les tribu-
 » naux comme calomniateur, ou, si c'est être encore
 » trop exigeant, qu'ils m'indiquent les moyens de les
 » y traduire moi-même; une fois maître de ces voûtes

» retentissantes, la France apprendra quel usage les
 » administrateurs font des sommes énormes que leur
 » livrent les administrés », et quittant enfin le terrain
 vague des accusations générales, je somme M. le di-
 recteur du personnel, qui est aussi député, de s'ex-
 pliquer enfin dans les chambres sur un vrai déni de
 justice, et de déclarer sur quels motifs il se fonde
 pour rejeter les réclamations de M. Delrue; s'il s'y
 refuse, ne serais-je pas en droit de regarder comme
 une métaphore, ce mouvement de M. Mestadier dans
 un de ses derniers rapports?

« Que tout Français lésé par les agens de l'autorité,
 » s'adresse avec confiance à la Chambre des Députés;
 » elle saura employer les moyens que la Charte a mis
 » à sa disposition, pour forcer le pouvoir à rentrer
 » dans les droits de la justice, et à réparer ses torts ».

Que la Chambre essaye donc de faire parler M. Hal-
 gan, je le desire bien vivement, mais je n'ose m'en
 flatter. Quand le ministre de la marine persiste à jouer
 les rôles muets, par quel moyen fera-t-on parler sa
 doublure.

G. LAIGNEL.

POLITIQUE.

La cécité ministérielle paraît décidément une ma-
 ladie incurable; en vain crie-t-on de toute part à
 l'homme-ministère : vous êtes engagé dans un impasse,
 et derrière vous on a ouvert une tranchée; hâtez-

vous d'y jeter un pont d'or, il en est tems encore ; acceptez une illustre ambassade , ou craignez quelque chose de pire que le complément dont parle *Gros-Réné*. Rien ne peut ébranler le ministre favori. Dans une position toute neuve, chacun interroge l'avenir, ne pouvant rien comprendre au présent. Tous les yeux se porte sur nos deux premiers publicistes, c'est nommer MM. de Chateaubriant et Benjamin Constant, non que je prétende qu'il y ait entre eux parité de talens.

Mais tous deux sont centres des deux opinions dominantes et visibles ; car le parti du *canapé* s'est évanoui au bruit des sifflets de l'Europe, et se perd dans le fluide *stellaire* de M. Azaïs. Nos deux athlètes politiques sont aux prises. Tout ce que peuvent les ressources d'une dialectique subtile, M. Constant vient de l'employer pour essayer d'abattre son terrible adversaire. M. de Chateaubriant a fait remarquer l'absurdité du système actuel de M. Decaze, qui veut occuper le terrain du royalisme, en continuant d'écarter les royalistes ; ainsi, s'écrie M. Constant tout rayonnant, il ne vous suffit donc pas du triomphe de vos principes, il vous faut encore le triomphe de ceux qui les professent ; plus généreux que vous, continue l'ingénieux publiciste, nous renonçons aux places ; que nos doctrines seules triomphent !

D'abord nous demandons à M. Constant lui-même, qui n'offre pas aisément un jour pour l'atteindre, ce qu'il penserait de ceux qui, méditant de fonder une république, commenceraient par écarter tous les ré-

publicains ? M. Constant, d'ailleurs, peut-il oublier que son brillant adversaire, avant d'être un grand écrivain, était un excellent logicien ? Quoi ! on voudra donner de la stabilité à une monarchie, et l'on n'entourera le trône que de ceux qui, pour ne rien dire de plus, ne pousseraient pas un soupir en le voyant tomber ! mais ce serait marcher à l'absurde par le plus court chemin. A la vérité, M. Constant et ses amis sont si loin de vouloir ébranler le trône-constitutionnel, qu'ils veulent l'affermir à leur manière ; mais leur zèle est absolument désintéressé ; c'est de loin que M. Constant consent à voir l'expérience se consommer. En cela il a tort, il sait très-bien que chez les anciens on montait à la tribune et on disait : j'ai fait telle chose et je demande tel emploi. Assurément, je connais telle forme de gouvernement où je trouverais tout simple qu'un homme comme M. Constant publiât dans nos journaux, qui sont nos tribunes, « je brigue un porte-feuille ». Mais aussi il y aurait de la naïveté à vouloir que M. de Châteaubriant poussât la modestie au point de ne pas s'assimiler à nos ministres passés, présents et même futurs. S'il y a quelque chose de naturel au monde, c'est que, sous une monarchie, un pair de France grand publiciste, puisse être ministre d'un roi.

Comme aussi, sous une république, rien ne serait plus simple que des ministres qui, à quelques aberrations près, soutinssent les doctrines républicaines, M. Constant n'a donc mis de son côté qu'une générosité apparente, en disant que le triomphe des prin-

cipes suffit à lui et aux siens. Assurément, il paraît peu probable que l'extrême droite fournisse de long-tems des ministres à la couronne; au point où nous en sommes, je ne sais si un seul d'entr'eux accepterait un portefeuille. Quant à l'extrême gauche, le jour où les ministres sortiraient de ses rangs, le testament de la monarchie serait signé. Quel que soit le sort que l'avenir nous prépare, il est bien important d'observer les écrits des interprètes de nos deux grandes opinions.

Je dis leurs écrits, car pour leurs personnes, l'action politique est désormais improbable, comme moteurs directs ou ministres. Tous deux ont une supériorité morale, qui a dû plus d'une fois leur rappeler cette profonde vérité de Machiavel : que dans les tems d'agitation, on est persécuté par ses ennemis et desservi par ses amis; tous deux verraient enfin passer devant eux les réputations qu'ils ont faites. D'ailleurs, dans les grands chocs de masses, ce sont les forces vives qui importent. L'élasticité politique de M. Constant, le rend impropre à un choc; quant au noble pair, ses doctrines politiques sont évidemment embarrassées par des influences religieuses qui leur enlèvent toute espèce de ressort. A Dieu ne plaise que nous contestions que la religion ne doive être la première de nos institutions, mais les amis du noble pair tendent évidemment à en faire un pouvoir politique, cela ne peut être; désormais les forces sociales seront mesurées, et la puissance divine est incommensurable ! Livrez l'enfance aux soins du clergé, mais ne lui confiez point les adultes; que pourrait-il leur dire ?

Satisfait de ses vertus, il ignore complètement la langue des Laplace, des Poisson, des Biot, des Arago, des Gay-Lussac, etc. Si les idées de M. l'abbé de La Mennais pouvaient prévaloir, les sciences redescendraient bien vite de ce haut point où nous les voyons de nos jours (1)! Que la juste haine que doit inspirer le philosophisme, ne fasse point décrier la vraie philosophie. Ce sont des cris impuissans d'ailleurs, car elle peut toujours répondre :

Je règne, il n'est plus tems d'examiner mes droits.

F. ROYOU.

CORRESPONDANCE.

Londres, le

Un jeune poète, mon cher B., trop tôt ravi aux muses, a dit quelque part :

S'élancer au hasard; tout voir sans rien juger,

C'est parcourir le monde et non pas voyager!

Pour moi je viens de faire le tour du globe, de ma-

(1) Qu'on ne vienne point ici arguer du passé, et citer les élèves de *Port-Royal*; en remontant bien plus haut, on trouve des ordres religieux débrouillant le cahos, et par leurs savantes élucubrations, nous rendant les sciences et les lettres. Il faut en être reconnaissant, mais voilà tout. Entre l'ordre moral qui commence et celui qui finit, il y a solution de continuité. C'est ce que ne veulent pas accorder nos brillans écrivains qui, à cause du coloris admirable de leur style, tiennent trop à la *politique sentimentale*; elle agite le cœur, mais n'enseigne rien à l'esprit.



nière à éviter l'application : j'ai tout vu, tout observé ; mais aujourd'hui je ne veux m'occuper que de vous et de nos malheureux colons,

Qui nous cachent un sort si digne de pitié,
Et dont les pleurs encor nous taisent la moitié !

Quoi ! il n'est donc plus permis de douter, puisque vous l'affirmez , que les infortunés réfugiés de Saint-Domingue ne reçoivent du ministre d'un Bourbon, qu'une indemnité journalière de *quatre-vingt centimes*, terme moyen. Quelle libéralité dans un siècle si fier de sa philanthropie !

Si votre véracité n'était même à l'abri d'un soupçon, je n'aurais jamais ajouté foi à ce que vous me dites de M^{me}. de P***, qui possédait une fortune immense aux Cayes, et qui est portée, sur la liste des secours au ministère de l'intérieur, *pour une somme de vingt-cinq francs par mois !* Nos grands calculateurs politiques ne voyent-ils pas que le malheur même a sa hiérarchie, et que, dans un commun naufrage, il est de toute équité d'accorder des secours proportionnés aux pertes des naufragés ; cependant la parcimonie a reculé ses bornes, et M^{me}. de P***, souffrante et infirme, n'a pu obtenir un secours de *cent francs* pour prendre des bains, et pourtant le certificat *d'indigence y était !* Bien plus, dites-vous, les motifs du refus ont été plus cruels que le refus même : on a allégué les circonstances... lesquelles ? la nécessité de pétrir la *matière électorale*. Après avoir déroulé un coin de ce tableau, vous vous arrêtez, mon cher

B.; mais j'ai voulu tout connaître afin de tout publier: je sais que les fonds qu'on donne aux colons, ont la plus détestable origine; mais du moins ce serait, en quelque sorte, la purifier que d'en faire un noble usage; il serait digne de ce siècle, inventeur, de faire tourner les produits de nos vices, au soulagement des victimes de nos fureurs. Alors, mais alors seulement, on pourrait passer à nos hommes d'état, leur pathos ennuyeux, sur la nécessité de tenir ouverts des repaires publics, pour contenir notre extrême civilisation!

Que les choses, mon cher ami, sont loin de se passer ainsi: les produits du vice entrent dans les mains de l'intrigue qui les distribue à la bassesse. C'est un tableau de famille. Par exemple, sur six millions que le gouvernement perçoit sur les jeux, on ne prélève que 700,000 fr. pour les colons, en sorte que le *maximum*, pour un colon protégé, ne peut-être que de 50 francs par mois. Que devient l'énorme différence entre les deux sommes reçues et distribuées? Apparemment que comme le protecteur aime l'ordre, il ne limite que le bienfait afin de réserver les moyens de jouer, avec dignité, le rôle de bienfaiteur; car, mon cher, la bienfaisance est à l'ordre du jour; et si au lieu d'être un réfugié de Saint-Dominique, vous étiez seulement chassé d'Espagne par un Bourbon, pour avoir vigoureusement soutenu *el Rey pepito*, en France le ministre d'un autre Bourbon, vous donnerait, ainsi qu'à tous vos compagnons d'infortune, des pensions supérieures à

celles qu'on doit à ceux qui n'ont jamais compris *le plus saint des devoirs*.

L'AMI DES COLONS.

DU COMMERCE EXTÉRIEUR

ET DE L'ACTION QUE LES COLONIES EXERCENT SUR LUI.

C'est sur le commerce extérieur que se fonde la richesse pécuniaire des nations qui n'ont point de mines d'or ou d'argent : c'est par lui que les états pauvres obtiennent d'utiles économies et parviennent à se soutenir. Mais ce commerce, pour obtenir des résultats utiles, est soumis à des conditions d'existence, qui aident plus ou moins à développer son essor, suivant que l'on sait mieux combiner le genre de protection qu'on lui accorde avec la nature de ses besoins.

Ses lois, ses réglemens, ses tarifs doivent être co-ordonnés à la situation particulière de l'état, au profit duquel on les établit; ils doivent obéir aux variations de ses intérêts et de sa population, au plus ou moins de fertilité de son sol, et à l'industrie de ses habitans. Les mêmes lois commerciales ne peuvent convenir également à tous les peuples. Dans cette branche essentielle de l'économie politique, l'unité d'intérêt résulte le plus souvent de l'opposition des mesures et des facilités qu'on offre, ou des gênes qu'on impose au commerce étranger, suivant que la situation du pays prescrit d'adopter ces dispositions contraires. C'est dans le choix qu'il sait en faire, que

tout gouvernement signale son habileté et sa prévoyance. Pour lui, tout est soumis aux accidens des localités et des variétés de la nature. Pour le démontrer, prenons, pour terme de comparaison, les trois premières puissances de l'Europe, c'est-à-dire, la Hollande, l'Angleterre et la France. Nous reconnaitrons que les combinaisons de l'intérêt commercial varient dans tous les états, qu'il faut, par fois, adopter des modes, ou différens, ou opposés, pour le créer, l'accroître et le porter au plus haut degré de prospérité. Ce parallèle ne sera, peut-être, ni sans intérêt, ni sans utilité.

(*La suite au Numéro prochain*).

ESSAI SUR L'ART DE LA NAVIGATION PAR LA VAPEUR,

Par M. GILBERT, Chef de Bataillon du Génie-Maritime (1).

C'est un spectacle digne des vrais amis de la France, que d'observer dans leurs travaux pacifiques les vétérans de notre gloire militaire. Quand une série d'événemens inouis les a forcés à suspendre le glaive de Mars, on aime à les voir manier le compas d'Uranie. C'est une réflexion que fait naître et que justifie le brillant essai de M. Gilbert, sur la navigation par la vapeur. Cet excellent officier jouissait

(1) 1 vol. in-4°. Chez Bachelier, libraire de la marine, quai des Augustins.

dans l'armée d'une réputation éclatante, lors de la campagne de Wagram, il eut une part très-active dans le passage du Danube, sous le feu de l'ennemi. L'Espagne aussi a vu M. Gilbert donner des preuves d'une intrépidité peu commune, et si cet officier ne compte pas, de nos jours, parmi vingt généraux qui furent ses camarades d'études, la faute en est à la carrière étroite où le sort l'a lancé. Le génie maritime sera toujours un tombeau prêt à cacher le mérite des hommes, que la fatalité de leur étoile y précipitera. Essayons, du moins, de venger une fois M. Gilbert des torts de son ingrate carrière, et trahissons un *incognito*, qui, jusqu'aujourd'hui, semble être le partage d'un corps d'ingénieurs formés, cependant, des meilleurs élèves sortis de l'école polytechnique. Notre écrivain est parti de cette idée primordiale, que *populariser* les sciences, c'est les perfectionner : aussi, dans le texte de son mémoire, il n'emploie que le langage ordinaire ; tout ce qui exige des calculs analytiques, est renvoyé dans des notes très-remarquables. M. Gilbert commence par un précis historique de l'introduction des bateaux à vapeur en Amérique ; il partage l'opinion que nous avons les premiers mise en avant (1), que, si l'on veut absolument un inventeur pour la navigation par la vapeur, c'est à *Robert-Fulton* qu'il paraît juste de laisser l'honneur de l'invention. L'auteur de l'essai entre aussi dans des détails intéressans sur les bateaux à vapeur, établis

(1) Journal des Débats, 28 mars 1816.

en Angleterre. Il fait ensuite remarquer que l'Elbe en porte ; bien plus, le *Gualdaquivir* lui-même a son bateau à vapeur, le Danube en portera bientôt (1), et la Seine jusqu'aujourd'hui en a été privée ! Quelle peut en être la raison ? on ne manque, à Paris, ni de savans, ni d'artistes. M. Gilbert a abordé franchement cette question, fort délicate pour lui ; car, tourmenté aussi en 1815, il fut employé par la compagnie *Pajol*, dont les essais sur la Seine ont été fort malheureux. Notre auteur avait donc à redouter le terrible argument *ad hominem* : « Vous nous donnez » de bons préceptes, et vous avez coopéré à la construction de mauvais bateaux ». Sans doute, comme fait accompli, on ne peut nier que toutes les constructions exécutées sur la Seine, jusqu'à présent, et avec l'intention de naviguer par la vapeur, ne soient des constructions burlesques ; d'un autre côté, comme, surtout à Paris, tout entre dans l'esprit par la porte des sens, il se passera encore quelques années avant que les capitalistes parisiens soient bien convaincus qu'on peut naviguer avec avantage d'ici à Rouen, par le moyen de la vapeur. Cependant il n'en faut rien conclure, ni contre les travaux-pratiques de notre écrivain, ni contre l'art en lui-même.

Le problème a été mal attaqué, la solution manquée, il ne s'ensuit nullement qu'il soit insoluble. Il

(1) Grâce à un jeune et brillant officier du génie maritime, M. POUMEIROL, éliminé de sa patrie par le système de 1815. Cet excellent sujet ne verra peut-être plus la France ! Le département de la guerre a été oublieux, celui de la marine implacable.

est déjà résolu à Bordeaux, il le sera à Paris, mais il faut faire attention que la question est complexe pour la Seine, à cause du peu de profondeur du fleuve. Le bateau peut être parfait, et la machine mauvaise, ou la machine excellente et le bateau manqué. Ces deux cas se sont présentés. Des considérations commerciales viennent encore compliquer la question d'art. Il faut donc coordonner entr'eux tous les élémens de la question générale, il faut à la fois un bon ingénieur et un bon mécanicien, possédant encore des connaissances d'économie politique. L'auteur de l'essai, assurément au besoin, remplirait toutes ces conditions; mais il n'a pu agir seul dans ses constructions de la Seine, et leur peu de succès ne doit nuire en rien aux préceptes qu'il a établis dans son opuscule. Ses doctrines scientifiques sont appuyées sur les excellens ouvrages de Gay-Lussac, des Biot, des Dalton, vrais classiques des sciences à ce haut point d'élévation où nous les voyons de nos jours. Enfin, pour être tout-à-fait juste envers M. Gilbert, et compenser la faiblesse de notre suffrage, nous rappellerons que son essai a été lu à l'Académie par l'habile ingénieur Dupin, qui a terminé son rapport en disant « que l'Académie doit engager l'auteur » à continuer ses recherches sur la navigation par la » vapeur ».

E. ROYOU.

ARTS INDUSTRIELS.

Annales de l'Industrie nationale et étrangère, ou Mercure technologique, par MM. Lenormand et de Moléon.

Nous nous empressons de recommander au lecteur cet ouvrage qui, tenant aux arts et à l'industrie, se rattache naturellement aux colonies. Loin d'y trouver ces descriptions sèches et stériles des produits de l'industrie, on voit avec plaisir les idées se rattacher tout à la fois à la gloire nationale et aux perfectionnemens vers lesquels nos manufactures doivent toujours tendre.

Ces annales se composent de deux parties bien distinctes : la première est sous le titre de Description du Musée des produits de l'industrie française exposés au Louvre en 1819 ; la seconde renferme un recueil de mémoires sur les arts et les métiers, les manufactures, le commerce, l'agriculture ; en un mot sur toutes les branches de l'industrie, et sur tout ce que l'étranger nous fournit de bon.

Cet ouvrage est rédigé par M. L. Séb. Lenormand, professeur de Technologie, auteur de plusieurs écrits importans, et par M^r. J. G. V. de Moléon, ingénieur des domaines et forêts de la couronne, ancien élève de l'école polytechnique, et auteur de l'ouvrage intitulé : *du Développement à donner à quelques parties principales et essentielles de notre industrie intérieure, et de l'affermissement de nos rapports com-*

merciaux avec les pays étrangers , pour faire suite à celui de M. le comte Chaptal sur l'industrie française.

Nous saisissons ici l'occasion de rappeler aux lecteurs que l'ouvrage de M. de Moléon, *du Développement à donner, etc.*, est divisé en trois parties. La première contient les réflexions de l'auteur sur l'extension et les encouragemens à donner à quelques branches principales et fondamentales de notre industrie intérieure trop négligées jusqu'à ce moment. La deuxième tend à prouver que la France est en mesure pour faire valoir à son bénéfice l'adresse et la promptitude d'exécution qui lui semblent lui appartenir exclusivement. La troisième indique les débouchés par lesquels on doit diriger l'écoulement de la surabondance des confections sorties de nos fourneaux, de nos ateliers et de nos fabriques.

Quoique ce sujet ait été traité par un homme d'état avec ce talent qui lui est particulier, cependant, au milieu du vaste espace qu'a parcouru M. le comte Chaptal, l'auteur a découvert que le *combustible* est nécessaire à tous les travaux des arts, et que ceux même où il ne sert point comme agent principal, ou comme auxiliaire, ne sauraient s'en passer pour le chauffage des ouvriers. Mais comme la masse des bois a diminué de moitié en France depuis un siècle, et que les plantations et les semis sont loin de réparer un *deficit* qui semble devoir aller toujours en augmentant, l'auteur, pour obvier à cet inconvénient et mettre la France à même de soutenir la concurrence avec les autres pays, et notamment avec l'Angleterre.

la Belgique et une partie de l'Allemagne, propose d'encourager l'extraction de la *houille*, pour épargner nos forêts précieuses, et celle des *ardoises*, dont l'utilité pour la toiture est incontestable, tant par sa légèreté que par l'économie qu'elle présente pour les bois de construction, en diminuant les masses de charpente.

On souscrit pour *les Annales de l'industrie*, chez Bachelier, libraire, quai des Augustins, n°. 55.

L'ouvrage du *Développement à donner, etc.*, se vend chez les principaux libraires du Palais-Royal et des départemens, et chez l'auteur, rue du Port-Mahon, n°. 3.

D. B.

MACÉDOINE.

— Décidément nos puissans seigneurs de la rue de Richelieu,

Sont saisis d'un esprit d'imprudence et d'erreur,
De la chute des rois funeste avant-coureur.

A peine le comité dictateur est-il sorti tout meurtri des mains de M. de Lavigne, qu'il tombe dans celles de M. Lemercier. C'est surtout à Lafon que cet académicien adresse les plus justes reproches. Il n'est rien de plus absurde et de plus impertinent, que la réponse de ce comédien. Pour se justifier d'avoir refusé

un rôle dans Clovis, il inculpe d'abord deux camarades : Talma et Saint-Prix, dit-il, avaient refusé le rôle de Charlemagne, et je l'ai joué. Talma et Saint-Prix ont eu tort envers Charlemagne ; nous l'ignorions : est-ce en nous l'apprenant, que Lafon croit nous prouver qu'il a raison de les imiter en refusant Clodéric ? Quelle logique gasconne ! mais voici l'impertinence : M. Lafon ne trouve pas d'effets de scène dans Clodéric, et au lieu d'apprendre le rôle que lui confie M. Lemercier, il le juge, et quand ? Lorsque la pièce, déjà jugée entièrement, a été reçue et est sur le point d'être représentée. Tout beau, M. Lafon, vous êtes un interprète passable des pensées du poète ; mais vous n'êtes qu'un interprète suffisant et rien de plus. Encore quelques années, et vous verrez qu'on se passera de votre jeu, comme on se passe de vos jugemens.

— La politique est mortelle pour la littérature ; trois tragédies très-remarquables n'ont pu obtenir, depuis leur impression, une analyse complète dans les journaux quotidiens. Ces pièces sont : *les Vêpres siciliennes*, *Jeanne-d'Arc*, et *Phocion*. Comme cette dernière pièce a été démontée par la retraite de Saint-Prix, nous citerons de préférence ces beaux vers dont le lecteur fera l'application fort aisément. Au surplus, la pièce de M. Royou ne renferme pas de beaux vers, elle est écrite en beaux vers.

On en peut juger par cette réponse de Chariclès

à Agnonide, qui ne veut pas qu'on donne une armée à commander à un vieux général.

Sachez qu'un vieux guerrier commande plus d'estime,

Si l'âge l'affaiblit, le danger le ranime.

L'honneur parle toujours aux cœurs nés généreux,

Et le bras qu'il soutient est assez vigoureux;

Pourquoi donc dans un cercle emprisonner la gloire,

L'homme peut en tout tems illustrer sa mémoire;

Pourquoi de ses travaux fixer le dernier point,

Le devoir a sa borne et l'honneur n'en a point.

Toute la tragédie de Phocion est écrite de ce style, c'est de la bonne école !

— Il faut être juste envers tout le monde. Le cloaque de la rue Thibautodé possède un mérite incontestable, c'est celui de la franchise. Il joue les cartes sur la table, et les amateurs de *patriotage* ont pu le 21 janvier se réjouir la vue du titre *libéral* d'empereur, et du nom du protecteur des assassins d'un Condé. Quel choix dans les noms et dans les matériaux, un jour d'exécrable mémoire ! Tout se perfectionne, et la typographie a aussi ses perfidies.

— L'ingénieux auteur d'Ulysse vient de remporter au théâtre français la palme de l'industrie. Pour faire voir le jour, d'une manière prématurée, à une mal-

heureuse reine d'Écosse , il a fait exhumer un Pizarre qui dormait depuis dix-sept ans dans les cartons de la comédie , et qui n'y était considéré que comme une œuvre sacrée. Nous allons donc , grâce au galant Pizarre qui cède son tour , voir l'infortunée Marie-Stuard. Puisse la superbe Élisabeth-Paradol la traiter au théâtre d'une manière moins cruelle que dans l'histoire !

— La faction des infiniment petits l'emporte au théâtre français , et veut encore se recruter d'un corpuscule. C'est ce qui est évident pour ceux qui ont vu débiter lundi M. Ligier dans le rôle de Néron. M^{me}. Paradol jouait Agrippine , et chaque fois qu'elle gesticulait , on tremblait qu'elle ne mît Néron dans sa poche. Ce début est une détestable plaisanterie faite au public par des comédiens qui ne sont pas toujours plaisans.

— *L'homme ministère* persiste à poursuivre son chemin sur son terrain chimérique du milieu. On ne risque pas d'être démenti par l'événement , en prédisant que les modifications qu'il prépare à la Charte ne plairont à personne. Les hommes qui veulent sauver la dynastie et la France , ne peuvent se contenter de légers changemens dans une loi où la révolution se montre toute vivante , et par cette raison , les prétendus amis de la liberté , les mains encore em-

preintes des chaînes de l'esclavage, voudront combattre pour l'inviolabilité d'une loi anarchique. Quant aux très-humbles serviteurs des circonstances, qui peuplent les salons ministériels, ils ne diront rien ou des riens qui ne passeront pas les limites de la liberté *des propos de table.*

— On assure que M. de Latour-Maubourg, qui dans toutes nos armées ne se montra jamais que comme la loyauté même, se dispose à améliorer le sort de tous les officiers. Cependant quelques furieux incorrigibles, tout près de profiter de ses mesures, n'en répandent pas moins le bruit que le ministre, au lieu d'obéir à l'équité, ne cède qu'à la crainte de je ne sais quelle mutinerie qui vient d'éclater au-delà des Pyrénées. Cette calomnie absurde est d'autant plus perfide qu'elle tend

A clouer le bienfait aux mains du bienfaiteur.

DIALOGUE.

Mon cher je suis volé... — Que je plains ton malheur !

— *D'un sermon en cinq points.* — Que je plains le voleur !

L'OBSERVATEUR.

MOUVEMENS MARITIMES.

AU HAVRE POUR LA MARTINIQUE ET LA GUADELOUPE.

Pour St.-Pierre Martinique, le brick *l'Annibal*; capitaine C. Roguet partira à la fin du mois. S'adresser, à Paris, à M^r. le Duc Royer, cloître St.-Méry.

Pour la Guadeloupe, à la fin de janvier : *le Trois-Mats, le Jean-Baptiste*; capitaine H. Cobert. S'adresser à MM. Mallet frères, banquiers, rue de la Chaussée d'Antin.

Pour la Guadeloupe. — *L'Aimable Calalie* partira le 30 courant. S'adresser chez MM. Mallet frères, ou à l'Agence commerciale maritime, chez M^r. le Baron, rue St.-Martin, n^o. 259.

Pour la Pointe-à-Pître, (Guadeloupe). *Les Deux Amis*, de 350 tonneaux; capitaine Trabaud partira dans le courant de février. S'adresser, à Paris, à M^r. le Baron, courtier d'assurances.

POUR ST.-THOMAS ET ST. DOMINGUE.

Pour Saunel, (St.-Domingue), touchant à la Martinique et à Saint-Thomas. Le brick *les Amis*; capitaine Faugueux mettra incessamment à la voile. S'adresser, à Paris, à M^r. le Baron, courtier d'assurances.

POUR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Pour New-York. *La Stephania* de 350 tonneaux,

capitaine R. Burke , pour fret et passagers. S'adresser, à MM. Mallet frères , banquiers , rue de la Chaussée-d'Antin.

Pour Baltimore, le trois mats, *Repeater*, dernièrement arrivé de la Nouvelle-Orléans. S'adresser, à Paris , à MM. Welles et Williams , banquiers , rue du faubourg Poissonnière, n°. 14.

Pour la Nouvelle-Orléans, le trois mats, *l'Édouard*, capitaine Marion, partira incessamment. S'adresser, au Havre , à MM. Homberg frères, et compagnie.

POUR LES INDES-ORIENTALES.

L'Actif de 350 tonneaux, pour les Iles-de-France et de Bourbon, partira à la fin de janvier.

A ST.-MALO.

L'Assomption, navire neuf, d'environ 350 tonneaux, partira pour Bordeaux, où il complétera son chargement pour l'Inde. S'adresser, à Paris, à M^r. Saint-Cor, rue Chanoinesse, n°. 6.

AVIS.

MM. les abonnés sont prévenus que les directeurs de l'ouvrage semi-périodique intitulé le Défenseur des Colonies, désirant étendre le canevas de leur feuille, prendront désormais le titre d'*Observateur des Colonies, de la Marine, de la Politique et des Arts.*

Les personnes qui ont souscrit au DÉFENSEUR DES COLONIES, sans avoir donné leur adresse, sont invitées de la faire passer au Bureau, rue Neuve-Saint-Marc, n°. 7, afin de recevoir les trois premières livraisons, qui ont paru en décembre et janvier, et de ne pas éprouver de retards dans l'envoi des autres Numéros.

IMPRIMERIE DE DONDEY-DUPRÉ,

Rue St.-Louis, N°. 46, au Marais, et rue Neuve St.-Marc, N°. 19.

L'OBSERVATEUR
DES COLONIES , DE LA MARINE,
DE LA POLITIQUE ,
DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS.

INTÉRÊTS COMMERCIAUX.

Nous venons de recevoir un Mémoire de la Chambre du Commerce du Havre ; ce mémoire signé des négocians les plus considérables et les mieux fâmes de la ville , a pour but les moyens de favoriser le commerce de nos Colonies , et la navigation française dans les Colonies étrangères et les pays hors de l'Europe.

Après avoir présenté d'un trait rapide la création du Commerce , l'instinct qui le guide , cette chaîne magique qui lie les nations , et de tous les peuples de la terre , ne forme qu'une seule et même famille , ce Mémoire signale les causes de la ruine du commerce , et les sources de sa prospérité.

Cette prospérité émane essentiellement des soins éclairés d'un gouvernement ami de sa grandeur , et du bonheur de la patrie.

Quels que soient les désastres qui affligent les nations , ils sont réparables , quand les gouvernemens adoptent une marche fixe et courageuse.

La marine française n'a-t-elle pas dû à la fermeté de

Louis XIV ce haut éclat dont elle a brillé depuis. Ce jeune et brillant Souverain, humilié de n'avoir pu offrir , pour contingent à ses alliés , qu'un misérable brûlot , seul trésor maritime du plus illustre empire de l'Europe , se promit bien d'effacer glorieusement son outrage.

Cadmus , dit-on , frappant du pied la terre , en fit sortir une moisson guerrière ; Louis XIV , secondé de Colbert , fit jaillir de son génie une puissance maritime.

La paix d'Utreck , comme le remarque très-judicieusement le Mémoire, porta un coup mortel à la puissance commerciale de la France. En 1763, le Canada et la Louisiane avaient été arrachés de nos mains , plusieurs îles étaient cédées aux anglais ; que nous restait-il de nos possessions coloniales ? La Martinique et la Guadeloupe , encore à moitié ruinées par l'occupation de nos ennemis, et à peine un faible débris de St.-Domingue ; mais le courage nous restait. L'industrie vint à notre secours : St.-Domingue cultivée avec soin , sagement administrée, d'inculte et stérile qu'elle était, devint tout - à - coup la reine des Antilles.

En 1789 , l'abîme des révolutions , creusée d'abord en Europe , s'étendit avec fureur dans nos Colonies, et principalement à St.-Domingue ; théâtre alors de tous les crimes, ce beau sol arrosé de pleurs et de sang , sembla refuser ses trésors à des mains souillées d'horreurs. Depuis , notre persévérance dans un système atroce et réprouvé , nous a ravi cette brillante colonie ; et dans des combats maritimes aussi absurdes que désavantageux , a fini par tuer le commerce et la marine.

Aujourd'hui , quels moyens adoptons-nous pour réparer

tes plaies vives et profondes ? notre commerce languit découragé.

Ces superbes vaisseaux de ligne , ces flottantes fortifications hérissées de canons , qui imposaient la crainte et le respect , tombent en ruines. Plus tard , les réparations deviendront inutiles ; rongés par l'inaction des ports , encore plus que par le tems et les orages , nos vaisseaux , sans espoir de successeurs , bientôt disparaîtront , oubliés de l'empire où l'on vit leur pavillon triompher autrefois.

La marine est un monument que l'honneur et la prospérité de la France réclament. Mais est-il bien dans l'intention ministérielle de conserver les augustes monumens de notre gloire nationale ?

Quand le Génie du mal semble planer sur la France , on a presque lieu d'être surpris, qu'on n'ait pas encore porté le marteau de la bande noire sur le péristyle du Louvre , et enfoui sous la terre cette retraite illustre et guerrière , bâtie en l'honneur du courage mutilé , par cet *impopulaire* Louis XIV.

Le chevalier DU PUY-DES-ISLETS.

P. S. Au prochain numéro , nous entrerons dans des détails plus circonstanciés sur nos Colonies , et sur l'énorme fardeau d'impositions dont elles sont accablées.

DE LA POLITIQUE D'ACTION.

Chacun convient que nous sommes tous sur un terrain miné. D'où vient donc que nos brillans écrivains persistent à ne pas sortir de leur *politique didactique* ? Ils nous régendent comme si la politique était une science faite ; mais elle

est à faire , elle se fait. Prenez part à l'expérience , et ne dissertez pas quand l'action s'engage de tous côtés. Le premier de nos prosateurs vient d'avouer dernièrement : « que nous sommes entre un empire qui finit et un empire qui commence. » Laissez donc au domaine de l'histoire votre empire fini ; parlez-nous des moyens d'assurer la stabilité de celui qui commence. Que voulez-vous que je fasse de vos regrets sur les anciens parlemens ? Ils étaient admirables ; mais la poussière même en est dispersée ; leur retour est désormais impossible , ce qui tranche la question.

Un publiciste excellent , quand il parvient à se dégager des brouillards de sa métaphysique , veut que la famille soit le type du gouvernement. Il ne sort pas de *l'homme roi*, de la *femme ministre* et des *enfants sujets*. C'est très-bien. J'ai connu aussi un homme fort instruit qui consuma un temps considérable , pour prouver que le type de la colonnade du Louvre se retrouve dans la cabane du sauvage , et qu'on n'aurait jamais construit le vaisseau *l'Océan* , sans tout ce qui nous est parvenu de *l'Arche Noé*. C'est admirable , j'en conviens encore ; mais il y a quatre ans , pendant qu'on dissertait aussi à merveille sur les courbes de la politique spéculative , Bonaparte , par une politique d'action , marcha en ligne droite sur Paris. Il fallut que l'Europe entière vînt l'en chasser une seconde fois. La leçon apparemment était excellente , puisqu'elle la fit payer si cher ; mais en emportant nos milliards , elle nous laissa nos *didactiques-politiques* de toutes couleurs : ils ont recommencé à nous exposer leurs préceptes , malgré notre indocilité ; je ne vois pas en effet que le gouvernement , de-

puis quatre ans , ait jeté de profondes racines ! Quelle en est la cause ? Il me paraît évident que c'est sur-tout l'absence totale de la politique d'action. Montesquieu a dit qu'il n'y a que les idées simples qui entrent dans la tête du peuple. Eh bien ! les armées sont peuple. Les soldats , dans les cent jours , voyant arriver Bonaparte à Cannes , comme ils le connaissaient depuis 14 ans , tendaient à incliner vers lui : ils ne voyaient les Bourbons que depuis onze mois. Tout , dans cet événement , eut pour moteur les soldats eux-mêmes. Les officiers de tous grades hésitèrent ; seulement l'hésitation fut d'autant plus longue , que le grade était plus élevé. Voilà la vérité pure : les soldats aimaient et devaient aimer le Roi ; mais ils reconnurent la voix de leur ancien chef , et tout fut dit. Jamais d'idées complexes n'entrent dans leur tête. Bonaparte renversé , ils virent toute l'étendue de leur faute. Un prince Bourbon , arrivant sur la Loire , aux cris français : « Marchons aux Prussiens , » on insulte le Roi à Paris , » enlevait ces mêmes soldats de *Waterloo* , et les conduisait à une victoire certaine. J'en atteste toute l'armée , sur-tout ceux qui , dans nos banquets de Nantes et de la Rochelle , ont vu nos salles tapissées des banderolles du *Bocage* unies aux couleurs de *Jéna* , une cravate blanche , attachée par un petit-fils de Henri IV à ce double drapeau , symbole de nos gloires passées , effaçait à jamais des revers inaccoutumés , et notre gloire à venir aurait aujourd'hui une base ! Voilà la politique d'action. Mais de pareils idées n'entrèrent point dans les têtes d'un ex-oratorien ou d'un ex-évêque : tous deux vils prostitués de la politique , resteront désormais le rebut de tous les cabinets de l'Europe ; ou

n'en pourraient approcher que pour annoncer des funérailles !

F. ROYOU,

(*La suite aux prochains Numéros.*)

LITTÉRATURE.

TIBÈRE , *tragédie de M. J. de Chénier , avec une analyse de cette pièce , par M. Népomucène Le Mercier , membre de l'Institut.*

En rendant compte de cette tragédie , je me suis dit : Efforçons-nous d'oublier l'homme pour ne songer qu'à l'écrivain ; gardons-nous , pour la gloire des Muses et de l'humanité , de nous souvenir que l'auteur qui se chargea , en composant Tibère , de justifier l'exécration de tous les siècles pour ce monstre , fût à-la-fois le collègue , l'admirateur , l'apologiste de Marat , et l'un des assassins les plus féroces du plus vertueux des Rois.

Quel abyme que le cœur humain ! Quoi , le même homme qui suit à la piste le crime , qui l'attaque , qui le combat dans ses replis les plus tortueux , et le livre vaincu aux regards effrayés , se rend lui-même volontairement coupable du plus affreux des crimes , se fait un triomphe d'égorger la vertu !!!

Sous sa plume , le sentiment se place ; agit-il ? la sensibilité l'abandonne ; ses discours respirent la probité , ses actions proclament les forfaits. Il est donc vrai que la plupart des hommes portent un masque dans leurs ouvrages : *le style a donc son hypocrisie.* On veut paraître ce qu'on n'est pas. On consent à passer pour vicieux

dans sa vie privée , pourvu que l'on acquière l'estime dans un livre , que la vanité se charge toujours de transmettre à l'avenir le plus reculé. Que de portraits menteurs trompent la postérité ! !

M. Le Mercier , auteur de l'introduction placée à la tête de la tragédie de Chénier , me paraît avoir fait abnégation de toute prévention , de tout sentiment de jalousie d'auteur. Il est vrai que cette générosité est plus facile à exercer en faveur des morts , que dans l'intérêt des vivans. Mais cette réflexion perd de sa justesse quand il s'agit de M. Le Mercier. Son admiration est franche ; ses éloges sortent du cœur ; il se voue avec une courageuse ivresse au culte d'une ancienne amitié ; son orgueil se rappelle avec délice que Chénier fut un de ses plus illustres collègues à l'Institut :

Et certes l'amitié ne peut aller plus loin.

Le caractère de M. Le Mercier a quelque chose d'estimable. Si tous ses ouvrages ne brillent pas des couleurs que l'on distingue dans son *Agamemnon* , *qu'il peut offrir à ses amis et à ses ennemis* , ses sentimens , à différentes époques , ont conservé toujours à peu-près les mêmes teintes.

Dans le temps où il était presque glorieux de s'avilir , où la dégradation était devenue non seulement un devoir , mais une mode , il avait peine à se courber sous le bras de fer d'une usurpation qui flétrissait de ses chaînes d'or jusqu'aux vainqueurs dont elle envahissait la gloire et les exploits.

L'analyse que fait M. Le Mercier de la tragédie de Ti-

bère est d'un écrivain qui a médité long-temps et avec fruit sur les secrets de son art. S'il excède par fois les bornes de l'admiration, si ses réflexions ne sont pas toutes également justes, elles sont fines et spirituelles, et décèlent un penseur.

Cette tragédie, essentiellement dans le genre admiratif, est sagement conçue et peut-être un peu trop sagement. L'absence des mouvemens impétueux du délire, de la fougue des passions, jette nécessairement du froid sur ce genre de composition plus attachant pour le connaisseur, qu'il n'est attrayant pour la multitude. Le succès en est peut-être plus estimable, mais moins enivrant.

Ce genre d'ouvrage convenait plus que tout autre au talent de Chénier, un peu froid, mesuré et didactique. Corneille et Racine en ont connu tous les secrets et tous les dangers ; mais leur génie en a su tirer le plus grand parti, l'un dans Cinna et l'autre dans Britannicus ; ils en ont ranimé la tiédeur par un style passionné et métaphorique : Emilie, Cinna, Auguste, franchissent la timidité du langage ordinaire, par des expressions quelquefois créatrices, et souvent hardiment figurées.

Il n'en est pas de même du style de Chénier ; il est correct, pur, élégant ; son vers même, par fois, vise à l'audace ; mais on s'aperçoit aisément que cette audace est le fruit du goût et du travail, et non l'éclair d'une inspiration vive et spontanée. Elle se cherche, s'étudie, et ne se devine pas ; elle fait naître, elle provoque l'estime, mais ne commande pas l'admiration. A l'aspect d'un tableau de Raphaël ou de Michel Ange, de même qu'aux vers de

Corneille et de Racine, l'enthousiasme s'écrie : Voilà l'œuvre du génie !

C'est cet heureux don de la nature, c'est cette chaleur vitale qui de son souffle avive et prête le sentiment et l'âme au genre admiratif.

L'exemple suivant rendra plus sensible ce que j'avance. Narcisse et Séjan sont à peu-près dans la même attitude, l'un dans *Britannicus* et l'autre dans *Tibère*.

Tibère est en proie à mille inquiétudes sur le sort de sa puissance tyrannique ; sa lâche ambition, travaillée par la crainte, a besoin d'être rassurée par l'immoral interprète de ses pensées. Voici comment son confident suborneur s'exprime pour assoupir ses chagrins :

Pourquoi vous condamner à tant d'inquiétude ?

Quoi ! le maître du Monde est dans la servitude.

Aux rives de Caprée, en de pompeux jardins ,

Auguste de l'empire oubliait les chagrins.

Là, vous pourriez trouver, sous de rians asiles ,

Des cioux toujours sereins, des nuits toujours tranquilles.

Ces vers ne manquent ni d'agrement ni de douceur. Mais écoutons Narcisse :

Néron, humilié dans son orgueil, dévoré d'une sombre jalousie, menace de se livrer à tous les transports de la vengeance. Voyez avec quelle adresse ce conseiller artificieux console la jalousie de son maître, caresse son orgueil ; comme il s'ancre dans l'esprit de l'ombrageux Néron, pour s'ouvrir par degrés la porte aux honneurs et abreuver la soif insatiable qu'il a pour le crime !

A ce vers :

Néron impunément ne sera point jaloux.

Vous ! seigneur ? Eh de quoi vous inquiétez-vous ?

Junie a pu le plaindre , et partager ses peines ;
 Elle n'a vu couler de larmes que les siennes.
 Mais aujourd'hui , seigneur , que ses yeux désillés ,
 Regardant de plus près l'éclat dont vous brillez ,
 Verront autour de vous les rois sans diadème ,
 Inconnus dans la foule , et son amant lui-même ,
 Attachés sur vos yeux , s'honorer d'un regard
 Que vous aurez , sur eux , fait tomber au hasard ;
 Quand elle vous verra , de ce degré de gloire ,
 Venir en soupirant avouer sa victoire ,
 Maître , n'en doutez point , d'un cœur déjà charmé ,
 Commandez qu'on vous aime , et vous serez aimé.

Quel amant furieux ne sentirait tomber son courroux à la magie de pareil vers ! Que les froides adulations de Séjan sont loin de cette séduction brûlante , de cette ingénieuse courtoisie , de cette grâce de perfidie , pour ainsi dire , qui prête tant de lustre aux discours de Narcisse. C'est cet admirable coloris qui a manqué à quelques poètes que des études savantes appelaient à tracer un plan , qui ne choque ni le goût ni la raison.

Sous le rapport du jugement on ne peut guères blâmer la base sur laquelle repose la tragédie de *Tibère*. La fable en est simple et se déroule sans nulle contrainte. La règle des trois unités est observée fidèlement ; peut-être l'auteur , pour la maintenir dans les formes prescrites , a-t-il un peu violé le vraisemblable au premier acte.

Est-il naturel de penser que Pison , bourrelé de remords , s'accusant en secret de complicité dans l'empoisonnement de Germanicus , ordonné par Tibère , revenant du fond de la Syrie , vienne , au point du jour , chercher son fils chez cet empereur ; que ce fils qui , ne visite jamais le palais du tyran , s'y trouve , à point nommé , pour entendre

les confidences secrettes de son père ; que ce palais , jour et nuit habité par les chagrins inquiets , les soucis rongeurs , les craintes , les soupçons , où les murs mêmes peuvent avoir des yeux et des oreilles , soit l'asyle , le dépôt mystérieux des secrets les plus importans ? Mais l'organisation du plan de l'auteur demandait que cette entrevue se fit au palais de Tibère.

Une telle invraisemblance a échappé à M. Le Mercier.

Le second acte se traîne dénué d'action ; il ne sert qu'à étaler le spectacle du sénat assemblé , dont la nullité fastueuse ne peut se comparer qu'à l'oisiveté de nos chambres. Mais du moins , Agrippine a le droit de débiter une assez belle harangue qui ne touche personne et ne mène à aucun résultat. — N'importe , c'est quelque chose que des vers heureux : ils commencent à devenir rares.

Au troisième acte , l'action n'a pas encore gagné un pouce de terrain ; elle se perd dans le vide des lamentations d'Agrippine et des sermons que leur débite Tibère sur l'inflexibilité de son orgueil. Mais le lecteur est bien dédommagé par la scène troisième ouverte entre Tibère et Pison. C'est une heureuse originalité que le caractère du coupable Pison jettant dans des alarmes mortelles son complice l'empereur , au moment où celui-ci croit l'asservir par la crainte. L'empire de Pison est invincible , puisqu'il est fondé sur le mépris de la mort. Tibère veut régner et vivre , Pison ne veut que mourir. Ce trait hardi et rapide doit produire d'autant plus d'effet au théâtre , que ni Tibère ni le spectateur ne s'y attendent. Quelle adresse ! Pison change de rôle avec Tibère ; d'accusé il devient accusateur : voilà le comble de l'art. Quel prix

n'aurait pas eu cette belle scène , revêtue du coloris de Racine ? C'est une pierre précieuse à qui il n'a manqué , pour atteindre son dernier degré de splendeur et de perfection , qu'un grand homme pour lapidaire.

On n'est pas médiocrement surpris au quatrième acte en voyant le fils de Pison , que son amour filial doit entraîner sans cesse sur les pas de son père , qui doit s'en être créé le gardien le plus vigilant , s'abaisser , sur la simple invitation de Séjean , à se rendre au palais de l'empereur , qu'il s'y laisse endormir au bruit des protestations , des caresses et des offres insidieuses dictées toujours par ce monstre , au nom de la loi ; Cneius ne sait-il pas que c'est au nom de la loi que Tibère assassine ?

Le cinquième acte nous apprend que Séjean a tout disposé , que les ordres sont donnés , que tout marche , tout s'agite , que les sénateurs vont être convoqués et qu'un acte de justice sévère se réclame au nom de Germanicus et de sa veuve.

Agrippine se présente à ce tribunal de sang , précédée par Tibère est dit :

Aujourd'hui , sénateurs , j'ai dénoncé Pison.

TIBÈRE.

Que voulez-vous encore ?

AGRIPPINE.

Obtenir son pardon.

Quoiqu'Agrippine n'ait pas le droit d'exiger le pardon d'un coupable , dont les jours ne lui appartiennent pas , cependant sa demande anoblit son caractère , elle convient

de la grande âme de Germanicus et de la dignité romaine. D'ailleurs cette générosité fixe puissamment sur elle l'intérêt de la pièce. Ce ressort tragique ainsi mis en œuvre, ne manque jamais son effet sur l'esprit des spectateurs. On sent bien que cet acte de vertu sublime, n'est ni apprécié ni applaudi par Tibère; la sensibilité serait un contre-sens dans le caractère de ce monstre dont le fer assassin est toujours voilé du manteau de la loi. Tout est concerté pour que Pison périsse. Séjean paraît tout-à-coup un poignard à la main, il s'écrie :

Le poignard que Pison a plongé dans son sein !

Tibère exhalant des plaintes hypocrites, gémit sur le malheur de Cneius, et ose même lui offrir *des trésor teints du sang de son père*; Cneius saisit le fer qui poignarda Pison, dévoile les forfaits de Tibère, et se tue en prononçant ce vers d'une si effrayante ironie.

Il est temps de placer Tibère au rang des Dieux.

Cet ouvrage est sans contredit le chef-d'œuvre de Chénier, et lui marque une place très-distinguée parmi les tragiques du second ordre; point d'emphase, point d'ornement trop ambitieux, point de coups de théâtre hasardés; la sévérité du goût y règne d'un bout à l'autre. Il ne manque à cette riche composition, pour l'élever au plus haut degré, que la flamme inspiratrice du génie. C'est ainsi que l'œil en contemplant le tableau d'un élève habile, regrette de n'y pas admirer le dernier coup de pinceau du maître.

Il est encore incertain si cette tragédie, si vivement attendue, jouira des honneurs de la représentation. La cons-

ciencia un peu timorée de quelques censeurs semble craindre les allusions dont on prétend que la pièce est semée. Quant à moi , si mon faible jugement pouvait être du plus léger poids dans la balance , ce serait en faveur de ces mêmes allusions , cause de tant d'alarmes , que j'en réclamerais la représentation. Je sais bien que la ligue *Grégorienne* , qui ne se nourrit au parterre que des dissensions qu'elle allume , qui vit du mal comme la vipère vit de son venin , à l'abri d'une allusion perfide , diffame le culte , les lois et le trône ; mais faut-il en faire un procès à Chenier ? Certes , de quelque manière qu'on le suppose doué du don de prophétie , a-t-il composé sa tragédie dans l'intention d'attaquer la famille des Bourbons , glorieusement réintégrée dans le domaine de ses pères ? Les allusions que renferment sa tragédie , me semblent , à moi , bien plus malignement dirigées contre le chef qui s'était emparé des rênes du Gouvernement.

Chenier n'avait-il pas à venger sur ce chef artificieux , l'amour propre outragé , sa réputation flétrie , et jusqu'à cette stoïcité de caractère , dont il s'était fait jusqu'alors un orgueilleux rempart. Bonaparte ne l'avait-il pas exposé tout nu à la risée de ses prétendus admirateurs , ne s'était-il pas égayé aux dépens de ses vaniteuses prétentions ? N'avait-il pas abandonné sa muse au mépris des sifflets ? Crime irrémissible aux yeux d'un poète ; ne l'avait-il pas enfin contraint de troquer son *bonnet rouge* , contre la promesse fallacieuse d'un peu d'or , d'une place et d'un ruban ? Si les royalistes pouvaient s'avilir jusqu'au point d'employer les armes de leurs ennemis , Tibère leur offrirait à chaque vers le deshonneur de la victoire et du champ de bataille ;

Tout oser , mais tout craindre , est-ce donc la régner ?

N'est-ce pas le portrait de Buonaparte alors qu'il régnait ?

Un seul, maître de tous, ordonnant de leur sort ,

Et promettant la vie , ou prescrivant la mort.

Ne reconnaissez-vous pas à ce vers , l'homme qui ordonnait du sort de tous les français , qui les traînait garottés à l'embouchure du canon , et les livrait aux glorieux de la Bérésina.

Est-ce aux sénateurs modernes , ou à ceux qui s'assayaient dans le sénat de l'usurpateur , que l'innocent Chenier faisait allusion quand il s'écriait :

Mais que sont désormais les Pères de l'État ?

Un fantôme avili qu'on appelle sénat.

Les bornes de ce Journal ne me permettent pas de pousser plus loin les citations. Si les libéraux pouvaient conserver un esprit impartial à la représentation de cette pièce , ils seraient frappés des allusions qui pulvérisent à chaque instant l'idole qu'ils encensent depuis peu , sur-tout avec une complaisance si intrépide !

Je le dis : je désire sincèrement voir se promener sur le théâtre français l'ombrageux Tibère , environné de toute la pompe fastueuse que lui a consacrée si généreusement le théâtre français. Je désire que l'appareil scénique soit scrupuleusement soigné , qu'on n'ait aucun reproche à faire au zèle des acteurs ; qu'on ait sur-tout l'attention d'expliquer à Agrippine son rôle vers par vers , hémistiche par hémistiche , syllable par syllable , et que l'on conjure enfin Tibère de ne pas manquer de mémoire.

Le Chevalier Du PUY-DES-ISLETS.

MARINE POSITIVE ET POLITIQUE.

Deuxième Lettre.

Permettez-moi , monsieur , d'arrêter un moment l'exposition de mes opinions en marine , pour examiner avec vous la discussion qui s'est élevée à la Chambre des Députés , samedi 29 du mois dernier , à l'occasion de notre réclamation en faveur de M. Delrue. Je vous ferai remarquer , d'abord , que deux de mes prédictions de la veille se sont accomplies le lendemain. La pétition de M. Delrue a expiré sous les coups de *l'ordre du jour* ; et le généreux député Foy , au risque de s'égarer sur un terrain inconnu , y a rencontré la véritable éloquence. « Veut-on , s'est écrié
 « le brave général , achever à coups de décisions ministé-
 « rielles , les marins échappés aux boucheries d'Aboukir
 « et de Trafalgar. » Ces paroles admirables feront palpiter de reconnaissance tous les cœurs marins et vraiment français. Mais combien , aux yeux de la marine , la noble conduite du loyal député n'acquière-t-elle pas de lustre , quand on la compare à celle de trois de ses collègues qui sont amiraux et qui gardent le silence ! Faites-moi le plaisir de m'enseigner un mot qui puisse exprimer ce que la marine , d'abord stupéfaite , éprouvera quand elle ne pourra plus nier cette lâcheté politique. Pour moi , monsieur , j'avais pressenti que ces députés stomachiques se tairaient devant leur maître. Je vous avais promis de les nommer ; la bienséance m'arrache la plume ; ce serait désormais les flétrir. Ce que je n'avais pas prévu , c'est que le baron Portal parlerait , et même d'une manière fort divertissante , comme vous l'allez voir. Le ministre

dit d'abord qu'il s'intéresse à tous les officiers de son département ; mais les faits disent le contraire et parlent mieux que son excellence. Le ministre déclare ensuite que son devoir est d'appliquer la loi et les ordonnances. Oui , sans doute ; mais que le ciel nous délivre bien vite de ses applications , et le rende à la vie privée et à son commerce : à peine peut-il bégayer la langue constitutionnelle !

M. le baron croit qu'il y a identité entre des lois et des ordonnances ; mais les lois résultent du concours des trois pouvoirs ; des hommes rassemblés , à moins d'être furieux ; inclineront toujours vers l'équité : M. le baron sait-il vers quoi on incline dans les ateliers où se fabriquent les ordonnances de la marine ? A la vérité , dans la discussion relative à M. Delrue , le ministre s'est mis derrière le maréchal Gouvion et M. le comte Molé , rempart fort étrange ici ; quel aveu naïf ! En marine , M. Portal pense comme un *général de cavalerie* et un directeur des *ponts et chaussées*. Je lui en fais mon compliment ; mais dorénavant , qu'il s'épargne tous ces détours et laisse l'hypocrisie de côté , ce sera autant de gagné. Véritablement , c'est un peu trop fort de traiter tous les Français comme s'ils tenaient tous au *garde-meuble*.

M. Portal a dit sérieusement , que M. Gouvion , qui aimait beaucoup les marins , qu'il n'avait jamais vus , avait suivi une ordonnance (celle du vicomte Dubouchage) , que M. Molé avait imité M. Gouvion , et moi , dit-il , j'ai imité M. Molé ; et d'imitation en imitation , la moitié des braves marins a perdu son existence morale. Tout cela est au moins fort commode , et rappelle les *moutons de Pa-*

nurge. Mais la vérité pure, monsieur, c'est que M. Gouvion n'a pas lu cette déplorable ordonnance (de 1815), pas plus que M. Molé, pas plus que M. Portal. Cette ordonnance est sortie toute armée de traits mortels, du cerveau de *l'inévitable faiseur*. Les pieds dans le palais des Tuileries, il étend toujours les mains jusqu'au garde-meuble. Le maréchal le reçut comme partie inhérente au mobilier de l'hôtel, le repassa à M. le comte Molé qui le remit religieusement au baron Portal. Que ce ministre au moins, averti par l'expérience, tâche d'empêcher à l'avenir que, dans l'impossibilité de lui dire de bonnes choses, ce *Sca-pin maritime* ne lui en dise de fausses.

Or, monsieur, il a indignement abusé de la candeur de M. Portal. Ce n'est pas un décret impérial, dont M. Delrue demandait l'application ; mais une loi *bien positive, bien réelle*, insérée au bulletin des lois, sous le n°. 981 du bulletin 310, qui n'a point été annullée par une autre loi, depuis la restauration ; qui, par conséquent, est obligatoire sous l'empire de la Charte, jusqu'à ce que les trois pouvoirs réunis n'en ordonnent autrement. Voilà le véritable état de la question. M. Laisné-de-Villel'Evêque, honorable patron de la marine entière, l'avait supérieurement envisagée ; le contraste choquant d'un *portier*, deux fois mieux traité qu'un chef de bataillon, n'avait point échappé à cet œil pénétrant, mais avez-vous remarqué, comme monsieur le baron nous a escamoté *ce portier*, aux yeux de toute la chambre. C'est un tour de force dont je le croyais incapable ; je m'humilie devant cette dextérité ministérielle, la politique a aussi ses go-belets et ce ne sont pas les moins recherchés. Cependant

comme nous nous préparons de nouveau à exercer tant d'adresse, et que M. le baron Portal m'a charmé, je veux lui donner un bon conseil ; c'est de ne pas trop se fier à l'habileté de ses bureaux, ils ont déjà en peu de temps arraché bien des pourpres ministérielles ; du moment que l'idole est nue ; ils lui crient à tue-tête : « C'est vous « qui êtes responsable » ; que le Baron Portal y prenne donc garde : on peut se résigner à être la victime des *Plumifères*, mais leur dupe, c'est trop humiliant !

F. ROYOU.

DROITS ACQUIS MÉCONNUS,

ou

Un capitaine de vaisseau, après six cent treize mois de service, n'ayant que le tiers de la pension accordée à un maître des requêtes qui n'a jamais servi dans la marine !

Pour M. Gueguen, capitaine de vaisseau, 1165 fr.

Pour M. Malouet, 3000 fr.

M. Delrue vient d'être cause, par sa réclamation, que l'agitation marche aussi en marine. Qu'on nous passe la langue ministérielle, quand il sagit de parler aux ministres. M. Pasquier, avec sa fluide éloquence, a bien voulu nous accorder ce principe, que nous défendons depuis si long-temps, « qu'une ordonnance ne peut détruire « une loi. » Je me hâte de prendre acte de cet aveu ministériel, de peur que sa moëlleuse excellence ne soit tentée, dans quelques jours, de n'y voir qu'un *lapsus*

linguæ. Je la tiens maintenant par ses propres concessions , et vais faire valoir les droits des officiers de vaisseau.

Les officiers d'artillerie , doivent avoir leur solde de retraite réglée conformément à la loi de fructidor an 7 , qui concerne l'armée de terre. Ici tout est clair , et l'argutie ministérielle ne peut rien ! Les officiers de vaisseau , moins heureux que les artilleurs , ne peuvent s'appuyer que sur un réglemeut des consuls : on ne conteste point à M. Pasquier , la faculté d'abattre des réglemens consulaires à coups d'ordonnances royales ; mais il faudrait que ces réglemens , ne renvoyassent point , pour leur exécution , à une loi antécédente. Or , c'est ce qui arrive dans ce cas ; ensorte qu'on ne peut détruire le réglemeut , sans anéantir aussi la loi qui s'y trouve implicitement comprise , puisqu'elle y est relatée d'une manière formelle ! Ainsi donc , il y a ici un niveau palpable que l'équité devrait saisir : déjà les artilleurs sont retraités en vertu d'une loi , les officiers de vaisseau devaient l'être en vertu d'un réglemeut qui renvoye à cette même loi. Les deux corps alors , mais alors seulement , n'auraient rien à réclamer ; jusques-là , la marine qui offre tant d'incohérences , offrira la plus choquante de toutes : c'est l'arme principale plus mal traitée que l'arme accessoire.

Il s'agit maintenant de faire prononcer si les officiers de vaisseau ont moins de droits à un traitement favorable que n'en ont les officiers d'artillerie , et pour y parvenir , je vais présenter à la chambre une pétition au nom de M. Gueguen , ancien capitaine de vaisseau.

Cet officier , âgé de soixante-onze ans , au moment de sa

retraite ; avait navigué environ trente années, pour le commerce, lorsqu'il a été appelé à servir dans l'armée navale, comme officier militaire ; il servit vingt-trois ans, dont vingt en temps de guerre. On le vit par une activité peu commune, assurer l'entrée de tous les convois, sur les côtes de Bretagne. Sa réputation dans cette province y est populaire ; son zèle infatigable sauva au commerce et au gouvernement, peut-être, pour vingt millions de propriétés. M. Gueguen dans plus de dix-huit engagements, contre des ennemis supérieurs en force, leur arracha toujours la victoire, et l'entrée de ses convois était une sorte de triomphe dont le souvenir se conservera longtemps dans les ports de l'Ouest ! Lorsque la funeste ordonnance de 1815, vint frapper indifféremment et les jeunes élèves de la gloire et ses plus illustres vétérans, M. Gueguen ne dût être, ni ne fut épargné ! il ne se trouve point surpris d'être écarté ; mais un repos honorable lui était acquis au bout d'une aussi longue et aussi glorieuse carrière. Vaine illusion ! Le brave protecteur des ports Bretons, vit, en vertu de l'ordonnance précitée, ses services assimilés à ceux des officiers civils, et même d'employés les plus subalternes ; il n'obtint qu'une pension de 1,105 fr., tandis qu'au même moment, on en avait accordé une de 3,000 fr. à M. Malouet, apparemment parce qu'il s'était donné la peine de naître d'un ministre qui fut si funeste aux vrais intérêts de la marine !

J'attends, avec impatience, les argumens que pourra mettre en avant, M. le Contre-Amiral Directeur du personnel, pour justifier un pareil traitement. Il pourra peut-être faire connaître, pour quels motifs ce capitaine de

vaisseau , qui provenait de la marine commerciale , a été privé de l'avantage de compter ses services au commerce. Cependant l'arrêté des consuls (29 octobre 1800) , dit formellement que ce genre de service compte pour moitié de sa durée en guerre comme en paix.

Les bureaux de la marine , admirables pour l'interprétation de toutes les lois , les torturent si bien qu'ils en tirent toujours quelque décision contraire à ceux qui les invoquent ! Aussi M. Gueguen n'a-t-il pu obtenir que deux cent quatre-vingt mois de navigation au commerce , pussent balancer près de deux années qui lui manquaient , dans son service militaire , pour jouir de 2,400 fr. auxquels il avait droit. Les bureaux ont trouvé plus expéditif de lui donner seulement 1105 fr. Ils ne suivent pas les lois , ils les transgressent !

Et voilà justement ce qu'on nomme équité.

G. LAIGNEL.

INCURSION DES COMMISSAIRES DE LA MARINE FRANÇAISE DANS LA MARINE ITALIENNE.

J'entends souvent déplorer l'insuffisance de notre marine , et toujours on l'attribue au manque de quelque chose. Celui-ci se plaint du défaut d'argent ; celui-là de la disette de bons matelots , etc ; je suis tenté d'ajouter à ces causes , une cause bien différente : je me plaindrai d'une surabondance..... de celle des commissaires.

Je n'ai plus de rapports directs avec ce qu'on nomme l'administration de la marine ; mais j'en eus autrefois. Et les remarques que je fis alors , ne seront peut-être pas

inutiles aujourd'hui ; car on me dit que les choses ne sont point changées.

En 1806 , nous prîmes possession de Venise , par suite du traité de Presbourg. Le général Lauriston vint organiser la Marine ; je fus attaché à la direction des constructions. L'arsenal se remplit d'ouvriers , les travaux recommencèrent avec une grande activité ; nous avions un chef du génie , un directeur d'artillerie , un trésorier , et trois commis aux écritures (*scriturali*) ; c'était là toute l'administration en usage dans le temps de la république , et tout me paraissait marcher fort bien. Ignorant que j'étais ! j'imaginai que pour édifier une marine , il suffisait d'avoir des ouvriers de tous genres , des contre-mâtres pour les conduire , des ingénieurs pour les diriger , des matelots pour monter les vaisseaux , des officiers pour les commander ; je ne songeais pas qu'il fallait encore des commissaires.

Ceux de France y songèrent pour eux et pour nous. Ils apprirent qu'il existait à Venise un arsenal d'antique renommée , où l'on construisait des vaisseaux aux frais du grand empire , c'est-à-dire , aux dépens des italiens conquis , à leur insu , au fond de l'Allemagne. Ils surent que cet arsenal était dépourvu de commissaires , la marine italienne ignorant jusqu'à leur nom ; dans leur indignation , ils jugèrent que nous apprendrions à les connaître , et qu'ils nous feraient voir si l'on peut , sans commissaires , construire des vaisseaux. Ils accoururent par bandes , des rivages de l'Océan et de la Méditerranée , et je les vis pour la première fois. Ils rayonnaient d'étonnement d'être comptés pour quelque chose ! Car les sous-

commissaires de Toulon et de Brest avaient gagné une broderie dans ce voyage ; ils étaient devenus commissaires ; les sous-commissaires avaient cédé leur place aux commis , et ceux-ci aux garçons de bureau : c'était un ricochet général d'avancement.

Je fus assez surpris , au premier abord , de voir un homme de plume , s'arroger la police de mes ateliers , et renverser une fonderie pour installer un bureau. Il ne savait pas distinguer le fer du bronze , mais il faisait admirablement bien un tableau à colonnes , et il prenait de fort grands airs. Nous eûmes bientôt des commissaires partout. La recette des bois , le sciage , les magasins , l'artillerie , les chantiers , les hôpitaux , le bague , l'armement , tout eût son commissaire , son sous-commissaire , ses commis principaux , premiers , seconds , et troisièmes commis , ses surnuméraires et ses garçons de bureaux. Tous les recoins de l'immense arsenal furent bouleversés , arrangés en bureaux et remplis d'hommes de plume ; on eût dit voir une énorme bande de vautours éniérés à l'aspect de leur proie !

Je croyais avoir les connaissances requises pour remplir mon emploi , parce que je savais faire des dessins , et les mettre à exécution : point du tout. Il me fallut faire une nouvelle étude ; celle des tableaux. Car chacun fut obligé d'en fournir , et comme on me demandait quelques centaines de signatures toutes les heures , il fallut m'exercer à faire proprement un paraphe.

Tout cela me parut d'abord merveilleux : les commissaires parlaient avec tant d'assurance , ils avaient de si beaux uniformes , et d'ailleurs , ils recevaient leurs ordres

de Paris ; je pensais donc que nos Vénitiens , qui passaient cependant pour habiles en marine , avaient tort de se moquer en secret de toute cette pompe bureaucratique !

Il faut le dire , à la louange du gouvernement d'alors , l'argent ne manquait pas. On ne discutait point sur le budget ; les bons italiens payaient l'impôt , sans mot dire , et je ne sais combien de millions étaient versés chaque mois entre les mains de nos commissaires. Chacun en profitait , excepté les vaisseaux , dont la construction n'avancait guères ; mais en revanche , les ouvriers étaient fort occupés. Il fallait loger convenablement l'administration , et les commissaires montraient beaucoup de goût dans la distribution de leurs appartemens. Tout , jusqu'aux serrures , devait y être fait comme à Paris.

Alors on vit dans l'arsenal ce que la marine vénitienne n'y avait pas vu dans le temps de sa plus grande splendeur : on vit *un magasin général* , rempli de tout ce que le luxe le plus recherché peut produire. Ce n'était pas , à la vérité , les objets les plus nécessaires aux vaisseaux ; souvent le fer nous manquait ; mais les tapis verts , les quinquets , les glaces , les cristaux abondaient au magasin général. Les commissaires y trouvaient , moyennant des bons qu'ils faisaient eux-mêmes , des fauteuils , des matelats , des canapés pour faire la *sieste* , et jusqu'à des draps de lit. C'était une chose admirable que de voir incessamment entrer et sortir du magasin général des meubles et des ustensiles de tout genre. On eût cru être dans les rues de Paris à la veille d'une St.-Michel.

Pendant ce temps , nous autres constructeurs étions

resserrés dans un coin de l'arsenal, car le luxe des commissaires était étranger à la direction du génie. Nous eûmes même à disputer quelque temps pour conserver notre salle de tracé, dont un commissaire, surnommé, je crois, principal, voulait faire ses bureaux parce qu'il y avait trouvé l'exposition belle et le parquet uni.

Leurs dispositions une fois prises, nos plumitifs se mirent à l'ouvrage ; et Dieu sait combien ils en firent ! D'après un relevé approximatif que je me procurai trois ans après, pour contenter ma curiosité, je trouvai qu'on avait consommé 340,600 plumes, 5,250 rames de papier blanc, une quantité double de feuilles imprimées pour tableaux, 3,240 livres de bougies ; on avait usé 1,400 canifs, 600 tapis, 1,100 chaises ou fauteuils rembourrés. On avait construit pendant ce temps une frégate, une corvette, trois bricks, douze chaloupes, et on avait mis en chantier la quille de trois vaisseaux.

Je commençai à croire que tout l'attirail des plumifères ne contribuerait guères à l'accroissement de notre marine, et qu'il fallait peu compter sur nos commissaires pour chasser du golfe les Anglais, dont la croisière nous incommodait fort. Je finis par être si convaincu de cette vérité, que je ne craignis plus de la dire même aux commissaires.

Un jour, je fis le pari avec l'un d'eux, que je produirais à moi seul, dans l'espace d'une minute et demie, un résultat plus utile à la marine que tout ce qu'avaient produit les bureaucrates réunis, depuis trois ans qu'ils étaient installés dans l'arsenal. Des hommes de sens, désintéressés, et étrangers au corps de la marine, furent pris pour

arbitres ; l'écot d'un déjeuner pour trente personnes était le prix convenu. La réunion eut lieu dans l'enceinte de mes ateliers. Lorsque les convives furent rassemblés , je m'approchai d'une forge , je pris un marteau , je fabriquai un clou ; et les arbitres jugèrent que ce produit était effectivement plus utile que tout ce que les commissaires et leurs commis avaient noirci de papier depuis trois ans.

J'avais de la peine , je l'avoue , à concilier l'inutilité des fonctions des commissaires avec l'importance qu'ils se donnaient : car rien n'est suffisant , vain , orgueilleux , comme un commissaire ; c'est une vraie *grâce d'état*. Lorsque , plus tard , j'eus acquis un peu de connaissance des hommes et des affaires , je vis que ce qui m'étonnait n'était que la conséquence d'une loi générale. Une profession prétend d'ordinaire , d'autant plus à la considération , qu'elle a en elle-même moins d'importance. La moins utile est toujours la plus vaniteuse. On veut donner du poids à ce qui n'en a point. L'homme d'un vrai mérite est modeste ; il a la conscience de ses forces ; il sait qu'il est nécessaire , il n'a pas besoin de nous en avertir. Mais un commissaire ! Il faut cependant lui rendre justice , il est ordinairement moins arrogant que le sous-commissaire ; celui-ci le cède aux commis , et ceux-ci aux garçons de bureau. C'est ainsi que , dans les maisons des grands , l'insolence monte pendant que les rangs descendent. Le plus haut degré d'impertinence se rencontre chez les laquais.

J'ai dit que tout l'attirail bureaucratique me paraissait ridicule à cette époque ; je fus bientôt convaincu qu'il était nuisible , sans parler des entraves , des vexations , et

de la confusion de pouvoirs inséparable de toute complication inutile ; je me bornerai à citer un exemple qui se renouvela vingt fois sous mes yeux.

Un bâtiment reçut l'ordre inopiné de mettre en mer à jour fixe. Il manquait encore beaucoup de choses à son armement , entre autres une partie des anneaux qui servent à fixer les affûts dans les batteries. J'étais chargé de ce travail , et je n'avais que trente heures pour le finir. La direction me seconda de tous ses efforts ; on doubla le nombre des ouvriers , on travailla de nuit. Le charbon vint à manquer ; cette matière était déposée dans un magasin voisin ; mais pour l'en tirer , il fallait des bons , des contre-bons ; il fallait sur chacun de ces papiers quinze ou vingt signatures. Grâce à la complication étrange , introduite par l'administration , il fallait huit jours pour obtenir deux sacs de charbon. Le bâtiment mit à la voile dans l'état où il se trouvait. Il fut pris par l'ennemi , et le capitaine , dans son rapport , attribua la faible défense qu'il avait faite à l'impossibilité où il s'était trouvé de se servir de plusieurs pièces de sa batterie.

C'est à cette époque , je crois , que le commandant des forces anglaises écrivit à notre commissaire général , pour le remercier de l'envoi du bâtiment qu'il venait de capturer. Il lui conseillait de mettre à l'avenir moins d'ameublement dans les chambres de capitaine et de mieux soigner le gréement. La plaisanterie était bonne et frappait juste , car le luxe des bureaux commençait à pénétrer à bord des navires.

Au milieu du cahos bureaucratique , nous parvînmes

cependant à construire une assez jolie marine. Lorsqu'un bâtiment était à peu-près armé, on l'envoyait à la mer; et dès qu'il y paraissait, les Anglais s'en emparaient. Cela finit par déplaire extrêmement à Bonaparte; sa colère tomba sur les commissaires, auxquels il demanda compte de l'argent dépensé. Ces hommes pacifiques n'étaient cependant pas directement responsables de la prise de nos vaisseaux; mais les officiers étaient tous tués ou pris. D'ailleurs, c'était une manie du grand homme de ne vouloir payer que les entreprises qui avaient réussi. On sait qu'après le mauvais succès de l'expédition de Saint-Domingue, il rejeta sa signature, et décréta que les fournisseurs en resteraient pour leurs avances. Pour faire ses affaires avec lui, il ne suffisait pas d'avoir du zèle, de l'adresse, voire même de la probité; il fallait encore compter sur sa fortune. Cet homme-là vous associait dans son jeu; mais, en cas de perte, il ne voulait rien supporter, et retirait sa mise.

Il fallut donc faire les comptes, et nos commissaires se trouvèrent fort embarrassés. Pendant des mois entiers, un nombre incroyable de commis s'occupèrent à classer par ordre la multitude de pièces comptables, de faire accorder entre eux les états ou tableaux; rien ne s'éclaircissait: on finit par n'y plus rien comprendre du tout. Cependant les ordres pressans arrivaient de Paris à Milan, et de Milan à Venise. On alla jusqu'à menacer de suspendre les envois d'argent: ce qui est la peine capitale pour des commissaires.

Les nôtres prirent le parti de ramasser dans les bureaux tous les papiers qui s'y trouvaient. On en fit des liasses,

on mit les liasses dans des cartons , et les cartons dans des caisses. Il y en avait suffisamment pour charger une corvette de moyenne grandeur. On emballa le tout fort proprement , et on l'expédia à Milan. Cette opération terminée , nos commissaires parurent triomphans. Ils prétendirent , avec raison , qu'ils étaient désormais à l'abri de toute recherche pour ces comptes ; en effet , il leur suffisait de dire : « Les voilà , vérifiez-les. » Ils savaient bien que c'était l'impossible.

Un administrateur très-connu par sa grande capacité en matière de comptes , M. Boinod , fut chargé de cette vérification. C'était l'ami particulier du grand homme , et certes il était digne de sa confiance ; mais la preuve qu'il en reçut ici était trop pénible à mériter ; c'était un travail au-dessus des forces humaines , que de débrouiller cet immense fatras. A la vue des ballots qui remplissaient deux ou trois salles du ministère , on dit que l'Hercule bureaucrate recula épouvanté.

Je crois que ces comptes existent encore quelque part dans les archives de Milan. Mais je présume qu'ils n'ont jamais été déballés ; c'est un héritage échu à l'Autriche par le traité de Paris ; si on l'eût évalué ce qu'il a coûté , cet article eût pu figurer dans le traité à l'égal d'une province.

Je conclus que si nous voulons soutenir convenablement l'état de notre marine , il faudra diminuer considérablement nos commissaires , ou augmenter prodigieusement notre budget.

ACHILLE DE JOUFFROY.

DU COMMERCE EXTÉRIEUR

ET DE L'ACTION QUE LES COLONIES EXERCENT SUR LUI.

La Hollande , longtemps ensevelie dans ses marais improductifs , crut ne pouvoir mieux développer son industrie , qu'en appelant les étrangers dans ses ports. Elle laissa au commerce la plus grande latitude , en fixant au prix le plus bas le tarif de ses droits. L'esprit mercantile de ce peuple laborieux et patient , se porta surtout au commerce d'économie qui fut le fondement de sa richesse , et fit de ses négocians les voituriers de la mer et les facteurs de l'univers ; une grande fortune acquise par de patients travaux , permit à une nation , de moins de deux millions d'âmes , de fonder de puissantes colonies dans les Antilles , au Cap de Bonne-Esperance , et surtout à Batavia , sans oublier Ceylan et Amboine qui lui assurèrent le monopole des épiceries.

Ses colonies lui permirent d'étendre son commerce dans les quatre parties du monde , et de marcher l'égale des principaux états de l'Europe , dont il lui arriva plus d'une fois de soudoyer les souverains.

L'excès de son opulence , il est vrai , en faisant tomber chez elle l'intérêt de l'argent au taux le plus bas , y fit décheoir les manufactures par la hausse progressive du prix de la main-d'œuvre , qui n'était plus en rapport avec celle des autres états , dans les mêmes genres d'industrie ; mais on ne peut pas primer également en tout. Satisfaite d'un partage qui , presque sans avance et sans frais , lui assurait , avec une puissante marine , les bénéfices les plus liquides du commerce , elle put voir sans regret

les autres nations s'enrichir des manufactures dont le privilège était désormais perdu pour elle. Ainsi : commerce d'économie , fruit de la pauvreté ; commerce libre , effet d'une sage prévoyance ; colonisation et colonies , produit d'une marine puissante : voilà les fondemens de la richesse et de l'influence qu'exerça longtemps en Europe , une nation de marchands , qui n'avait presque ni population ni territoire.

Non moins prévoyante , non moins habile , l'Angleterre comptant un peu trop sur l'inertie de l'Europe ou sur l'influence qu'elle exerçait alors sur le continent , prit des moyens précisément trop opposés pour arriver au même but.

La Hollande avait établi la liberté du commerce ; Cromwel rendit l'acte de navigation contre le commerce d'Europe. On a raison de dire que les nations ont toutes un caractère d'égoïsme plus ou moins fortement prononcé. L'histoire , dans ses pages séculaires , semble n'être destinée qu'à nous en offrir le tableau. Cet isolement , cette individualité d'intérêt national semble sur-tout être le cachet des temps modernes. Nous en avons fait une épreuve si récente et si désastreuse que la nation française serait , de tous les états de l'Europe , le seul excusable de s'isoler à son tour et de ne pas immoler un seul de ses intérêts positifs à des intérêts contraires ou à des actes qui n'ont rien coûté à la plupart des gouvernemens qui les ont sollicités et souscrits.

Quoi qu'il en soit , l'acte de navigation offrit à l'univers étonné le premier et le plus extraordinaire exemple d'égoïsme national que l'histoire ait jamais consigné dans

ses fastes : et c'est à l'Angleterre qu'il était réservé de le donner.

(La suite aux Numéros prochains.)

MACÉDOINE.

— Les papiers anglais nous montrent que leur gouvernement commence à jouer à découvert. Il est évident que la Grande-Bretagne convoite l'Isle de *Cuba*. Le *Morning-Herald*, dans un article assez étendu, cherche à prouver que rien ne serait plus à la convenance de l'Angleterre, que l'occupation d'une magnifique colonie, qui semble échapper à l'autorité du cabinet de Madrid. Sa logique est naïve : « tôt ou tard, dit le journaliste anglais, l'Isle de Cuba sera américaine ou anglaise ; or l'isle de Cuba, possédant un des ports le plus spacieux et le mieux défendu qu'il y ait dans l'univers, ce serait dommage qu'une si riche proie tombât entre des mains américaines ! » La conséquence est claire ; que la France soit donc attentive aux projets ultérieurs de l'Angleterre, car même,

Quand le léopard dort, on sent qu'il a des griffes.

— Tous les bons écrivains nous demandent justice d'une expression néologique, qu'entre mille autres on veut introduire dans la langue. *Déjouer* est, suivant l'Académie, « un terme de marine qui se dit d'un pavillon qui « voltige au gré du vent. » Aujourd'hui, on déjoue des projets, des cabales, etc. Croira-t-on que cette expression ridicule, en ce sens, se glisse jusques dans la tragédie :

On voit dans celle de *Louis IX*, que la Reine , craignant les derniers outrages de la part des Sarrasins , dit à Joinville :

Pour *déjouer* leurs horribles projets ,

Il faut de votre *main m'immoler*.

N'est-ce pas se jouer des spectateurs et des lecteurs que de faire dire à une auguste reine : Les mécréans me met-
« traient à mal , tuez-moi pour *déjouer* leur *petit*
« projet. » Que les néologues fassent entrer de force ce mot dans la conversation , et même dans le style simple et quelquefois un peu familier de la comédie , c'est une innovation qu'on doit blâmer , parce qu'il n'est ni agréable , ni harmonieux , ni nécessaire ; mais dans la tragédie , ne serait-ce pas la travestir ?

— Au Théâtre Français , vendredi , la reprise des *Templiers* , a produit , en général , un effet glacial. Décidément , cette tragédie est au-dessous de sa réputation. Il est permis aux poètes de s'écarter de l'histoire , mais c'est aussi abuser étrangement de cette faculté , que de présenter d'abord Philippe-le-Bel , se décidant par des motifs pris dans la plus haute politique , à sacrifier les Templiers ; et puis , quand ce moyen terrible est enfin adopté irrévocablement par le roi , il ne paraît plus que pour dire toujours sont-ils ou ne sont-ils pas coupables ? C'est faire de Philippe un Cassandre , et pousser trop loin les licences de la poésie.

Cette tragédie *unique* de M. Raynouard a été médiocrement représentée. Michelot , dans le récit , a eu d'excellentes intentions , mais l'exécution a été faible ; il était

très-indisposé, et c'est Colson qui doit le remplacer lundi. Lafon est beaucoup trop *marqué* (argot de coulisses) pour représenter le jeune Marigni. Au total, le comité dictateur, pour obtenir ce qu'il nomme élégamment un *succès argenteux*, doit se hâter de chercher un autre moyen que :

D'offrir *Talma-Molay*, grand-maître ridicule,

De l'astre de *Saint-Prix* pâle et froid crépuscule !

— Colson quitte à Pâques prochain le Théâtre Français. Le superbe comité qui, depuis dix ans, retient à Paris cet acteur, d'une utilité reconnue, à de modiques apoin-temens, en lui promettant sa réception, la lui a définitivement refusée. Ces petits dictateurs ont fait plus, ils ont voulu forcer Colson à s'engager par écrit à ne jamais débiter au second théâtre. Messieurs du comité se rappellent qu'un de leurs refus a fait la fortune de l'Odéon. Colson a refusé ces impérieuses conditions.

— Les débuts de Ligier sont presque terminés. Malgré la taille exigüe et la figure grotesque de ce débutant, on craint qu'il ne soit engagé pour l'année prochaine. Roquelaure cherchait partout un plus laid que lui ; M. Michelot répondait à quelqu'un qui lui faisait remarquer la petitesse, le peu de talent et le défaut de sensibilité de Ligier : c'est l'homme qu'il me faut. C'est sans doute par la même raison que Nanteuil, qui a l'organe et la maigreur de Potier, a été engagé pour jouer les pères nobles.

— *Le Flatteur*, comédie en cinq actes et en vers, est sur le point de paraître sur l'affiche. On croit qu'il n'y fera pas un long séjour, l'auteur ayant mis le peu d'esprit qu'il possédait dans *le Médisant*, a fait des efforts incroyables pour en avoir dans ses proverbes politiques aux dépens des autres.

— Le second Théâtre Français ne se repose pas sur ses lauriers, quoique les *Vépres Siciliennes* et les *Comédiens* fassent toujours chambrée complète; il se dispose à nous donner, dans les premiers jours de la semaine prochaine, *Charles de Navarre*, tragédie en cinq actes. Les débuts de Madame Henry à ce théâtre dans les premiers rôles n'ont offert rien d'intéressant. Cette actrice a parcouru une longue carrière théâtrale, elle y a cueilli des lauriers; mais elle n'offre maintenant que des souvenirs.

— La seconde édition d'*Olimpie*, revue, corrigée et augmentée, reparaitra bientôt à l'Opéra; au lieu de monter au ciel, elle se mariera. On dansera, on chantera, et cela finira comme..... à l'Opéra.

— Dabadie continue avec succès ses débuts; il a mérité et obtenu des applaudissemens dans le rôle d'Aristipe. Cet acteur chante avec goût et méthode.

— Mademoiselle Aurélie a débuté avec succès dans la pantomime, par le rôle de Psyché. Elle n'a pas démenti la réputation qu'elle s'était acquise à la cour de Therpsicore.

— *Casa a vendere* (Maison à vendre) a eu peu de suc-

es au Théâtre Italien. Pour la première fois , des sifflets se sont fait entendre. La musique , très-faible , est d'un compositeur français : nous croyons devoir taire son nom, par esprit national.

— Un seigneur est épris d'une bergère , il est payé de de retour ; ils se marient. Cette bergère est une orpheline de haute distinction et révèle sa naissance après son mariage. Voilà toute l'intrigue de *la Bergère Châtelaine*, opéra comique en trois actes. Il est vrai que M. Planard, auteur des paroles , a bien ajouté quelques incidens à ce rapide exposé ; mais ils sont sans intérêt , et de trois actes on en ferait difficilement un bon. Deux sont pleins d'in vraisemblance. La musique est de M. Aubert. Il faut le plaindre d'avoir travaillé sur un aussi mauvais poème ; il méritait un meilleur sort ; sa musique offre plusieurs morceaux d'une belle facture et des airs qui ont le mérite de la nouveauté.

— *La Somnambule* attire toujours la foule au Vaudeville. *Les Marieurs écossais* , que le public avait traité avec justice à la première représentation , en les sifflant à outrance , tout meurtris de leur chute , se sont relevés à la troisième , avec un renfort de claqueurs qui ont imposé silence aux mécontents : *La raison des plus forts est toujours la meilleure.*

— Miss Egewort a développé dans un roman plein d'intérêt , les dangers de l'ennui : elle avait sous les yeux des modèles parfaits, MM. Scribe et Dupin on cru trouver

dans ce roman, le sujet du vaudeville en deux actes, joué mercredi aux Variétés ; ils ont oublié qu'un être ennuyé est toujours ennuyeux ; aussi le premier acte est-il d'un froid mortel ; le second est triste et tissu d'invéraisemblances ; l'esprit y abonde ; mais en vaudeville , je veux moins d'esprit et plus de *gaieté*.

— Les Théâtres des boulevards nous promettent des mélodrames qui seront beaux à faire trembler..... Quel plaisir !

— M. de Saint-Simon , auteur de l'Organisateur , qu'il aurait dû intituler : *le désordre organisé* , vient d'être condamné , par coutumace , à trois mois d'emprisonnement. On assure qu'il a appris cette nouvelle sans émotion , au moment où M. Desqueroz lui faisait administrer des douches. C'est en vérité aux Petites-Maisons que le tribunal aurait dû loger ce prétendu publiciste !

LES ORATEURS MINISTÉRIELS.

De bons et gros ventrus (c'était avant la soupe),

Portal-le-maritime , assemblait une troupe :

Voilà notre budget , la tribune l'attend.

Y monter et parler c'est le point important.

Mais , par malheur , j'ai beau préparer ma harangue ,

Je reste court..... Allons , au défaut de ma langue ,

Halgan se chargera de ce soin importun.

Moi ! *Deux mots* , seulement , je ne saurais les dire.

Eh bien ! le cher *Jurien*..... Moi ! Monseigneur veut rire.....

Je ne pourrais même en dire un.

L'OBSERVATEUR.

MOUVEMENS MARITIMES.

POUR LA MARTINIQUE ET LA GUADELOUPE.

Pour Saint-Pierre Martinique. — Le brick *l'Annibal* partira incessamment , sous le commandement du capitaine Boquet. S'adresser , à Paris , à M. le Duc Royer , cloître St.-Méry.

Pour la Martinique. — Le brick *le Petit Emile* , de 150 tonneaux , partira le 3 février fixe.

Pour la Guadeloupe. — *Le Jean-Baptiste* , de 365 tonneaux. S'adresser , à Paris , à MM. Mallet frères , banquiers , rue de la Chaussée d'Antin.

Pour la Guadeloupe. — Le navire *l'Aimable Eulalie* , capitaine Lesage. S'adresser à MM. Mallet , frères , banquiers.

Pour Jacmel , île Saint-Domingue , touchant à la Martinique et à St.-Thomas. — Le brick *les Amis* , capitaine Fauqueux , partira très-incessamment pour cette destination. S'adresser à M. le Baron , courtier d'assurances.

POUR SAINT-THOMAS ET SAINT-DOMINGUE.

Pour Saint-Thomas , touchant à la Pointe-à-Pître. — Le brick *l'Auguste* , de 148 tonneaux , partira le 5 février.

Pour la Pointe-à-Pître (Guadeloupe). — Le trois mats *les Deux Amis*, de 350 tonneaux. S'adresser à Paris, à MM. Behic, Menard et compagnie, rue Ménard, n°. 5.

POUR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Pour New-Yorck. — Le beau navire neuf *Stéphanie*, de 350 tonneaux, partira incessamment ; capitaine Miles R. Burke. S'adresser à MM. Mallet frères, banquiers, rue du Montblanc.

Pour Baltimore. — Le trois mats *le Repeater*, de 400 tonneaux, capitaine John Young. S'adresser à Paris, à MM. Welles et Williams, banquiers, rue du Faubourg-Poissonnière.

Pour Charleston ou Savannah, touchant à Madère. — Le navire *Dido*, capitaine Mathieu, du port de 400 tonneaux. S'adresser à Paris, rue Neuve-Saint-Eustache, n°. 40.

L'OBSERVATEUR
DES COLONIES , DE LA MARINE ,
DE LA POLITIQUE ,
DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS.

INTÉRÊTS COLONIAUX.

Nous avons signalé , dans notre dernier article , le danger qui menace d'engloutir notre armée navale. Quelque voile épais dont s'enveloppe la prévention , il faut le dire : si la destruction de la marine n'est pas l'effet d'une combinaison aussi perfide qu'outrageante , elle est , au moins , le résultat d'une indifférence coupable.

Au train dont vont les choses , il semble que le mot de conservation soit effacé de notre vocabulaire. Nous tremblons d'envisager l'avenir ; le présent seul nous occupe. Rien de positif pour nous que ce qui existe au jour le jour : nos espérances mêmes sont viagères. En vain , vous dirait-on , avec un accent plaintif , que le gouvernement est calomnié , que ses vues bienfaisantes et paternelles s'attachent incessamment aux destinées de notre marine , que le ministère la veut glorieuse et puissante , digne enfin d'honorer et la paix et la guerre. La réponse que nous opposons à cette assertion bienveillante , nous la laisserons à faire par nos porteurs-mêmes. L'œil du voyageur voit-il descendre de

la cîme des monts , accourir des entrepôts glacés du Nord , ces mats durcis par les hivers , ces courbes vivaces , et tous ces bois réparateurs destinés à la résurrection de notre marine délabrée ?

Qu'offrent-ils ces ports , jadis si populeux , si actifs , si bouillans d'ardeur et d'émulation , où Pierre-le-Grand lui-même eût exercé avec délice sa main royale et créatrice , qu'offrent-ils ? A peine quelques fragiles essais de vaisseaux , quelques insignifiantes carcasses de navires , placés comme en regard pour avertir l'étranger que les travaux de ces ports ne sont pas entièrement suspendus , et que la marine respire encore.

La marine ! il me semble qu'elle est un objet assez important à notre sécurité , pour que le gouvernement daigne y fixer un regard plus sérieux.

Sa destinée est visiblement enchaînée au sort de la marine marchande.

La politique et la gloire ont enfanté la première pour servir d'égide à l'étendard de la patrie et de protection au pavillon du commerce. Dès leur berceau , nos yeux ont l'habitude de les voir toutes les deux sur les mers , marchant , voyageant et triomphant ensemble. Nul moyen de porter atteinte à l'une , sans accabler l'autre. Quelque soit la dissidence des opinions , j'ose croire que les membres de la chambre feraient cause commune , si on leur présentait énergiquement la nécessité de rendre son lustre à la marine royale et la prospérité à la seconde. En agitant cette question , un ministre probe et vertueux travaillerait pour son pays et pour sa gloire.

Au lieu de confiner dans un budget timide le cercle

étroit de ses réclamations , que son éloquence sollicite de la générosité nationale des secours propres à rassurer notre honneur :

Les peuples ne se plaignent jamais quand on respecte leur honneur et qu'on défend leurs intérêts.

Si dans la crise la plus terrible où une nation se soit jamais trouvée , la France sanglante et déchirée s'est soumise à tous les sacrifices que lui imposait sa dignité , est-il permis de penser qu'elle reculât devant des sacrifices aussi impérieux ?

Loin de se complaire dans ses nobles conceptions , il semble que tout notre génie , en ce qui concerne surtout , exclusivement , le commerce de France et des colonies , ait pris à tâche de s'emprisonner dans les calculs sublimes du fisc et des douanes.

Le grand siècle , parmi tous ses prodiges divers , se garda bien de négliger les vues sages et utiles qui cimentent l'amour des sujets et du souverain. Il savait marier les jouissances individuelles avec les jouissances de l'Etat. La balance une fois établie entre le sujet et le souverain , conservait un équilibre que rarement dérangerent l'intrigue et l'injustice. Louis XII et Henri IV , sur-tout , se plurent à la maintenir religieusement.

Aujourd'hui , la science des impôts est portée à son dernier période d'illustration. Le comble de l'art est d'appauvrir l'individu pour enrichir le trésor.

Cette vérité acquiert un degré de conviction de plus , si l'on examine sans prévention l'état critique où languit le commerce des colonies.

Au bras de fer qui s'appesantit sur la fortune des

malheureux habitans de nos îles , ne semble-t-il pas être d'inutiles rejets que la mère-patrie repousse de son sein. Eh ! comment ont-ils pu démériter si fort des bontés de la France ?

Les colons braves, francs et loyaux, demeurés invariablement fidèles à leurs principes, ont toujours chéri la famille des Bourbons, ne fut-ce que par reconnaissance pour tous les bienfaits que la main de Louis XIV répandit sur eux. Quelles preuves n'ont-ils pas donnés de leur amour ? Les théâtres sanglans où leurs pères, leurs frères, leurs amis succombèrent, ne parlent-ils pas encore chaque jour de leur inviolable dévouement ! Sans rappeler ici les traits de cette constance héroïque dont fourmillent les annales de Saint-Domingue ; sans nombrer tous les exemples dont s'honore la Martinique, n'a-t-on pas vu à la Guadeloupe, au cap de St.-Jean, près de neuf cents de nos braves tomber sous le couteau de la révolte, en bénissant le nom de leur roi ! Les uns furent fusillés, mitraillés, les autres ensevelis tout vivans dans les fosses creusées par les mains de leurs propres nègres. Et comment traite-t-on les débris glorieux de cette famille de braves échappés à tant d'horribles massacres ? Leur constance héroïque semble fatiguer ce légitime gouvernement, objet d'une si longue idolâtrie.

Quoi ! c'est au moment où leur malheur réclame de si douces consolations, au moment où il serait glorieux d'apaiser de si déchirans souvenirs, qu'une sévérité inflexible les accable du fardeau des plus intolérables impositions !

Sans entrer ici dans le vétilleux détail des droits imposés par cette douane inquisitoriale, et des droits qui en

découlent, *commissions, journaliers, frêts, assurances, coulage, rabotage, tare, etc., etc.*, toujours est-il certain que le droit de consommation *sur le café est double, sur le sucre terre, triple, et sextuple sur le sucre brut.* On l'a observé avec raison, *le haut prix du droit, en maintenant outre mesure le prix de la denrée, s'oppose aux progrès de la consommation, et nuit à la culture.*

D'où vient que les sucres provenant de l'étranger sont accueillis avec plus d'empressement que les sucres indigènes de nos colonies ? Pourquoi cette douane, si étrangement partiiale, met-elle un soin si scrupuleux à distinguer les sucres terrés blancs qui arrivent de l'extérieur, tandis que pour les sucres terrés de nos colonies, il n'y a point de distinction, et qu'ils payent 70 fr. du quintal métrique ?

Toutes ces préférences injurieuses tournent au détriment de la France, tant sous le rapport politique que sous le rapport moral ; ces préventions dessèchent et flétrissent par degrés, dans le cœur des colons, les affections nationales.

Voyant qu'ils ne recueillent leurs denrées que pour en alimenter le fisc de la France, l'intérêt pécuniaire, ce grand mobile de l'homme, leur inspire le génie de la fraude. La contrebande devient leur divinité tutélaire : c'est à ses ruses qu'il ont recours. Loin d'appréhender les obstacles, de s'effrayer de la dénonciation, un intérêt réciproque protège leurs projets.

Ces denrées qu'ils destinaient à la mère-patrie, grossis-

sent le patrimoine des îles adjacentes. Alors , la concurrence s'anéantit pour la France ; son commerce , qui eût dicté la loi à l'étranger , la reçoit des sucres de l'Inde , qui s'emparent despotiquement de ses raffineries.

Eh ! qui oserait diffamer la conduite des colons ! Si le gouvernement les accusait d'être ingrats , ne serait-ce pas au gouvernement à s'accuser le premier de leur ingratitude.

Rome , injuste envers les îlotes , n'eut que des esclaves, et des esclaves ennemis.

Il est donc urgent , pour le bonheur général , que les richesses coloniales se dégrèvent d'impositions trop onéreuses ; que la confiance primitive se rétablisse entre elles et la métropole ; et que les canaux de la circulation, désormais libres, s'ouvrent de part et d'autre à ces échanges féconds qui versent l'opulence et la vie dans les deux mondes.

Mais quelle bouche éloquente se chargera de porter aux pieds du trône d'aussi justes réclamations ! Quel député bon français en instruira la tribune ! Les Villèle , les Salabéry , les Castelbajac , qui l'ont tant de fois énorgueilli , la laisseront-ils muette et déserte ? Non : ils défendront la France et son commerce , en défendant nos colonies. Une nouvelle palme leur reste à cueillir. Ils triompheront ; et la reconnaissance gravera quelque jour leur nom bienfaiteur sur un des rochers de la zone torride.

Le Chevalier DU PUY-DES-ISLETS.

MARINE POSITIVE ET POLITIQUE.

Troisième Lettre.

Vous savez , Monsieur , que le grand Frédéric avait un respect si prodigieux pour le hasard , qu'il le nommait souvent : *sa sacrée majesté le hasard*. Eh bien ! cette sacrée majesté-là me rendit témoin à Rochefort , en 1815, des derniers momens politiques d'une autre *majesté* sa fille. J'examinai d'une manière attentive jusqu'aux dernières convulsions , annonçant la chute d'un colosse semblable à celui de Rhodes , qui , étendu dans la poussière , excitait encore l'admiration ! Je reviendrai , dans la suite de cette correspondance , sur ce dénouement imprévu de notre grand drame politique ; mais en attendant , tenez pour absurde ou ridicule tout ce qui a été dit dans des feuilles éphémères , écrites sous la dictée de la censure ou sous celle de l'adulation.

L'homme de Saint-Hélène est désormais du domaine de l'histoire , et la postérité est commencée pour lui. Il ne resta point , comme on le croit généralement , mais à tort , étranger aux vrais intérêts de la marine. La vérité est , qu'après avoir jeté un regard sur notre monstrueux édifice maritime , il détourna d'abord la vue. Il n'aimait point à apprendre une langue , mais à la créer. Nos pédagogues plumitifs , d'ailleurs , sont inintelligibles , par la raison qu'ils parlent ou écrivent sans idées , et vous savez quel cas Buonaparte faisait des *idéologues* ! Quand il se fut arrêté au projet de montrer à l'Angleterre son armée , campée sur la rive opposée , il lui fallut bien cependant voir ce qu'il pourrait faire avec des marins , ne dut-il les considérer que

comme de grands pontonniers ? Forfait, que Buonaparte avait apprécié à Venise, où le grand ingénieur se montra digne du grand général, fut consulté sur la manière de transporter l'armée sur le rivage anglais. L'ancien ministre de la marine partit d'une idée mère fausse, quant à la forme des bâtimens, et la flotille naquit.

Cependant, pour créer promptement cette arme nouvelle, trop louée d'abord, mais peut-être trop critiquée ensuite, force fut à nos tripoteurs perpétuels du garde-meuble, de mettre à découvert les rouages de leur ridicule machine maritime ! ils redemandèrent au système usé des classes de Colbert, des ouvriers et des matelots. Les routes de France se couvrirent de pauvres malheureux, arrachés aux pleurs de leurs familles, et traînant péniblement les lambeaux de la misère. Quand Buonaparte les vit rassemblés, il crut que tous les mendiants de la France s'étaient donné rendez-vous au détroit du Pas-de-Calais. Il prit son parti sur le champ, et s'abandonnant aux inspirations fécondes de l'analogie, il demanda pourquoi, puisque des soldats étaient sapeurs et pontonniers, des ouvriers constructeurs de bâtimens de guerre ne seraient pas soldats ? Il souffla sur les classes de Colbert qui disparurent ; les vieillards, les hommes mariés rejoignirent leurs foyers, et bientôt une *conscription maritime* mit à notre disposition des jeunes gens nés de nos artisans les plus industriels, rassemblés d'abord dans nos arsenaux, sous le nom d'ouvriers-conscrits. L'esprit de corps ne tarda point à doubler leurs forces morales.

Puissance admirable des mots sur des cœurs français ! Les *ouvriers-conscrits*, pour se débarrasser vite d'une

épithète qui , dans l'armée , caractérisait le noviciat , rentrés dans leurs casernes , au lieu de reposer leurs membres fatigués par les travaux du jour , prenaient leurs armes , les maniaient , en se jouant de difficultés qui arrêtaient quelquefois des soldats ordinaires des mois entiers , et devenaient en quelques semaines d'excellens fantassins. Le titre d'*ouvriers-militaires* récompensa tant de zèle et d'activité. Sous ce nom qu'ils ont illustré depuis dans toute l'Europe , ils prirent rang parmi nos troupes d'élite qui aimaient à les voir à leurs côtés !

Vous avez souvent entendu dire , Monsieur , que cette flotille , créée comme par enchantement , par un corps de soldats-artistes , dont je viens de vous expliquer la création , n'était qu'un vain épouvantail , pour essayer d'alarmer un moment l'Angleterre. Je ne puis , Monsieur , partager cette opinion. L'ancien chef de la France n'aurait jamais consenti à jouer une comédie dont la représentation entraînait tant de dépenses.

Près de quinze cents bâtimens de tous genres furent ou construits ou rassemblés dans les ports de la Manche , et la manière dont Nelson attaqua un jour cette marine légère , prouva qu'il ne la regardait pas précisément comme une mauvaise plaisanterie. Quant à moi , Monsieur , j'ose le dire , juge compétent de cette matière , je pense qu'une flotille autrement conçue et mieux exécutée , dont les mouvemens eussent été coordonnés avec ceux d'une armée navale , paraissant inopinément dans la Manche , aurait pu justifier les craintes non contestées de l'Angleterre. A la vérité , vous savez que le profond génie du cabinet de Londres , à cette époque , s'attacha

à grossir les dangers de la patrie , pour obtenir de la frayeur tout ce que la sécurité lui aurait certainement refusé, tant sont ombrageux en Angleterre, et avec raison, les conservateurs des libertés publiques !

Quoi qu'il en soit des projets encore voilés qui se rattachaient à la création de la flotille , il est difficile d'admettre que ce fût une ruse de guerre , elle eût été par trop coûteuse ; encore moins que la flotille dût agir seule , c'eût été par trop absurde : il paraît évident qu'il y eut ici une grande combinaison dérangée ; d'une part , par le désastre de Trafalgar et de Santo-Domingo, et de l'autre par la guerre continentale , qui força l'armée française à voler des côtes de la Manche sur les bords du Danube. Dès ce moment , la flotille matérielle languit , et fut anéantie. Il n'en fut pas de même de la flotille personnelle , passez-moi cette expression ; les ouvriers-militaires qui s'étaient formés , à Boulogne , aux travaux comme au maniement des armes , se dirigèrent en grande partie sur Anvers.

C'est alors qu'on s'aperçut de l'avantage immense de posséder un corps d'ouvriers qu'un coup de baguette rassemblait , et qu'un roulement mettait en marche. Bientôt les bords de l'Escaut se couvrirent de vaisseaux de ligne. L'Angleterre , importunée du bruit de tant de haches industrieuses , montre une flotte immense devant Flessingue ; cette place est prise presque aussitôt qu'attaquée ; l'armée anglaise remonte l'Escaut ; elle n'est plus qu'à quatre lieues d'Anvers ; le prince royal de Suède arrive dans cet arsenal , harangue les ouvriers-militaires , se met à leur tête , les conduit à l'ennemi , et ces braves

gens repoussent à coups de baïonnettes ceux qui peu de jours avant se flattaient d'incendier leurs vaisseaux et leurs chantiers (1).

Voilà, Monsieur, des faits à la connaissance de la Belgique entière; je ne pense pas que nos plumifères les plus furibonds soient tentés de les nier. Cependant, Monsieur, qu'est devenue entre leurs mains cette conception admirable, d'un corps formé d'hommes à la fois soldats et ouvriers, et qui ne coûtaient à l'Etat que la moitié de ce que coûte un vieux système réchauffé, comme à plaisir, pour augmenter nos dépenses ! Au surplus, Monsieur, je vous donnerai plus d'une preuve, par ma correspondance, que nos grandes puissances bureaucratiques, absolument incapables de rien produire d'utile, *pas même un clou*, ne laissent rien à désirer quand il s'agit de détruire. Mais qu'ils y prennent garde, devant la liberté de la presse, il faut que toutes les inepties reculent : le moment est venu enfin où il faut prendre son parti et se résoudre à être capable et probe. J'avoue que cette extrémité est dure pour plusieurs de nos grands faiseurs ; mais elle est une conséquence inévitable d'un gouvernement constitutionnel dont la publi-

(1) L'expédition de Flessingue présenta, de la part de l'Angleterre, un déploiement de forces navales si considérables, qu'on chercherait vainement un exemple semblable dans les annales du Monde. Cette entreprise gigantesque était dirigée par lord *Chatam*. Sa seigneurie, ne remporta, pour prix de tant d'efforts devenus inutiles par son inconcevable lenteur, qu'un sobriquet ridicule. Dans l'impossibilité de bien prononcer son nom, nos braves marins et ouvriers-militaires l'appelaient *lord J'attends*.

cité est l'âme. De-là, les cris qui agitent le *garde-meuble*, depuis l'érection d'une tribune spéciale pour la marine : ce projet, Monsieur, m'occupait depuis plusieurs années, et son exécution a comblé tous mes vœux ! Je pourrai maintenant, à des intervalles rapprochés, essayer de battre en brèche cet hôtel garni de la place Louis XV, où sont logés, d'une manière si dispendieuse pour l'état, le pédantisme, l'intrigue et l'ineptie. Cette pauvre marine semble être destinée à être toujours tirillée par des triumvirats ; vous vous rappelez que j'ai peint ailleurs des triumvirs qui lui imposèrent longtemps un joug aussi intolérable qu'humiliant⁽¹⁾ : eh ! bien, aujourd'hui la position de la marine n'est point améliorée malgré la retraite de *Lepide*, qui devient sacré pour moi puisqu'il est rentré dans la vie privée. Un cercueil moral me suffit : qu'il y dorme en paix, protégé par son immense obscurité ; dorénavant je n'en parlerai plus. Mais, Monsieur, il nous reste encore *Antoine* et *Octave*, ces *duumvirs* possèdent à eux seuls tout ce qu'il faut pour perdre dix marines comme celle de la France ; ils sont encore renforcés par *l'incertain*, ajoutez M. le baron Portal brochant par-dessus tout ce qu'ils font, et dites-moi en conscience, si pour tous les vrais Français qui veulent une marine, afin que dans quelques années la France ne soit pas la très-humble servante de l'Angleterre, il n'y a pas de quoi à en perdre la tête ! N'importe, Monsieur, je combattrai toujours, jusqu'à mon dernier soupir, pour que l'on rende à la France des insti-

(1) Voyez la *Bureaucratie maritime*, au bureau de l'Observateur, rue Neuve-Saint-Marc, n°. 7.

tutions qui faisaient le désespoir de l'Angleterre , et qui , par conséquent étaient parfaites. Vous connaissez à-présent celle des *ouvriers-militaires* , qui vient d'être imitée dans toute l'Europe. Je vous ferai connaître les autres dans mes prochaines lettres. J'aurais voulu , d'après vos vives instances , terminer celle-ci par un portrait du baron Portal ; mais comme homme d'état il se perd dans les infiniment petits de la politique , et un seul trait suffit pour le peindre.

Vous savez , Monsieur , que les anciens plaçaient sur leurs théâtres , de grands vases d'airain pour repercuter les sons. Eh ! bien, fidèle écho du comte Decazes, le baron Portal est le vase du conseil.

F. ROYOU.

Paris, le 14 février 1820.

DROITS ACQUIS MÉCONNUS ,

O U

Un capitaine de frégate , après avoir servi plus de 35 ans , avoir pris aux Anglais , quinze bâtimens de guerre , obtenu du commerce de Nantes une épée d'honneur , renvoyé avec une pension de VINGT-QUATRE FRANCS par année de service ; tandis qu'un commis du ministère , n'ayant servi que vingt-quatre années , a obtenu pour chacune SOIXANTE FRANCS !!!

M. le capitaine de frégate Guiné 796 fr. M. Grandsire , commis du ministère , 1427 fr.

Une ordonnance a dépouillé un certain nombre d'offi-

ciers de la marine des droits que leur avaient acquis des services éclatans :

Pendant plus de deux années (de 1815 à 1817), ces officiers , pour recouvrer les avantages dont ils étaient *si injustement* privés , avaient adressé pétitions sur pétitions au ministre de la marine , qui non seulement n'y a pas fait droit , mais n'en a même pas fait accuser réception.

Ce commencement de déni de justice avait fait connaître à ces officiers qu'à moins de se réunir et de faire entendre leur voix *hors des bureaux ministériels* , ce serait en vain qu'ils réclameraient ; ils sentirent donc la nécessité de rassembler leurs forces contre *l'ennemi commun* , et de confier leurs intérêts à un seul défenseur dans la capitale. Un certain nombre d'entre eux me proposèrent d'accepter cette honorable fonction.

Je saisis ce moyen , 1°. d'ouvrir les yeux du gouvernement sur le despotisme effrayant des bureaux de la marine ; 2°. d'éclairer la France sur la nécessité urgente d'établir un conseil d'amirauté pour remplacer ces directeurs et chefs de bureau qui , conseillers nés du ministre , ne semblent être que de perfides instrumens *aux gages de l'Angleterre* , pour la destruction de la marine française ; 3°. d'être utile à ceux de mes anciens camarade qui avaient perdu leur état.

Telles furent les principales raisons qui me déterminèrent à me charger du rôle de *défenseur* des officiers qui réclamaient mes services ; et je puis les avouer. Cependant , comme il fallait tâcher de faire révoquer des ordonnances , ce qui n'est pas facile , je ne me dissimulai

pas que pour obtenir ce succès , il m'était indispensable de présenter *une masse* de faits , et de m'appuyer sur *une colonne* de réclamans bien fondés en droits ; et dès lors , j'adressai une circulaire d'abord aux victimes de l'ordonnance de décembre 1818, puis à ceux qu'avait substitués celle de février 1817.

Mon but était de m'approvisionner d'armes et de munitions , sans lesquelles je ne pouvais entrer en campagne. Il m'était toutefois impossible de faire à mes dépens , une guerre qui devait être profitable aux autres. J'annonçai donc aux officiers pour qui je prenais les armes , que cette guerre serait commencée et soutenue *à mon compte ainsi qu'à mes risques et périls* , et que , SEULEMENT EN CAS DE SUCCÈS , j'aurais une faible part dans le résultat de la victoire.

Une proposition aussi désintéressée , ne pouvait qu'être agréable. Bientôt je vis mes cartons se remplir des états de services d'officiers injustement traités dans la fixation de leur retraite. Chaque courrier couvrait ma table de réclamations.

Une fois possesseur de ces armes et de ces moyens vigoureux d'attaque , je suis entré en campagne.

Déjà j'ai recueilli quelques succès de mes efforts. L'opinion publique est maintenant éclairée sur la conduite ministérielle. Rien de si misérables que ces moyens employés pour la justifier : tantôt on prétend « qu'un décret du gouvernement » de l'an 1800 , *pour l'exécution d'une loi* , n'équivaut pas à cette loi. » Tantôt on prétend « qu'une loi qui impose à l'état une charge annuelle » de cinquante à soixante millions , est une loi de na-

« *tire administrative* , qui , comme telle , peut être
« rapportée par une simple ordonnance. » Lorsqu'on ne
peut plus combattre qu'avec de semblables armes , on
est bien près d'être terrassé.

Néanmoins , comme l'ennemi ne s'est pas encore rendu ,
il ne faut pas cesser de l'attaquer. C'est dans ce but que je
continuerai de présenter des preuves *de droits acquis et*
méconnus ; et pour cet effet , je vais faire connaître ceux
de M. le capitaine de frégate Guiné.

Cet officier , avant d'avoir atteint ses 48 ans d'âge ,
a été mis à la retraite *sans l'avoir demandée* , ou plutôt
malgré ses nombreuses démarches pour continuer de ser-
vir. Il avait d'abord commencé à naviguer pour le com-
merce ; il y avait servi comme lieutenant et second ca-
pitaine pendant les onze années qui ont précédé la guerre
de la révolution. A cette époque , il a été appelé dans
l'armée navale , en qualité d'officier.

Je ne m'étendrai point sur les détails de sa carrière mi-
litaire ; ils se trouvent consignés au procès-verbal de l'as-
semblée du commerce de Nantes , réunie pour lui pré-
senter *une épée d'honneur* ; et c'est un extrait de ce
procès-verbal que je vais me borner à présenter ici , pour
faire connaître les droits que M. Guiné avait à la recon-
naissance de la patrie et du Roi , que nous devons regarder
comme inséparables.

Ainsi , messieurs , est-il dit au folio 5 de ce procès-ver-
bal : « Depuis le 2 frimaire an 14 , jusqu'au 23 août 1811 ,
« M. Guiné a pris deux cutters , un lougre , une goëlette ,
« trois chasse-marées armés , huit péniches et cinq bâti-
« mens de commerce amarinés par l'ennemi.

« Mais ces exploits , tout glorieux qu'ils sont par eux-
 « mêmes , reçoivent un plus grand prix de l'activité de
 « tous les jours et de tous les instans qui signalent la sur-
 « veillance de M. Guiné et met de nouveaux obstacles à
 « ses propres succès , parce qu'elle inspire aux péniches
 « de l'ennemi une juste défiance qui les empêche d'in-
 « fester de près , les côtes que nos bâtimens marchands
 « sont obligés de serrer en temps de guerre ?

« Pourquoi votre modestie , dit au folio 7 le président
 « de l'assemblée en présentant à M. Guiné l'épée , pour-
 « quoi votre modestie ne me permet-elle pas de retracer
 « ici tous vos habiles faits d'armes , les manœuvres bril-
 « lantes si multipliées qui , en préservant le commerce
 « de pertes considérables , ont de plus conservé à l'état ,
 « à leur famille , des marins qui vous bénissent chaque
 « jour ! Que n'ai-je aussi assez d'éloquence pour expri-
 « mer dans tous ses détails , l'enthousiasme avec lequel
 « les commerçans dont j'ai l'honneur d'être l'organe ,
 « ont appris vos extraordinaires succès ! il n'en est aucun
 « qui , pénétré de la même admiration , ne dise avec moi ,
 « M. le commandant , que cette épée vous est offerte avec
 « la reconnaissance la mieux sentie ; daignez l'accepter
 « comme un gage de ce sentiment dû à votre bravoure
 « et aux éminens services que vous avez rendus au com-
 « merce nantais : *vous devez figurer au temps présent*
 « *et dans la postérité , au rang des plus braves marins*
 « *de la nation ! »*

« Nous faisons des vœux pour que Son Exc. le mi-
 « nistre de la marine , reconnaisse vos services par de nou-
 « velles faveurs. Nous en faisons aussi pour que votre

« santé, pour laquelle nous avons été un moment alar-
 « més, se maintenant parfaite, vous puissiez rester le
 « protecteur de nos côtes, et par conséquent la terreur
 « de nos ennemis, tant que nous aurons à gémir sous
 « le malheureux fléau de la guerre. »

Quelque temps après avoir reçu le témoignage flatteur que le commerce de Nantes venait de lui donner, M. Guiné en reçut un autre du commerce de La Rochelle qui lui offrit un *baro-thermomètre* en reconnaissance des services qu'il avait aussi rendus à cette place ; enfin, en 1814, la ville des Sables-d'Olonne, où il est né, voulut à son tour le féliciter de ses glorieux succès, et en même temps se glorifier elle-même de lui avoir donné le jour. En conséquence, le 10 mai, une assemblée générale présidée par le sous-préfet, composée de toutes les autorités, et des notables de la ville fut convoquée pour présenter à cet officier un acte public ainsi conçu :

« Le sous-préfet, maire, adjoints, autorités, notables
 « et négocians de la ville des Sables-d'Olonne, desirant
 « donner à M. Guiné, capitaine de frégate, membre de
 « la légion-d'honneur, un témoignage éclatant de leur
 « attachement et de leur gratitude, attestent hautement
 « que sa conduite comme citoyen et comme militaire,
 « est au-dessus de tout éloge, et que son commandement
 « pendant l'espace de dix ans, a fait la sûreté de nos
 « côtes, protégé le commerce et honoré le pavillon fran-
 « çais. Des villes de commerce ont reconnu par le don
 « d'une épée, son activité, sa surveillance, sa bravoure,
 « et nous nous glorifions de l'avoir vu naître dans nos
 « murs ! » (suivent les signatures).

Hélas ! qui l'eût prédit à M. Guiné , et eût-il pu le pressentir ? A peine une année s'était-elle écoulée depuis qu'il avait reçu ce témoignage de la satisfaction de ses compatriotes , qu'une funeste ordonnance vint lui signifier *qu'il n'était plus digne* de faire partie d'un corps dans lequel il s'était couvert de gloire ; et comme si cette peine n'avait pas été suffisante , de suite une autre ordonnance , encore plus fatale , vint lui faire connaître qu'on n'avait pas jugé que ce fût assez de tant de services pour assurer un peu de pain à sa femme , à sa nombreuse famille et à lui-même.

Cette ordonnance porte « que les officiers de vaisseau
« qui ne sont pas compris dans la nouvelle formation
« de la marine , n'obtiennent qu'une pension proportion-
« née à la durée de leurs services , *ainsi qu'il est dé-*
« *terminé* POUR LES ENTRETENUS NON MILITAIRES par
« l'article 32 du règlement du mois d'août 1813. »

Ainsi donc , c'est d'un trait de plume que des officiers sont dégradés de cette qualité de *militaires* qu'ils avaient acquise et honorée par plus de vingt années de services , dans les combats d'Aboukir ou de Trafalgar sur mer , ainsi que dans les batailles de Leipsick , Bautzen et Lutzen sur terre !

Cependant nous sommes sous un gouvernement constitutionnel et représentatif ! qui le croirait ? Nous sommes gouvernés par un prince légitime ! et ces hommes qui ont ainsi trompé sa religion , occupent encore les places où tous les jours ils peuvent commettre les mêmes injustices :

Mais pourquoi M. Guiné , qu'on a injustement traité

comme officier civil , après vingt-deux ans de services militaires effectifs , n'a-t-il , en vertu de l'article 32 du règlement du 29 août 1805 , qu'une pension de 796 francs ; tandis que M. Grandsire qui , en sa qualité de commis du ministère , a eu aussi sa retraite réglée conformément au même article 32 , en a obtenu 1427 ? N'est-il pas choquant que 22 vingt-cinquièmes du *minimum* de la pension d'un capitaine de frégate , se réduisent à la première de ces sommes , tandis que 24 trentièmes du *minimum* de celle d'un commis du ministère , s'élèvent à la seconde ?

Que M. Contu , amiral directeur du personnel , en sa qualité d'officier de vaisseau , fasse répondre publiquement à cette question. Quant à moi , jusqu'à cette réponse , je dirai , en copiant le mémoire que j'ai présenté au Roi (page 55) : « Sire , le soussigné dénonce à V. M. « la Charte violée ou au moins faussement interprétée , « les lois transgressées , vos propres ordonnances enfreintes par ceux mêmes qui sont chargés de les faire exécuter , l'armée de mer injurieusement traitée en comparaison de l'armée de terre , les fonds des invalides de la marine dilapidés et détournés de leur destination , « votre religion trompée , l'auguste nom de V. M. employé à sanctionner des actes contraires aux lois ; enfin , « Sire , l'abus fait de votre signature , au point de faire « paraître le gouvernement de V. M. , moins juste que ne « semblent l'avoir été les divers gouvernemens que la « France a vu naître et s'écrouler pendant l'absence de « V. M.

« Je demande à V. M. d'être admis à prouver , devant « qui il appartiendra , tous les méfaits ; consentant à être

« puni comme calomniateur , si je n'en fournis pas les
« preuves incontestables ! »

G. LAIGNEL.

DES COLONS DE SAINT - DOMINGUE , ET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU HAVRE.

Si nous pouvions parler à la Chambre réunie du commerce du Havre , nous dirions aux Membres qui la composent , Messieurs :

Devait-on s'attendre qu'une démarche faite auprès de vous dans le dessein de marier vos efforts aux efforts des Colons de Saint-Domingue , jaloux de fixer l'attention du gouvernement sur l'état déplorable de cette colonie , serait envisagée sous un point de vue si funeste , par des négocians aussi intéressés à sa restauration qu'éclairés sur les intérêts véritables de la France et du commerce. A qui devons-nous attribuer un semblable résultat ? à cet esprit de vertige et d'erreur qui si long-temps souffla sur notre malheureuse patrie , à cet esprit qui , non content de bouleverser toutes les idées , d'empoisonner tous les principes , veut encore de vive lutte régénérer son exécration empire. Triste fatalité ! le mensonge insolent , appuyé de l'inflexible audace , et sur la seule foi de la malveillance , séduit , subjugue , entraîne les meilleurs esprits vers les opinions les plus erronées.

Vous venez de consacrer , par une déclaration franche , l'utilité et l'importance de la colonie de Saint-Domingue ; nous ne sommes point surpris d'un pareil aveu et n'avons rien à ajouter à la vérité de vos tableaux. Qui doute que cette colonie , jadis si florissante , ne fût une source abondante de richesses pour la France , et que sa perte ne

frappât de calamité votre ville et tout le commerce des villes maritimes ?

Cette vérité qu'on semble avoir trop oubliée , il faut la proclamer avec une nouvelle énergie ; il faut en faire jaillir une conséquence toute naturelle, l'impérieux besoin de ressaisir tous nos avantages. Que cette vérité soit partout reconnue , et nous en recueillerons bientôt le fruit. L'opinion publique , solidement appréciée , électrisée par les chambres , parviendrait enfin jusqu'aux marches du trône : cette gloire vous était réservée. Qui mieux que vous eut imprimé l'élan à cette noble opinion , par vos démarches et vos représentations !

Pour nous , que la prospérité de la France et de son commerce anime d'une chaleur aussi vive que notre intérêt propre , nous sommes tout prêts à combattre la futilité des raisonnemens mis en jeu par l'inexpérience, et la prévention , dans l'espoir coupable de fermer les yeux du gouvernement sur une colonie, arrachée à ses mains par les mains usurpatrices de la révolte et du crime.

Pour vous , messieurs , convaincus de la blessure cruelle que la France a reçue par la perte de Saint-Domingue , au lieu d'y porter un remède salutaire , vous semblez la creuser encore , en désespérant de la restauration de cette colonie. Vous ne prophétisez que désastre sur désastre à tout projet hardi enfanté pour la rendre à la France. Tout plan , avec quelque sagesse qu'il soit combiné , reçoit de vous l'épithète généreuse de projet extravagant. Vous jetez en avant le mot d'esclavage , comme s'il vous était prouvé par nos principes que nous ne voulons aborder la restauration de cette colonie, qu'avec ce mot *sacramentel*

à la bouche. Vous en faites de gaité de cœur notre *sine qua non*.

Encore une fois, quel était notre but en nous adressant à vous ? de vous proposer un traité d'alliance , de vous engager , pour l'intérêt commun , de former un faisceau de nos lumières , afin de restituer à l'autorité légitime , une colonie arrachée par la plus infâme usurpation.

Votre réponse à notre appel n'est honorable , ni pour vous , ni pour nous. Comme vous êtes entrés , sans détour , dans les raisonnemens que vous alléguez contre toute tentative employée pour la reprise de Saint-Domingue , nous allons suivre la même marche ; espérons que nos argumens , aussi francs que les vôtres , seront un peu plus solides ; d'abord ils touchent essentiellement vos intérêts.

Si vous regardez comme un effort inutile l'association de nos vœux et de nos efforts pour rendre Saint-Domingue à son légitime possesseur , si vous envisagez ces créances dont vous parlez avec une emphase un peu complaisante , comme de simples feuilles de chênes des titres frappés de mort , pourquoi ne vous donnez vous pas le mérite de la générosité , en faisant un éternel abandon de ces titres futiles ? Déclarez noblement , que vous regardez comme un acte inique , inhumain , cruel , les obligations sous lesquelles , en faveur du commerce , gémissent les malheureux Colons dépouillés de leurs propriétés , seules garanties de vos droits. Qu'exigez-vous d'infortunés qui n'ont d'autres secours que la protection du gouvernement. Puisque vous leur refusez vos efforts pour les aider à valider à votre profit les gages de leurs créances , ne faites plus sonner si haut les obligations qu'ils vous ont ; votre philanthropie vous arrache des soupirs au seul nom d'esclavage , et vous

chargez de liens pires que ceux de l'esclavage , l'honorable infortune. — Soyez justes et désintéressés , et peut-être , quelque ombre de confiance accrédi tera vos opinions.

A vous en croire , il semble que les plus précieuses notions sur l'état des colonies vous seraient départies exclusivement. Votre chambre de commerce en est le seul entrepôt ; prenez-y garde , vos notions ont pris la teinte de vos idées. Toutefois leur confusion ne peut éclairer le gouvernement , il faut une clarté un peu moins frauduleuse que la vôtre. Par exemple , *vous dites que les hommes de couleur , aujourd'hui libres , ne retourneront jamais sous le joug de l'esclavage , quelque adoucissement qu'on y apporte , et que ce ne serait qu'en y répandant des flots de sang qu'on parviendrait à s'établir dans ce pays.* D'abord , nous observerons que cette assertion si hasardée , ne peut s'étendre qu'à la caste purement noire , ce qui fait une étrange différence ; car les hommes de couleur , classe intermédiaire entre les blancs et les noirs , étaient tous , ou presque tous libres avant la révolution , et même presque tous propriétaires. Mais vous n'êtes pas seulement en défaut sur les mots , vous l'êtes bien autrement sur les choses. Certes , leurs dispositions nous sont pour le moins aussi connues qu'à vous. Vous argumentez toujours comme si l'esclavage était le seul mode à leur offrir ; n'est-il pas d'expédient plus heureux pour rattacher Saint-Domingue à la France ? Placée dans une position critique dans l'Ouest et le Sud , cette caste mixte d'hommes de couleur , chargée des emplois tant civils que militaires , excite , provoque la jalousie de la caste noire , affamée de cet esprit de liberté dont Cristophe , en l'asservissant , lui fait adorer la chimérique idole ;

cette caste des hommes de couleur , vivant entre la crainte et la défiance , appelle de ses vœux un nouvel ordre de choses.

Ne serait-il pas naturel que ces hommes de couleur , jouissant jadis d'une liberté sans inquiétude , ne se précipitassent au-devant de vous comme au-devant de bienfaiteurs , qui leur rapporteraient le trésor dont ils jouissaient autrefois ?

Promenons maintenant nos regards sur les provinces du Nord gouvernées par Cristophe : Ces noirs , sous le privilège de la liberté , sont mille fois plus esclaves qu'ils ne le furent jamais ; le bras tyrannique du despote noir les force au travail , il faut ployer. La barbarie de ce chef à visage d'ébène , ne compose point avec leurs maux. S'il est quelques exemples de traitemens rigoureux , exercés par des blancs envers leurs nègres , traitemens que le philosophisme des Robespierre coloniaux a fort exagérés , toujours est-il certain que l'intérêt des blancs fut de veiller à la conservation de leurs esclaves. Combien n'en citerai-je pas , même encore aujourd'hui , regrettés et pleurés sans doute , par cette même caste d'hommes à qui l'on s'est efforcé si cruellement d'arracher les sentimens de la nature.

Si les anciens maîtres de ces malheureux esclaves repaissaient , je ne balance pas à croire qu'ils n'en fussent sincèrement accueillis.

Dans les autres parties de Saint-Domingue , point de chef qui commande , point d'esclave qui obéisse ; la hideuse anarchie , toute noire de crimes , la houe à la main , abat les têtes au gré de son caprice. Ce beau régime est un di-

minutif du beau siècle de la terreur, où la guillotine régnait en permanence, où l'*agitation marchait*, et du creux des bateaux à soupape, sublime conception du siècle des lumières, ensanglantait les ondes de la Loire.

Comme ils ne cultivent point le sol, ces misérables, tourmentés de la faim, s'arrachant des alimens sauvages, traînent la vie la plus odieuse.

Je ne pense pas, j'en demande pardon à la chambre du commerce du Havre, que cette situation attrayante rendît la conversion des nègres si difficile et qu'il devînt si dangereux de l'entreprendre.

Il est vrai que nos renseignemens n'ont aucun point de contact avec les vôtres ; mais la vraisemblance est du moins de notre côté.

Il est donc évident que votre opposition constante à la reprise de Saint-Domingue, n'est basée que sur une erreur frivole, que vous semblez prendre plaisir à caresser. Effrayés de l'esclavage de Saint-Domingue, vous enfantez une chimère pour avoir le plaisir gratuit de la combattre. Si nous n'articulons pas même le mot d'esclavage, que deviennent vos raisons, vos motifs et vos suppositions ? un vain échafaudage qui s'écroule de soi-même.

D'ailleurs, serions-nous les seuls maîtres de consacrer nos principes, de fonder notre système, fut-il même le résultat d'argumens invincibles ? Le gouvernement n'est-il pas le régulateur suprême à qui seul il appartient de peser nos raisons, de prononcer et de choisir enfin le système le plus avantageux, le plus conforme à l'humanité et aux intérêts de tous ses sujets.

Accueillant encore la fiction politique de quelque jour-

nalistes, toujours soigneux de souffler le feu de la discorde, vous avancez hardiment qu'on ne trouverait à Saint-Domingue que de la terre et des cendres, point de maisons pour se garantir de l'intempérie des saisons, point de bâtimens pour l'exploitation, point de bestiaux, point de bras pour la culture, pas même de vivres.

Point de maisons : il y en a au moins dans les villes, si ce n'est que, par une autre fiction politique digne de la première, vous n'affirmiez que l'existence des villes du Cap et du Port-au-Prince, ne soit qu'un songe imaginé à plaisir pour se jouer de la crédulité des colons et du gouvernement.

D'ailleurs, dans un climat placé sous les feux de la zone torride, sont-ce des palais qu'il faut construire ? Les plus simples abris suffisent pour garantir de la chaleur du jour et de la fraîcheur des nuits.

Les premiers habitans de Saint-Domingue n'eurent point d'autres maisons. Sous leur case modeste, couverte d'écorces de palmiers, d'algues ou de Cannes à sucre, et dont la chaux blanchissait les murs, ne virent-ils pas habiter le bonheur et l'hospitalité. Plût au ciel que ce toit simple et hospitalier, que cette vie patriarcale et digne de l'âge d'or, fût encore l'opulence, le luxe, le faste de ces colons, fugitifs, errans, disséminés aujourd'hui sur tous les points de l'Europe, qu'ils enrichissaient autrefois des productions de leur sol.

Les colons, dites-vous, étant ruinés par trente ans de malheurs, le commerce ne peut trouver dans leur position aucun encouragement à leur faire des avances. Leur ruine même plaide en ce moment en leur faveur.

Se conformant à leur malheur , instruits par l'expérience , ils n'embrasseraient aucune entreprise au-dessus de leurs forces. Avant de hasarder le rétablissement des cultures en grand , de la canne à sucre , du café et de l'indigo , ils ne solliciteraient aucun secours du commerce , que les secours indispensables à leurs premiers besoins. Observez que cette hypothèque vague qui laisse flotter dans l'incertitude les créances du commerce , fonderait une base peu conforme à ses intérêts.

Que ne devrait-il pas attendre d'une paisible jouissance , assurée par des lois équitables , et consolidée par l'appui d'une force armée bien organisée et bien disciplinée !

Nous ne croyons pas non plus qu'on doive arguer de l'abolition de la traite , l'impossibilité absolue de régénérer , par de nouvelles peuplades , la population détruite. Ne peut-on enfanter pour indemniser Saint-Domingue de la perte qu'elle a faite , un moyen plus humain que la traite des nègres , combattue par l'esprit du siècle , et proscrite par les traités. L'arbre de la civilisation , en étendant ses rameaux bienfaiteurs sur l'Afrique , ne peut-il autoriser ses habitans à venir , au prix d'un salaire honorable , accroître et embellir la culture de nos possessions coloniales. Il est probable qu'une idée pareille a servi de fanal à la France , pour l'éclairer sur l'espoir de succès fondé sur sa colonie du Sénégal. Sans ce motif raisonnable , se flatterait-on de justifier un tel établissement , qui sous tout autre rapport , n'offre à l'esprit qu'une conception bizarre , et qu'un projet impraticable.

Nous osons l'assurer , de toute possession lointaine , les îles sont les possessions qui conviennent le mieux au

tadre de la France , née pour commander à une marine respectable , et pour organiser des forces dignes de maintenir son autorité au dedans comme au dehors. Interrogez la carte; elle vous dira que le Sénégal appartient à un continent ouvert de toutes parts , et qui prête le flanc aux invasions des Maures , et autres peuplades africaines , vivant de brigandages. Pour triompher de leurs attaques , la France ne peut se dispenser d'élever sur toutes les frontières de cette contrée (qui est très-étendue) une vaste échelle de postes militaires. Quel emploi de forces ! quelles énormes dépenses ! La France peut-elle les supporter , et , d'ailleurs , quel en serait le dédommagement ? En thèse générale , les îles sont les meilleures possessions coloniales ; celles dont la défense est à la fois la plus sûre et la plus facile à une puissance maritime telle que la France. En thèse particulière , en est-il dont la population blanche se soit montrée plus courageuse et plus dévouée à ses intérêts , jusqu'au jour où la mère-patrie , marâtre féroce secouant la torche révolutionnaire , brisa le pacte sacré qui l'enchaînait aux colons ; c'est depuis ce jour fatal qu'elle livra ses enfans aux poignards des assassins , leur vomissant avec la trahison , sous le nom insidieux de commissaires , des brigands revêtus de son autorité , qui fournirent eux-mêmes aux soldats stipendiés par leurs crimes , les armes qui assassinèrent les colons , et les torches qui incendièrent leurs propriétés.

Ces vieux débris de colons , échappés aux massacres de Saint-Domingue , portent encore dans leurs veines cette ardeur sacrée qui les enflammait pour le service de leur Roi. Classe laborieuse et utile , ils relèveront ces toits

dégradés ou abattus par des mains égarées et furieuses. Leur famille les accompagnera ; des régnicoles les suivront ; leur bras , éprouvés par le malheur , dirigera la charrue dans ces mêmes sillons , naguères arrosés du sang de leurs pères. Leur longanimité , leur intelligence , et leurs travaux fertiliseront un sol déjà si riche en productions , et obéissant à leurs nouveaux projets. Leur émulation éveillera l'émulation des noirs : de quelque classe qu'ils soient , les hommes s'animent par l'exemple. Ceux-ci sortiront de leur apathie , s'affranchiront de leur indolence.

Quel est l'observateur , dont l'œil ne se mouillera pas de larmes , en contemplant ce tableau des misères humaines ? qui ne s'attendrira à l'aspect de ce blanc malheureux , travaillant auprès du nègre , dont le poignard jadis se dirigea contre son sein ?

Que la France veuille , et veuille fortement , elle arrachera à l'infortune cette belle et riche partie du Monde , et ce tableau , que mon faible crayon n'esquisse qu'en tremblant , deviendra quelque jour le tableau de la vérité.

Le chevalier DU PUY-DES-ISLETS.

DU COMMERCE EXTÉRIEUR

ET DE L'ACTION QUE LES COLONIES EXERCENT SUR LUI.

Les gouvernemens et les peuples n'étaient pas alors assez avancés encore dans la science des intérêts commerciaux , pour calculer les effets d'une pareille loi ; mais Cromwel ne s'y était pas trompé , et les résultats ne tardèrent pas à justifier sa prévoyance. Il est toutefois cer-

tain que si l'Europe eût répondu à l'acte de navigation du protecteur , par un acte pareil contre l'Angleterre , celui-ci n'eût pas tardé d'être forcé de révoquer ce monument prohibitif , sous peine de voir les navires anglais subir , dans les ports étrangers , les mêmes entraves dont il avait voulu accabler les négocians du Continent. Ces justes représailles eussent arrêté l'accroissement gigantesque qu'ont obtenu depuis , la marine et le commerce Anglais ; mais au lieu de cette mesure rigoureuse , l'acte de Cromwel passa sans contradicteur ; l'Europe le vit , le souffrit et se tut.

Si nous jettons un coup d'œil rapide sur les causes locales qui provoquèrent cette disposition du gouvernement de la Grande-Bretagne , nous serons forcés de reconnaître la profonde sagesse de l'homme d'état qui en conçut le plan , qui en prépara les moyens et qui en prévît les effets. L'Angleterre , alors , n'était riche ni en hommes , ni en numéraire , ni en revenus agricoles , ni en produits industriels ; l'édit de Nantes n'avait point encore été révoqué ; elle ne s'était point encore enrichie de nos dépouilles ; et des manufactures , dignes de ce nom , n'existaient , à cette époque , qu'en France et en Hollande.

Le gouvernement Anglais était alors obligé de tirer du dehors beaucoup d'articles de consommation dont il ne pouvait rendre la contre valeur en marchandises indigènes.

Cette absence de moyens d'échange , présentait de graves inconvéniens. L'acte de navigation fut le remède que Cromwel leur opposa. Cet acte doubla presque tout d'un coup , avec une sorte de magie , la marine des Anglais. Leurs expéditions se multiplièrent dans presque tous les

ports du Continent. La plupart des états d'Europe ne pouvant tous également porter leurs produits indigènes en Angleterre , et les chargemens composés de denrées ou de marchandises étrangères à la nation à laquelle appartenaient les navires qui les importaient , étant repoussés des ports anglais , les armateurs nationaux devinrent bientôt eux-mêmes facteurs exclusifs pour tout ce qui entrait dans leur île , et facteurs en concours avec le pavillon Holandais , pour le reste du commerce d'Europe.

(*La suite aux Numéros prochains.*)

MACÉDOINE.

L'HOMME ET LES EMPLOIS.

— Le gouvernement représentatif est soumis à des règles , que brave le gouvernement monarchique.

Fort de son titre paternel , appuyé sur d'antiques préjugés , plus puissans peut-être que les lois , et riche de la vieille admiration des peuples , le gouvernement monarchique fait entendre de plus haut sa voix imposante.

Les ministres y règnent sans obstacle , cachés *derrière un voile , invisibles et présens.*

Le gouvernement représentatif , au contraire , se soumet à ces interrogatoires annuels , à ces investigations scrutatrices , à l'instant où il renouvelle ses engagemens avec la nation , et ferme un budget pour en ouvrir un autre.

Le gouvernement monarchique juge , et le gouvernement représentatif est jugé.

Que de talens ne faut-il pas réunir de nos jours pour exercer un emploi important !

L'homme probe , capable et modeste , ne doit accepter qu'en frémissant le fardeau d'un ministère.

Par qui ce poste est-il occupé le plus souvent ? Par des hommes dont la nullité fait hausser les épaules. La seule nullité est capable d'une pareille effronterie.

Que veulent certains ministres ? Serait-ce le bonheur de la patrie ; serait-ce sa gloire ? Leur présence y devient un obstacle. Ils ne vivent affamés que de richesses , d'honneurs , et , pour ainsi dire , de ridicules.

Le plus obscur se chamarré de cordons et de croix , s'embarrassant fort peu si sa poitrine les déshonore.

Pour dorloter sa paresse dans un hôtel richement meublé , pour se donner un *Martialo* pour cuisinier , et des valets gastriques pour admirateurs , il se fait le rampant valet d'un plus vaniteux que lui : et voilà l'homme d'état du jour ! France , applaudis-toi.

— La fatalité qui poursuit la marine française , ne l'abandonne pas un seul instant. Croira-t-on que dans la commission qui doit examiner le *budget-Portal* , on trouve des députés capables de parler sur toutes les matières , hors sur la marine. Cependant , la chambre possède un trio nautique ; mais , à ce qu'il paraît voué au silence. On aurait dû au moins essayer de glisser un amiral dans la commission ; peut-être son éloquence aurait-elle pu

s'élever jusqu'à la hauteur du manteau de la cheminée , et nos députés orateurs , munis de cette éloquence domestique , auraient pu lui prêter des couleurs dignes de la tribune. On n'a pas même songé à ce moyen si simple :

Raisonner est l'emploi de toute la maison ,
Et le raisonnement en bannit la raison.

LOUIS IX. — *Déjouer* est tout aussi ridicule dans une tragédie, que le serait *utiliser*, et cent autres expressions nouvelles dont la révolution *appauvrit* notre langue. Mais il y a bien d'autres fautes de style dans Louis IX. Cette pièce n'est pas plus mal conduite qu'une autre. Cependant , la scène de Saint-Louis et du renégat ne produit pas l'effet qu'elle produirait , si le Roi ignorait qu'il parle à un homme qui a renié sa religion , et si celui-ci ne savait pas que le Roi est instruit de son crime.

Mais le grand , le perpétuel défaut de la pièce , c'est la faiblesse et le vice du style. Il ne faut pas chercher bien loin des exemples. Lisez seulement les quatre premiers vers :

En nos cœurs l'espoir peut-il renaître ?
Dans les murs de Memphis , les chrétiens enchaînés ,
A d'éternels malheurs seraient-ils condamnés ?

L'analogie et la liaison des idées exigeaient : *l'espoir ne peut-il renaître ?*

Saint-Louis , en expliquant les grands avantages que la France doit retirer de sa croisade , dit que c'est là son *excuse*. Il fallait dire ses motifs. On n'*excuse* point une action juste et glorieuse.

Louis IX exhorte Almodan à tenir sa parole. Celui-ci ne répond pas. Louis lui dit :

Ma voix ne t'a point convaincu ,

Et tu pourrais encor.....

Almodan répond :

Je peux tout , j'ai vaincu.

Il est clair qu'il donne au mot *pouvoir* un autre sens que ce celui qu'y attache Louis IX. C'est une prétention au sublime ; mais ce n'est qu'une prétention.

Il en est de même d'une réponse d'Almodan à Nouradin :

On doit craindre la honte et non pas le malheur.

Je ne vois pas pourquoi on ne craindrait pas le malheur : il fallait *bien plus* que le malheur.

Le dialogue manque souvent de justesse :

PHILIPPE.

Nous attendons la mort.

RAYMOND.

Vous serez satisfaits.

Non, certes, ils ne le seront pas. Philippe ne dit point qu'il desire la mort ; la réponse de Raymond porte donc à faux.

Souvent des hémistiches d'une longueur excessive et tout-à-fait inutiles , si ce n'est pour la rime.

Allez , braves guerriers , qu'aucun *péril n'abat* ,

Vous recevrez de moi le signal du combat.

Qu'aucun péril n'abat est aussi peu nécessaire que peu harmonieux. Le second vers , tout entier , est aussi

entièrement inutile. Il n'est pas besoin d'avertir que le signal sera donné par le chef.

Saladin sut les vaincre au milieu des combats.

Peut-on vaincre ailleurs que dans les combats ? et qu'est-ce que le *milieu* des combats ? Ce sont ces mots parasites qui énervent la diction.

Le rénégat prie Dieu de lui pardonner , s'écrie :

Mon Dieu , juge implacable , etc.

C'est une impertinence et un contresens ; le tout encore pour rimer.

D'un bout à l'autre , la pièce est néanmoins plutôt faiblement que mal écrite ; il s'y trouve quelques vers assez bons ; je n'en connais pas un seul qu'on puisse appeler beau , un seul de ceux qu'on retient sur-le-champ et qu'on n'oublie jamais.

— Sur la dernière représentation d'une tragédie nouvelle.

DIALOGUE.

Je n'en puis revenir , comment se peut-il faire

Que vous soyez de glace en de si grands malheurs ?

L'œuvre est pourtant passable. — Oui, mais comme son père ,

Cet enfant cœcochyme a les pâles couleurs.

— Un bipède à face noire , *Christophe* enfin , à peine échappé de la déroute que ses troupes avaient essuyée aux *Verettes* , se retirait l'oreille basse , l'œil morne et pensif , lorsque son cheval , qu'il voulait diriger sur *Bombarde* , trouva plus convenable de se dégager du fardeau qui le gênait , et de faire rouler S. M. rembrunie , du haut en bas de l'*escalier des Gonaires*. On sait que les des-

potes ne se laissent pas facilement attendre : se relever, étriller l'insolent animal et remonter dessus , fut l'affaire d'un instant. La suite d'applaudir à tant de hauts faits. Le prince , en dépit des louanges , semblait encore humilié de sa double disgrâce , lorsque ses favoris , pour le consoler , lui persuadèrent de s'arrêter un moment chez la duchesse *Dondon* *. Comment résister au plaisir de revoir une jeune beauté dont les regards brûlans , lançaient à travers un teint d'ébène , des feux si pénétrants ? Oh douleur !... il surprend un rival heureux , c'était l'importun baron des *Moustiques* , qui *bourdonnait* son triomphe. Christophe , *piqué au vif* de cette témérité grande , le fait , sans forme de procès , écraser à l'instant comme un insecte. Le chevalier *Borgne* , lâche et vil flatteur , profite de ce moment pour se défaire d'un ennemi redoutable. A force de détours et de réticences , il fait *entrevoir* à son maître que le prince du sang *Jacquisy* , conspire aussi contre son repos. « Misérable ! s'écrie le roi nègre , espères-tu par des « calomnies me faire voir *clair* dans une affaire aussi obs-
« cure ? tant d'audace ne saurait rester impunie ! »

Calmez-vous , sire , reprit d'un ton mielleux , le doux prince de *Limonade* , la reine attend Votre Majesté au Cap pour la dédommager. Le crédule mari s'y rend. Nouvelle mortification... ! Sa chaste moitié , accompagnée de ses dames d'atours , les princesses *Margot** et *Tortue** , était allée chez le duc de *Plaisance* , adoucir ses chagrins avec le duc de la *Marmelade*.

(*) Noms de différens quartiers du nord de Saint-Domingue.

— *Théâtre Français*. — *Les Templiers* ont attiré la foule ces jours derniers ; on est curieux de voir , une fois , le grand-maître joué par Talma. Cet acteur manque des qualités essentielles pour représenter dignement *Molay* ; son organe est affaibli par l'âge , et la nature lui a refusé une taille assez élevée pour jouer le nouvel emploi auquel il se destine. Notre Roscius , est attendu incessamment à Bruxelles ; à son retour en France , il jouera *Falkland* , le misantrope ; y sera-t-il applaudi ? peu importe , il nous faut du nouveau , n'en fût-il plus au monde.

— Quelques personnes qui ont assisté aux répétitions de *Marie-Stuart* , assurent que cette tragédie est inférieure à *Ulysse* qui est au-dessous de la *Pénélope* de l'abbé de Saint-Genest , sur le même sujet.

Le Flatteur est ajourné ; Baptiste aîné est malade.

— *Charles de Navarre* , primitivement *Charles le mauvais* , est annoncé sur l'affiche du second théâtre Français ; le parterre décidera quel est le véritable titre de cette tragédie.

— Madame Henry a continué ses débuts par le rôle d'Agrippine ; elle a été constamment trahie par la faiblesse de ses moyens. Auguste , qui a parcouru la France avec mademoiselle Georges , tour-à-tour fils ou père de cette superbe nomade , a joué Néron assez bien pour un élève du conservatoire ; il y a été supportable.

— *Trajan* va reparaître à l'opéra , orné de ballets , de décors , chevaux , etc. C'est un véritable équi-mimo-

drame qui conviendrait beaucoup mieux à *Franconi* qu'à un théâtre royal. On répète *Clari*, ballet pantomime en trois actes.

— *Théâtre de l'Opéra-Comique*. Martin, cet agréable chanteur, dont la voix toujours fraîche faisait les délices des dilettanti de la musique italienne francisée, doit bientôt quitter la scène et se retirer dans ses terres. Sa représentation de retraite sera composée de la tragédie de *Mithridate*, dans laquelle Talma remplira le principal rôle; suivi de la *Jeune femme colère*, comédie où mademoiselle Mars est toujours jeune. Martin nous fera ses adieux dans le rôle de *Picaros*.

— *Corisandre est maintenant à l'étude*. On attribue cet opéra-comique à M. Saintine. M. Ancelot, qui s'est donné la peine de faire recevoir l'ouvrage, partagera le succès, s'il y a lieu.

— *Les voitures renversées* viendront ensuite : l'auteur de la musique, M. Boyeldieu, a relevé plus d'un mauvais poème.

M. Purgon, ou les *Malades pour rire*, a fait bailler les habitués du Vaudeville, qui préfèrent, sans doute, les plaisanteries de Molière sur la médecine et les médecins, à celles de MM. Gersain et Désaugiers. Quelques couplets, cependant, ont été écoutés avec plaisir; on a fait répéter celui du docteur qui répond au reproche qui lui est adressé d'avoir une maison de santé où règne la tristesse :

Quand on vient chez un médecin

C'est pour se retirer du monde.

— Les pièces de circonstances réussissent ordinairement ; le carnaval en voit souvent naître plusieurs qui meurent avec lui pour renaître l'année suivante à pareille époque.

— *L'Ours et le Pacha*. Folie vaudeville , jouée aux Variétés , a été écoutée avec plaisir ; c'est le même sujet , pour ne pas dire la même pièce , que le *Sultan mysapouf*, donné il y a quelques années à l'Odéon ; des couplets spirituels et des épigrammes abondent dans cette nouveauté : les auteurs ont gardé l'anonyme.

— *Les Dieux à la Courtille* ont été bien accueillis à la Porte-Saint-Martin ; cette folie de MM. Brazier et Malesville , retrace fidèlement les saturnales des jours gras , mais rien de plus , et Potier-Sylène , dont l'originalité prête aux ouvrages souvent l'esprit qu'ils n'ont pas , a sauvé du naufrage cette pièce qui n'en est pas une.

— *Calas* fait toujours fureur à l'Ambigu-Comique ; on y pleure régulièrement toute la semaine. L'administration prépare à grands frais le *Mineur d'Auberval*, mélodrame qui doit être pour ce théâtre , une mine d'or.

LES DEUX PORTRAITS.

Que d'un conseiller arrogant ,
On signale la balourdise !
Sur la face du pauvre Halgant ,
On vous incruste la sottise.
Mais qu'on entende bégayer
D'insipides bouffonneries ,
On reconnaît tout Forestier ,
Le sauconnet des colonies !

L'OBSERVATEUR

DES COLONIES , DE LA MARINE ,

DE LA POLITIQUE ,

DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS.

DE L'INFLUENCE DES ACADEMIES SUR LES PROGRES DES ARTS.

Si Dieu , lorsqu'il voulut créer le Monde , en eût soumis les plans au jugement d'un Institut , ces plans , tout admirables qu'ils nous paraissent , eussent été rejetés ; voici à peu près comment la chose se serait passée.

Les membres d'une académie se croyant des lumières supérieures , chacun d'eux eût blâmé d'abord ce qu'il n'eût point compris ; et s'il fût arrivé qu'en quelque point la louange d'un académicien eût contredit le blâme d'un autre , l'éloge eût été biffé. Lorsque plusieurs contestent sur le mérite d'un projet que d'autres ont conçu , on s'accorde difficilement pour approuver ; le rejet est plus commode : il met tout le monde d'accord.

Ajoutez que si la discussion eût produit des lumières nouvelles , chacun les eût gardées soigneusement pour en faire son profit particulier ; car il est reçu en principe que , dans une académie , le bien que l'on découvre est une propriété personnelle , le mal seul est laissé en commun.

Ainsi, en présentant à l'auteur de toutes choses la réprobation de ses œuvres, chacun des académiciens se fût rejeté sur l'opinion des autres ; et il n'eût pas manqué de dire ensuite à Dieu en particulier : chargez-moi de votre projet ; je vous ferai un chef-d'œuvre, car je suis de l'académie, et l'éloge de mes confrères m'est assuré par nos statuts.

Voilà ce qui arrivera toutes les fois qu'on chargera une société de savans ou d'artistes de prononcer sur le sort de projets qu'ils n'ont pas conçus eux-mêmes.

Lorsque des ministres, adoptent pour méthode de soumettre au jugement d'une académie les plans relatifs aux beaux-arts, qu'il s'agit d'exécuter, je me demande : que peut-il résulter d'avantageux pour l'Etat et pour les artistes d'une semblable mesure ?

Les plus belles conceptions du génie ne sont rien si elles ne sont exécutées ; personne n'ignore que de tout tems les assemblées délibérantes ont apporté des entraves à toute espèce d'exécution ; et, de toutes ces assemblées, celles de savans et d'artistes sont les plus inutiles.

J'ai parcouru divers pays ; j'ai visité plusieurs académies ; dans toutes, à la différence près du dialecte, j'ai cru n'avoir pas changé de lieu.

J'ai vu partout les mêmes caractères et les mêmes contrastes : le mérite modeste et silencieux, la médiocrité vaine et bruyante, la grandeur des prétentions en raison inverse de celle des talens, de très-petites choses dans de forts longs discours.

J'ai voulu connaître les hommes qui passaient pour les

plus habiles ; j'ai remarqué que ce n'étaient point les plus savans , mais ceux qui avaient la parole libre , l'organe sonore , et auxquels l'étude n'était point le loisir de se créer des coteriées.

L'éloge est pour eux la nourriture essentielle ; une fois réunis , leur principale occupation est de se louer réciproquement ; semblables à ces voyageurs dans le désert , qui sont forcés de préparer eux-mêmes leurs alimens. J'ai pénétré dans cette enceinte ; je me croyais au sanctuaire de la science ; j'attendais , dans un respectueux recueillement , des vérités sublimes ; qu'ai-je entendu ? un grand concert de petits éloges , des complimens réciproques , et qu'on serenvoyait avec une rapidité merveilleuse.

Admirez comment ils ont l'art de rendre pompeuses leurs moindres décisions ! Voyez-vous autour de cette table ces savans , discutant ensemble et examinant , le compas à la main , ce plan étalé sur le tapis ! Trois séances solennelles séparées par de longs intervalles , ont été consacrées à cet examen important. Deux *rapports* volumineux ont été lus. Vingt notes explicatives y ont été ajoutées ; trois discours ont été prononcés ; enfin , les voilà d'accord , non par conviction , mais par lassitude. Quel était donc le sujet magnifique des profondes méditations de ces esprits sublimes ? Il s'agissait de savoir si le pied-d'estal de la statue de Henri IV serait conservé près du trottoir , ou si on le reculera de quatre pieds (1) !

Il faut , dit-on , quarante artistes pour faire une sem-

(1) Historique.

blable académie. Combien faudra-t-il de ces académies pour faire un artiste ?

Qu'ont produit les académies ? Il existe à Paris environ trois mille artistes. Quarante seulement sont académiciens. Réunissez ensemble tous les chefs-d'œuvres des uns et des autres , et vous verrez si les suffrages du public s'accorderont avec les contrôles de l'Institut.

Aimez-vous mieux que je réclame le témoignage des académiciens eux-mêmes ? Ils sont croyables , sans doute, lorsqu'ils parlent contre leurs corporations.

Écoutons Furetière qui , dans son dépit , a dévoilé les mystères de leurs séances.

« Celui , dit-il , qui crie le plus fort , est celui qu'ils
 « supposent avoir raison..... Le second repète , comme
 « un écho , ce que le premier a dit ; mais ordinaire-
 « rement ils parlent trois ou quatre à la fois. Lorsqu'ils
 « y a une assemblée de cinq ou six membres , l'un
 » d'eux lit , l'autre décide ; deux causent ensemble ; le
 « cinquième dort , et le dernier s'amuse à lire quelque
 « dictionnaire qu'il a trouvé devant lui. Si un second
 « membre veut émettre son opinion , on est obligé de
 « lire de nouveau l'article , qu'à la première lecture ils
 « n'avaient pu entendre , tant ils étaient occupés. Ils ne
 « savent pas écrire deux lignes de suite sans se livrer à
 « de longues digressions , sans qu'un d'eux ne raconte
 « une histoire plaisante , ou la nouvelle du jour. »

« Notre académie , dit le cardinal de Bernis , ne fera
 « jamais que des ouvrages médiocres. »

« Presque tous les artistes célèbres , dit Voltaire , ont

« fleuri avant l'établissement des académies , ou n'y ont
« point été attachés. »

« Il y a une fatalité sur les académies , s'écrie-t-il ailleurs :
« aucun ouvrage , qu'on nomme académique n'a été en-
« core , dans aucun genre , un ouvrage de génie. »

Après ces autorités respectables , après l'expérience de
cette longue stérilité qui dure encore , je ne demande-
rai plus : qu'ont produit les académies ? Je réduirai ma
question en ces termes : à quoi servent les académies ?

C'est , me répond l'un , une distinction accordée aux
artistes qui se sont rendus célèbres ; un encouragement
pour porter les autres à le devenir.

C'est , me dit l'autre , le sanctuaire où se conserve le
feu divin allumé par les grands artistes : c'est , me crie
enfin un troisième , le foyer d'où jaillissent les lumières de
l'enseignement dans les beaux-arts.

Je réponds au premier : S'il s'agit d'encourager les ta-
lens par des distinctions et des récompenses , il est inutile
de créer des académies ; un artiste sera plus flatté d'être
distingué en particulier , que de partager cet honneur avec
trente neuf autres.

Il y a plus : cette distinction prétendue peut n'avoir
aucun prix ; les membres d'une académie se désignant eux-
mêmes , il peut arriver souvent que le choix tombe sur
tout autre que sur le plus digne.

Que si l'on m'arrête ici pour me faire observer que le
monde réparera cette erreur , et rendra , quoiqu'un peu
tard peut-être , justice au vrai mérite , je demanderai à plus
forte raison , à quoi servent ces académies ? y est-on reçu
après sa mort ?

A quoi servent-elles , si les plus beaux talens y prennent rang parmi les plus médiocres ; si les émules de Praxitèle et du Poussin y sont présidés à leur tour par un peintre d'enseignes ou par un maçon ?

A quoi servent-elles , si pour y être admis , il faut qu'un artiste quitte ses nobles occupations pour cabaler et s'il passe de l'entretien des muses au langage des solliciteurs ?

Pour s'informer si un homme est habile , faudra-t-il demander s'il est de l'académie ? c'est-à-dire , s'il a passé par des épreuves humiliantes , s'il s'est soumis aux injustices , s'il s'est prêté aux opinions du corps ? Quoi ! la rigidité des principes , et une noble fierté ne seraient plus les signes distinctifs du génie ! Il s'abaisserait jusqu'à la souplesse , et pourquoi ? pour mendier l'insigne faveur de pouvoir aller s'ennuyer périodiquement dans un cercle de discoureurs ! N'est-il pas mieux avec lui-même ? Est-ce donc dans les académies que l'on converse avec les Dieux ?

Le véritable artiste est loin de ces puérides vanités. C'est un colosse dont la tête dépasse les nues ; ce brouillard d'encens qui vous éivre , ne monte pas jusqu'à lui. Tout entier à ses spéculations brillantes , il médite , il imagine , il prend ses pinceaux , il crée , tout s'anime et se meut sous ses puissantes mains , les montagnes vont prendre une forme humaine ; voulez-vous restreindre cet être gigantesque dans les étroites dimensions de votre fauteuil ?

Abandonnons au génie le soin de ses propres succès. Encourageons ses efforts ; mais ne le forçons point de boire dans la même coupe avec la médiocrité protégée et la flat-

terie récompensée ; il ne veut que de la gloire ; il se prépare lui-même sa couronne ; habitué à vivre à la lumière céleste , la lampe de l'institut lui paraît une lampe sépulcrale.

Laissons les artistes se rassembler s'ils le veulent ; mais pourquoi donner à ces réunions un caractère d'institution publique ? pourquoi y attacher des distinctions , des privilèges ? Le génie ne souffre ni règles ni corporations. A la vue de ces places privilégiées , à la vue surtout de quelques-uns de ceux qui les occupent , il se décourage et s'enfuit.

Regarderons-nous les académies comme le sanctuaire où se conservent les traditions des grands artistes ? citons un exemple :

Lebrun , Lesueur , Bourdon , fondèrent l'ancienne académie de peinture ; voyez-vous comme le génie de ces maîtres subit une progression descendante jusqu'à Boucher ? et lorsque celui-ci , bouffi comme les enlumineurs , se préférait à Rubens , malheur à qui n'eût pas suivi sa manière ! c'était celle de l'académie ; hors de là point de salut.

N'est-ce pas enfin dans cette académie que l'on en était venu au point de comparer l'Apollon du Belvédère à un navet ratissé ?

Ainsi , ce n'était point assez , pour la honte de l'académie , que tous les chefs-d'œuvres eussent été créés hors de son sein ; il fallait encore qu'elle en méconnût les beautés , et qu'elle les dépréciât.

On est revenu , il est vrai , de ces préjugés ; on nous parle aujourd'hui de Raphaël , de Rubens , de Michel

Ange , de Zeuxis , de Phidias. Artistes révéres , qui ne fites jamais partie d'aucune académie ! dans un court espace de vie , vous créâtes cent chefs-d'œuvres : et cent académies , pendant des siècles , n'ont su faire que de mauvais commentaires sur vos ouvrages. Géans armés de toutes pièces , nos pigmées se partagent votre armure , et chacun d'eux se cache tout entier sous le moindre débris !

Les académies seront-elles du moins utiles sous le rapport de l'enseignement ? Écoutons à ce sujet ce qu'ont dit les académiciens eux-mêmes.

« Veut-on étouffer les talens , dit Gresset ? donnez-leur un régime , une discipline , classez-les ; enchaînez-les , *soumettez-les à des académies.* »

« Un artista , dit voltaire , tout occupé de la contrainte de ne pas saisir la manière académique , ne produit que des ouvrages compassés ou contraints. Au contraire , un homme libre d'esprit et plein de la nature qu'il copie , réussit. »

Si la liberté est nécessaire quelque part , c'est surtout dans les beaux arts ; elle n'existe plus dans les académies. L'esprit de corps entrave tout. Les préjugés académiques sont les plus tenaces de tous les préjugés.

Une académie se place entre l'art et l'artiste comme une barrière d'airain.

Que craignez-vous du génie abandonné à lui-même ? qu'il prenne de fausses routes ! le goût public le redressera. Ces corps que vous en établissez les arbitres , n'en sont que les oppresseurs.

S'il était vrai que le goût se conservât pur dans les ac-

démies , aurait-on vu , je le répète , la même académie tourner le dos aux anciens et couronner Boucher ? Aurait-elle approuvé , dans le dernier siècle , tant de monumens baroques et informes , lorsqu'elle avait sous les yeux les ouvrages des Philibert , des Jean-Goujon , des Perrault ?

L'enseignement (mot imposant) est fort utile pour ceux qui montrent , presque point pour ceux qui étudient , et c'est même un contre-sens lorsqu'il s'agit des beaux arts. Il ne produira jamais que des demi-talens. Les grands hommes , dans tous les siècles , se sont formés eux-mêmes. La plupart se sont élevés au sein de difficultés sans nombre , dont les circonstances les avaient entourés.

Nous prodiguons l'or pour l'enseignement des beaux arts , dans l'espoir incertain de faire naître des talens ; mais le génie ne se sème point ; il croît où il lui plaît , et s'élève de soi-même.

Qu'à produit jusqu'ici cet enseignement académique ? quelques tableaux qui pâlissent auprès de ceux de nos devanciers ; quelques sculptures que désavoueraient peut-être Pigalle et Bouchardon ; et , parmi les édifices , force sottises ; sottises plus grandes que les autres , parce qu'elles sont coûteuses et durables.

Il serait cependant injuste de ne pas reconnaître , dans plusieurs artistes de nos jours , des talens distingués ; si leurs productions ne répondent pas tout-à-fait à l'espoir qu'on pouvait fonder sur eux , il ne faut s'en prendre qu'aux préjugés de l'école , en un mot , qu'à l'influence de l'académie.

L'amour des arts , l'enthousiasme de la gloire , l'ambition de se distinguer doivent être les seuls mobiles de ces

âmes généreuses qui , dans une nation libre et puissante , se vouent au culte des beaux arts.

ACHILLE DE JOUFFROY.

MARINE POSITIVE ET POLITIQUE.

Quatrième Lettre.

DES PERSONNALITÉS DOMESTIQUE ET POLITIQUE.

Ce titre vous annonce, monsieur, une espèce de phare qu'il me faut placer ici, avant de continuer à sillonner, avec vous, les domaines de Neptune. Je développe ma pensée. Rien n'est plus repoussant, selon moi, que ce qu'on nomme, dans le langage ordinaire, *personnalités*. Mais entendons-nous. De nos jours, commence un ordre nouveau d'idées; aussi à chaque instant on sent la langue fléchir quand il s'agit de répondre aux objections inattendues qui viennent vous assaillir de tous côtés.

L'Académie définit *personnalité* ainsi : « qualité de ce qui est personnel. » Que voulez-vous que je fasse de cette définition si étroite aujourd'hui ? Vous avez une majeure en politique : c'est la Charte. Tachez donc de bien saisir les conséquences qui en découlent. Or, certainement, puisque les personnes en place ont deux caractères, l'un privé, l'autre public, il y a donc aussi deux *personnalités* : l'une *personnalité domestique*, l'autre *personnalité politique*. Poursuivons, la presse est libre ; cependant n'oublions jamais que la *vie privée doit être murée*. La phrase est heureuse quoique d'un style un peu guindé. Pressons les conséquences : que devient maintenant votre liberté de la presse, si vous prétendez aussi murer la vie

publique ? Quoi ! un sot en place sera un prodige de bonhomie , et , à cause de cela , je ne dirai pas , sous un gouvernement libre , qu'il est un sot ? Mais pensez-y un moment. Vous balbutiez : mais le pouvoir déconsidéré. Point du tout ; le pouvoir reste pouvoir ; que le sot s'en aille et tout sera dit. Qu'un homme capable et probe le remplace , que pourra-t-il craindre du grand jour ? Laissez faire , le génie le plus sublime s'abaisse et tombe , si d'un vol impie il ose franchir les barrières que gardent les dieux Lares de ses ennemis. De quel opprobre éternel ne s'est pas couvert l'immortel auteur de *Mérope* , lorsque , dans un poëme licencieux , il fit un anachronisme inspiré par la rage , pour supposer ses critiques occupant un anneau des chaînes de l'infamie ! Laissez donc tout dire ; le mépris écoute , lors même que la loi reste sourde. Débarrassez-moi donc de ces échos insipides , qui ramènent par des *coïncidences* (1) assoupissantes , ces mots : *point de personnalités*.

Comment , si un intendant d'armées navales , qui n'existent point , détournait les ouvriers destinés à construire des vaisseaux , pour leur faire façonner des billards élégans ou de jolis métiers à broder , où viennent , aux frais de l'Etat , courir des mains légères , je n'en avertirais pas l'Etat ! Par quelle raison ? Mais c'est une personnalité. Relative à la personne de qui ? A celle de l'intendant , j'espère. Qu'on déserte l'intendance : sera-t-on

(1) Terme de musique exprimant le retour périodique de sons affectant l'oreille , suivant de certaines lois découvertes par le célèbre Tartini.

soupçonné après de faire cultiver sans cesse des jardins par des forçats , et mille autres gentilleses du même genre ?

Pour cheminer sur le terrain des fictions , s'il arrivait qu'un ministre vendît des arbres au détriment de l'Etat , je ne dirais pas renvoyez bien vite cette bûche politique pour conserver vos bois !

Si , par impossible , un homme d'état , muni d'un portefeuille , avait une vue assez courte pour ne pas voir que , lorsque la traite des nègres est abolie , nulle maison de commerce ne peut armer de bâtimens négriers , je ne dirais pas , renvoyez ce myope politique ! Si , toujours dans le pays des chimères , il existait un palais assez vaste pour loger un peuple courtisan tellement altéré , que le seul *pot-de-vin* de l'Océan spiritueux nécessaire pour étancher cette soif dévorante , fût de soixante mille francs par an , je ne dirais pas : éloignez cet échançon ruineux ; un autre fera couler le nectar à moins de frais !

Si , monsieur , je le dirais , n'en déplaise à tous ceux qui conçoivent le jeu d'une machine constitutionnelle autrement que moi ; que toutes ces fictions deviennent aujourd'hui des réalités , je les publie demain.

Cependant , je ne croirai nullement avoir dépassé les limites qui séparent la liberté de la licence , sa plus cruelle ennemie. Je resterai convaincu que je n'ai fait qu'user d'une faculté qui est dans la charte , celle de publier mes pensées. Cette liberté de la presse est si précieuse qu'elle est à elle seule la somme de toutes nos libertés. Les seuls mots , *la presse est libre* , valent une

constitution ; et si nos tristes Phaëtons osaient attenter à la liberté individuelle de ceux qui écrivent sous la garantie de la charte en se conformant aux lois , la presse restant libre , ils apprendraient bien vite qu'il existe des hommes capables de les siffler encore du fond des cachots ! Voilà , monsieur , une sorte de profession de foi qui m'était indispensable de vous faire , afin que vous fussiez bien fixé sur la manière dont j'entends parler des personnes qui , dans mes nombreux tableaux , passeront successivement sous vos yeux. Vous conviendrez qu'il serait par trop absurde que nous , citoyens libres , fussions plus gênés dans nos écrits que ne l'était l'esclave Boileau dans les siens ; non qu'assurément je prétende que son exemple puisse servir d'excuse pour dépasser , comme il l'a fait une fois , toutes les bornes permises. De nos jours on serait passible d'une peine légale , si l'on ajoutait au nom d'un homme une épithète capable seulement d'effleurer sa probité ; mais ce cas excepté , quand il s'agit des hommes en place , qu'une retraite rapide peut , sitôt qu'ils le veulent , rendre invulnérables , gardons-nous bien de tomber dans la prudence politique ! Pour vous rendre de suite ma pensée toute entière : si un poëte se sentait le courage de s'engager sur les traces de Despreaux , je crois qu'il pourrait , sans encourir une punition légale , écrire :

Boursin n'est qu'un pédant , mais Halgan est un sot.

On est assis à l'aise au sermon d'Ancelet.

parce que , malgré ces épithètes , ce trio nautique n'en resterait pas moins composé des plus honnêtes gens du

monde ; mais , dans cet autre cas , le nouveau satyrique devrait purger le nom de toute épithète , et dire :

J'appelle un chat un chat , et Redon par son nom.

F. ROYOU.

Paris, le 17 février 1820.

DROITS ACQUIS MÉCONNUS ;

O U

Un amiral , après trente-trois ans de services , n'ayant que la moitié de la pension que la loi lui accorde ; comparé à des chefs de division gratifiés d'une pension qui excède le double de celle qui est fixée par la loi.

M. le contre-amiral L'Hermite , 1852 fr.

MM. Forestier et Surien , 6000 fr.

La marine militaire a deux destinations principales : la première de protéger le commerce ; la seconde de défendre la patrie. Dans nos deux dernières livraisons j'ai fait connaître avec quels succès les capitaines Gueguen et Guiné, ont rempli le premier de ces devoirs pendant la dernière guerre, et l'on a vu que pour récompense on les a privés des droits que les ordonnances leur promettaient.

Quant à la seconde destination , je vais faire remarquer avec quel éclat quelques autres officiers ont concouru à la remplir , pendant le cours de la même guerre. Je ferai voir que les services les plus distingués dans cette seconde carrière n'ont pas été mieux traités que ceux qui ont été rendus dans la première. Enfin je prouverai qu'à leur

égard , le même ministère n'a pas craint d'exercer la même spoliation !

Le premier de ces officiers sera M. le Contre-Amiral l'Hermite.

Cet officier général a été mis en retraite en 1815 , époque si funeste pour la marine. Comme les deux officiers que j'ai déjà fait connaître , il a été écarté du service malgré son désir d'y rester. Il ne comptait alors que 54 années d'âge en même temps qu'il en présentait plus de 33 de service : dans le cours de la guerre de 1778 et pendant deux ans il a été en mer sur des corsaires qui ont fait un tort considérable au commerce anglais , sur les côtes de Dunkerque et à l'entrée de la mer du Nord ; dans une de ces courses où il était déjà capitaine , il a été blessé. De ses autres années de services , huit sont à la mer , dans la navigation du commerce dont il a commandé des navires depuis 1784 jusqu'à 1793. A cette époque , la déclaration de guerre et l'émigration des officiers de la marine , le firent appeler pour servir dans l'armée navale ; il y entra comme lieutenant de vaisseau ; il embarqua sur le *Tigre* en cette qualité , et quelques mois après il en eut le commandement avec le grade de capitaine de vaisseau. Comme capitaine de pavillon de l'Amiral Vanstable , il prit part au combat que l'escadre commandée par cet amiral , et qui n'était composée que de six vaisseaux , eut à soutenir contre l'armée anglaise , forte de trente six ! Depuis , et successivement , il a commandé les vaisseaux et les frégates *le Gasparin* , *la Poursuivante* , *la Coquille* , *le Dugaytrouin* , *le Génois* , *l'Albanais* , *le Tilsit*. Dans les intervalles de ces commandemens , il a

eu ceux de la flottille du Levant en l'an 5 ; des flottilles Franco-Hollandaises en 1809 et 1810 ; et de la flottille sur l'Ems , en 1811 jusqu'en 1815. A diverses époques , il a encore commandé la marine dans les ports , tantôt sous le titre de chef militaire en France , tantôt sous celui de commandant général des forces navales , ports et rades au nord de la Hollande , où il faisait les fonctions de préfet maritime ; tantôt à Dunkerque en cette dernière qualité. Dans tous ces différens services militaires , il s'était trouvé à sept ou huit combats sur l'Océan , tant en escadre , qu'isolément à bord des bâtimens qu'il montait. Il avait encore pris part à une vingtaine d'engagemens par terre et sur mer , tant à Saint-Domingue , pendant la paix de 1802 , que dans l'Escaut , sur l'Ems et à Hambourg vers la fin de la guerre.

Enfin il présente une collection de lettres de félicitations ministérielles , pour la conduite qu'il a tenue dans toutes ces diverses situations , et sous tous les rapports , soit comme marin habile et consommé , soit comme brave militaire , soit comme administrateur actif et intelligent. Il avait été fait capitaine de vaisseau dès le 25 octobre 1795 , et contre-amiral le 23 novembre 1809. Il avait donc servi plus de seize ans dans le premier de ces grades , et plus de six dans le second. Conformément aux lois qui régissaient la marine au moment où on l'a mis à la retraite , il avait droit à une pension d'environ 4000 francs ; il n'en a obtenu que 1832 , c'est-à-dire moins de la moitié.

Voilà comme dans le ministère de la marine on a traité un officier général qui , d'après la déclaration même du Roi , méritait un traitement d'autant plus avantageux ,

« qu'il n'avait embrassé la carrière militaire que pour
« payer à la patrie la dette de l'honneur. »

Sans doute, on serait tenté de demander sur quoi peut être fondée une pareille iniquité ? Sur quoi ? sur une ordonnance surprise à la religion du Roi ! sur une ordonnance qui transgresse formellement les articles mêmes dont elle rappelle l'exécution ! sur une ordonnance que, grâce au contre-seing ministériel dont elle est revêtue, j'ai le droit de le qualifier d'illégale parce qu'il semble en résulter que des combats sur mer, et des batailles sur terre ne seraient pas des faits militaires !

Cette conduite envers le contre-amiral L'Hermite me rappelle un fait encore bien plus scandaleux. Le recueil des pensions de ce département, distribué aux chambres dans la session de 1818 fournit, au folio 49, les preuves du traitement *illégal* fait à cet officier-général. Ce même recueil présente au folio 554, M. *Forestier*, jouissant d'une pension de six mille francs ; et un peu plus loin, au folio 594, M. *Jurien*, jouissant d'une pareille pension. L'un et l'autre de ces deux messieurs sont indiqués comme chefs de division du ministère de la marine. Le premier, qui n'est plus le chef visible de la division du personnel, dont il est néanmoins bien connu pour être le directeur occulte, est apostillé comme n'ayant servi que 36 ans. Le second qui, quoique prétendu en retraite est toujours le chef de la deuxième division, n'est apostillé que de 35 ans de services.

En vertu de quelle loi ces deux hommes se sont-ils fait accorder une semblable pension ? Dans l'ordonnance royale du 9 décembre 1815, sous le manteau de laquelle on a porté tant de coups mortels à des officiers qui n'avaient

garde de s'y attendre , et qui n'avaient aucun moyen de s'en préserver , on trouve que les officiers militaires et les officiers civils doivent être traités de la même manière. MM. Forestier et Jurien , ayant été nommés en 1814 , *intendants des armées navales* , leur retraite n'a donc pu et dû être réglée que sur les mêmes bases qui ont servi à fixer la pension du contre-amiral L'Hermite.

Mais cette ordonnance de 1815 , cette ordonnance qui a servi à dépouiller tant d'officiers de leurs moyens d'existence , renvoie au règlement du mois d'août 1803. Ce règlement porte : « que les officiers militaires de la marine
« qui n'ont pas complété leur 25 ans de service effectif ,
« auront droit à un traitement de réforme fixé au *mini-*
« *mum* de la pension de leur grade , conformément au
« tableau annexé. » Ce *minimum* pour M. le contre-amiral L'Hermite , était de deux mille francs. On voit cependant qu'il ne l'a pas obtenu.

Ce même règlement porte : « que les officiers d'administration , qui auront plus de trente années de service
« effectif obtiendront , pour leur trente premières années ,
« une pension égale au *minimum* de celle de leur grade ,
« et que , par chaque année excédant les trente premières ,
« ils obtiendront un vingtième de la différence du *mini-*
« *mum* au *maximum*. » Un règlement encore plus spécial , en date du mois de juin 1803 , sous le titre « *d'Ar-*
« *reté relatif à la retraite des employés dans le minis-*
« *tère du département de la marine* , APRÈS TRENTE
« ANS DE SERVICES EFFECTIFS , » porte à l'article 1^{er}. , « que
« la retraite à trente ans de service , pour les chefs de
« division , est fixée à 2000 francs ; et à l'article 2 , « que
« chaque année de service , en sus des trente années ,

« donne droit à un vingtième de la pension (n^o. 107,
« p. 419, tom. 13, Rec. des lois de la marine). »

Il est donc incontestable que M. Forestier ne devait obtenir qu'une pension de 2600 francs , et que M. Jurien ne pouvait prétendre qu'à celle de 2300. Cependant ils jouissent l'un et l'autre de celle de 6000 francs ! Ils ont donc été gratifiés , en contravention à la loi , d'une pension *plus que double* de celle à laquelle ils avaient droit ; tandis que par une transgression toute contraire de la même loi , on n'a pas voulu accorder au contre-amiral L'Hermitte , la moitié de celle qui lui était due !

Telle est la justice distributive du ministère de la marine. S'agit-il des traitemens des officiers militaires ? il n'est espèce d'injustice dont on ne juge à propos de faire usage. S'agit-il au contraire d'officiers civils , mais sur-tout *d'employés au ministère* ? Alors il n'y a plus de lois à observer , on ne reconnaît plus que la faveur.

Quant à moi , toutes les fois que je m'occupe du sort que les officiers dont je me suis chargé de suivre les réclamations , ont éprouvé depuis la restauration de la royauté , je commence par me porter aux ordonnances rendues par le roi en 1814 : dans l'une se trouve que Sa Majesté reconnaît et déclare « que les officiers n'ont embrassé la carrière militaire que pour payer à la patrie la dette de « l'honneur. » Dans une autre je lis ces mots : « Notre intention est de témoigner à ceux de ces officiers que nous « ne pourrions maintenir en activité, notre intérêt et notre « sollicitude ; et nous ordonnons que tous ceux qui *dé-*
« *manderaient* à se retirer du service , obtiennent une *re-*
« *traite honorable* avec la pension ou traitement de ré-

« forme que les réglemens permettent de leur accorder. » Certes à cette lecture je ne puis douter des sentimens paternels de Sa Majesté, et je reconnais un gouvernement légitime. Mais tout aussitôt je me reporte aux ordonnances de décembre 1815, et février 1817. Dans la première, je vois les services de ces officiers méprisés, leurs droits méconnus, et les lois enfreintes à leur préjudice. Dans la seconde, je les trouve spoliés de leur propriété, réduits sur le bord de leur tombe à s'y précipiter pour ne pas mourir de faim; la charte violée, la parole sacrée du Roi éludée. Alors, et dans la plus profonde douleur, je n'hésite pas à publier que la France, depuis 1815, est, quant à la marine, sous un ministère inique !

G. LAIGNEL.

DU COMMERCE EXTÉRIEUR

ET DE L'ACTION QUE LES COLONIES EXERCENT SUR LUI.

Ajoutons à tous les *précédens*, développés dans nos livraisons antérieures, que les Anglais, dans leurs ports, abreuyaient de dégoûts les capitaines étrangers, sur la nationalité des marchandises que le pavillon et les rolles d'équipage indiquaient; et l'on appréciera les avantages énormes qu'ils retiraient d'un ordre de choses auquel l'Europe avait la complaisance de se prêter.

Le premier écu, a dit J.-J., est plus difficile à gagner que le second million. L'argent attire l'argent. Cet adage est aussi vrai pour les gouvernemens que pour les particuliers. La fortune commerciale et la marine anglaise avaient déjà obtenu les plus grands développemens; et les institutions avaient acquis une telle force, que sous un

prince faible, sous Charles II, ils commencèrent à devenir maîtres de trois grands établissemens coloniaux; les deux premiers échurent aux Anglais par le mariage de leur roi avec la princesse Catherine de Portugal et le troisième, la Jamaïque, fut le fruit d'un acte d'expoliation exercé sur les Espagnols. Ayant ainsi posé les jalons de leur immense commerce dans trois parts de la terre, ils n'ont plus dévié de leur système. Une première colonie les a aidés à en fonder une seconde, et ainsi de suite dans tout le globe. Tantôt amis, plus souvent ennemis des indigènes, ils ont appris aux peuples lointains et par fois à ceux d'Europe, ce que valaient leur amitié et leur alliance.

D'autre part ils ont eu la prévoyance de sentir de bonne heure que toute puissance commerciale est précaire, si elle ne s'appuie pas sur un bon système de colonisation et sur de nombreuses colonies. La longue guerre de la révolution les a sur-tout facilités pour mettre la dernière main à ce grand œuvre; et après vingt-cinq ans de lutte, l'Europe étonnée s'est convaincue qu'elle n'avait versé des flots de sang que pour assurer à l'Angleterre une supériorité maritime incontestable, la plus grande portion du commerce du monde et les plus puissantes colonies agricoles, des positions militaires dans les quatre parties du globe. Quelles sont pour la Grande-Bretagne les moteurs principaux de cette puissance? Ils sont au nombre de deux, savoir, 1°. l'acte de navigation qui tout d'un coup a doublé sa marine et préparé l'accroissement où elle est parvenue. 2°. Les colonies qu'elle a fondées, et qui lui ont assuré par cette même marine devenue formidable, et par son im-

mense commerce, un poids énorme dans la balance des intérêts de l'Europe.

Nous avons vu comment la Hollande et l'Angleterre étaient arrivées à l'apogée de la richesse commerciale, la première par le commerce libre, la seconde par son acte de navigation, et toutes deux par le développement d'un bon système de colonisation, et par l'accroissement progressif de leurs colonies. La France à son tour réclame sa part d'attention, dans ce large tableau de la fortune commerciale des empires. La marche qu'elle a suivie pour créer la sienne, s'est également écartée du système des Provinces-Unies et de celui de la Grande-Bretagne. D'autres besoins, d'autres habitudes, des mœurs plus douces, un sol plus fertile, et des richesses positives, tout a semblé lui faire un devoir d'adopter des principes d'économie commerciale plus généreux, plus en harmonie avec les intérêts de l'Europe. Toutefois, en les suivant, elle n'a point altéré les avantages qu'elle se flattait d'obtenir d'un mode qui présente un parfait contraste avec l'esprit d'isolement qui, peu auparavant, avait inspiré l'acte de navigation des Anglais.

Longtemps agitée par des guerres intestines ou étrangères, la France jusqu'alors ne s'était occupée que d'une manière secondaire du commerce et de ses grands intérêts. A peine à de longs intervalles, quelques lois, quelques réglemens transitoires avaient été rendus en faveur des manufactures et de l'industrie nationale. Sully, il est vrai, semblait avoir deviné les secrets de la science commerciale; mais Henri IV fut trop tôt enlevé à ses peuples pour donner à son habile ministre le temps de mûrir et

d'exécuter les plans que son génie avait conçus. Après lui, Richelieu ne consacra sa longue carrière politique qu'à attaquer l'orgueilleuse suprématie qu'affectait la maison d'Autriche et à fonder la puissance royale sur les débris du pouvoir féodal, par la guerre terrible qu'il ne cessa de faire aux barons, qu'il plia pour jamais au joug de l'obéissance. Heureuse de la fertilité de son sol et de la variété de ses produits, de l'industrie de ses habitans, de sa population, de la douce température de son climat et de sa situation au milieu de l'Europe, la France vivait sur sa propre richesse, sans chercher hors de son sein des moyens de fortune qu'une nature libérale lui prodiguait chez elle.

Bientôt une émulation nécessaire l'obligea, pour ne point rester stationnaire, à s'occuper à son tour des grands intérêts du commerce extérieur, dont ses colonies naissantes devaient être le véhicule, en lui fournissant chaque jour de nouveaux moyens de développement et de succès. Déjà le créateur du commerce français, Colbert, par les dispositions les plus sages, avait donné un nouvel essor à l'industrie nationale et créé ces manufactures, monumens impérissables de sa savante administration et que les étrangers ne cessent d'admirer et d'envier; mais c'était peu de produire, il fallait rendre ces produits fructueux pour l'état en facilitant aux étrangers les moyens de les acquérir.

D'un autre côté, les colonies nouvelles, dont il prévoyait la haute destination, avaient besoin d'un régime protecteur qui favorisât l'importation de leurs denrées dans le royaume, et de-là leur exportation dans les ports

étrangers. Pour remplir ce double but , ce grand homme d'état conçut l'idée d'établir des ports francs , conception vraiment neuve , si utilement imitée depuis par d'autres nations , conception heureuse qui ouvrait une foire et un marché perpétuels à tous les navires et à toutes les marchandises de l'Europe.

Il ne sera peut-être pas hors d'œuvre de présenter ici un rapprochement qui n'a point encore , que nous sachions , été fait par aucun économiste , entre le système imaginé par Cromwel et celui que créa Colbert.

Tous deux sont diamétralement contraires , et tous deux sont calculés sur la situation et les besoins respectifs des deux nations. L'un repousse les étrangers , et l'autre les attire. Le premier semble dicté par l'égoïsme , le second par une généreuse philanthropie. Cependant tous deux ont été conçus par le même esprit , et établis dans le but unique de favoriser le commerce national de deux Etats , combiné sur la différence des positions.

L'Angleterre était pauvre ; elle avait peu de produits indigènes à offrir aux étrangers , en échange des cargaisons qu'ils importaient dans ses ports ; elle les repoussa ; elle dit à ses négocians : nous avons fermé nos marchés à l'Europe ; les siens vous sont ouverts , profitez-en ; mettez en mer ; gagnez le bénéfice du frêt , de la commission , de la revente , des avitaillemens , des constructions et radoubs ; allez chercher fortune , et revenez avec vos profits : voilà l'acte de navigation.

La France , au contraire , était riche en produits , et

son système fut calculé sur sa richesse. Elle dit à ses cultivateurs et à ses fabricans : multipliez vos productions , je me charge des débouchés. Elle dit aux étrangers : venez dans mes marchés , vous y trouverez en abondance et en franchise de droits , presque tous les articles qui sont nécessaires à votre consommation ; apportez-nous vos cargaisons en échange ; accourez , vendez et achetez , voilà les ports francs. C'est ainsi que des moyens contraires ont néanmoins produit les mêmes effets et accru la prospérité du commerce dans les deux Etats.

Toutefois il faut le dire, l'acte de navigation des Anglais a de grands avantages sur le port franc des Français ; et affranchit de la crainte des repressailles de la part des nations d'Europe, il n'offre plus l'ombre d'un danger, et tout est profit dans son exécution. Le port franc , au contraire entraîne un inconvénient grave dont l'effet doit être senti. Il favorise sans doute l'exportation de nos denrées et des articles de nos manufactures que les étrangers sont assurés de trouver en tout temps dans ses immenses magasins. Il attire encore les navires de toute les nations par la certitude d'y trouver en entrepôt presque tous les genres de marchandises étrangères ; mais d'un autre côté il nuit à l'activité et à l'accroissement de la marine. Le négociant français assuré de trouver dans le port franc un débouché prompt et facile de ses marchandises , ne s'occupe plus des moyens de les faire exporter lui-même dans les marchés de consommation ; ce sont des capitaines étrangers qui s'en chargent. De là , résulte pour nous la perte des bénéfices du commerce d'économie que nous aurions

pu faire ; moins d'activité dans notre marine , un moindre nombre de navires en construction , en charge et en mer , puisque ce sont des navires non nationaux qui se chargent d'exporter nos propres productions , et de nous approvisionner des articles étrangers , nécessaires à notre consommation ou à nos fabriques.

Qu'on ne pense pas que le mal que nous signalons ne soit que le fruit de nos craintes ; il est le résultat positif des faits et de l'expérience. Avant la révolution , il existait en France deux ports francs , Bayonne et Marseille. Nous ne nous occupons ici que du dernier , dont les mouvemens maritimes nous sont mieux connus. Marseille , à l'époque de sa grande prospérité , étendait son commerce dans les quatre parties du Monde ; mais celui des côtes de la Méditerranée et celui du Levant , presque exclusifs pour elle , étaient les principaux fondemens de sa richesse. Les échelles du Levant et de la Barbarie , depuis Salonique et la Cavale jusqu'à Alger , toujours en suivant les côtes de la Méditerranée qu'elles ceignaient dans les deux tiers de sa circonférence , les échelles , disons-nous , étaient peuplées de puissantes maisons françaises dont les majeures étaient à Marseille , et dont le commerce n'était fait que par des navires français.

Mais toute la côte d'Italie , mais le petit cabotage depuis Marseille jusqu'au fond des Calabres et même jusqu'à l'Adriatique étaient devenus , grâces au port franc et à l'indifférence de nos armateurs , le privilège presque exclusif des capitaines et des patrons Génois.

Chaque année ils prélevaient sur le commerce français des sommes énormes , indépendamment de celles que la contrebande leur procurait sur les côtes de Calabre. Combien d'autres faits on pourrait relever encore, sur-tout relativement au port franc de Livourne, fondé presque à côté de celui de Marseille, établi sur une échelle plus large, et qui par les faveurs qu'il avait obtenues du grand duc , était devenu plus que Marseille même, l'entrepôt de nos denrées coloniales : mais , nous en avons dit assez pour signaler les avantages des ports francs , sans en dissimuler les inconvénients.

(*La suite aux Numéros prochains.*)

POLITIQUE.

LES BOURBONS , NOS LIBERTÉS ET L'ÉGALITÉ POLITIQUE.

Que tous les masques tombent ! Vous tous qui voulez les Bourbons , vous êtes les seuls et vrais soutiens de nos libertés. Eh qui veut le despotisme ? Il faut aujourd'hui une tête de bronze pour concevoir le despotisme , et un bras de fer pour être despote. La liberté de la presse est menacée : ce n'est qu'une menace. Que tous les publicistes se rassurent donc ; mais aussi , plus d'arrière-pensées. Il est tems de regarder en face la France éperdue ; mais la France franchement royaliste. Plus de salut sans les Bourbons et nos libertés. N'en croyez pas de vaines déclamations , vociférées par d'obscurs ambitieux , qui ont peut-être , à leur profit , un despotisme tout arrangé pour l'occasion.

Le trône des Bourbons ne peut se fonder que sur nos libertés. Que les députés de gauche et de droite se réunissent donc , qu'ils se défendent de l'infatigable corruption,

qui tend autour d'eux ses réseaux d'or ! Que leur opinion soit unanime , et nous jouirons de la liberté de la presse ! Qu'on fasse le sacrifice même de la liberté individuelle , si l'on craint l'anarchie , mais que la presse reste libre ; si l'arbitraire pouvait précipiter un citoyen dans les cachots , que du moins le parent , l'ami puisse faire entendre les cris de la victime. Qu'on ne soit pas la dupe d'une assertion insidieuse : c'est la liberté de la presse , dit-on , qui a enfanté ce nouveau parricide. Non , c'est son esclavage. Pendant cet esclavage , qui n'a jamais existé que pour les royalistes , les révolutionnaires ont , sans contradicteurs , débité leurs maximes régicides. Ils ont empoisonné les esprits faibles : on vient d'en recueillir les détestables fruits. Quand la liberté a été enfin arrachée aussi au profit des royalistes , ils n'ont pu , sans doute , déraciner tout d'un coup les arbres de mort plantés par les assassins , mais ils ont du moins semé des doctrines pures et saines. Quoi , grand Dieu ! c'est au moment de l'assassinat d'un Bourbon , qu'on veut briser les plumes consacrées à leur défense . destinées à combattre corps à corps les régicides. Ils n'ont pu empêcher , dira-t-on , celui du duc de Berry. Eh ! malheureux ! faut-il briser son glaive quand on a été vaincu , et ne faut-il pas au contraire l'aiguiser pour de nouveaux combats ! Oui tous les Français veulent les Bourbons ; ils ont en exécution l'horrible attentat qu'un monstre vient de commettre. Son auguste victime ne demande pas que nos libertés descendent avec lui dans la tombe ; il implorait , en expirant le monarque pour son assassin ; et des ministres téméraires oseraient nous punir d'un noble sentiment , que tout Français porte gravé dans son cœur ! Ne le croyez pas ! nous périrons s'il le faut , pour garder les Bourbons , nos libertés et l'égalité politique.

SUR L'ASSASSINAT DU DUC DE BERRY.

Un forfait exécrable vient d'être commis sur la personne d'un des héritiers présomptifs de la couronne. Tout Français frémit ; son sang bouillonne dans ses veines ; il reste confondu , muet , stupéfait d'horreur et d'étonnement. Il croit veiller ; la vérité lui semble encore le mensonge. Il s'interroge ; il se demande comment ce crime a pu être exécuté par un Français sur la personne d'un Prince français , brave , loyal , l'ami , le compagnon de nos guerriers. O malheureuse patrie ! j'avais pensé que tes jours de deuil étaient finis , et que la Providence , fatiguée de tes maux , touchée de tes regrets , avait fermé pour jamais l'abîme de tes malheurs. A peine sortie de tes ruines , on s'attache à t'y replonger toute entière. Les lys de la couronne blessent l'œil de la trahison ; elle ne veut voir sur ton front que les cyprès révolutionnaires , et dans ta main , que le poignard des régicides.

Certes , quelque voile qu'on jette sur un pareil forfait , il ne part pas de la main d'un seul homme.

L'assassinat d'un simple particulier peut avoir pour motif le sentiment de la vengeance ; mais l'assassinat commis sur les Princes , a des motifs plus profonds , plus étudiés , plus étendus. Que de fils divers s'entremêlent , se croisent et se nouent à cette terrible catastrophe !

Les misérables qui tramaient ce forfait tout révolutionnaire , ne visaient pas à tuer un seul homme , mais à tuer l'honneur de la France et la paix du Monde.

La famille des régicides , loin de s'éteindre , s'est ac-

crue. N'ayant plus de Roi martyr à assassiner , elle gardait en dépôt sa vieille arme , rongée de rouille et de sang , pour couper dans sa racine l'arbre de la légitimité.

Quels étaient les forfaits de ce Prince , massacré dans la force de l'âge ? Sa bravoure , sa franchise , sa loyauté , sa popularité : il livrait à découvert sa poitrine , aussi peu plastronnée que ses sentimens. C'est de lui qu'on pouvait dire :

Par l'honneur des Français il se croyait gardé.

Qui ne voit en effet , comme l'a si bien exprimé M. de la Bourdonnaie , avec ce sentiment tout chevaleresque , tout royaliste , tout patriotique , car il faut ici rendre les mots à leur véritable acception ; qui ne voit l'effet contagieux de ces principes entassés dans les journaux anarchiques.

Mais n'aperçois-je pas le Fanatisme , le front chargé d'ombres , et méditant à côté d'un poignard ?

Va-t-il , par le poison de quelque infâme écrit ,
D'un nouveau *Sand* encor fanatiser l'esprit ?

Honteux de voir la paix briser son fol ouvrage ,
De l'Anglais assoupi réveiller le courage ?

Prêchant l'impiété , le massacre et le vol ,
De son sanglant bonnet coiffe-t-il l'Espagnol ?

Du front de Ferdinand fait-il cheoir la couronne ?

Ou pour le jeune essaim , qu'à son art il façonne ,
Ses discours tout pétris d'athéisme et de fiel ,

Chassent-ils enfin Dieu de l'empire du ciel ?

Non. Il forge un succès pour un nouveau Seide.
 Il aiguise avec joie un poignard régioïde ;
 Ce poignard qui d'Henri perça jadis le sein ;
 Et le monstre , en hurlant , en arme l'assassin.
 L'assassin part : du Prince il approche ; il épie
 le flanc où va son bras plonger ce fer impie.
 Le Prince , frappé , tombe ; et , presque inanimé ,
 De son sang , à longs flots , rougit l'objet aimé ;
 Cet objet qui , paré des roses du bel âge ,
 Du chaste hymen encor lui promettait un gage.
 O Prince malheureux ! ô spectacle inhumain !
 Mes pinceaux effrayés s'échappent de ma main.
 En vain à l'espérance un art savant se livre :
 Dans peu d'instans , dit-il , j'aurai cessé de vivre.
 Sa mâle fermeté ne l'abandonne pas ;
 Il arrache le fer précurseur du trépas.
 O vous , mortels glacés ! vous dont l'âme haïneuse ,
 Repousse avec dédain la pitié généreuse ,
 Dépouillez votre orgueil , et par un noble effort ,
 Approchez de ce Prince , et contemplez sa mort.
 A son Roi , sa patrie , à son culte fidèle ,
 D'un preux et d'un chrétien il offre le modèle.
 Parmi tous ces objets , si chers à son amour ,
 Pour l'infâme assassin qui lui ravit le jour ,
 Il fait des vœux ; son sort et l'occupe et le touche ;
 Il meurt : et le pardon erre encor sur sa bouche.

Le chevalier DU PUY-DES-ISLETS.

MOUVEMENS MARITIMES.

POUR LA MARTINIQUE ET LA GUADELOUPE.

Pour la Martinique. — *L'Adolphe et Clara*, de 240 tonneaux, capitaine Smith, partira le 15 février. S'adresser à MM. Vassal et compagnie.

Pour la Martinique. — Le navire *le Petit-Louis*, de 500 tonneaux, capitaine Frietz, partira le 26 février. S'adresser à MM. Mallet, frères, rue Chaussée d'Antin.

Pour la Martinique. — *Les Deux-Frères*, capitaine Durand, partira incessamment. S'adresser à MM. Mallet, frères.

Pour la Martinique. — *La Félicie*, de 400 tonneaux, capitaine Auvrai, partira le 25 février.

Pour la Guadeloupe. — *L'Aimable Eulalie*, capitaine Lesage. S'adresser à MM. Mallet frères.

POUR SAINT-THOMAS ET SAINT-DOMINGUE.

Le brick *l'Auguste*.

Pour le Port-au-Prince. — *La Marie-Anne*. S'adresser à M. Coranson, rue Montmartre, n°. 113.

L'OBSERVATEUR

DES COLONIES , DE LA MARINE , DE LA POLITIQUE , DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS.

DES FACTIEUX.

Depuis le meurtre horrible qui jette dans la consternation la France entière , qui n'eût pensé que les prédicateurs de la sainte anarchie nous feraient grâce , pour quelque tems au moins , de leurs fastidieuses homélies , réchauffées au brasier révolutionnaire. Mais quelle était notre erreur ! Ces fidèles missionnaires sont doués d'une ferveur qui ne se rallentit pas si vite. Au bruit de l'assassinat du duc de Berry , frappés comme d'un coup de foudre , ils sentirent expirer sur leurs lèvres , glacées par la terreur , leur séditieuse loquacité. Le second jour , semblables à des oiseaux de nuit , ils ne sortirent de leur retraite , dit-on , que pour se glisser dans quelques groupes obscurs , avides d'y explorer des opinions plus conformes à leurs doctrines.

Mais à peine rassurés sur les premiers interrogatoires du frère et ami Louvel , la voix leur est revenue , comme par un prestige ; ils ont taillé leur plume , et

repris leur attitude hostile. Accusés, ils se sont installés accusateurs. Ils ont traduit et dénoncé au tribunal de la vengeance ces royalistes assez hardis pour frapper leurs discours pervers d'un soupçon de complicité dans l'attentat commis sur un fils de France. Sublime tactique ! Marat ni Thomas Payne, dans leurs jours de triomphe, n'auraient pas mieux fait.

Ces instituteurs d'anarchie, ils voudraient forger à leur bénéfice un despotisme tout-à-fait commode, tout-à-fait à leur discrétion.

Pour être bon Français, suivant eux, il faut les croire et se soumettre, sans examiner. Suivant eux, le dépôt de la foi, de l'honneur, de la probité leur appartient exclusivement. Suivant eux, c'est à leurs mains *spécialement*, qu'il faut confier le sort des mœurs, du culte, de la morale et de la monarchie. Voilà, je l'avoue, de plaisans gardiens qu'auraient les mœurs, le culte, la morale et la monarchie !

Jamais on n'a poussé plus loin le scandale de l'hypocrisie.

Ils nous font l'honneur de nous croire trop stupides pour les entendre ! Les pauvres gens ! Nous leur pardonnons de grand cœur : leurs talens ne sont pas au niveau de leur orgueil.

Suivons à la piste ces grands hommes, si déliés, si subtils, si amphibologiques ; ils se trahissent jusques dans les formules de leur style. Leur arrive-t-il, dans l'accès d'un enthousiasme factice, de nous préconiser leur pur amour pour les Bourbons, pour l'auguste chef

de la dynastie régnante , ils ont toujours à leur service une périphrase officieuse. Ils ne vous disent pas non plus franchement *notre Roi* , mais *votre Roi* ; en effet , notre Roi n'est pas le leur. En s'exprimant comme les vrais royalistes , ils craindraient trop de s'exposer aux yeux du parti.

Prouvant la candeur de leurs journaux par l'*ignardise* de l'assassin Louvel , ils affirmaient témérairement qu'il ne savait ni lire ni écrire. Louvel leur donne lui-même un démenti formel : Ce misérable a si bien pâture sur leurs feuilles , qu'il en a pompé le suc par extraits depuis quatre années , et les poisons qu'il en a recueillis étaient dirigés contre la famille royale.

Mais je suppose que Louvel n'ait jamais lu , ni même jamais entendu lire aucun journal ultra-libéral : est-ce Louvel lui seul que ces Messieurs s'étaient promis d'endoctriner charitablement ? Ne se sont-ils pas chargés de porter la lumière dans les contrées les plus lointaines ? Leur doctrine ne voyage-t-elle pas de province en province , et d'Etats en Etats : de Paris à Londres , en Autriche , en Prusse , en Espagne , en Portugal , en Hollande , en Russie , au Kamchatka ? Ne daigne-t-elle pas aussi , cette illustre cosmopolite , faire un tour en Amérique , dans l'Inde , et jusqu'à la Chine peut-être ; car qui peut assigner des bornes à son amour pour l'humanité ? Il est donc clair comme le jour , qu'il fallait absolument que des libéraux vinssent au monde , pour que ce pauvre globe terriqué pût jouir de la félicité qui lui est déparée , depuis que nos savans professeurs

tiennent école gratuite pour tous les peuples de l'univers.

Cependant , si quelque jour les souverains de l'Europe , imitateurs du débonnaire Henri IV , et même du despote Louis XIV , fatigués d'entendre nos docteurs évangéliser leurs sujets , se chargeaient eux-mêmes de leur éducation , s'ils se fâchaient sérieusement , que deviendraient nos prédicateurs ? Répondraient-ils à cent mille bouches de bronze avec l'artillerie de *la Minerve* et du *Constitutionnel* ? Chassés de leur berceau , plus malheureux que Denis le tyran , ces grands hommes ne trouveraient pas même une Corinthe pour y enseigner à lire. C'est un métier dangereux que celui de perturbateur du repos des nations. Mais quel est le médecin assez habile pour guérir les cerveaux attaqués de cette maladie !!

Placés en ce moment dans une position très-critique , en vain ils veulent fondre leur doctrine avec le sentiment national , la nation les repousse ; se pressant autour de son Roi , elle ouvre avec lui les yeux sur leur doctrine perverse ; ils ont beau la caresser , elle est sourde à leurs cajoleries ; elle s'obstine à voir dans leurs mains le couteau qui a tué le duc de Berry et la paix de l'Europe.

Cependant , toujours fidèles à leur système d'hypocrisie , ils semblent déplorer la mésintelligence qui règne entre eux et les royalistes ; ils affectent un langage plus décent et des formes plus souples ; ils leur proposent de déposer leur haine , et de cimenter une union fraternelle sur l'autel de la Concorde. Sincèrement , quelle

confiance peut s'établir entre un vrai royaliste et un véritable ultra-libéral : l'un placerait dans la balance la franchise , et l'autre la fourberie :

Tu me parles de paix , et ton cœur en est loin.

Je ne sais si un rapprochement eût été plus difficile entre un amant de la monarchie , et un amant de la liberté de quatre-vingt-treize. Ces vieux jacobins étalaient , au travers de la laideur du crime , je ne sais quelle franchise sauvage qui faisait peur , mais qu'on méprisait encore moins que les souplesses dangereuses de certaines gens. Leur visage était horrible , mais il se montrait à découvert. Les hommes qui travaillent à consommer nos ruines et nos malheurs , avec des formes plus attrayantes , n'en sont que plus dangereux ; ils ont l'air de vous sourire , mais leur joie masque un poignard ; leur bonnet rouge est dans leur poche , et leur stylet caché sous leurs habits.

Le Chevalier Du PUY-DES-ISLETS.

DES COLONIES.

Le commerce est l'âme d'un Etat , comme la marine en est le soutien , et les colonies en sont le moyen vivificateur. Ces vérités n'ont été contestées de personne , pas plus que celles que l'Europe doit à la découverte de l'Amérique. C'est aux améliorations toujours croissantes de son industrie , de son commerce , de ses arts , qu'elle lui doit sur-tout le développement de ces connaissances qui , en éclairant les esprits , ont frappé tant d'abus.

et dissipé de si funestes erreurs. Sans les colonies , il n'y aurait plus de prospérité depuis Cadix jusqu'à Archangel , dans les villes comme dans les campagnes ; sur le bord de la mer comme dans l'intérieur des terres , puisque le bien-être des Européens , puissans ou faibles , riches ou pauvres , cultivant les lettres , les sciences , les arts , ou simples ouvriers , est subordonné au sort des colonies.

Toutes les nations qui ont cultivé la marine , ont joué un très-grand rôle. *Tyr* devint la reine des mers , s'enrichit des dépouilles du Monde , et *Athènes* eut la supériorité sur toutes les républiques de la Grèce ; *Carthage* a disputé l'empire de l'Univers ; *Rome* n'eût pas étendu si loin ses conquêtes , si elle n'eût pas équipé des flottes ; *Venise* , sortie des fanges d'un marais , a fait trembler l'Orient et enrichi l'Occident par son industrie ; *l'Espagne* a presque obtenu la monarchie universelle , dans le tems que ses flottes découvraient un nouveau Monde ; et *la Hollande* , pauvre et esclave , a trouvé dans ses vaisseaux , la richesse et la grandeur ; ses pavillons ont été l'étendart de sa liberté.

Tant que les Anglais restèrent dans leur île , ils furent tour-à-tour envahis ou subjugués. Un seul moyen s'offrait pour les affranchir de cette pénible et humiliante situation , c'était celui d'imiter les Espagnols , et de fonder comme eux des colonies. Ils commencèrent donc par faire un commerce clandestin avec les possessions espagnoles ; ils coururent ensuite sur leurs bâtimens marchands , et finirent par s'emparer des pays

qui ne leur appartenâient point par le droit de découverte , mais qu'ils s'arrogèrent par celui de conquête.

L'Angleterre , du sein de ses rochers , et parmi les orages de son gouvernement , a souvent fait pencher la balance de l'Europe. Elle lui a échappée toutes les fois que la France l'a attaquée jusques dans les chantiers mêmes de sa marine.

Dès la fin du 17^e. siècle , l'Angleterre marchait à l'empire maritime , tout en accusant la France d'aspirer à la monarchie continentale. Depuis cette époque , le léopard britannique ne s'est présenté aux yeux des souverains de l'Europe , que sous des dehors séduisans et faits pour les rassurer sur leur sort. Malheureusement , ils ne se sont pas aperçu , qu'en arrachant à la France , sur le continent de l'Amérique septentrionale , 900 lieues en latitude nord , et 666 lieues 273 en longitude ouest , il portait un coup mortel à l'équilibre européen.

L'Angleterre , par ses succès , ne connut plus de bornes à son audace enflammée ; l'Océan ne put éteindre l'ardeur de sa soif ; l'*Afrique* tressaillit d'horreur , en voyant le léopard arriver dans son sein ; ses enfans éplorés cherchèrent inutilement dans les déserts un asile contre sa férocité ; les eaux du *Sénégal* se changèrent en flots de sang ; la *Gambie* et le *Zaïre* retentirent de ses hurlemens ; et le cap de *Bonne-Espérance* vit avec surprise le lion de la Belgique fuir à son aspect , et renoncer à ses domaines. L'*Asie* enfin lui opposa vainement ses énormes éléphants et ses monstrueux serpens : le globe entier devint sa proie.

Malgré les pertes considérables , que les traités d'*Utrecht* et de *Fontainebleau* avaient fait éprouver à la France , il lui restait encore , en Amérique , la ville de la *Nouvelle-Orléans* , et un peu de terre autour de cette capitale ; *Saint-Domingue* , la *Martinique* , la *Guadeloupe* , *Marie-Galante* , la *Désirade* et deux petites îles sur le côté du banc de Terre-Neuve.

La France se consola de ces cruels sacrifices , en pensant qu'il lui restait *Saint-Domingue* , cette nouvelle Tharsis , à laquelle la nature a donné la fertilité pour apanage. Les forêts de cette île lui présentèrent ses arbres précieux , les *lauriers* , les *acajous* , les *gayacs* , les *ébéniers* , et les bois satinés roses et jaunes ; ses montagnes s'entrouvrirent pour répandre l'*or* , l'*argent* , le *cuivre* , le *cristal* ; et le sol vierge de ses plaines , ces trésors qui élevèrent la mère-patrie au faite de la splendeur.

Malheureusement , *Saint-Domingue* , depuis 1586 , n'avait pas cessé de porter ombrage à l'Angleterre. Cette île , à plusieurs reprises , ressentit les funestes effets de cette jalousie , lorsque la révolution vint suspendre cette prospérité qu'il est encore au pouvoir de la métropole de lui rendre.

Malte , malgré la petitesse de son territoire , a promené fièrement son pavillon sur les mers. *Gènes* n'a pas craint de braver les efforts redoutables des Turcs ; et la France , dont la marine , sous Charlemagne , servit de barrière aux inondations du Nord , qui porta des conquérans en Asie , sous le premier des *Philippes* ; qui reparut

avec éclat sous Louis XIII, où elle trouva un Richelieu ; enfin qui fit trembler l'Europe sous Louis XIV, l'Angleterre sous Louis XVI, n'oserait plus se montrer sur les mers, dont les ondes jadis s'entrouvaient avec respect, pour laisser passer un pavillon sans tache ! Loin de nous une idée semblable !

Rome apprit à ses ennemis l'art de vaincre dans l'ancien Monde ; la France n'apprendra-t-elle pas de sa rivale, l'art de peupler, de cultiver et de gouverner le nouveau.

Qui eût jamais pensé que cette colonie, la reine des Antilles, la source de la gloire de la nation française, serait précisément celle que l'on proposerait au gouvernement d'abandonner ; eh ! pourquoi ? pour aller à l'aventure dans les ports des *Etats-Unis*, du *Mexique*, de la *Terre-Ferme*, du *Brésil*, de la *Plata*, de la *mer du Sud*, essayer, sans flotte, avec environ 300 bâtimens marchands, à lutter, pour la concurrence, avec l'Angleterre qui a une flotte respectable, 20,000 navires. Ces navires circulent depuis le fond de la baye d'Hudson jusqu'à l'isthme de Panama, et depuis Porto-Cabello jusqu'à la Vera-Cruz. Bien plus, la Grande-Bretagne ne possède-t-elle pas, tant en Amérique, en Asie, en Afrique qu'en Europe, 66 établissemens qui ont 4,616 lieues et demie de long, sur 3,078 lieues de large, et dont le commerce a été illimité pendant ces trente dernières années ?

Puisse la France se persuader, qu'elle deviendra puissance du second ordre, du moment qu'elle sera privée de ses colonies, parce que sans elles, point de marine, et sans marine point de commerce.

Mais il était réservé à l'influence de l'étoile des Etats-Unis, d'arrêter l'audace du léopard, d'arracher, en 1783, à l'Angleterre, tout le pays compris entre le 25^e. et le 42^e. degré de latitude septentrionale, et depuis le 78^e. jusqu'au 100^e. degré de longitude occidentale ; c'est-à-dire 340 lieues nord et sud, et 440 lieues mineures de l'est à l'ouest, sur ce parallèle ; et de partager avec la superbe Albion, le commerce de l'Inde, de la Chine, du Japon et de l'Amérique méridionale.

La Russie, à son tour, malgré la vaste étendue de son territoire, a cru devoir imiter un si noble exemple. Ses relations d'amitié avec la Perse, allarment déjà les Anglais dans l'*Indostan*. Elle vient de faire réparer avec soin les routes de St.-Pétersbourg à *Kamschatka*, pour communiquer plus facilement avec les îles situées sur la côte de ce dernier pays. Elle entretient, par l'Asie, une communication régulière entre l'Amérique et l'Europe. Elle possède dans le *détroit de Norfolk*, au nouveau Monde, un fort de 100 pièces de canon, pour y faire respecter son pavillon. Depuis 1813, les Russes ont poussé leurs limites le long de la côte nord-ouest de l'Amérique, à plus de cinq cents lieues au-delà de la rivière Columbia, et se sont établis à *Bodega*, dont le territoire offre tous les avantages nécessaires au commerce, et qui n'est qu'à 30 lieues de la colonie la plus éloignée, que les Espagnols ont dans la Californie ; ils y ont envoyé des troupes en décembre 1819. Leurs colonies s'accroissent d'une manière étonnante, tant dans l'est de l'Asie, que dans la côte nord-ouest de l'Amé-

rique , dont les naturels qui ne vivent que de chasse et de pêche , commencent à leur fournir les pelleteries employées pour leur commerce avec la Chine. Chaque année enfin , ils expédient de la côte nord-ouest de l'Amérique , un grand nombre de bâtimens chargés de fourrures , qui doublent le cap de Bonne-Espérance , et se rendent dans le golphe de Finlande avec leurs riches cargaisons.

Il est donc de la gloire de la France , dont la population , le génie , l'industrie et les manufactures ne le cèdent à celles d'aucune autre puissance , de tirer tout le parti possible de sa position géographique sur les deux mers. Il lui conviendrait de faire respecter les possessions, que les souverains coalisés ne lui ont sans doute reconnues en 1815, que pour la mettre à même de s'opposer à l'ambition démesurée de l'Angleterre , dont la prépondérance s'étend d'un pôle à l'autre. Restera-t-elle sourde aux vœux de l'Europe entière ? laissera-t-elle pourrir dans ses ports , ces vaisseaux qui soutenaient jadis avec orgueil l'éclat du pavillon français ? D'où vient donc cette inertie ? Aurait-elle été , par hasard , humiliée au point de renoncer à des escadres d'évolution , à reparaître sur les mers comme puissance du premier ordre , et à se laisser paisiblement dépouiller par l'Angleterre ?

Le chevalier DROUIN DE BERCY,

DU COMMERCE EXTÉRIEUR

ET DE L'ACTION QUE LES COLONIES EXERCENT SUR LUI.

Il nous reste à examiner quels effets utiles l'établissement des ports francs produisit en faveur des colonies , et de la vente de leurs produits aux étrangers.

Il est certain que les denrées coloniales n'étant passibles d'aucun droit à leur entrée dans les ports francs , y trouvaient un grand avantage pour leurs exportations. Mais les ports francs , réduits aux deux places de Marseille et de Bayonne , n'offraient pas une échelle assez vaste au développement que nos colonies aspiraient à obtenir. L'époque précise de leur véritable prospérité ne remonte pas au-delà du jour où fut rendue l'ordonnance qui accordait à nos denrées coloniales le droit d'entrepôt dans les principaux ports de mer de la métropole.

C'est alors que l'on vit nos Antilles , et sur-tout St.-Domingue , s'élever à ce point de richesses où la révolution les trouva. C'est alors que leurs produits variés furent versés abondamment sur les différens marchés , sur-tout au midi et au levant de l'Europe. C'est alors enfin qu'on vit notre marine , notre commerce extérieur s'accroître et notre balance commerciale s'améliorer successivement toutes les années , malgré les erreurs de nos traités de commerce , et notamment de celui de novembre 1786 , contracté avec l'Angleterre.

En 1789 , l'actif de notre balance s'élevait , depuis quelques années , à peu près à 25 millions de francs. A qui devions-nous cet état prospère ? C'était à nos colonies seules , et surtout à Saint-Domingue. Pour s'en

convaincre, on peut voir au bureau de la Balance du Commerce, pour quelle somme annuelle figure l'exportation de nos denrées coloniales. Mais il est des faits qui n'ont pas besoin de preuves; on ne démontre pas l'évidence. Il est constant, pour tout homme versé dans cette partie de l'économie politique, que les denrées coloniales ont été en tout tems, depuis l'établissement des colonies, le principal aliment de notre commerce extérieur, de notre marine et de notre richesse.

Aujourd'hui, nous irons plus loin encore, et nous dirons : point de commerce extérieur, sans colonies; sans elles point de marine. Les hommes qui ne savent juger que sur l'apparence et sans rien approfondir, seront tentés de prendre cette proposition pour un paradoxe. Ils diront, d'après l'état florissant de notre agriculture et l'excédant de ses produits, que nous pouvons verser dans la consommation étrangère, d'après le nombre et la qualité des articles manufacturés que nous pouvons lui fournir : comment admettre que notre commerce extérieur puisse ne pas prospérer et ne pas nous donner une balance utile? Sans contester la réalité des productions agricoles, et notamment des vins, des eaux-de-vie, des fruits du Midi, et même des grains que dans les bonnes années nous pouvons offrir aux étrangers; sans contester le nombre, la variété et la supériorité de nos manufactures, et sur-tout leur activité incontestablement due au système continental, nous demanderons à notre tour, comment il se fait que, depuis cinq ans de paix; notre commerce extérieur languisse dans une stagnation déplorable? Comment il se fait que les magasins de nos fabri-

cans, ceux de Lyon peut-être exceptés, regorgent de marchandises invendues et presque invendables ? Comment il se fait que les négocians et les marchands, grands ou petits, se plaignent partout également de la langueur des affaires ?

Ajoutons que le commerce n'est plus une science occulte pour aucun gouvernement; tous en connaissent le jeu et les ressorts. Aucun d'eux n'est disposé à payer un tribut à un Etat voisin ou rival. Tous aspirent également à s'affranchir et à se suffire à eux-mêmes, sous le rapport des arts industriels. Le jour n'est pas loin peut-être où les Etats les plus riches en ce genre, seront obligés de circonscrire leur fabrication dans un rapport qui dépasse peu les besoins de leur consommation intérieure; alors, qu'exportera-t-on ? Les produits agricoles, sans doute; mais leur besoin diminuera avec les moyens d'y suppléer. Le tems est venu où chaque gouvernement est obligé de compter rigoureusement avec lui-même pour n'être pas pris au dépourvu. Les Etats qui ont des colonies riches, puissantes, bien administrées sont seules dans l'exception; parce que les denrées coloniales sont devenues un besoin de première nécessité pour toutes les classes; parce que, peu ou beaucoup, il faut qu'on en consomme, et qu'on ne peut plus s'en passer; parce qu'elles deviendront enfin dans tous les marchés, sinon l'article unique, du moins l'article principal d'échange ou de vente.

Et c'est dans de pareilles circonstances, c'est lorsque nous avons autant perdu et si peu gagné, que des rhéteurs indiscrets nous proposent gravement d'abandon-

ner St.-Domingue , parce que des nègres s'en sont emparés , ou de traiter avec eux , pour obtenir une faible indemnité au prix de laquelle le gouvernement sanctionnerait leur usurpation ! Certes , le plan est nouveau ; reste à savoir s'il est juste , moral et patriotique. A entendre ces écrivains , on serait tenté de croire que la France a justement perdu ou abandonné ses droits sur Saint-Domingue ; mais cette colonie appartenait-elle ou non à la France ? Le Roi en était-il le souverain légitime ? A-t-il traité avec les nègres ? A-t-il reconnu et sanctionné leur usurpation ? L'état de guerre , pour avoir été suspendu par le cours des événemens , a-t-il cessé ? Les colons , pour avoir été dépouillés par la violence , ont-ils perdu leurs droits sur leurs propriétés ? Quel est l'acte légal du gouvernement qui les dépouille ? Quel est la compensation qu'ils ont obtenue pour leurs pertes ? Voilà des questions positives , toutes appuyées sur les principes les moins contestés et les moins contestables du droit des gens. Il faut y répondre d'une manière franche , directe , et ne pas se jeter dans de déplorables arguties sur les droits et la liberté des noirs. La question n'est pas là , on le sait bien ; mais on affecte de tout confondre. L'abolition de la traite et la liberté des noirs n'ont rien de commun avec les droits du gouvernement français sur la colonie , avec ceux des colons sur leurs habitations. Souveraineté , propriété , voilà les titres incontestables sur lesquels reposent nos droits , et qu'il nous est loisible de faire valoir en tout tems. Une puissante expédition française le tenta en 1802 ; le succès couronna ses premiers efforts. Si , depuis , des motifs ,

dont nous ne voulons pas nous souvenir , neutralisèrent les fruits que nous devons attendre de la victoire , est-ce un titre pour sanctionner l'usurpation des noirs et consommer la ruine d'un grand nombre de citoyens français ?

Quoi , parce qu'une expédition n'aura pas été heureuse contre la colonie , faudra-t-il y renoncer , et ne pourrait-on pas en entreprendre une nouvelle , calculée sur des plans plus nouveaux ou plus sages ? Il s'agit bien de savoir si l'on se battra. Eh ! sans doute il le faudra , si les détenteurs refusent d'accepter des conditions raisonnables , et de rendre la souveraineté de la colonie à qui elle appartient , et les propriétés à leurs maîtres. Mais il s'agit de savoir si , dans l'état des choses , le gouvernement peut , sans que la France ait le droit de l'accuser d'incurie ou de faiblesse , renoncer à une possession sur laquelle repose tout l'avenir de notre commerce extérieur. Nous n'hésitons pas à le dire avec une profonde conviction , heureux les peuples qui ont des colonies ; les bénéfices du commerce leur appartiendront un jour exclusivement ; car les denrées coloniales seront bientôt peut-être les seuls articles sur lesquels reposeront les échanges et les profits. Il est permis d'espérer que le gouvernement , calculant à froid les sacrifices que la perte de Saint-Domingue lui coûte , n'hésitera pas à prendre tous les moyens que la sagesse lui inspirera pour rentrer dans cette importante possession. Quant aux amis des noirs , nous leur conseillons de parcourir les états des importations et des exportations du commerce de Saint-Domingue , dans le tems de sa

prosperité ; et quand ils en seront bien pénétrés , nous les inviterons sans crainte alors à se montrer un peu moins cosmopolites et un plus Français.

BLANC DE VOLX.

MARINE POSITIVE ET POLITIQUE.

Cinquième Lettre.

Le département de la marine, Monsieur, acquiert dans ce moment, une valeur de position très-remarquable. Depuis quatre ans, ce département n'a jamais été qu'une redondance politique. Toutes les fois qu'on a composé un nouveau ministère, le président du conseil acceptait les collègues de tous les autres départemens. Le portefeuille de la marine reste toujours sur un dernier plan ; on a l'air d'abord de le traiter sans conséquence ; mais la présidence du conseil donnée, alors le président comprend de quelle importance il est pour lui, d'avoir un un écho bien fidèle, une *doublure* bien souple, un monsieur de *l'Assurance politique*, et le trident est jeté dans les mains du premier ami venu du président. On ne s'informe pas si son talent se borne à diriger *la poste aux lettres*, ou *la police* ; s'il sait inspecter passablement des *chaussées*, ou faire bien une *charge* de cavalerie ; enfin, si c'est une espèce de ballot politique, expédié par une maison de commerce de Bordeaux, sous je ne sais quelle *raison* ; tout est bon pour la marine, pourvu que, suivant le conseil empoisonné de *Malouet*, on prenne pour ministre de ce département un homme qui ne puisse même en balbutier la langue ! Voilà, Monsieur,

l'état des choses depuis quatre ans ; mais cet état paraît devoir cesser bientôt. La marine expirante soulève un peu son front ployé sous le joug honteux des *plumifères* ; elle est dans ce moment haletante d'espérance : un seul nom produit cet effet , c'est celui de M. de Villèle. Je ne le connais point , je ne veux rien de lui , que de lui faire entendre la vérité. J'ose croire qu'un neveu de l'abbé Royou , d'ailleurs juge compétent de la matière , est un organe digne de transmettre cette vérité à qui que ce soit , et particulièrement à M. de Villèle.

Il est bien à désirer , Monsieur , que nos espérances ne soient pas déçues , et que l'on se décide enfin à nous tailler des ministres dans une véritable étoffe ministérielle. Que fait-on depuis quatre ans ? De loin en loin on voit paraître sur l'horizon politique , un peu de capacité sans nom , et le plus souvent des noms sans capacité , ce qui de nos jours est pis encore. Voilà , Monsieur , ce qui fait que tant de ministres ont passé sous la pourpre ministérielle , sans cependant en avoir tiré même l'ombre de *considération* aux yeux de la France ! Or , comment gouverner des Français sans en être considéré , et comment être considéré sans antécédens et sans talens ? Voyez nos *Buonapartes d'anti-chambre* , malgré qu'ils tombent sur des coussins d'Utreet , leur chûte ne s'en fait pas moins au bruit des sifflets de l'Europe ! Puisse M. de Villèle commencer une nouvelle série de ministres sérieux. Si cet honorable député ne porte pas précisément un nom considérable , il en porte un considéré , ce qui vaut mieux dans un siècle si raisonneur ! Je suppose donc , Monsieur , que M. de Vil-

lèle , où un homme de sa force , obtienne le département de la marine ; du moment que le chef du garde-meuble offrira quelque chose , et non une mauvaise plaisanterie , il faudra bien lui parler sérieusement , et alors je lui dirai , d'un ton très-sérieux : Hâtez-vous , en prenant le ministère , d'établir une solution de continuité entre vous et tous vos prédécesseurs , depuis et compris Malouet. Ce vieillard ambitieux , du fond même de son tombeau , poursuit encore la marine. L'affaire de sa vie entière fut de préparer tout ce que vous voyez ; c'est-à-dire , d'amener de braves gens à ployer sous des commis ! Parmi tant de réputations usurpées , qui nous blessent à chaque instant , je n'en connais pas une aussi choquante que celle de Malouet. Cet ancien ministre eût cependant quelque chose de commun avec d'Alembert ; pourtant , il n'aurait jamais pu lire une page des ouvrages scientifiques du philosophe ; mais comme son modèle , il s'attacha toute sa vie , à parler littérature aux marins , et marine aux littérateurs. Voilà le secret de son élévation ; et ce secret , nous l'avons trouvé par nos relations avec lui quand il était préfet d'Anvers ; car l'élasticité politique était encore une qualité que possédait Malouet à un très-haut degré. Aussi , d'abord émigré , il n'en fut pas moins préfet impérial , ce qui ne l'empêcha pas , ou plutôt fut cause qu'il devint ministre royal ! Une fois maître du portefeuille de la marine , Malouet offrit le spectacle le plus touchant aux amateurs de *népotisme*. Une de ses nièces faisait un rapport pour le conseil d'état , pendant qu'un de ses neveux , *intendant d'armées navales fictives* , se balan-

çant mollement à son piano , soupirait la plaintive romance , ou par de brillantes roulades , usant largement des licences du point d'orgue , jetait dans l'extase les *dilettanti* les plus exigeans ! Tous ces petits tableaux de famille , si souvent présentés par Malouet , étaient dignes de l'Albane ; mais hélas ! qu'ils ont coûté chers à cette pauvre marine. C'est depuis le ministère de ce bureaucrate patriarchal que d'insolens commis ont assis leur domination sur une base si large , qu'il sera fort difficile de l'enverser.

Une autre fois , Monsieur , je vous en expliquerai les raisons ; mais en attendant , tenez pour bien certain , que Malouet seul prépara l'état déplorable où se trouve aujourd'hui la marine. Ce ministre , à ses derniers momens , conçut l'idée diabolique d'être encore nuisible à la marine , lors même qu'il ne serait plus ; et sur le point d'expirer , rassemblant toutes ses forces , il écrivit au monarque , pour dernier conseil , de ne jamais donner le portefeuille à un homme de la marine. Ce fait est de toute notoriété. Il est cependant vraisemblable , Monsieur , que Malouet avait de bonnes intentions , lors même qu'il prêta l'autorité de son nom à un paradoxe monstrueux ; mais il est certain qu'en quittant ce monde , ce ministre aurait convenablement fait ses adieux , en disant à la marine :

Je fuis , mais en Parthe , en te perçant le cœur.

Malouet a eu beaucoup de successeurs qui ont trouvé le secret de quitter le ministère , aussi inconnus de la marine à leur sortie qu'ils l'étaient à leur entrée ! Je re-

viendrai sur cette fantasmagorie ministérielle. Le plus important , aujourd'hui , le matériel Portal , étant désormais un ministre matériellement impossible , puisque là où le son expire , l'écho meurt aussi , c'est de signaler les écueils au successeur de sa mourante excellence. Or , je le déclare sur ma conscience : toute marine est impossible avec MM. *Forestier , Porier , Carpentier , Jurien , Mauduit , Boursaint , Rolland et Halgan*. Sans eux tout est facile ! mais pour réussir , il faut que le nouveau ministre ne les écoute même pas. Qu'avant qu'il entre au ministère , ces hommes reçoivent l'ordre d'en sortir , et que les huit qui sont derrière eux s'avancent de suite sur le premier plan. N'hésitez pas , risquez un ricochet général d'avancement , il faut des hommes nouveaux pour des idées nouvelles. Or , si l'on broyait dans un pilon moral les idées de tous ceux que je viens de nommer , on n'en retirerait pas l'ombre d'une raison supportable en marine. Il faudra donc , tôt ou tard , quand on voudra une marine sérieuse , exécuter le mouvement que je viens d'indiquer. Mais cela fait , que tous les hommes ainsi avancés soient des rouages de la nouvelle machine maritime ; mais gardez-vous bien d'en d'en faire des moteurs. C'est à la main ministérielle seule à imprimer le mouvement.

Vous comprenez maintenant , Monsieur , par la nature du remède à appliquer , combien est gangrenée la plaie faite à la marine par toutes les inepties qui se sont repassé tour à tour le titre d'excellence. Je suivrai avec une attention toute particulière , le nouveau système ministériel , et jugerai le ministre par ses œuvres. Tant

que la presse sera libre , vous pouvez compter de ma part , sur des opinions vraiment indépendantes. Si elle cessait de l'être , je cesserais d'écrire , gardant toujours mon indépendance pour une autre occasion : je ne ferais plus importuner des ministres , car je suis inconsolable d'avoir attiré un refus ministériel à l'héritier présomptif de la couronne. Ma position dorénavant sera toujours simple , si le ministère entre enfin dans les voies de l'équité ; je me protégerai tout seul près des ministres justes , comme aussi , tout seul , je poursuivrai , avec des sons un peu aigus , tous les ministres qui ne le seront pas.

F. Rorou.

Paris, le 26 février 1820.

DROITS ACQUIS MÉCONNUS ,

o u

Violation de la Charte , au préjudice d'un lieutenant de vaisseau grièvement blessé à la tête dans l'engagement le plus glorieux.

M. Guignier avait obtenu , avant la Charte , une pension de six cents francs. En 1817 , elle a été réduite d'un sixième.

Jusqu'à ce jour , les officiers dont j'ai rappelé les griefs , n'avaient eu à se plaindre que de la transgression des lois ; aujourd'hui , je vais présenter à nos lecteurs ceux d'un officier qui réclame contre une violation de la Charte.

C'est M. Guignier , lieutenant de vaisseau , qui est

fondé à se plaindre de cette surprise faite à la religion de Sa Majesté, comme tous les officiers qui ont à réclamer aujourd'hui contre le traitement *illégal* qu'on leur a fait éprouver ; il appartenait à la navigation du commerce , avant d'être appelé dans l'armée navale. Comme eux , et par suite de l'émigration des officiers de la marine royale , il vint , en 1792 , servir d'abord comme enseigne de vaisseau auxiliaire , parce que ce titre était celui de tous les capitaines du commerce. Bientôt , il fut fait enseigne entrevenu , et servit en cette qualité sur divers bâtimens. En 1798 , il était à bord de la corvette *la Bayonnaise* , lorsqu'elle s'empara à l'abordage de la frégate anglaise *l'Embuscade* , après un combat sanglant.

Dans cette action , dont on chercherait en vain un autre exemple , M. Guignier fut atteint à la tête , d'une balle « qui lui traversa de la partie antérieure du front à la « partie externe du côté droit , lui fractura à son entrée « le coronal , et lui mit le cerveau à découvert. » (*Certificat des chirurgiens de la marine à Rochefort.*)

Cette dangereuse blessure , reçue dans un engagement aussi glorieux , et dont le résultat fut si avantageux , valut à cet officier d'être , sur le champ , fait lieutenant de vaisseau , et d'être admis , par la suite , un des premiers dans la légion d'honneur.

Dès qu'il fut rétabli , il reprit son service sur la frégate même qu'il avait contribué à enlever aux Anglais ; mais très-peu de tems après , il se trouva dans la nécessité de renoncer à servir sur les vaisseaux. La perte d'une partie du coronal qui fut la suite de sa blessure ,

l'exposant , au moindre bruit , à des vertiges , les médecins déclarèrent qu'il ne lui était plus possible de continuer ses services à bord des bâtimens de guerre , et qu'il devait se borner aux emplois qui s'exercent à terre. En novembre 1810 , le ministre lui fit adresser une lettre conçue en ces termes : « Je vous prévien , Monsieur ,
 « qu'on a bien voulu , *par décret du cinq de ce mois* ,
 « vous admettre à PRENDRE VOTRE RETRAITE. Votre pension sera fixée conformément aux réglemens et à la durée de vos services. » Le 25 janvier suivant , il reçut du même ministre une autre lettre , par laquelle on lui annonçait « que , par décret du 29 décembre précédent ,
 « on lui accordait un traitement de réforme de 600 fr. » Le brevet porte ces mots remarquables : *M. Guignier , lieutenant de vaisseau , admis à la retraite , par décret du....*

A cette époque , cet officier ne présentait guère que vingt-un ans de services , en réunissant à ceux qu'il comptait comme officier dans l'armée navale , les campagnes qu'il avait été obligé de faire sur les bâtimens du Roi , avant la révolution , pour être reçu capitaine au long cours. Il n'avait donc pas droit à la pension désignée par la loi , sous le titre de *retraite par ancienneté* , puisqu'elle n'est due à l'officier de vaisseau qui se retire du service , qu'après 25 ans effectifs. Aussi , n'obtint-il que le traitement , autrement dit , *pension de réforme*. Elle était le minimum de celle de son grade , c'est-à-dire de six cents francs ; jointe à son traitement de la Légion-d'Honneur , elle faisait pour cet officier une pension annuelle de 850 fr.

C'était sans doute un traitement déjà assez modique , pour une vingtaine d'années de services militaires aussi distingués ; lorsque sur-tout on considère qu'ils étaient relevés par le combat de *la Bayonnaise* , et par la blessure reçue dans cette action. C'était celui que les lois accordaient , à cette époque ; on les observait , ou du moins elles n'étaient pas tout-à-fait , comme aujourd'hui sujettes , dans leur exécution , au bon plaisir ou au caprice des commis. Il ne crut donc pas devoir s'en plaindre. Il en jouissait depuis plus de six ans , lorsqu'à la fin d'octobre 1817 , M. le comte Molé lui fit adresser une lettre ministérielle , par laquelle Son Excellence l'informait « qu'ayant mis sous les yeux du « Roi l'état de ses services , S. M. avait fixé la solde de retraite dont il jouirait désormais à 529 francs ; » c'est-à-dire , à 71 francs de moins que celle dont il avait joui jusqu'alors !

Cette réduction , jointe à celle proportionnelle sur les pensions , d'après la loi de finances de 1817 , et à celle sur le traitement de la Légion-d'Honneur , lui enlevait au-delà de deux cents francs , lorsqu'il était devenu âgé de plus de cinquante ans.

On a vu par la citation que j'ai faite plus haut de la lettre qui l'en informait , ainsi que par l'énoncé de son brevet , que cet officier avait été admis par un décret spécial à PRENDRE SA RETRAITE. L'article 69 de la Charte porte expressément : « que les officiers en retraite « conserveront leurs pensions. » Comment donc se fait-il que M. Guignier n'ait pas pu conserver la sienne en-

tière; et par cette réduction la Charte n'est-elle pas manifestement violée?

Sans doute une pareille violation a de quoi surprendre; mais combien n'est-elle pas encore plus révoltante, lorsqu'on jette les yeux sur le nouveau brevet adressé à cet officier. Il est contresigné par M. le comte Molé! On y lit « que Sa Majesté s'étant fait rendre compte « des services du sieur Guignier, et *voulant lui donner « une marque de sa satisfaction*, elle lui accorde une « pension de 529 francs. » Quel est donc ce compte que M. Molé a rendu à S. M. des services de M. Guignier? Sire, a-t-il dû dire, M. Guignier est un lieutenant de vaisseau qui compte vingt ans passés de services militaires dans une carrière *qu'il n'avait embrassée* que pour payer à la patrie la dette de l'honneur, et en s'éloignant de celle où il pouvait travailler à sa fortune. Il était un de ces braves marins, qui sur une corvette française se sont emparés, *à l'abordage*, d'une frégate anglaise. Dans cette glorieuse action, il a reçu une balle dans la tête, dont les suites n'ont pas tardé à le mettre dans l'impossibilité de continuer longtems ses services.

Les gouvernemens révolutionnaires qui avaient pesé sur la France, n'avaient pas jugé une pension de 600 francs trop forte pour un si brave officier. Il avait encore obtenu, à titre de chevalier de la Légion-d'Honneur, une autre pension de 250 fr. Jusqu'à votre arrivée, il a joui de l'une et de l'autre, dans leur intégralité. Déjà, par une ordonnance, celle-ci est réduite de moitié. La pre-

mière , en vertu de la loi des finances , éprouve une retenue. Cet officier est maintenant âgé de plus de 50 ans. Ces deux réductions sont affligeantes pour un homme de cet âge , et qui n'a pas de fortune. Je viens néanmoins proposer à V. M. une troisième réduction qui consiste à lui ôter 71 fr. V. M. voudra bien approuver ma proposition , en annonçant à cet officier que c'est pour lui donner une marque de sa satisfaction , d'après le compte qu'elle s'est fait rendre de ses services.

Tel est , sans doute , le discours que M. le comte Molé a dû tenir à S. M. ; telle est la marque de satisfaction que le comte Molé aurait demandée pour cet officier.

N'ai-je donc pas eu raison de dire , dans mon écrit intitulé : *Preuves légales des actes arbitraires et injustes qui ont été commis dans la fixation des pensions de la marine* , page 72 : « J'ACCUSE le ministre de
« la marine , et son comité dans le conseil d'état , tant
« pour la proposition qu'ils ont faite à S. M. des ordonnances du 9 décembre 1815 et du 12 février 1817 ,
« que pour leur exécution ; J'ACCUSE , dis-je , CES DEUX
« AUTORITÉS d'avoir enfreint les lois ; d'avoir violé la
« Charte ; enfin , d'avoir commis des actes spoliateurs
« envers les officiers. »

Et page 75 : « Je dénonce à la France cette conduite
« SPOLIATRICE , tenue par le ministère de la marine et maintenue par son comité dans le conseil d'état ; et puis-
« qu'il n'est aucun autre moyen légal d'en obtenir
« justice , j'ose défier ce ministère et ce comité de me

« dénoncer à leur tour pour le fait de cet écrit , de sa
 « publicité et de cette accusation devant une cour de jus-
 « tice quelconque. »

G. LAIGNEL.

LA NATION ET NOS BRAVES VENGÉS.

Si le cœur n'était pas comprimé par une douleur aussi profonde , qui ne rirait de *l'agitation que fait marcher la faction anti-bourbonienne* , accusée comme complice de l'assassinat du duc de Berry , pour envelopper dans sa noble alliance et la nation et l'armée , comme si la nation et l'armée étaient circonscrites dans le cadre étroit de quelques factieux pamphlétaires , timpanisés à juste titre , dans l'opinion publique.

Quoi ! la nation toute entière , sans en rien excepter , médite , fabrique , colporte , à tant la feuille , des journaux édifiants , où l'on préconise l'oubli des mœurs , l'athéisme , l'insurrection et le massacre des Rois. L'armée , à son tour , dans les camps , sous la tente , amuse son loisir guerrier en profanant les fastes où les siècles ont buriné le nom des Rois qui ont bien mérité de la patrie. Autant vaudrait comparer nos braves à cette horde de brigands révolutionnaires , dont la main sacrilège frappa jusques dans la tombe l'auguste visage de nos guerriers , et dispersa dans les airs la glorieuse poussière qui représentait Henri IV. Allier l'armée à vous , quel affreux scandale ! Mais ce subterfuge est utile aux factieux que l'aiguillon du remords menace et que l'effroi poursuit. Ne reconnaît-on pas à cette manœuvre la tactique employée par les vieux Jacobins leurs devanciers ? Quand

On les prend sur le fait , ils poussent en avant la nation , et se cachent derrière ce rempart. Plus d'un filou qu'on dépiste glisse aussi son vol dans la poche d'un honnête homme. Accusez un régicide de l'assassinat de Louis XVI, il se blanchit en se donnant la nation pour complice. Mais le tems n'est plus où d'habiles ergotiseurs prouvaient au peuple que le fer qui assassine les Rois part toujours d'une main royaliste ; suivant eux, un royaliste brûlait son château , et se condamnait à la dernière aumône , exprès pour déconsidérer la révolution.

Non , encore un coup , la France et l'armée repoussent avec horreur l'alliance des factieux qui prêchent *l'oubli des mœurs , l'athéisme* et le *massacre des Rois*.

La France vous hait , témoin ce pieux cortège de ministres du seigneur , ces imposantes corporations de magistrats , ces phalanges guerrières de toutes armes , réunies par les mêmes sentimens et les mêmes douleurs ; et cet essain de jeunes filles que la pitié recueillit dans son temple , et qu'elle dirige vers le sarcophage sacré d'un prince bienfaiteur , pour y déposer ses regrets et ses soupirs ; la France enfin vous hait , témoins les larmes que répand cette caste humble , respectable , laborieuse , l'homme de peine , le portefaix , le charbonnier même , escortant à sa demeure dernière le corps du duc de Berry assassiné , dans la force de l'âge , par vos principes factieux.

Peuple , magistrats et guerriers , nous tous qui portons dans nos cœurs les Bourbons , confondons nos regrets et nos larmes ; pleurons le duc de Berry , pleurons sur le prince qui lui donna le jour ! Ah ! si les larmes d'un

grand peuple attendri , pouvaient consoler un père malheureux , MONSIEUR n'aurait plus besoin de consolations. Mais sa douleur est d'autant plus poignante qu'elle est concentrée ; il se plaint , pour ainsi dire , sans parler.

Oh ! quel pinceau rendra jamais la scène touchante qui s'offrit à l'entrevue de Monsieur et du duc DE BOURBON , quand ces deux infortunés pères se précipitèrent dans les bras l'un de l'autre , et y restèrent long-tems pressés , sans laisser échapper un seul mot. Que ce silence de la douleur est éloquent ! quelle surprenante analogie de calamités et de regrets ! Tous deux ils s'applaudissaient des fruits de leur hymen ; tous deux ils étaient aimés de leurs fils ; tous deux , ils se glorifiaient de revivre en ces nobles rejetons ; tous deux ils les voyaient en espérance proclamés les sauveurs de la patrie.

En effet , ces deux jeunes braves , croissant en valeur , eussent mérité , comme Castor et Pollux , *le surnom divin de jumeaux de la gloire*. Le poignard d'un Buonaparte et d'un Louvel a tout détruit.

Comment résister à de pareilles tempêtes ! La Providence , en nous frappant d'un bras si terrible , ne devait-elle pas mesurer nos forces aux coups dont elle nous accable ?....

Eh ! qu'avaient fait à la destinée Monsieur et le duc de Bourbon ! Quel crime avaient-ils commis pour être traités avec tant de rigueur ! Ne sont-ils pas des modèles vivans de douceur , de bienfaisance et d'honneur ? Dans l'un , n'admire-t-on pas sans cesse les vertus civiles et militaires ; sa foi , sa loyauté , son amour filial , son respect pour ses Rois , et cet héritage de bravoure que

la maison de Condé transmet toujours à ses fils avec son immortel écusson ?

Eh ! qui jamais eut lieu de se plaindre du prince charmant , héritier présomptif de la couronne ? Sans rappeler ici toutes les qualités qui distinguent si éminemment sa belle âme , sa seule personne n'apprend-elle pas qu'il sort d'une race toute française ? Si le Français , se montra de tout tems idolâtre de l'urbanité , de la politesse , de la bienveillance , de ces manières nobles , franches , aisées , de ces grâces chevaleresques , caractères distinctifs de la nation , où peut-on mieux les admirer que dans le prince qui les étale chaque jour à nos yeux ?

Tout brille en lui , tout est français.

Si jamais quelqu'un fut assez cruel pour froisser son âme profondément sensible , qu'il dise si ce prince le lui fit sentir une seule minute. Son bonheur est d'oublier les torts que l'on n'a qu'envers lui. Mais a-t-il le plus léger soupçon d'avoir affligé quelqu'un ? Quel soin ne prend-t-il pas pour le consoler ? Le trait suivant le peindra mieux que les portraits les plus ressemblans , tracés par plus savantes mains :

M. le comte de V*** , faisant sa cour à Son Altesse Royale , croit découvrir quelque ombre de froideur sur son visage ; il se retire navré de tristesse , et écrit au prince pour lui témoigner la crainte qu'il a d'avoir pu lui déplaire. Sa lettre finissait ainsi : « Il y a trente ans , Monseigneur que je vous connais.... » Le prince répond sur le champ : « Mon cher V*** , tu es un fou et

« tu manques de mémoire. Il y a trente ans au moins
« que nous nous connaissons. »

N'est-ce pas là une véritable lettre de Henri IV ; il n'y manque que sa signature. Et voilà le prince que le poignard d'un Français a privé de son fils !

Le chevalier DU PUY-DES-ISLETS.

POLITIQUE.

LIBERTÉ DE LA PRESSE.

J'écoute, avec inquiétude tout ce qu'on dit sur cette précieuse liberté, qui seule égale toutes les libertés. La peste égale tous les maux, suivant Milton. Eh ! bien la censure est la peste politique ! D'où vient donc que la liberté de la presse si vigoureusement attaquée, soit si mollement défendue par tous les publicistes ? Que dis-je ! les plus célèbres d'entr'eux, vont jusqu'à avancer qu'il convient que nos écrits passent, sinon par les mains de plusieurs censeurs, du moins par celle d'un censeur unique. Misérable distinction ! que m'importe qu'il y ait trois Parques ou qu'il n'y en ait qu'une, si je vois le *fatal ciseau* ! On insiste encore : mais si le censeur dit-on était un *d'Aguesseau* ! Je réponds : d'abord je cherche en vain un d'Aguesseau ! et puis dussiez vous m'en déterrer un, s'il me place sur le lit de Procuste, après une amputation habile en serais-je moins amputé ? Non ! point de censure. Outre qu'elle est en horreur à tous ceux qui peuvent assembler deux idées, elle est inutile. Depuis dix-huit mois ce qui est dit est dit, et que n'a-t-on pas dit ? Mais la liberté de la presse a enfanté un monstre. Non ! c'est la licence qui a

produit le nouveau Ravailac, et la licence est si peu la liberté qu'elle en est la plus cruelle ennemie ! Pourquoi des écrits incendiaires n'ont-ils pas été étouffés en naissant ? Et pourquoi leurs coupables auteurs, n'ont-ils pas été châtiés par les lois ? Mais les tribunaux ont été impuissants ; quel aveu ! Et pour remédier à cette impuissance, vite des censeurs. Ils feront ce que n'ont pu faire des juges. Qu'elle pitié ! vous ne le croyez pas. L'ineptie ministérielle n'ayant pas voulu punir les factieux, veut nous faire croire qu'elle ne l'a point pu ! elle ne convaincra personne. Que le ministère nous débarrasse de son hypocrisie. Il veut prévenir pour être dispensé de punir. C'est plus commode. Ignore-t-il que dix mille braves ont le droit de porter l'épée ; parmi eux, pourrait se rencontrer un furieux ! vite main basse sur toutes les épées !

C'est pourtant à une conséquence pareille que conduira toujours tout le pathos ministériel quand on voudra établir des censeurs. Eh ! grand dieu, on punit de la peine capitale les assassins ! eh bien appliquez la même peine à ceux qui dans leurs écrits insinueront, car ils ne le diront pas explicitement, qu'il faut : *la loi agraire, le renversement de la dynastie, la destruction de l'ordre social*, et vous verrez, bientôt, sans avoir besoin d'un seul exemple, tous les publicistes sous quelques bannières qu'ils écrivent, distinguer parfaitement la liberté de la licence. En un mot : laissez la pensée libre et faites des lois sévères ! Et puisque M. le duc de Cazes, loin d'être dans la douleur, s'amuse à parodier Néron, et se cache pour savoir quel parti on peut tirer de la mort de *Britannicus*, nous

lui dirons : en fait de liberté de la presse , il faut ou per^{as}mettre ou fusiller.

Avances si tu peux , et choisis si tu l'oses.

FRÉDÉRIC ROYOU.

CORRESPONDANCE.

Aux auteurs de l'Observateur.

Messieurs ,

Je n'écris plus dans les journaux. Après avoir lutté avec mon frère contre les bavards anarchistes de l'assemblée prétendue nationale , qui avaient quelques talens , mais beaucoup moins qu'on ne croit en général , il me serait impossible de descendre aujourd'hui dans l'arène avec les gens qui s'y font remarquer. Après la seconde restauration , voyant se déborder de nouveau le torrent des mauvaises doctrines , j'envoyai cependant à un journal deux articles destinés à prémunir le public contre un ouvrage où les Bourbons étaient indignement outragés (*).

(*) Ici le grand écrivain , auteur de cette lettre , jette un voile ; il faut le déchirer. Il s'agit d'un ouvrage historique dans lequel l'héritier présomptif de la couronne est indignement calomnié. Il est inutile d'ajouter que son auteur , *Lacretelle cadet* , est employé , comme censeur , par le ministère. C'est lui encore , qui le lendemain de la chute de Buonaparte , tout couvert de ses bienfaits , écrivait : « Et cet homme s'obstine à vivre. » Plus humain , nous dirons : et le ministère d'un Bourbon s'obstine à employer un *Lacretelle* !

(Note du Rédacteur général.)

Le premier passe ; la censure arrête le second. On peut juger par là quel était son esprit.

La censure , avant la révolution , était utile , même nécessaire : c'était une garantie pour la religion , le trône et les bonnes mœurs. Mais , dans ces derniers tems , elle n'a servi qu'à leur ruine. Tout était permis à ceux qui les attaquaient ; rien à ceux qui les voulaient défendre. Alors la censure n'a été que funeste. Les abus de la liberté de la presse sont certes bien grands , puisque les jurés confondent la licence avec cette liberté ; mais le rétablissement de la censure , avec un ministère pareil à celui qui vient de s'écrouler , du moins en partie , serait le comble de la désolation. Vous voyez que j'en parle par expérience. Mon opinion est très-désintéressée ; je n'ai ni le tems , du moins en ce moment , ni l'intention d'écrire dans les journaux.

Rorou.

Aux auteurs de l'Observateur.

Messieurs ,

Mon nom se trouvant associé aux vôtres dans la rédaction de l'Observateur pour le cadre spécial de la marine , je vous dois l'explication suivante : des ennemis implacables , non-seulement dans l'intention de me nuire , mais encore dans celle de renverser la tribune que vous avez élevée pour défendre les vrais intérêts de la marine , ont répandu une calomnie si odieuse que j'osai à peine la soupçonner ! leur fable absurde n'a pu être bâtie que sur la prise du vaisseau le *Jupiter* que je commandais dans l'af-

faire de *Santo-Domingo*. Deux mots suffiront pour les confondre. Aux termes des lois maritimes j'ai dû passer et j'ai passé devant un conseil de guerre, qui loin de m'infliger aucune punition, m'a rendu mon épée en déclarant, par l'organe du président, chef de division navale, et en présence de huit capitaines de vaisseaux dont deux étaient présents à l'action : Que, « dans toutes les circonstances de
« la reddition du vaisseau le *Jupiter* aux forces anglaises,
« Le capitaine G. Laignel a rempli avec distinction les
« dispositions de l'ordonnance de la marine. En conséquence le conseil de guerre, aussi à l'unanimité, a dé-
« chargé d'accusation le capitaine Laignel et l'a honora-
« blement acquitté. »

Voilà, messieurs, la déclaration du conseil de guerre. Je déclare maintenant que si je puis acquérir les preuves exigées par les lois, que qui que ce soit, dise ou écrive que j'ai été condamné à une peine quelconque, je prendrai toutes mes mesures pour obtenir des tribunaux justice d'une calomnie aussi odieuse !

Le prix que j'attache, messieurs, à votre considération m'a dicté cette lettre, et j'ose espérer que vous voudrez bien l'insérer dans votre prochaine livraison.

J'ai l'honneur d'être, etc.

G. LAIGNEL,

Capitaine de vaisseau, chevalier de l'Ordre royal
et militaire de St.-Louis et officier de la Légion
d'honneur.

MACÉDOINE.

PRIÈRE A SAINT-LOUIS-SECOND.

Nos cœurs saignaient encor du coup qui t'a frappé ;
Deux neveux te restaient , notre unique espérance ,
D'un glaive *libéral* , dans les enfers trempé ,
On vient d'égorger l'un ! Sauve l'autre et la France.

— Une apologie de l'esclavage de la presse , par M. Constant , vient d'être insérée dans la *Renommée*. On remarque dans cet article un triple galimathias digne des beaux jours du *Guizotisme* dans le défunt *Courier*. Cependant il s'y trouve une chose claire : c'est que M. Benjamin-Constant n'est plus à vendre , encore moins à louer !

— Un fournisseur de Brunet voyant un royaliste se réjouir de la retraite du nouveau duc à *étiole*, lui dit : modérez votre joie : cet ex-ministre peut reprendre ses couleurs tant qu'il n'est qu'*étiole*.

— Certain petit intendant d'un très-grand port de mer se promenant dernièrement à cheval hors de la ville , vint à passer devant un lieutenant de vaisseau donnant le bras à deux dames. L'intendant , très-fort ordinairement sur le *chapitre des chapeaux*, attendit en vain , comme on le juge bien , que l'officier le saluât. En rentrant dans le port , l'irato plumeux se rend chez le général commandant la marine , pour faire punir l'officier *incivil*. De quoi

vous plaiguez vous , répondit le général ? on ne salue point ses supérieurs quand on accompagne des dames ; comment , mon cher intendant , on dit que dans votre enfance on vous nommait *l'Amoureux* (1) : soyez le donc de la politesse.

Dialogue entre un postulant et un ministre.

LE MINISTRE. Monsieur , que voulez-vous ?

LE POSTULANT. Un emploi , Monseigneur.

LE M. Mais ne seriez-vous pas un ultra-royaliste ?

LE P. Il s'en faut de beaucoup , ma parole d'honneur.

LE M. Je ne vous trouve pas , en effet , sur ma liste.

LE P. Comment m'y verrait-on ? Pour n'être point *ultra* ,
Je ne suis royaliste en aucune manière

LE M. Bien.

LE P. Comme un casse-cou j'évite cette ornière.

LE M. Vous nous avez compris , et l'on vous placera.

Fragment d'un article de M. Ch. Nodier. Journal d'un royaliste.

* J'ai rêvé un moment que l'assassinat d'un Bourbon était une grande révélation au pouvoir. Je m'éveille , et je ne trouve qu'une chose changée : l'espérance de la monarchie qui est devenue un cadavre.

* On demande si le couteau qui l'a tué s'appelait un *poignard* , un *tirepoint* , un *tranchet* , un *bout d'épée* ?

(1) Nom d'un employé au bagne , qui soigna l'enfance de l'intendant.

Je l'ai vu : cet instrument s'appelle une *idée libérale*. Dieu pardonne à ceux qui ne le savaient pas.

* Les malheurs des Atrides , des Pélopidés , de la famille d'Œdipe , avaient un caractère particulier ; ils suivaient , ils réparaient peut-être des crimes volontaires ou des crimes inopinés. La famille des Bourbons est la plus pure de crimes qui ait jamais régné sur les peuples. Cette différence marque tout l'espace qui sépare l'empire de la fatalité de celui de la Providence.

* Monseigneur le duc Berry a voulu savoir si l'assassin était Français. C'est bien autre chose qu'un Français !.... C'est un Français libéral , un Français exclusif , un Français par excellence , un Français comme la révolution en a fait quelques-uns : un parricide et un athée.

* Quand un homme puissant , quel qu'il soit , a eu le malheur de compromettre par la plus incroyable présomption , le salut de son pays et le sang de ses rois , il n'a plus de moyens de justifier ses doctrines ; il ne lui en reste qu'un seul , c'est de justifier ses intentions : c'est de ramasser le poignard et de s'en percer le cœur.

* Paris pouvait offrir un spectacle admirable le 14 février , celui des HONNÊTES GENS de tous les partis réunis par une indignation commune , et l'opposition anti-monarchique réduite au parti des assassins. La faiblesse et l'impéritie du gouvernement a resserré les cœurs ; il y a trop de danger à être royaliste sous la monarchie pour quelle gagne des partisans.

— Il est tems de tirer le canon de détresse. Dans la

séance de ce soir vendredi 25 février 1820 , la commission chargée du projet de loi contre la liberté individuelle l'a adopté avec quelques amendements très-peu rassurans ; que les députés de droite et de gauche vraiment Français , laissent donc de côté , la divergence des lignes qu'ils ont suivies jusqu'à présent. Qu'ils se réunissent pour pulvériser le centre. Il est *affamé* du désir de nous livrer garottés au ministère. La France serait-elle tombée si bas que ses destinées pussent dépendre d'un tas d'hommes gastriques :

Détestables flatteurs , présent le plus funeste
Que puisse faire aux Rois la colère céleste.

Decaze a toujours fait le bien ;
D'émigrés il a plus d'un bien ;
Mais honni soit qui mal y pense :
Il n'en est pas moins bon chrétien ,
Car , c'est au nom du Roi de France
Que ce délicieux vaurien ,
Que ce citoyen d'importance ,
Qu'aucune laideur n'effraya ,
La nuit travaillait pour *Hortense* ,
Et le jour pour *Létitia* (1).

— Le *Journal de Paris* , après avoir long-tems hésité , s'est enfin décidé à faire connaître la chute de M. Decazes , chute qui a porté l'espoir et la consolation dans

(1) Ces vers étaient imprimés quand nous avons appris la chute de M. Decazes ; nous ne les avons pas retirés , les croyant encre à l'ordre du jour.

tous les cœurs vraiment français. Ce ministre d'hier, ce duc d'aujourd'hui est nommé ambassadeur en Angleterre. Fouché, après avoir quitté le ministère de la police, pour *raison de santé*, ainsi que M. Decazes, fut nommé ambassadeur à Dresde. On sait ce qu'était cette ambassade, un exil : ainsi soit-il pour M. Decazes.

Théâtre Français. — Les répétitions de *Marie Stuart* se continuent et l'on croit que cette infortunée reine d'Ecosse contera ses malheurs *aux Français* vers les premiers jours de mars.

— L'autorité a fait suspendre depuis le fatal événement du 13, les représentations des *Templiers*. Il ne reste plus au répertoire que *Louis IX*. Mais MM. les comédiens sans égard pour M. Ancelot dont l'épouse les a tous tant bien que mal lytographiés, ne veulent plus prêcher dans le désert. M. Ancelot avait envoyé à Michelot des images enluminées qui le représentent *fidèlement* dans le rôle d'Almodan; mais Michelot s'est fait peur, et a pris pour une mistification une attention d'un poète bureaucrate. *Firmin* s'est plaint que madame Ancelot lui avait donné l'air d'un enfant de cœur. Madame Paradol a trouvé ses bras beaucoup trop grands, ses yeux trop petits; enfin, les images n'ont pas fait fortune. Et M. Ancelot aurait bien fait de s'en tenir aux dîners qu'il donnait à ces personnages : *le mieux ne vaut pas le bien*.

— *Le Flatteur* de M. Gosse est encore ajourné. Une indisposition grave de Baptiste aîné en est cause.

Second Théâtre Français. — La première représentation de *la Bourgeoise ambitieuse*, comédie en vers, est annoncée pour lundi; Charles de Navarre viendra immédiatement après. *Les Fausses apparences*, comédie en un acte et en prose de M. Pigault-le-Brun, et *l'Homme poli*, comédie en cinq actes et en vers, de M. Merville, sont à l'étude. Il est tems que le second théâtre français donne des nouveautés; il commence à n'être plus aussi fréquenté, et jeudi dernier la salle était presque déserte. Victor jouait Coriolan.

— On ne sait pas encore positivement quel jour l'Académie royale de musique sera ouverte au public. Quelques journaux ont annoncé qu'on devait démolir ce théâtre qui ne pouvait désormais être consacré au plaisir, et que laisser jouer l'opéra rue de Richelieu serait en priver pour toujours la famille royale. Ces réflexions nous paraissent justes, et le voisinage de la Bibliothèque devrait déterminer le gouvernement à exécuter ce projet.

Théâtre de l'Opéra-Comique. — Nous avons annoncé la prochaine retraite de Martin; mais l'on nous assure aujourd'hui que Martin, après sa représentation de retraite, parcourra, pendant une année, l'Italie, et qu'après avoir fait dans la patrie des arts une ample moisson de lauriers, et bien rempli son coffre-fort, il reviendra en France, et moyennant la légère somme de vingt-mille francs, à l'imitation de Talma et de M^{le}. Mars, il

consentira à charmer encore quelques années les oreilles du bon public de Paris.

— *Corisandre* est toujours en répétition.

— Le Vaudeville prépare à grands frais une pièce féerie : *Le Marquis de Carrabas*. On dit que Minette est chargée du principal rôle , *le Chat-Botté*.

— Un mélodrame comique sur le même sujet a été donné il y a quelques années aux boulevards , et *le Chat-de la Gaîté* aura peut être servi à M. Scribe à tirer les marons du feu. Nous verrons bien !

— Les Variétés, ainsi que les théâtres des boulevards, ne donnent plus leurs pièces de carnaval ; on a pu juger facilement de la douleur publique le jour de l'ouverture des théâtres, ils étaient presque tous déserts.

— Le Cirque-Olympique nous promet les *Conspira-teurs Polonais, équi-mimo-drame* historique ! Quel conte.

Sur un coureur de pétitions.

Que fais-tu donc toujours courant ,
Dans les tavernes , dans la crotte ?
Braillant , déclamant , cabalant ,
Motionnant , calomniant ?
C'est mon métier : *je patriote.*

L'OBSERVATEUR.

MOUVEMENS MARITIMES.

POUR SAINT-THOMAS ET SAINT-DOMINGUE.

Pour St.-Thomas , touchant à la Pointe-à-Pître. — Le brick français *l'Auguste* , de 148 tonneaux , doublé en cuivre et bon voilier , partira , pour les susdites destinations , très-incessamment , sous le commandement du capitaine Boquet fils. Il prendra du frêt et des passagers pour l'un ou l'autre des ports sus-mentionnés. S'adresser à MM. Du Roveray , d'Ivernois et compagnie , affréteurs.

POUR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Pour Neuw-Yorck. — Le brick américain *Belvidère* , capitaine Josselin , très-fin voilier , partira sans retard le 29 du courant. S'adresser pour frêt et passagers , à MM. Delessert et compagnie , à Paris.

AVIS IMPORTANT

Pour la Littérature légère.

A l'entrée des bureaux de *l'Observateur* , se trouve placée une boîte ou *bouche de fer* ; elle est destinée à recevoir tous les traits piquans qui sont de nature à offrir une lecture agréable. On donnera , pour l'insertion de ces petites pièces , la préférence à celles qui , par un tour vif , soit en prose , soit en vers , exigeront le moins d'espace. Au surplus , tous les morceaux publiés jusqu'aujourd'hui , sous le timbre *Macédoine* , proviennent du dépouillement de *la bouche de fer* de l'Observateur.

L'OBSERVATEUR
DES COLONIES , DE LA MARINE ,
DE LA POLITIQUE ,
DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS.

ÉPITAPHE D'UN ORDRE ANCIEN.

Passant , sous la terre que tu foules gissent ensevelies
ces races illustres qui descendirent du nord et vinrent
fonder , au milieu de la barbarie , le brillant empire dont
tu t'enorgueillis de porter le nom.

L'oppression romaine avait appauvri l'Europe d'habi-
tans ; ces races la repeuplèrent.

Les vainqueurs n'abusèrent point du succès de leurs
armes. Ils se contentèrent de partager avec les vaincus les
terres , la puissance et les honneurs :

L'esclavage domestique n'était point dans leurs mœurs ;
ils le trouvèrent établi , et contribuèrent à l'abolir.

Ils trouvèrent la race humaine accablée sous le joug
du despotisme ; ils l'affranchirent ; leur nom devint
synonyme de liberté.

Leur mâle rudesse donna naissance à tout ce que nous
connaissions de sentimens généreux ; ils ne connurent ni
la férocité stupide des Romains du Bas-Empire , ni la per-
fidie des Grecs , ni l'insouciance légère des Gaulois. Les

mœurs étaient corrompues ; ils les régénérèrent ; par eux, les vertus guerrières, la loyauté et l'honneur renaquirent.

Ils donnèrent leur nom à cette belle partie du Monde , située entre le Rhin et les Pyrénées ; ils défendirent cette nouvelle patrie contre les invasions de peuples innombrables ; ils l'arrosèrent de leur sang pendant vingt générations.

Au premier signal du danger ils accouraient de tous les points de l'empire , suivis de leurs fidèles qui se faisaient une loi de ne pas survivre à leur chef , ni à leurs compagnons.

Alors, la patrie n'était pas défendue par des mercenaires , couverts d'une livrée d'esclave. Alors la France était protégée par des Francs , c'est à dire par l'élite de la nation , par les possesseurs du sol qui eussent été honteux de voir les périls et les dangers supportés par d'autres que par eux.

Sous la conduite d'un chef ambitieux , ils formèrent en occident un empire aussi brillant que celui d'Alexandre , et qui fut de même divisé après la mort du conquérant.

Ils fournirent une suite de successeurs au trône de Constantin ; ils conquièrent Albion ; ils fondèrent des royaumes en Palestine , en Chypre , dans la Pouille et dans la Sicile ; Eux seuls préservèrent l'Europe du joug du mahométisme. Ils formèrent l'âge héroïque des peuples modernes , et c'est parmi eux que l'Homère de l'Italie choisit ses héros.

Semblables à ceux des tems antiques , ils négligèrent les arts frivoles et tout ce qui sert à corrompre les mœurs.

Ils n'eurent point d'historiens , et ceux qui écrivirent ensuite l'histoire ne leur rendirent pas justice.

Les Rois , ouvrage de leurs mains , les opprimèrent , et pendant plusieurs siècles ne cessèrent de les dépouiller ; ils réussirent , parce que ces fiers guerriers , plus susceptibles de grands sentimens que de prévoyance politique , finirent par se laisser persuader qu'il était honorable de servir.

Les fils de ceux qui commandaient endossèrent la livrée de ceux qui avaient dépouillé leurs pères ; on leur donna des distinctions et de vains titres ; on ne vit bientôt plus que des dignités ; et les seigneuries disparurent.

Leurs descendans dégénérés , amollis dans l'oisiveté , rapetissés sous ces vaines pompes du luxe , dédaignèrent les modestes manoirs de leurs ancêtres , et en vinrent jusqu'à s'honorer du titre de parasite dans le palais des Rois.

Tel cessa d'entretenir vingt nobles coursiers , pour faire promener sa nonchalance dans un carrosse ; tel autre vendit à l'artisan les armures de ses pères pour parer sa maîtresse ; celui-là changea ses éperons de chevalier contre les talons rouges du courtisan ; cet autre enfin aliéna le château antique et la montagne qui le supporte , et les forêts , et les métairies , et jusqu'aux tombes de ses ayeux , pour venir s'enfermer dans une chambre dorée de vingt pieds quarrés , et pour y respirer l'air empoisonné de ces cloaques qu'on nomme villes.

Alors la noblesse ne fut plus , du moins pour ces hommes devenus inutiles , qu'une distinction sans objet , car la noblesse est une véritable fonction. Où la fonction cesse , il ne reste plus rien.

Sincères dans leurs affections , les anciens preux ne dissimulaient rien , pas même la haine ; l'univers décora de leur nom la plus belle des vertus , la franchise. Leurs descendans inventèrent la politesse , ce vernis des cœurs faux , qui s'engendre dans l'oisiveté , qui brille dans la servitude.

Au milieu de cette dégradation , ils conservèrent néanmoins quelques restes des vertus antiques. L'honneur , cette âme des tems héroïques , se retrouva toujours parmi eux. Quand arrivèrent les tems de la dissolution sociale , quand les sacrifices sanglans commencèrent , on les vit se rallier pour périr avec gloire. Ils supportèrent le malheur avec constance ; ils ne s'armèrent que de la lance chevaleresque , et parmi eux , on ne trouva du moins pas un poignard.

Ils sont morts ! Que la terre leur soit légère ! Passant , qui que tu sois , ne trouble pas leur repos ; esclave ne crains pas que ces hommes libres renaissent , pour combattre le despotisme que tu implores au nom de l'égalité ; leur puissance , leurs vertus , leur noble fierté sont étouffées à jamais sous le poids du siècle des lumières.

Rois , princes , grands de la terre , qui brisâtes de vos propres mains ces anciens appuis de votre puissance , et qui vous trouvez seuls aujourd'hui pour lutter contre la violence des peuples qui ont secoué le frein , puissiez-vous ne pas regretter ceux par qui votre grandeur fut fondée et affirmée ; du moins respectez leur mémoire , et ne traitez pas en ennemis ceux qui regardent l'obligation de verser leur sang pour vous comme un héritage sacré qu'ils ont reçu de leurs pères.

Et vous qui , de nos jours , fîtes briller l'éclat du nom français jusqu'aux extrémités de l'Europe , et qui vous consolez de vos revers par l'espoir d'une longue célébrité , rendez à ceux qui vous précédèrent , la justice que vous réclamez vous-mêmes de la postérité ! Si vous voulez qu'elle tienne compte à vos descendans de vos exploits de dix années , honorez vous-mêmes les descendans de quatorze siècles de gloire. Errans , dépouillés , et chargés de la haine injuste d'une génération ingrate et aveugle , ces rejettons épars de la première France , seront bientôt réunis à la poussière de ses fondateurs ; songez qu'en quelque endroit que l'on creuse leur tombe , on trouvera la terre rougie du sang de leurs ayeux.

Le comte ACHILLE DE JOUFFROY.

DES COLONIES.

Les grandes infortunes nous frappent et nous arrêtent à-peu-près comme les traits de la foudre éblouissent l'œil et paralysent les pas du voyageur qui la voit tomber à quelque distance de lui. Ma position est à-peu-près semblable ; je m'occupais tout entier des longues infortunes des Colons de St.-Domingue , quand mes esprits furent frappés du coup le plus terrible , l'assassinat du duc de Berry. Ma marche se trouva suspendue , et je cessai d'écrire sur ce sujet.

Après avoir payé à l'auguste victime le juste tribut de larmes de tout bon Français , qu'il me soit permis , comme le voyageur attristé , de continuer ma route.

Un événement aussi douloureux que celui qui consterne la France , loin de nuire à la cause des Colons de St.-

Domingue, la protégé. Tous ceux dont la situation cruelle appelle la sensibilité du souverain , ne sont-ils pas de véritables amis du Trône. Vous m'en demandez des preuves, lisez-les écrites dans leurs malheurs.

La moitié de leur vie se passa dans la joie et l'opulence, et l'autre moitié se consume dans la douleur et la détresse.

Certes , il est impossible d'être plus pénétré que moi des injustes misères des anciens proscrits Français , mes nobles compagnons d'infortune ; mais il en faut convenir , on peut en compter quelques-uns qui , au travers de la tempête révolutionnaire , se sont sauvés sur un débris de leur naufrage. Ils n'ont plus , il est vrai , la demeure hospitalière où leur main distribuait l'aumône à la vieillesse et à la pauvreté. Ils avaient autrefois des châteaux , et à peine ont ils aujourd'hui une modeste cabane , mais au moins leur sort est supportable ; ils vivent exempts d'un secours étranger. Est-il rien de plus déplorable , rien qui atteste plus l'empire de la fatalité que l'effrayante condition d'un Colon de St.-Domingue , que l'aiguillon du besoin poursuit incessamment , que le chagrin dessèche ; et qui joint à tant de maux , le souvenir tout-à-la-fois doux et cruel de ses jouissances passées ; les angoisses d'une telle situation ne peuvent se concevoir que par un vrai Colon. Naturellement sensible , délicat , fier et même un peu altier , il aimait à donner et rarement recevait. Libre , puissant , roi sur ses propriétés florissantes , il se croyait l'égal de tous les hommes et ne reconnaissait de maître que le Roi de France. Jetez les yeux

sur cet état de prospérité de ces nobles enfans du nouveau monde , et regardez où ils sont descendus !

On me dira que le gouvernement vient à leur secours. Certes je respecte trop le gouvernement pour déclarer la guerre à sa générosité ; mais qu'il me soit permis d'entrer dans quelques détails sur la manière dont s'exerce cette parcimonieuse charité : à combien d'investigations ne soumet-on pas le candidat colonial qui se met sur les rangs pour arriver à ce bureau de secours ! Par quelles filières ne passe-t-on pas avant d'y parvenir. On exige d'abord que la misère vous ait miné sur tous les points , avant de vous permettre la première démarche ; cette outrageante confession doit être largement cimentée par des témoins authentiques , et scellée de l'autorité de magistrats civils. Par fois , on fait l'inventaire de la toilette des dames pétitionnaires ; il ne faut pas que la robe accuse la demande ; qu'aucun art , aucun talent ne les fassent vivre ; à peine souffre-t-on la ressource du plus chétif travail , l'humble couture , l'aiguille laborieuse qui gagne le pain de l'indigence.

On me dira que le gouvernement a droit , avant d'accorder des secours , de s'enquérir de la situation de l'individu qui les réclame ; qu'ils peuvent devenir la proie des intrigans : et précisément, ce sont les intrigans qui trouvent le moyen de faire main basse sur les formalités. Certes , ils seraient moins hardis , certes ils seraient moins entreprenans , si l'on avait , de tems en tems , recours à une épuration rigoureuse.

Les premiers secours accordés par la loi du 28 mars 1790, le furent au sujet des réfugiés de Pondichéry. Ainsi, la libéralité nationale répandait ses faveurs au moment même que la torche révolutionnaire allumée par la main des factieux, essayait ses ravages sur ce malheureux pays.

Son active générosité s'exerça aussi le 18 mai 1792, mais uniquement en faveur des enfans des habitans de St.-Domingue, résidans en France.

1793, fut témoin de la munificence nationale en faveur des députés de St.-Domingue ; cette munificence se signala aussi la même année, sur les habitans de ce pays, dépouillés par leurs propres nègres, et échappés, comme par miracle, aux poignards des assassins.

La grande nation s'appitoyant sur le triste résultat des massacres qu'elle avait commandés elle-même, voulut conquérir un triomphe d'intérêt public, en *aumônant* la misère de ceux qu'elle nommait si cruellement ses ennemis. Cet acte d'humanité prétendue renfermait à la fois un outrage et une ironie. Elle jetait, comme par grâce, un lambeau de bure sur la nudité de ces victimes, dont les trésors avaient enrichi autrefois la France.

Sans entrer ici dans le détail minutieux des secours accordés aux colons de St.-Domingue à différentes époques, je m'arrêterai à la munificence conventionnelle.

La loi du 27 vendémiaire an 3, distribue les secours ainsi qu'il suit :

Refugiés et déportés, âgés de moins de 60 ans, 75 fr. par mois.

Les femmes et enfans au-dessus de 12 ans , deux tiers.

Les enfans au-dessous , un tiers.

Le certificat d'indigence était exigible comme aujourd'hui , mais avec des formes moins acerbes et moins humiliantes.

La générosité du directoire et la présomptueuse charité de Buonaparte , en continuant les secours aux colons de St.-Domingue , restèrent constamment au-dessous du tarif auquel les avait élevés la république , au milieu des échaffauds.

Quoi ! sous un Roi légitime , le descendant de Louis XIV , sous ce monarque désiré , dont le cœur , en tout tems , est ouvert à la douce pitié , que la religion conseille et que l'humanité commande , le maximum de cette avare charité , n'excède pas dans toute sa plénitude , 50 f. par individu !

Le moment est venu de porter aux pieds du trône , de nouvelles supplications , autant pour sa dignité , que pour l'intérêt des malheureux colons de St.-Domingue.

Ah ! si tant de fois l'audacieuse trahison sous un masque perfide , arracha des secours si funestes au souverain , pourquoi la fidélité constante , inébranlable , n'aurait-elle pas son tour ? Quelle félicité pour un Roi chéri et digne de l'être , de se dire , en interrogeant son cœur : mes bienfaits trompés dans leur marche , s'égarèrent quelque fois ; ils ne se fixeront plus désormais que sur mes vrais amis.

Le Chevalier Du PUY-DES-ISLETS.

MARINE.

DROITS USURPÉS.

O U

Manière dont MM. les directeurs du personnel au ministère de la marine se traitent entre eux , et traitent leurs amis.

M. le Carpentier , dernier directeur de cette division , après seulement vingt-cinq années de services de bureaux , jouissant d'une pension de 5,837 fr.

Jusqu'à ce jour je n'ai présenté que *des droits acquis et méconnus* dans le ministère de la marine. J'ai fait voir que la Charte avait été violée, pour priver les officiers militaires de ce département du prix qui avait été garanti à leurs services par la reconnaissance nationale.

J'ai prouvé jusqu'à quel point, dans la direction du personnel, on avait impitoyablement exigé que les officiers eussent complété les années de services qu'ils devaient avoir remplies , puisqu'on a vu que seulement *quelques mois de moins* ont privé ces officiers d'atteindre au *minimum* de la pension de leur grade. Je vais maintenant présenter des infractions aux lois , dans un sens tout opposé. Elles sont en faveur de ces mêmes directeurs qui étaient si rigides à l'égard des officiers militaires.

Déjà j'en ai donné deux preuves (7^e. livraison) en citant les pensions accordées à MM. les directeurs *Jurien* et *Forestier*. Celui de ces messieurs que je vais faire paraître sur la scène est M. le Carpentier. Il est maintenant le dernier des ex-directeurs de la division du personnel. C'est sous son administration qu'on a commencé presque toutes

ces iniquités dont le scandale étonne la France depuis quelque tems. Ce n'est que depuis qu'il est sorti de cette place, pour y reléguer un officier militaire, que quelques bornes paraissent avoir été mises à l'arbitraire dégoûtant de nos despotes d'antichambre. Cependant M. Le Carpentier, soit pour être récompensé de sa conduite envers les officiers militaires, pendant qu'il était directeur, soit pour être dédommagé de ce qu'on l'écartait d'une direction, où il ne pouvait tenir plus long-tems, a obtenu une pension de *cinq mille huit cent trente sept francs*, après vingt-cinq ans de services de bureaux; et par conséquent une pension plus forte que trois fois celle accordée au contre-amiral Lhermite qui comptait le même nombre d'années de services militaires ! (7^e. livraison de *l'Observateur*.)

A quel titre M. le Carpentier a-t-il pu usurper une pension aussi élevée ? Il a quitté son emploi, ou bien il en été écarté au commencement de 1819. Il n'avait alors que 45 ans d'âge. D'après le cahier des pensions où la sienne est inscrite, il ne comptait que 25 ans cinq mois de services; il était porté sur l'Almanach Royal et dans l'Annuaire de la marine, pour le 1^{er}. janvier 1819, comme commissaire de première classe.

D'abord, la première demande qu'on aurait à faire à l'égard de M. le Carpentier, serait de savoir s'il a *volontairement* donné sa démission de sa place, ou bien s'il en a été éloigné par décision ministérielle ? Lorsqu'il y a des changemens de cette nature dans le ministère de la guerre, et même dans tous les autres ministères, nous voyons que le journal officiel les annoncent. Pourquoi n'en a-t-il pas été de même relativement à cet ex-directeur de la pre-

mière division du ministère de la marine ? Sans doute , parce qu'en France on ne porte aucun intérêt à cette branche essentielle de la prospérité publique !

Dans le premier cas , que pour son propre honneur , j'admettrai comme conforme à l'opinion qui en a circulé dans le public au moment où il a été remplacé , il n'avait *aucun droit quelconque* à une pension. Toutes les lois , arrêtés , décrets , réglemens , ordonnances même royales , prescrivent impérieusement qu'aucun officier civil n'obtienne de retraite qu'autant qu'il a cinquante ans d'âge , et servi au moins trente années. Il est encore ordonné que toute démission donnée , ou retraite volontairement prise , avant que cette dernière condition ne soit remplie , prive de tous droits à la pension.

Ainsi donc , s'il est véritablement démissionnaire , le ministre qui lui a accordé une retraite de 5,837 f. aurait commis une forfaiture , puisqu'il aurait violé un dépôt qui lui est confié sous les ordres du Roi (Art. 1^{er} , tit. 5 , de la loi du 13 mai 1791 , spécialement confirmé par ordonnance du Roi , en date du 22 mai 1816).

Admettons ensuite que M. le Carpentier n'ait point été volontairement démissionnaire , mais ait été écarté de sa place par une décision ministérielle ou par une ordonnance royale ; dans ce cas , il était commissaire de la marine ; il rentrait à son rang dans le corps des officiers civils de ce service. Il en est ainsi dans le ministère de la guerre , lorsque les intendans militaires ou les commissaires des guerres , ou même les officiers généraux , quittent les emplois de chefs de division ou de chefs de bureau ; ils rentrent dans leur corps. M. le Carpentier est-il ou n'est-

il pas rentré dans le sien ? s'il y est rentré , il n'a pas droit à une pension , puisqu'alors il jouirait d'un traitement d'activité ; s'il n'y est pas rentré , ou il est démissionnaire , ou bien il est réformé. Dans le premier cas , il n'aurait toujours aucun droit à une pension. Dans le second , il n'a droit qu'au traitement de réforme , c'est-à-dire au 25/30^e. du *minimum* de la pension de son grade de commissaire. Ce *minimum* est 1,200 f. , les 25/30^e. sont 1000 f. , et , sans doute , il y a loin de cette somme à 5,837 f.

M. le Carpentier peut-il rien objecter à ce calcul que je fais de la pension à laquelle il aurait droit en admettant qu'il fût traité comme commissaire de marine *réformé*. Je ne fais que lui appliquer l'article 32 du règlement de 1803. Ce article si fameux par l'application si révoltante que lui même a faite aux officiers militaires , malgré qu'il ne concernait que les *entretenus non militaires*. Il est donc bien avéré que traité comme commissaire réformé , il n'avait aucun droit à l'énorme pension de 5,837 f.

Je vais maintenant faire voir qu'à titre même de directeur dans le ministère , et en lui accordant , en cette qualité , toutes les faveurs imaginables , il ne pouvait tout au plus obtenir que *le tiers* de la pension qu'on lui a accordée.

L'arrêté du mois de juin 1803 (qu'on remarque la date) , relatif à la retraite des employés au ministère de la marine , *après 30 ans de services effectifs* , porte : art. 1^{er}. « qu'il faut 30 ans de services pour avoir droit « à une pension de retraite fixée à 2,000 f. pour les chefs

« de division. » M. le Carpentier n'en a pas servi 26. Il ne pouvait donc prétendre à cette pension entière. Tout au plus pouvait-il prétendre aux 26/30^e. de 2000 f., c'est-à-dire à 1700 f.

N'est-ce pas toujours de cette manière qu'il a traité les officiers militaires ? N'est-ce pas d'après ce principe qu'il a constamment prétendu que devaient être jugées les réclamations que les officiers se sont cru en droit d'élever contre la fixation de leur pension ?

L'article 3 du même règlement, porte que les employés du ministère qui, *après dix ans de services*, seront dans le cas de se retirer des bureaux, *pour quelque cause que ce soit*, recevront une indemnité égale (une fois payée) aux deux tiers des sommes qui leur auront été retenues jusqu'au moment où ils cesseront leurs fonctions. Ne serait-ce pas le cas de M. le Carpentier, au moment où il a cessé d'être directeur ? Alors, il est bien clair qu'il n'a pas droit à une pension de 5,837 f. Cela est d'autant plus clair, que cette pension accordée à l'âge de 45 ans, est évidemment bien supérieure à une remise de retenue.

Le même article 3 porte ensuite : « Les employés qui « auront *vingt ans de services*, et qui se retireront *pour* « *cause de maladie*, jouiront d'un *minimum* égal aux « deux tiers de la pension à laquelle ils auraient le droit « après trente ans de services ; et le *minimum* sera aug- « menté d'un dixième par chacune des années excédant « les vingt ans. » La condition des années exigées dans cet article est remplie par M. le Carpentier ; on pourrait peut-être lui contester celle de *cause de maladie*. Ce-

pendant , plein de confiance dans la justice divine , il faut craindre que cet ex-directeur n'y satisfasse bientôt. Par les iniquités dont il a été au moins l'instrument , pour ne rien dire de plus , il a fait assez de mal à un grand nombre de braves officiers , pour redouter que le bras de la Divinité ne frappe son existence physique ; car pour l'existence morale , il est cuirassé contre le remords. J'admettrai , pour le traiter le plus favorablement possible , qu'il puisse réclamer la cathégorie de vingt ans de service et *retraite pour cause de maladie*. Alors sa pension ne doit être que d'environ 1700 fr. ; ce qui est toujours bien éloigné de 5,837.

Maintenant , je le demande , sur quels titres M. le Carpentier s'est-il appuyé pour avoir obtenu la pension dont il jouit ? Il n'est pas probable qu'il l'ait réglée lui-même avant d'avoir quitté sa place de directeur. Alors , sur quels droits son successeur , M. le contre-amiral Halgan , a-t-il pu la lui faire accorder ? Cet officier amiral n'aurait-il pas dû , au moins par un peu de respect pour le corps auquel il a l'honneur d'appartenir , s'imposer l'obligation de ne traiter M. le Carpentier que conformément aux réglemens que cet ex-directeur s'était acharné à prétendre obligatoires dans sa direction ? Ce contre-amiral , aujourd'hui directeur , n'aurait-il pas dû représenter à son prédécesseur que les ordonnances royales ne doivent pas être soumises aux honteux mouvemens de la bascule ministérielle , où l'on voit à chaque instant la bassesse l'emporter sur l'équité.

Quoi ! M. le Carpentier , en sa qualité , et dans ses fonctions de directeur du personnel , avait fait réduire , au

désespérer le capitaine de vaisseau *en retraite* de Mouconseil ! Il lui a fait ôter une pension de douze cent francs dont il jouissait comme *retraite* depuis dix-sept ans , c'est-à-dire , qu'il avait obtenu 13 ou 14 ans auparavant la concession de la Charte qui porte : « que les officiers en retraite con-
« serveront leurs pensions. » M. le Carpentier n'a pas voulu avoir égard à ce que ce capitaine de vaisseau , âgé aujourd'hui de près de 62 ans , est presque aveugle ; que son épouse réfugiée de St.-Domingue , mais sans pension , aucune , aujourd'hui compte près de 60 ans , et est infirme ; enfin que ces infortunés n'avaient d'autres moyens d'existence que la pension *de retraite* dont ce capitaine de vaisseau jouissait ! M. le Carpentier n'a pas voulu prendre en considération la situation désespérante de cet officier , et lui a fait impitoyablement retirer sa pension , sous le prétexte que le 12 février 1817 , une ordonnance royale , pour la lui conserver , exigeait qu'il eut 60 ans , et qu'il n'en avait que 59 passés.

M. le Carpentier n'a pu être touché par la noble indignité de ce capitaine de vaisseau retraité. Au lieu de la recommander aux bontés de S. M. , il lui a fait arracher des mains un pain si glorieusement acheté !

Ce capitaine de vaisseau a été dépouillé sous ces prétextes qu'il lui manquait *quelques mois* pour avoir l'âge prescrit par l'ordonnance royale pour la conserver ; et qu'il lui manquait aussi *quelques mois de services* pour en avoir le tems requis par cette même ordonnance !! Dans la direction du personnel de la marine , on ne peut prétendre aujourd'hui ignorer ces faits. M. le Carpentier manquait *de près de cinq ans* dans son tems de service

exigé pour avoir droit à une pension , et il manquait de près de quinze ans dans son âge requis pour avoir ce droit; cependant , M. Carpentier a obtenu et conservé une pension de 5837 fr.!! Et la direction ministérielle qui la lui accorde , voit à sa tête un contre-amiral !!!

Je m'arrête ? Mon sang bouillonne à l'aspect de cette conduite ! Je sens que les vérités qu'elle m'entraînerait à dire seraient par trop écrasantes et me mèneraient trop loin ! Je remets à la prochaine livraison pour faire connaître la manière dont ces messieurs du ministère se traitent entr'eux et traitent leurs amis !

G. LAIGNEL.

LIBERTÉ DE LA PRESSE.

DIALOGUE.

A. Quoi, Monsieur, vous entreprenez la défense de la liberté de la presse ! Vous n'avez donc pas lu l'article de M. de Bonald dans le *journal des Débats* du 22 février ?

B. Pardonnez-moi, Monsieur, je l'ai lu, ainsi que la note du rédacteur qui le réfute ; et je suis de l'avis du rédacteur.

A. Vous ne savez donc pas ce qu'est M. de Bonald ?

B. Oh ! très-bien. C'est un des hommes de France que je révère le plus. Je ne l'ai jamais vu ; mais il est impossible de s'en faire une idée plus haute que celle que j'en ai conçue. Il me semble que l'Etre Suprême ayant formé les Aristide, les Socrate, les Platon, les Phocion, les Molé, et au moment de rejeter de ses mains divines un faible reste de l'argile qui les avait pétris, vit qu'il y avait encore de quoi à en faire un homme, et qu'il en fit M. de Bonald ; mais puisqu'enfin c'est un homme, il a pu se trom-

per, il y a plus, il s'est trompé quelquefois : par exemple, lorsqu'il a un moment imaginé que Dieu avait envoyé Buonaparte pour conquérir la terre, dans la vue d'y étendre plus facilement la religion catholique ; lorsqu'il a cru que le despotisme pouvait n'être pas si mauvais. Alors, un autre écrivain du mérite le plus éminent, et son illustre ami, qui avait de ses yeux vu des terres brûlées par le despotisme, s'est cru obligé de l'avertir que ce régime-là n'était pas si bon qu'il le pensait. Eh bien, à mon avis, il se trompe encore pour la troisième fois ; ce qui est peu de chose dans une vie longue et pleine comme celle de ce profond philosophe.

A. Quoi, vous avez déjà oublié le 13 février !

B. Je ne l'oublierai de ma vie.

A. Vous ne pouvez nier que l'attentat de ce jour ne soit une conséquence de la liberté de la presse.

B. Je le nie si formellement, que je regarde au contraire comme indubitable qu'il est une conséquence de l'esclavage de la presse. Le coupable déclare qu'il a été conçu, médité, durant ce désastreux esclavage ; rappelez-vous cette époque : les royalistes poursuivis comme des bêtes fauves dans les bois, ne trouvaient pas un écho qui pût répéter leurs plaintes. Les libéraux, amis du pouvoir, ou plutôt constituant le pouvoir, semaient des doctrines régicides, notamment celle de la souveraineté des peuples qui, à la vérité, n'autorise pas l'assassinat des Rois présens ou futurs, mais qui permet quelque chose de plus terrible cent fois, parce que c'est sans danger pour le coupable : je veux dire la dépossession légale et le meurtre juridique des Rois. Les royalistes qui eussent

voulu combattre ces maximes libérales n'en auraient pas eu la faculté. Moi, qui vous parle, j'entrepris d'exposer modestement qu'il pouvait être convenable qu'un écrivain, placé dans un bureau royal, n'insultât point dans ses ouvrages, le Roi, et son auguste famille; on ne voulut point le souffrir; on me dit que c'était trop fort; on me rendit mon article que j'ai conservé. S'il avait été permis de combattre les maximes perverses, tout au moins tolérées par la censure, elles n'eussent pas jeté de si profondes racines. Si c'est par la lecture que Louvel a été empoisonné, un antidote eût pu tomber sous sa main.

A. Les temps ne sont plus les mêmes, le ministère est changé.

B. En partie. En est-il de même des bureaux, qui, comme le destin, font tout?

A. Le ministre de la guerre a fait maison nette.

B. On me l'a dit, et j'entends répéter de toute part qu'il est l'espoir de la France. En est-il ainsi dans tous les autres ministères? Les pouvoirs qui n'existent plus sont quelquefois tels que le peuple se peint les comètes dont il redoute sur-tout la queue. On se souvient que la queue de Robespierre produisit les mitrillades de vendémiaire et les déportations meurtrières de fructidor.

A. M. de Richelieu.....

B. Il suffit de le nommer. Mais vous êtes un militaire; dites-moi qu'est-ce qu'une aile d'armée, ou une place forte *en l'air*, comme on dit dans votre langue? Qu'est-ce aussi qu'un président qui n'est pas du collège qu'il préside? Combien cela durera-t-il? Combien de temps M. de Richelieu, si dégoûté du pouvoir, qui s'est si diffi-

cilement, dit-on, résigné à le reprendre, voudra-t-il le garder ?

Je suppose cependant qu'il ne croie pas devoir l'abdiquer, je suppose tous les ministres et même leurs sous-ordres doués de toutes les perfections, ils les perdraient bientôt s'ils jouissaient du pouvoir despotique inhérent à la servitude de la presse : le despotisme corrompt tout ; les commis auront ses chaînes à leur disposition. Souffriront-ils qu'on relève les abus de pouvoir qu'ils commettront sous le nom de leurs supérieurs ? Eh bon Dieu ! l'on verrait leurs valets redevenus des puissances, et s'il reparaisait un Montesquieu, ils le regarderaient du haut en bas.

A. Il faut bien cependant qu'on puisse mettre un frein à la licence.

B. Oui ; mais sans donner dans les extrêmes comme fait trop souvent notre nation inconsidérée. Dans les premiers temps du protestantisme, on n'imagina rien de mieux pour l'étouffer, que d'interdire l'usage de l'impression. Ce remède violent, comme on peut le croire, ne réussit pas. Je ne sais si la prohibition fut révoquée, ou si ce fut le ridicule qui la fit tomber.

A. Quel remède conseilleriez-vous, quand les jurés ne trouvent pas mauvais les plus énormes attentats que la plume puisse commettre, et ne condamnent que des phrases ou innocentes, ou tout au plus suspectes d'équivoques, lorsqu'ils estiment qu'on doit plus de respect à un acquéreur qu'au créateur de la terre et aux souverains qui la gouvernent ?

B. Ceci nous mènerait trop loin. Tout ce que je puis

vous dire, c'est qu'il faut trouver les moyens, que je crois exister, d'avoir de meilleurs jurés.

A. Ou de s'en passer?

B. Je n'oserais vous le dire. L'esprit du siècle est très-contraire aux tribunaux qui vont au fait, et qui n'admettent pas pour excuse l'intention des voleurs ou des assassins. MM. du libéralisme, sur-tout abhorrent jusqu'au nom des cours prévôtales. Ils ne sont pas les premiers. On a entendu un vaurien qui avait eu avec elles un démêlé qui allait mal finir pour lui, dire : que l'enfer confonde celui qui a imaginé les grands prévôts et la potence. Au surplus je ne saurais croire la société assez putréfiée pour qu'on ne trouve un jury passable. Et dans cette supposition impossible ce serait le royaume qu'il faudrait conserver.

Enfin si l'on veut un gouvernement représentatif, il faut la liberté de la presse, bien autrement importante que la liberté personnelle. Celle-ci, on n'oserait pas la ravir légèrement. D'ailleurs si on l'osait, la liberté de la presse la ferait rendre bien vite ; au lieu que la liberté personnelle ne peut faire recouvrer celle de la presse.

D'éternelles actions de grâces sont dues au noble écrivain qui le premier a émancipé le royalisme, en fondant le *Conservateur*. Renverser son ouvrage, ce serait risquer de renverser le trône ; ce serait ouvrir les voies aux continuateurs de Louvel, pour achever l'exécution de son projet. Telle est du moins mon opinion. Je ne pense pas que la tentative radicale enlève à l'Angleterre la liberté de la presse. Je ne vois pas pourquoi elle nous serait enlevée par un forfait libéral qu'elle n'a point produit, qu'elle

eût peut-être prévenu, si elle n'avait pas été arrachée trop tard.

ROYOU.

P. S. Si la servitude de la presse est accordée, presque toutes les plumes royalistes vont être jetées au feu. Il restera les plumes esclaves : Dieu sait ce qui en arrivera.

Cette servitude est à peu près certaine, elle est demandée, elle sera accordée dans de très-bonnes intentions ; ce n'en est pas moins encore une école faite par les royalistes. Tout ce qui peut arriver de moins malheureux, c'est que cette mesure ne tourne pas contr'eux ; elle ne produira aucun bien ; l'autorité sera éludée, ce qui est un très-grand malheur. Les libéraux, très-experts en révolutions, trouveront mille moyens d'en user comme au passé. Les royalistes qui ne connaissent que les moyens légitimes et l'obéissance aux lois et au Roi, resteront seuls à la chaîne.

On dit qu'en ce moment on imprime une biographie des censeurs, dans laquelle, ajoute-t-on, nous verrons qu'ils ont approuvé et proscrit successivement les mêmes opinions, suivant les tems. Qu'espérer d'une telle censure ? On aura de meilleurs censeurs, je le souhaite ; cela n'est pas tout à fait impossible ; mais c'est une *denrée* presque aussi rare que celle des bons mouchards.

TACTIQUE MINISTÉRIELLE.

Tout nous porte à croire que M. Decaze, voilé sous le nom de deux ministres, ne fait qu'ajourner sa présence. D'aucuns diraient que notre cauteleux favori, ressemble à ces acteurs, chefs d'emploi, qui laissent jouer

leurs doubles pour se ménager les honneurs d'une rentrée éclatante , mais nous qui sommes un peu plus respectueux , nous le comparons poétiquement à l'astre du jour qui s'éclipse , pour reparaitre avec plus d'éclat.

Quoi qu'il en soit , cette disparition politique est un hommage à sa vanité et une injure à l'amour propre de ses prétendus successeurs.

Certes , M. Decaze qui sait l'histoire , n'est pas sans avoir étudié la conduite des courtisans ministériels ses devanciers , dans quelque empire de l'Europe qu'ils aient tenu les rênes du pouvoir. On croit qu'il a voulu calquer son allure sur celle de M. Pitt , qui se cacha un moment dans le manequin de *sir Addington*. Mais moi je pense qu'il a plus servilement copié ce lord *But* , qui envahit la place de Chatam , et lui succéda , sans le remplacer.

Ce noble lord But , favori très-déclaré de Georges III , précédé de l'heureux don de plaire , et de ce don plus heureux encore , l'art de flatter les Rois , avait mis à ses ordres tous les faisceaux de la puissance , les grâces , les richesses , les distinctions et les honneurs. Craint , chéri , respecté , il était maître , sous un maître , heureux de s'oublier pour lui. Parvenu au faite des honneurs et de la gloire , que lui manquait-il ? rien , que la conviction d'être regretté s'il quittait le ministère. Il essaya donc de l'acquérir et sollicita sa retraite. L'obtenir ne fut pas chose aisée ; le Roi Georges , avec un dépit concentré , accéda enfin à sa demande. Croyez-vous que Milord attendit qu'il fût regretté ? non : plus présent que jamais , dans son absence , il avait des conférences secrètes avec le

Roi. A la tête du gouvernement , sans y être , tout se combinait suivant ses vues , et cette vaste machine roulait au gré de ses desirs.

Ne serait-ce pas ainsi que M. Decaze prétendrait utiliser sa retraite ?

Ce qui donne beaucoup à penser que le favori n'est pas loin , c'est la tendresse avec laquelle il est caressé depuis peu par la faction anti-monarchique. Toutes les cassolettes sont allumées , tous les encensoirs grégoriens s'élèvent à la fois pour célébrer le retour de cette adorable idole. Cette tactique ultra-libérale , on en conviendra , est tout-à-fait à l'ordre du jour. En effet , quel parti reste-t-il aujourd'hui à cette faction haïneuse , si justement méprisée. Elle a tous mis en œuvre , au moment de l'assassinat de Louvel ; l'atelier de ses mensonges est-il resté oisif ! N'a-t-elle pas fabriqué toutes sortes d'armes contre les royalistes , qu'elle nomme , en dérision , *les Bourbonniens*. Certes , pas une machination infernale n'a été mise en oubli , pour convaincre le peuple que le parti royaliste accusait la nation et l'armée comme complices du crime de Louvel. Malheureusement pour elle , tous ses calculs ont avorté , ni le peuple ni l'armée n'ont été dupes d'une aussi plate fourberie. Tout récemment encore le placard de la calomnie , affiché par sa main factieuse , ne lui a-t-il pas appris que sa turpitude ne pouvait plus compter que sur le ridicule , la honte et le mépris.

Une artillerie , plus vigoureuse que tous leurs mensonges , aurait dû les faire rentrer dans le néant. Toutes les adresses accusatrices lancées d'un bout de la France à l'autre , ne sont-elles pas autant d'armes terribles tirées à

bout portant contre eux ? mais rien ne les arrête. Vous croyez voir ces reptiles mutilés par le fer , jusqu'au dernier soupir , vous lançant encore leur venin. La faction avait tout épuisé , il ne lui restait , pour dernier recours , que ce fastueux tribut d'éloges , payé à l'espoir du retour de M. Decazes : c'est l'ancre de miséricorde d'un vaisseau qui fait naufrage ; il est naturel qu'elle s'y accroche.

Si le sort qui s'acharnant à nous punir , nous ramenait le favori et qu'il fut assez pusillanime pour prêter l'oreille à d'artificieuses adulations , le torrent des calamités viendrait fondre de nouveau sur la France ; nos prédicateurs anarchistes publieraient leur triomphe de leur propre bouche , *intrà et extrà muros*. Malheur à qui pleura sur la tombe du duc de Berry , il paiera cher ses larmes . . .

Figurez-vous la joie d'honnêtes libéraux , restés maîtres du champ de bataille ! Quel plaisir de renouer le fil de leur commerce étranger ! de voir passer librement les précieuses cargaisons qu'ils ne glissaient qu'en contrebande. La correspondance privée , froissée un peu dans son essor , ranimerait ses ailes : tout irait bien. Nos fidèles négocians donneraient au moins signe de vie à leurs fidèles associés d'Italie , d'Espagne , d'Allemagne , des Pays-Bas , de Londres , etc. Mais une chose , cependant , inquiète la troupe de Grégoire ; l'affaire de l'associé Thilswood. Ce diable de garçon apothicaire Anglais , malgré ses cinq pieds dix pouces et son grand sabre , lui met l'esprit à la torture ; car , le moyen de renier pour frère , un des frères et amis les plus fervens de la congrégation ? leurs principes religieux sont les mêmes. Lui et ses chers collègues , il n'y a pas à en douter , sont des enfans de la grande famille.

Peut-on, décemment, se détacher ainsi de ses chers parens ; mais le procès devient grave : ce n'est plus la France qui accuse la secte anti-Bourbonnienne, c'est l'Europe toute entière. Un ministre, quelque éhonté qu'il fût, peut-il signer avec la bande, un acte de réconciliation aux pieds des échaffauds ? Sa position n'est pas belle ; qu'elle s'arrange, c'est son affaire. Je crois que l'ex-ministre n'est pas moins embarrassé qu'elle.

Le chevalier DU PUY-DES-ISLETS.

POLITIQUE.

*Illuminés, Libéraux, Radicaux, Carbonari, los
Liberalès.*

Un petit conseiller d'un petit duc de *Saxe Gotha*, *Weisshaupt*, est saisi d'un transport divin. Il conçoit l'idée sublime de ne faire porter au monde qu'une chaîne si légère, si déliée qu'elle sera invisible. Il communique ce beau projet à un baron *Knige*, presque aussi éclairé que lui. L'admirable conception est décorée du nom d'*illumini-*
nisme. Chaque adepte reçoit l'ordre d'en faire deux ; progression si rapidement ascendante, qu'en peu de tems, plusieurs millions d'Allemands bien épais reçoivent les plus vives clartés. Le créateur de cette invention admirable est condamné à mort, bien entendu injustement. Il échappe au supplice par miracle, et va périr, je crois, misérablement, dans je ne sais quelle contrée du nord. Mais *Weisshaupt* laisse des élèves, qui ne pouvant en conscience convenir bonnement que, pour notre bonheur, il faut nous rendre à l'état de peuples noma-

des , imaginent de nous servir des mets plus délicats. D'abord on abandonne le nom d'*illuminés* qui n'a pas fait fortune ; celui de *libéral* vaut mieux pour la France , il est plus sonore. L'*Aqua-Tophana* , poison subtil , sera remplacé par le poignard , qui est plus palpable. L'essai en sera fait d'abord sur un homme de lettres qui , chargé d'une correspondance avec une tête couronnée , est évidemment un espion ; il faut l'assassiner : il meurt. Le jeune assassin est un étudiant fort doux ; seulement il égorge. Ce petit *mouton enragé* sera loué par un professeur qui dira qu'en frappant un vieillard il était plein de conviction. C'est donc à merveille : il faudra imiter *Sand* , mais en enchérissant sur le modèle , pour prouver la perfectibilité de l'esprit humain.

De nos jours , en France , le prince régnant est la nation personnifiée. Or , qu'y a-t-il de plus libéral qu'une nation suicide et sur-tout *suicide précoce*. Vite de l'*aqua Tophana* solidifiée , un poignard et un Louvel ; la dynastie changera de branche et le tout sera un *crime isolé* ! comme il n'y a pas moyen de dire Louvel *royaliste* , on se bornera à dire qu'ils n'est pas *libéral*. Les *libéraux* ne tuent point : pas plus que les *radicaux*. A la vérité , ceux-ci quand on veut les troubler dans les *causeries* de leur humble galetas , y trouvent , mais par accident , de la poudre , des armes à feu , des armes blanches , et frappent *radicalement* les *Constables* qui ne sont que des satellites de la tyrannie , puisqu'ils empêchent les savetiers , les charpentiers , les apothicaires de *purger* l'Angleterre de sept ministres qui ont l'impertinence de trouver mau-

vais que lorsqu'on a été long-tems *Kadoch* (1) on ne devienne pas enfin *homme Roi*.

Le pis aller, au surplus, sera de nommer *crime isolé*, l'assassinat commis par Arthur Thistlewood, puisqu'il n'était accompagné que d'une vingtaine d'honnêtes gens comme lui. Dans tous les cas, il n'y a point de connexité entre les libéraux et les radicaux, pas plus qu'entre les *carbonari* et les *los liberalès*.

L'agitation ne marche pas encore en Italie, et si l'armée constitutionnelle des Cortès occupe la Isla de Léon, en quoi cela peut-il inquiéter la cour de Madrid ? Depuis le siège de Cadix par les Français, cette place importante se trouve séparée de la Isla, par la *Cortadura*. A la vérité, en prenant son élan, les feux éteints, on peut franchir d'un saut cette redoutable coupure; mais les troupes constitutionnelles rencontreraient la *Porte-de-Terre* aussi forte que la *Cortadura*, et la place de Cadix, d'ailleurs, offre de tous côtés des fronts réguliers de fortifications. N'est-il donc pas évident que l'armée nationale, n'observe Cadix et *Puerto-Réal* que pour attendre avec plus de dignité l'effet des humbles remontrances expédiées à coups de fusils, à Séville, qui les fera parvenir à Madrid, si cet éteignoir de général Freyre ne s'y oppose pas. Qu'on vienne après tout ce qui précède dire que les *illuminés*, les *libéraux*, les *radicaux*, les *carbonari* et les *los liberalès* ne sont pas les plus braves

(1) Grade élevé des illuminés, moins cependant que celui de mage. L'homme-roi est le grade le plus élevé. Weissaupt en portait toujours le diplôme sur lui. Il paraît que *Kurge* ne le connut jamais.

gens du monde ; véritables interprètes de ce que veulent les nations allemande , française , anglaise , italienne et espagnole ; autant vaudrait-il soutenir , que MM. Siméon , Portalis et Mounier ne sont pas les seuls hommes d'état capables de maintenir pendant six semaines , ces accords parfaits qui résultent de toutes les voix *libérales* de l'Europe , vibrant à l'unisson , et réalisant le beau idéal de la politique.

FRÉDÉRIC ROYOU.

MACÉDOINE.

— On nous remet à l'instant même , un monument incroyable de l'ineptie maritime , intitulé : *Rapport au Roi* , budget de 1820. Nous l'avons vu , de nos propres yeux vu , ce qui s'appelle vu , et nous doutons encore si ce n'est pas un songe ; on y trouve , page 5 : « Pour descendre à sa décadence (1) actuelle , la France n'a pas « dépensé moins de 268 millions depuis cinq ans. »

L'aveu est précieux ; mais la réflexion suivante est le sublime de la naïveté :

« Faut-il en conclure que les dépenses ont été mal dirigées ? NON CERTES » , répond avec assurance le *Jocrisse nautique* , auteur de l'inconcevable rapport. En sorte qu'il s'ensuit , d'après ses propres expressions , qu'en

(1) Apparemment l'auteur croit qu'on monte à une décadence ; c'est qu'il a appris , dans les emplois subalternes de la marine , à dire : *descendez en bas !*

continuant à *bien diriger les dépenses*, comme on l'a fait jusqu'à présent, en 1850 on aura dépensé 500 millions de plus, et que la *marine AURA TOTALEMENT CESSÉ D'ÊTRE !* (page 5 du Rapport).

Telle est la logique de l'homme le plus fort, dit-on, du garde-meuble, où L'ON DIRIGE SI BIEN le mobilier naval.

A quels êtres, grand Dieu ! livre-t-on la marine ?

— L'un de nos collaborateurs, vient plus haut de donner une idée succincte du fameux *Rapport au Roi, sur la marine en 1820*; qu'il nous permette, ne fut-ce que par notre expérience, et par le triste avantage d'avoir un extrait de baptême plus vieux que le sien, de nous croire encore plus compétent que lui de la matière et d'ajouter à tout ce qu'il a dit : que le gouvernement qui a pu recevoir un fatras pareil à celui intitulé *Rapport au Roi, ou budget de 1820*, et qui n'a pas ordonné que l'auteur d'un écrit semblable fût envoyé SUR LE CHAMP, chez M. d'Esquirol, nous semble un gouvernement qui renferme le germe de l'anéantissement de toute prospérité nationale; et je signe.

G. LAIGNEL.

Mot de M. le comte de Clermont-Lodève, aide-de-camp du duc de Berry.

Le prince se tournait, quand un monstre sauvage

Perça son noble cœur : j'étais près de Berry.

L'assassin ne pouvait remarquer son visage ;

Que ne me prenait-il pour lui ?

— Un député, qui joint à la solidité d'un jugement exquis , une pointe d'esprit assez piquante , disait d'un de ses collègues , un peu flottant dans ses idées : « notre cher collègue est de la même meute que nous , mais quelquefois il chasse à part. »

Sur une pièce refusée par trois Grâces.

Je n'en saurais vouloir à ce trio de belles ,
De n'avoir pas trouvé grâce à leur haute cour.
Eh ! pouvais-je exiger que ces gentes pucelles ,
Se connussent en vers aussi bien qu'en amour ?

La comédie Française à repris *les Templiers*. Après l'assassinat d'un fils de France , cette tragédie n'était guère à l'ordre du jour. Quelque petites concessions que l'auteur ait faites à la couronne de Philippe-le-Bel , on voit qu'il n'a pas eu l'intention de courtiser les rois ; en effet , ce pauvre Philippe-le-Bel est presque aussi mal traité que le pape et le grand inquisiteur. Des maximes philosophiques prodiguées avec faste , sont peu propres à réchauffer un sujet aussi glacial , encore qu'il finisse par un autodafé. Le grand-maître n'est dans la pièce , que pour s'y promener de long en large , pour aller et revenir , aller et revenir encore ; il se fatigue et fatigue les spectateurs de bonne foi.

La Reine pleure au lieu d'agir.

Le jeune Marigny , que représente le gras Lafond , en fait la confidente de ses amours ; il parle sans cesse de sa belle et ne la montre jamais. Observons que l'invisible

Adélaïde n'est pas du nombre de ces personnages qui , cachés derrière la toile , n'en sont que mieux en action. Ce n'est pas même un caractère épisodique ; elle ne sert que de remplissage à la pièce.

Ce maigre plan demandait à être relevé par un style plein de mouvement , de chaleur et de vie. Bien loin de là , il n'offre qu'une longue kirielle de maximes enfilées grain à grain.

Cette tragédie a cependant remporté le prix décennal sur une idille chrétienne et une élégie historique , car on ne peut nommer tragédie , ni *Omasis* , ni la *Mort d'Henri IV* , qui n'est pas ressuscitée depuis. L'auteur , ancien avocat , débutant alors dans la carrière poétique , reçut une couronne d'or de 10,000 f. ; il est vrai que ce n'est pas celle du Pinde ; mais il dut être bien joyeux , car il n'avait jamais plaidé de cause plus lucrative.

Talma , acteur profond et mélancolique , n'a pas , à beaucoup près , tué Saint-Prix dans le rôle du grand-maître , et l'on peut dire même , que la manière dont il l'a joué , est le plus bel éloge de son devancier.

Un mot sur la liberté de la presse.

La liberté n'est pas cette horrible déesse ,
 Qu'importunent les lois , qu'irrite la sagesse ;
 Barbare , qui , marchant et sans ordre et sans frein ,
 Du trône héréditaire arrache un souverain ;
 Attaque , abat , renverse , épouvante le monde :
 La licence détruit , et la liberté fonde.

Les débarqués du Texas.

Deux amis du Texas , portant figure ignoble ,
 A table , hier , vantaient leurs exploits éclatans :
Sans Donadiéu , dit l'un , j'incendiais Grenoble ;
 Moi , dit l'autre , à Lyon , en tête des brigands ,
 Devant *notre empereur* je faisais le service.
 A leur tête , dis-tu , misérable novice ,
 Reprend alors le doyen des croquans :
 Tu ne serais pas même à la tête d'un vice.

Théâtre Français. — *Jeanne-d'Arc* avait attiré la foule dimanche dernier. Pour la première fois , Firmin jouait le beau Dunois. Mlle. Duchesnois , la belle *Jeanne-d'Arc* , a été très-applaudie au troisième acte et s'est surpassée..... Jamais elle n'a crié si fort.

Second théâtre Français. — *Charles de Navarre* , tragédie nouvelle.

Voltaire , en parlant de ce prince , a dit *qu'il n'était pas plus mauvais que tant d'autres*.

Charles de Navarre , après la funeste journée de Poitiers , se rangea du parti de l'Anglais , et fit la guerre au Dauphin. Voulant profiter de la division qui régnait à Paris pendant l'assemblée des états , il fit la paix se promettant bien de la rompre au plutôt.

C'est là que commence l'action. Théligny , président de l'ordre de la noblesse , a été entraîné dans le parti de Charles ; il vient lui reprocher le traité qu'il a fait avec le Dauphin. Le Roi lui dévoile alors ses intelligences avec

Marcel , le prévôt des marchands qui doit , cette nuit même , assassiner le Dauphin.

Théligny effrayé , s'écrie :

Nous , répandre le sang d'une auguste victime !

Sauvons la liberté ; mais gardons-nous du crime.

Ainsi que tous les ambitieux qui aspirent au pouvoir , le Roi de Navarre fait briller aux yeux des conjurés le flambeau de la liberté ; c'est pour rendre au peuple ses droits méconnus , qu'il veut le gouverner. Théligny hésite , mais bientôt il se laisse entraîner. Le jeune Clisson est dans les fers ; il doit être délivré cette nuit par les conjurés et diriger les troupes ; mais le Dauphin lui rend la liberté ; il jure de servir son Roi , et abandonne le parti de Charles ; Théligny fait de vains efforts pour réveiller en lui sa haine ; en vain il lui représente que son parti le réclame :

Laissons là les partis , ne voyons que la France.

Clisson sort victorieux de tous les pièges que lui tend Charles qui rejette sur lui l'odieux du complot qu'il avait tramé contre la vie du Dauphin.

Théligny , après avoir crié *Vive le Roi, Vive la Ligue*, finit par être du parti du Dauphin.

Marcel est assomé par le brave Maillard , et Charles est lui-même arrêté par les soins de Clisson.

On voit que cette situation rappelle le *Warwick* de Laharpe.

Au total , cet ouvrage , dont les trois premiers actes sont écrits avec quelque élégance , manque entièrement de force et de conception ; l'action en est obscure et languis-

sante , les caractères romanesques , et cette observation est surtout particulière au rôle de Clisson ; les héros de Dubesloy , dans leur patriotisme d'antichambre , et leur bouffissure chevaleresque , sont encore éloignés de la fausse grandeur de ce personnage.

Nous rendrons cependant justice au talent distingué de l'acteur chargé de le représenter. Si sa profonde intelligence n'a pu en couvrir tous les défauts , elle en a au moins dissimulé une partie , et le public lui a souvent , et à plusieurs reprises , témoigné sa satisfaction.

Valmore s'est surpassé dans le rôle de Théligny : il y a été détestable. Ce personnage ridicule , fanatique , irrésolu , qui réunit , aux principes les plus mystérieux , un dévouement aveugle pour un tyran , a paru une énigme. Les spectateurs , se demandaient en sortant , que veut-il , que prétend-il ?

Cependant , ces nombreux défauts que nous venons de signaler , sont encore loin d'égaler la faiblesse du rôle du Dauphin. David frappé tout à coup d'un enrouement , n'a pu en faire entendre que la moitié ; mais soit dit , sans offenser l'auteur , cette moitié doit peu faire regretter celle qu'on n'a pas entendue.

L'auteur , M. Briffaut , demandé par ses amis , a été nommé malgré une vive opposition , c'est-à-dire , que l'on a sifflé autant qu'applaudi ; on appelle cela un succès d'estime.

Le public , en faisant la part à la critique , rendra à l'histoire ce qui lui est dû , et dira toujours *Charles le Mauvais*.

L'aveu ultra-libéral.

Un ultra-libéral , hargneux , attrabilaire ,
 En ces mots , l'autre jour , exhalait sa colère :
 Brisons ces fers rouillés , ces poudreux écussons ;
 Enterrons dans l'oubli ces Nemours , ces Clissons ;
 Exterminons nobles et prêtres :
 Ce ne sont qu'intrigans , qu'hypocrites et traîtres ,
 Ne marchant cuirassés que de leur bonne foi ,
 N'aimant qu'un vieil honneur , et leur culte et leur Roi.
 A quoi bon engraisser la dévote ignorance
 De guerriers craignant Dieu , de cafards féodaux ?
 Citoyens , que faut-il pour guérir tous vos maux ,
 Pour sauver et Thémis et le trône et la France ?
 Des royalistes ? Fi ! des *ultra-libéraux*.

L'OBSERVATEUR.

Post-scriptum , à onze heures et demie du soir ,
 2 mars 1820.

Tout est perdu , *même l'honneur* ; nos libertés sont
 vendues et par conséquent mortes. Nous avons battu la
charge , mais envain ; l'intrépide *Drapeau blanc* lui-
 même a refusé de RALLIER (1). Dans cette situation , il
 ne reste plus qu'à tendre la gorge après avoir signé de son
 sang : ainsi faisons-nous.

ROYOU ,

Capitaine du génie et membre de la Légion-d'Honneur.

(1) Nous lui avons offert d'insérer l'article *Liberté de la presse*,
 page 315 , il n'a pas osé !!!

L'OBSERVATEUR

DES COLONIES , DE LA MARINE ,

DE LA POLITIQUE ,

DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS.

INTÉRÊTS COLONIAUX.

L'Observateur se fait un vrai plaisir d'insérer l'adresse qu'on va lire ci-après : elle se recommande, et par les vues sages et politiques qu'elle renferme, et par les signatures respectables qui s'y trouvaient annexées quand l'original parvint à la chambre des députés.

Cette adresse écrite sans recherche, s'attache, avec raison, à combattre des préjugés, que l'ignorance, la mauvaise foi, l'on dirait presque une sorte d'incivisme des ennemis de la France et des colons, se font un jeu cruel d'accréditer.

L'Observateur accueillera avec le même zèle, les adresses qui lui seront envoyées par les diverses chambres commerciales de nos villes maritimes, persuadé qu'on ne peut s'environner de trop de lumières, quand il s'agit de plaider une cause aussi intéressante que celle des colons.

Copie de la pétition adressée à Messieurs les Membres composant la Chambre des Députés des départemens.

Les soussignés, propriétaires, dans la partie française de

Saint-Domingue, de très-grands biens fonds, et de grosses créances qui reposent sur ces valeurs, viennent rappeler à votre sollicitude le grand intérêt national, attaché à la reprise de possession de cette immense colonie.

Vainement ont-ils, avec la France entière, attendu l'effet des mesures conciliatrices que le gouvernement de S. M. a cru devoir adopter, et sur lesquelles ils ne se permettent aucune réflexion.

Vainement ont-ils espéré que les développemens lumineux de M. Lainé, et l'excellent rapport fait à la chambre, le 16 septembre 1814, par l'organe de M. Desfournaux, et que vous ferez sans doute mettre sous vos yeux, amèneraient des résultats favorables.

Vainement encore, des écrivains, parlant d'après une longue habitude des lieux, ont-ils cherché à éclairer les conseils de S. M., et se sont-ils flattés de se faire entendre de ces trois à quatre cent mille noirs, trompés ou comprimés par vingt mille hommes armés, sous des chefs que l'ambition, la crainte et l'ignorance aveuglent.

Vainement les Français, les plus directement intéressés au sort de St.-Domingue, ont-ils espéré que tous les hommes instruits reconnaîtraient que l'agriculture, le commerce, les arts, la population française enfin, ont besoin de grandes colonies, et qu'on chercherait inutilement, pour la génération présente, à remplacer St.-Domingue par d'autres établissemens; St.-Domingue, qui malgré la réduction de la population, peut encore, sous l'autorité du Roi, devenir très-brillant.

L'attention publique lassée par le silence de l'autorité, ou détournée par l'exagération des obstacles, cette ex-

pression tranchante d'*impossible*, employée comme opinion, et propagée souvent à dessein par les rivaux de la France et les ennemis des colons; les rapports et les ouvrages erronnés ont peut-être paralysé les intentions de S. M. et de ses plus fidèles conseillers.

On sait que toute expédition outre-mer entraîne des dépenses et des pertes, dont souvent on exagère l'importance; mais les obstacles moraux, qu'il est en votre puissance de vaincre, sont peut-être les plus grands.

Et d'abord il faut comprendre parmi ceux-ci :

Les opinions anti-coloniales qui, depuis soixante ans, se reproduisent par divers paradoxes que votre autorité et vos lumières peuvent faire disparaître.

2°. Les préjugés trop accrédités sur la dureté et l'injustice des colons, bien qu'il ait été reconnu dans tous les tems, que parmi les habitans des Antilles, les Français étaient les plus humains, et que les noirs s'effrayaient de la domination de leurs pareils.

3°. Les exagérations sur l'influence du climat, exagérations telles, qu'en les adoucissant même, on ne saurait croire à l'existence des Européens dans les Antilles, bien moins dangereuses cependant pour eux, que l'Egypte ou le Sénégal.

4°. Les fausses notions des voyageurs qui, ne fréquentant et ne pouvant fréquenter aujourd'hui que les villes et bourgs où ne réside pas la vingtième partie de la population, ignorent complètement le véritable esprit public et l'état des choses, depuis sur-tout l'évacuation des Français, en 1803.

5°. Les préventions qui environnent les anciens proprié-

taires, que la plus déplorable infortune n'a pu garantir des détracteurs, quoique seuls, cependant, parmi ceux qui ont long-tems résidé à St.-Domingue, ils puissent éclairer le ministère sur un pays qui, sous les rapports physique ou moral, ne peut, quoiqu'on en dise, avoir changé, si ce n'est par les dégradations, l'inhabitude d'une culture régulière et l'absence des pratiques pieuses, jadis si respectées des noirs, et qu'ils reprendraient avec tant de joie, si de dignes pasteurs pouvaient leur être rendus.

6°. L'opinion où l'on est peut-être que le gouvernement anglais qui est, et veut probablement demeurer en paix avec nous, s'opposerait directement ou indirectement à nos efforts pour rétablir l'autorité du Roi à St.-Domingue, sans laquelle celle des autres puissances maritimes serait très-précaire aux Antilles.

7°. Les idées tendantes à l'émancipation de toutes les sociétés, déjà si avidement embrassées, comme offrant des ressources et des moyens de fortune à ceux qui dédaignent les travaux et les moyens paisibles, avoués par le devoir et la fidélité.

Les soussignés ont cru devoir accompagner leur pétition de ces remarques, et viennent vous prier, en joignant leur vœu à celui des autres Français, les plus particulièrement intéressés à Saint-Domingue, de prendre, dans votre sagesse, les moyens les plus efficaces pour aider le gouvernement de S. M. à la reprise de possession de la partie française de Saint-Domingue, dont l'abandon nous avilirait aux yeux de l'Europe attentive.

Les soussignés osent ajouter à ce vœu celui qu'il puisse entrer dans la politique du gouvernement de négocier

avec S. M. C. la cession de tout ou partie du territoire de Saint-Domingue soumis à sa domination , comme moyen prochain d'industrie , et propre à hâter le recouvrement des propriétés françaises , opinion que les officiers civils et militaires , employés à Santo-Domingo , sous les ordres du général Ferrand , n'ont cessé de professer , et que l'étude de ces intéressantes questions fortifie si puissamment.

A Marseille , le 3 mai 1819.

Suivent les signatures des propriétaires et négocians intéressés à Saint-Domingue , et l'adhésion de la chambre de commerce , qui a fait parvenir cette pétition à la commission de la chambre des députés qui ne l'a présentée (d'après le *Moniteur*) ainsi que celle de Nantes , que sous le nom de *colons réfugiés*.

Elle devait être renvoyée au président des ministres ; celui de la marine paraît avoir désiré qu'on proposât la *question préalable* , ce qui a eu lieu.

POLITIQUE PHILOSOPHIQUE.

Dialogue écrit en ancien grec , par un correspondant de l'académie Ionienne , et traduit par un Français , à Argostoli , où l'auteur s'est réfugié depuis le désastre de Parga.

A. Oui , je le vois , au milieu de tant d'objets nouveaux et propres à séduire une imagination que les années n'ont pas refroidie , vous n'avez point perdu vos premiers penchans , vous n'avez point perdu ces douces habitudes.

B. J'ai parcouru le Nord ; j'ai vu dans ses tristes cam-

pagnes , et dans ses deux capitales , ce peuple qu'on veut encore regarder comme le futur libérateur de la Grèce , mais dont le joug , aussi incommode que le joug ottoman , laisserait peut-être moins d'espérance. Traversant ensuite les lieux aimés du ciel où furent Ninive et Palmyre , j'ai entrepris de visiter sous ses tentes l'Arabe pasteur. J'ai observé ses mœurs des premiers tems ; j'ai suivi ses coutumes sévères. J'ai pénétré dans l'Abyssinie , dans cette contrée redevenue presque sauvage , où l'on retrouve quelque trace de nombreuses générations , antérieures à ce que nous nommons les Anciens. A mon retour , j'ai vu , au milieu des grands monumens de ses ancêtres , le faible Egyptien parlant avec assez d'indifférence et des guerriers brillans ou téméraires qui vainquirent devant les pyramides , et des calculateurs assidus qui retiennent Alexandrie.

Je vous retrouve enfin , vous dont les principes , les méditations et la profonde paix rappellent cette pureté qu'on attribue aux intelligences supérieures.

Un mal contagieux , un égarement universel a-t-il donc affligé sans retour l'espèce des hommes ? Soit dans mon pays malheureux , soit chez l'étranger , sous les brumes du pôle et les feux de l'Afrique , je n'ai vu parmi tant d'efforts pour établir la règle et faire briller le plaisir , je n'ai vu de toute part que désordre , contrainte et amertume ; la sédition au-dedans , le brigandage au dehors ; la licence , la bassesse , et partout des passions puériles , ou la sombre iniquité. Où est le peuple sage , occupé de son propre bonheur ! Je regrettais la solitude où je reçus vos leçons. Je cherchais dans l'éloignement les cîmes de

l'Ida. je me représentais ces gorges peu fertiles, où quelques familles, du moins, vivent inconnues, sans protecteurs et sans esclaves

Au pied de ces monts que ne peut franchir le vent des tempêtes, vous connaissez l'égale satisfaction dont j'ai entendu parler souvent par des êtres chagrins et agités. Sans doute quelques disciples, constans amis des vertus nécessaires, sont encore les seuls hommes qui interrompent le silence de votre demeure.

A. Il est vrai, mon fils, ce que vous avez vu, vous le verrez aujourd'hui. Pourquoi changerai-je ? Le monde ne change point : ce que j'ai choisi dès le principe, je le choisirais encore.

Pour vous, en peu d'années, vous avez acquis une longue expérience ; c'est l'effet des voyages d'abrégé la saison des épreuves. Vous aviez quitté, pour un tems, votre patrie, avec le dessein de la mieux servir un jour. Vos intentions étaient nobles ; mais peut-être aujourd'hui trouvez-vous le but incertain. Que dites-vous de l'éloquence politique et de la liberté du Forum ? Verrons-nous encore dans ces avantages nos premiers biens ?

B. J'ai pu les nommer ainsi : maintenant les hommes me sont moins inconnus.

A. Les croyez-vous corrompus sans retour ?

B. Non, sans doute : je les crois même moins méchans qu'on ne le dit ; mais outre que leurs lumières sont faibles, elles sont trop diverses. La guerre qui revient sans cesse, contribue à les faire rétrograder vers la barbarie des vieux âges ; et dans les tems les plus heureux, une vaine ostentation absorbe leurs facultés. J'ai vu des prodiges de

science et même de courage, beaucoup de sagacité, beaucoup d'art; et de grandes vertus individuelles; mais je n'ai pas appris qu'il existât une réunion d'hommes sages, tranquilles et justes.

Les prétentions à la liberté me paraissent souvent tristes ou ridicules. Pourquoi ne pas renoncer naturellement à ce qu'on n'aime pas, à ce qu'on ne supporterait point.

Peuples qui voulez être républicains, et ramener les tems de Rome, savez-vous si jamais il y eut une république sur la terre de Rome; et si vous étiez soumis durant deux semaines à la vraie liberté, ne crieriez-vous pas : Ce nouveau joug est insupportable; rendez-nous la tyrannie, ses facilités, ses douceurs ? Vous êtes des hommes étranges; vous ne sauriez vivre sans passions, et vous prétendez devenir libres : lorsque la raison ne gouverne pas, il n'y a point de république.

Athènes, où le spectacle était le premier des besoins publics, Athènes, cette réunion d'enfans ingénieux et pleins de vivacité, ne fut jamais une république. Quand on garde les mœurs des sujets, il convient de rétablir un maître. Que ce soit Pisistrate, ou un proconsul de l'Ausonie, où un esclave venu de l'Orient, que vous importe ? Conservez vos danses et vos bains, et l'impunité de vos sordides passions. Que sert de déclamer sous de riches portiques, entre la monarchie qu'ils supposent, qu'ils demandent, et de rêver, sur des lits voluptueux, à une liberté dont la première conséquence supprimerait les voluptés.

Selon vous, ô mes contemporains, le pays de Lacédémone était libre ! Singulière liberté ! Je vois dans l'ancienne

Sparte une corporation indépendante et fière , ouvrage d'un génie hardi. Mais examinez sur quels principes on se fonde pour aspirer à la liberté. On observe que les êtres qui raisonnent , en vivant rassemblés , font nécessairement des conventions , et que toute convention a pour but des avantages mutuels. On ajoute que l'homme est susceptible d'élévation , et qu'il ne peut servir , sans renoncer à la dignité originelle dont son âme , dont sa figure même retiennent la visible empreinte. Peuples Grecs , trouvez-vous dans ces principes , la raison du sort des Ilotes , ou du traitement réservé à tous les faibles par de modernes insulaires , qui passent pour haïr chez eux l'oppression , mais qui s'en dédommagent amplement au dehors ? Expliquez - vous ainsi les lois du peuple romain sur les esclaves , ou les dissensions avides et haineuses de tant de villes qui se croyaient républicaines ? Si , malgré quelques inclinations louables , et des traits généreux , ou héroïques , les peuples ont été si fous et si imparfaits , ne devons-nous pas l'attribuer à leur extrême inconséquence ? Nulle part les démagogues ne voulurent être libres ; ils se préparaient à dominer. Mais le courtisan , que veut - il autre chose ; et quelle véritable différence y a-t-il entre eux , si ce n'est que celui-ci du moins se trouve d'accord avec lui-même ?

A. Après des rêves de liberté , la Grèce succomba sous Rome qui se disait libre , et depuis ce tems elle n'eut pas même d'illusions. Plaignons tout peuple soumis à des maîtres étrangers : c'est le plus grand des maux , parce que c'est la seule oppression humiliante , la seule domination qui puisse ne s'accorder presque en rien avec le carac-

tère national. Mais qu'imaginerons-nous pour délivrer la Grèce ?

B. C'était à l'Europe unie à le vouloir, il y a peu d'années. Elle pouvait tout, et par cela même, elle condamna ce qu'elle ne fit pas. Elle éloigna pour plusieurs siècles, des desseins que l'on ne peut tenter en général sans les inconvéniens les plus sérieux, mais qu'un très-grand pouvoir réaliserait avec une heureuse promptitude.

A. Ainsi les Grecs attendront en silence des jours plus favorables, et quelque opprimés qu'ils soient, jamais nous ne les exciterons à la révolte. Il y a toujours de la perfidie dans les conspirations. Quand c'est le bien qu'on veut produire, il faut pouvoir y travailler ouvertement : les fins les plus louables ne rendraient pas légitimes des moyens odieux.

Aimons nos compatriotes et sachons renoncer à des entreprises qui, au lieu de les soulager, les accablent peut-être. De quel résultat convenable le succès même serait-il suivi dans un pays vaste où règnent des opinions diverses ? En lui rendant l'indépendance, craignons de faire succéder à des misères tranquilles, des calamités orageuses ; évitons du moins les maux dont nous aurions à répondre.

B. J'ai vu, particulièrement dans les factoreries des européens, que la plupart des tentatives au nom de la liberté devaient provenir des fausses idées qu'adoptent une multitude de prétendus républicains. Dans une vraie république, la raison serait invoquée de tous et le serait constamment. La république promet donc des règles et des mœurs parfaites. Si on méconnaît, comme il arrive

si souvent , l'esprit de cet ordre de choses ; si on s'attache à le rendre agréable, il devient très-mauvais. Les passions, étrangères , en effet , à ce régime sérieux , y sont presque imprévues ; lorsqu'elles s'y introduisent , on ne sait comment les réprimer , elles y fermentent avec plus d'audace qu'au pied des trônes. C'est ainsi qu'après de grands désordres , le despotisme deviendra momentanément assez facile dans un pays où l'on aura brisé les chaînes antiques , sans avoir eu le tems , ou la prudence d'y substituer une forte constitution.

Mais une monarchie exige-t-elle ces institutions fixes et inflexibles , qui, même en Orient , ne conviennent pas à tous les esprits.

DE SENANCOUR.

(*La suite aux Numéros prochains.*)

MARINE.

DROITS USURPÉS ;

o u

Manière dont MM. du ministère de la marine se traitent entre eux et traitent leurs amis.

Madame Portier , femme du concierge actuel de l'hôtel , ou employée à la lingerie du ministère , une pension de 323 fr. ; et la veuve d'un officier , mort à la suite de blessures glorieuses , réduite à mendier , avec l'autorisation des commandant et intendant de la marine de Brest , la charité publique pour elle et ses trois enfans !!

J'ai déjà fait connaître comment MM. les chefs de di-

vision du ministère de la marine ont su mettre de côté les réglemens qui les concernent , pour se donner des pensions plus que doubles de celles à laquelle ils ont droit. Je vais aujourd'hui faire voir que ces Messieurs ne sont pas plus scrupuleux , ni plus embarrassés quand il s'agit de favoriser leurs parens ou leurs amis.

Monsieur Portier , sous-directeur de la division ministérielle , où s'accordaient et se réglaient les pensions , m'en fournit la première preuve, dans la pension de sa belle-sœur.

Cette dame en a obtenu une de plus de trois cents francs. Ce n'est certainement pas cette somme sur laquelle il faudrait beaucoup se récrier ; mais ce sont les motifs et les accessoires de cette concession sur lesquels on ne saurait trop attirer l'animadversion publique

Au volume des pensions , imprimé pour la session de 1818, cette dame est indiquée *femme du concierge de la marine* , 19 ans de services. Au volume pour 1819 , dans l'errata relatif au volume précédent , on trouve au nom et à la qualité de cette dame : lisez , employée à la lingerie du ministère. Admettant l'une ou l'autre de ces qualités , ou même toutes les deux , quels droits donnent-elles à Madame Portier pour avoir une pension sur la caisse des invalides de la marine ?

Il est incontestable que cette dame n'est pas veuve. On ne peut pas contester que son mari jouit dans le ministère même d'un emploi dont les émolumens annuels ne sont pas moindres de huit ou dix mille francs , sans y comprendre le logement , chauffage et éclairage qu'il trouve en nature dans l'hôtel. Une ordonnance royale, en

date du 22 mai 1816 , porte : « que la caisse des invalides
 « de la marine est rétablie sur les bases de son institution,
 « conformément aux dispositions de l'édit de 1720 , et
 « de la loi du 13 mai 1791. » D'après cette loi , « les
 « fonds de cette caisse sont destinés au soulagement des
 « officiers militaires et d'administration, officiers mari-
 « niers , matelots , novices , mousses , sous-officiers , sol-
 « dats et autres employés du département de la marine ,
 « et à celui de leurs veuves et enfans , même de leurs père
 « et mère. Il ne sera accordé aucune pension sur cette
 « caisse qu'à titre de besoin réel et bien constaté. Elle est
 « un dépôt confié , sous les ordres du Roi , au ministre de
 « la marine qui ne pourra , *sous peine d'en être respon-*
 « *sable* , en intervertir la destination. »

J'en répète donc la demande, en m'appuyant DE CETTE LOI : Quels étaient les titres ou les droits de madame Portier à la pension dont elle jouit ? Le ministre qui la lui a accordée n'a-t-il pas enfreint *l'ordonnance royale du 22 mai 1816* ? N'a-t-il pas transgressé LA LOI de 1791 ? N'a-t-il pas enfin interverti la destination du dépôt qui lui était confié , sous les ordres du Roi , et dont il était responsable ? A ces différentes questions que peut répondre M. Portier qui est le beau-frère de cette dame , en même temps qu'il est le sous-directeur de la division du ministère où s'accordent et se règlent les pensions , et où , conséquemment , a été accordée et réglée celle dont il s'agit ?

D'après cet exposé , il est bien constant que dans cette direction du personnel de la marine , on n'a pas craint de tenir une conduite criminelle pour favoriser la belle-sœur du sous-directeur , d'une pension à laquelle elle n'a-

vait aucun droit quelconque. Je pourrais donner d'autres preuves d'actes coupables encore plus révoltans , commis dans cette même direction. Toutefois , en prevenant que j'en ai les moyens à ma disposition , je me bornerai à présenter la conduite tenue envers Madame Girot ; et je demanderai pourquoi elle n'a pas pu obtenir une pension comme Madame Portier ?

Je ne citerai , pour faire connaître les titres de cette première dame, que l'extrait suivant du *Journal de Brest*, publié au commencement d'octobre 1818.

« La prame , *la ville d'Anvers* , soutint , en 1804 , devant Ostende , six combats glorieux contre des forces incomparablement supérieures. Commandée dans le premier engagement par le lieutenant de vaisseau Dutailis (1), que ses blessures obligèrent à débarquer , elle passa sous le commandement de son second , l'enseigne de vaisseau Girot , qui se couvrit de gloire , sauva son bâtiment , et conquit tellement l'admiration de l'armée de terre , témoin de sa belle conduite , que , par les ordres du maréchal qui la commandait , il fut salué à son entrée dans le port d'Ostende , par les batteries de terre.

« A la suite de ces actions , M. Girot fut nommé lieutenant de vaisseau , et reçut une épée d'or que lui décerna la ville d'Anvers.

« Mais malheureusement il ne put jouir de sa gloire , et , quelques mois après , il mourut à l'âge de 28 ans , au mo-

(1) Cet officier , âgé aujourd'hui d'environ moins de quarante ans , et ayant le grade de capitaine de vaisseau , est en retraite.

ment même où allait se signer le travail proposé pour son admission dans la légion d'honneur.

« *Il n'a laissé à sa veuve et à ses trois enfans qu'un nom honorable. Ce fut là tout leur héritage. LA RIGUEUR DES RÈGLEMENS S'OPPOSANT A CE QU'UNE PENSION SOIT ACCORDÉE A D'AUTRES TITRES QU'À CEUX QU'ILS ÉTABLISSENT, Madame Girot, malgré ses droits, ses malheurs et ses besoins, n'a pu obtenir, à de longs intervalles, que quelques modiques secours qui n'ont pu lui assurer du pain, ainsi qu'à sa triste famille !*

« Sa détresse est parvenue jus qu'à son comble.

« L'honneur français ne peut souffrir que la veuve et les enfans d'un brave officier qui avait mérité, par son courage, une illustration qui se répandait sur le corps auquel il appartenait, soient abandonnés à une aussi cruelle position. Le fils, âgé de 13 ans, aurait pu, protégé par le nom de son père, entrer dans la carrière que celui-ci avait honorée ; mais le défaut d'éducation l'en éloignerait.

» *On fait donc un appel à l'humanité et à la générosité de toutes les âmes sensibles, et on est bien sûr que cet appel sera entendu, sur-tout par les compagnons du brave Girot !!*

» UNE SOUSCRIPTION EST À CET EFFET OUVERTE AUX SECRÉTARIATS DES COMMANDANS, INTENDANS ET COMMISSAIRES-GÉNÉRAUX-ORDONNATEURS DES GRANDS PORTS, ET DES CHEFS DE SERVICE DANS LES PORTS SECONDAIRES. Les fonds seront versés chez les trésoriers des invalides qui se prêteront sans doute à les recevoir, et à les faire parvenir à Brest !!! »

Quoi ! on a pu trouver des motifs pour donner une pension de plus de trois cents francs à Madame Portier, dans

la situation où j'ai fait voir qu'elle se trouve si favorablement placée ! Et l'on osait prétendre que des réglemens s'opposaient à ce que Madame Girot et ses trois enfans en bas âge en obtinssent une ! On avait poussé l'impudeur jusqu'à permettre que ce fût dans le premier des ports militaires de France que Madame Girot s'adressât à la charité publique par la voie des journaux ! C'était au secrétariat même des commandans et des Intendans qu'on recevait ces secours ! On continue de vouloir justifier la conduite tenue par le ministère de la marine, relativement à la fixation des pensions de ce département ! Eh bien ! transmettons-en à nos neveux le souvenir , et faisons-leur connaître , soit pour la gloire, ou pour la honte de ceux qui s'en sont chargés, que cette tâche a été remplie dans la chambre des députés , à la séance du 29 janvier dernier, par les ministres des affaires étrangères et de la marine , les barons Pasquier et Portal !!

G. LAIGNEL.

DES COLONS ET DE LA MARINE.

Nous avons reçu de différentes chambres du commerce des adresses fort bien rédigées. Plusieurs colons nous en ont fait aussi parvenir qui commandent toute notre attention. Nous les accueillons avec reconnaissance, bien convaincus de cette vérité, que c'est du choc des opinions que jaillit la lumière :

De vos cailloux frottés , il sort des étincelles.

Mais rien n'est aussi décevant que les illusions de l'espérance. On aime à se laisser bercer par d'agréables songes,

comme on se laisse entraîner insensiblement au cours d'une orde limpide et attrayante. Il n'est pas un seul des plans enfantés par l'imagination brillante de ces colons , qui ne les conduise en triomphateurs dans les rades de St.-Domingue. Tous les obstacles s'applanissent devant leurs désirs. La ville du Cap, cette souveraine jadis de la zone torride, leur sourit déjà et les reçoit rayonnante de joie et de prospérité.

Les habitations que le despotisme nègre épouvante et , si j'ose le dire , *infertilise* , peuplées désormais de leurs anciens possesseurs , respirent le bonheur et l'hospitalité. Partout , les toits les plus humbles , et jusques aux cases les plus chétives , habitées par les noirs , retentissent des cris de *vive le Roi, vivent les Bourbons*.

Séduisantes images , que n'êtes-vous la vérité !

Il ne manque au succès de tant de vœux et d'espérances , qu'une marine , des troupes et un ministre , c'est-à-dire , que nous n'avons rien de ce qu'exigent et les circonstances et les pétitionnaires. Notre marine , si tant est qu'il en existe quelque faible débris , est condamnée , comme chacun sait , à une existence inactive et presque voisine de l'agonie , serait-ce qu'elle obéisse encore dans nos rades , à un commissaire anglais , payé à nos dépens , ou ne doit-elle imputer son inaction qu'à l'impéritie ministérielle ? Ce qu'il y a de positif , c'est qu'elle dort aujourd'hui du sommeil de la mort. *Mortisque simillima imago*. Que faudrait-il pour l'élancer vers sa régénération ? Un cœur français et quelque lueur de génie. Fouillerons-nous encore dans nos illustres annales maritimes ?

L'impopulaire Louis XIV, et ce bonhomme de Colbert

qui n'essuya qu'après coup, et par des services signalés, suivant l'expression à la mode, *le déshonneur de la noblesse*, ne surent-ils pas tirer du néant cette respectable marine, la gloire de la France, et la terreur de ses rivaux ? Un tel miracle fut l'ouvrage de deux hommes, certes bien différens de profession. L'un, souverain de la plus ancienne monarchie de l'Europe; et l'autre, fils d'un simple marchand de Reims. — Dieu soit loué, ayons toujours un semblable despotisme ! Cet impopulaire Roi savait niveler le talent et la royauté. Les roturiers, sous son règne, n'étaient pas, comme on voit, si étrangement dédaignés, quand ils avaient un véritable amour pour la France et la monarchie.

La marine, du tems de Louis XV, il est vrai, perdit un peu de son lustre; mais avec quelle vigueur nouvelle ne se réveilla-t-elle pas sous St.-Louis second, assassiné juridiquement, pour avoir fait à lui seul plus de bien que tous ses prédécesseurs ?

Si les fastes de la marine retentissent encore du souvenir de ces glorieuses époques, pourquoi ne nous efforçons-nous pas de ranimer au moins une étincelle de cette gloire passée ? Fils ingrats, pourquoi nous déshériter nous-mêmes des exploits de nos pères ? Ils réussirent, parce qu'ils étaient pénétrés de cette vérité incontestable, que la France ne peut se passer de marine, ne fut-ce que pour contrebalancer la puissance d'une nation qui est tout par sa marine. Ils savaient que sans marine, on ne repousse pas les agressions tentées sur les côtes, par une marine ennemie. Que les monts les mieux hérissés de canons

ne résistent pas aux tentatives de cent vaisseaux chargés de troupes qu'ils débarquent sur cent points différens :

Je n'en veux , pour garant , que l'exemple de l'Espagne. C'est cette force physique , aidée de la force de l'opinion , qui sut hâter sa délivrance. Sans ce puissant secours , elle fût tombée cent fois sous les coups des vaillantes légions prêtes à la conquérir. Par une savante tactique , ses vaisseaux unis aux vaisseaux anglais plus prompts que les éclairs , transportaient une armée à moitié vaincue , sur un point inexpugnable ; et cette armée passait alors de la défensive à l'offensive. Nos troupes engagées dans des défilés hasardeux , en ce pays de chicane , tourmentées , harcelées par des marches écrasantes , cédaient enfin au nombre , à la ruse , et plus encore à la mobilité de la tactique ennemie :

La France , en état de guerre avec une nation dont la force est dans ses vaisseaux , appuyée d'une marine vigoureuse , est dans le cas de lui opposer force à force , tactique à tactique , obstacle à obstacle. L'ennemi se lance-t-il sur son rivage , elle se lance à son tour sur le rivage ennemi. Elle déjoue ainsi toutes ses manœuvres par de savantes diversions. Elle se rit et de ses aveugles projets et de ses jactances qui ne sont plus alors que de vains mots qui frappent l'air. Mais dans quel abîme d'abjection nous précipite la privation d'une marine ! Nous recevons des ordres , au lieu d'en donner :

A quoi nous servent donc ces ports construits à si grands frais ? Hâtons-nous de les démolir , si , jadis monumens de

gloire, ils ne sont plus aujourd'hui que des monumens de honte, accusant aux yeux des nations, ce que la France pourrait faire, et ce que la France ne fait pas.

Quoi ! notre marine, autrefois si respectée, ne serait-elle plus qu'un objet de luxe, à-peu-près comme ces frêles et industriels navires, ornés de leurs voiles, de leur gouvernail, de leurs agrès, que l'on place sur les cheminées de nos salons maritimes pour repaître la curiosité de ces marins qui n'ont jamais quitté la capitale.

Il faut le dire encore, la léthargie de notre marine militaire a nui prodigieusement à l'activité de notre marine marchande. Ces deux puissantes sœurs s'offraient des secours mutuels. La première se recrutait dans les équipages de la seconde, et la seconde, abritée sous les ailes de la première, au milieu de la guerre, voyageait sans craindre les escadres ennemies. Le commerce, ainsi protégé, souffrait peu, et l'agitation de nos ports en était plus grande encore, et le jeu des spéculations devenait plus rapide par l'espoir du gain. Quelle population énorme condamnée à l'indigence, faute de soins utiles prodigués à notre marine ! Laisant de côté toute récrimination personnelle, et écrivant déjà, comme sous la censure, à qui de bonne foi faut-il s'en prendre, si ce n'est aux indiscrets qui se sont chargés du gouvernail de la marine, trop lourd pour leur bras débile. Comment se trouve-t-il au monde un mortel assez stupide ou assez vain, pour confier à ses épaules un fardeau qui l'écrase sous son poids, ou tout au moins l'expose à la risée publique. Mais l'orgueil de la médiocrité n'a point de bornes. Cependant, les ministres devraient savoir que,

lorsqu'il s'agit du destin des états, cette sottise devient un insolent scandale.

Certes le libournien Decazes valait un peu mieux que certains ministres qu'il avait élevés au pouvoir, et qu'il appelait *sa livrée* ; et cependant, nous en sommes témoins, son incapacité a tué sa fortune.

Le piédestal était trop faible pour soutenir la statue. Certes, il n'y a pas de loi qui condamne un ministre à une peine infamante ; mais certes il n'y a pas de loi non plus qui condamne l'opinion publique à l'enfumer d'encens, aux dépens de la justice et de l'honneur : qu'il soit honnête homme, incorruptible, vertueux même, c'est bien ; mais qu'il retranche alors sagement ses vertus dans sa vie privée, au sein de sa famille, et n'embarrasse pas un ministère de son insuffisance. L'homme nul qui traîne sa nullité d'intrigue en intrigue, d'antichambre en antichambre, pour accaparer un emploi dû au vrai mérite, est plus coupable qu'on ne pense ; il couvre de mépris son protecteur, quelque haut rang qu'il occupe ; trompe la religion du prince, et compromet le sort de l'Etat. Peut-être serait-il pardonnable, si, en montant au ministère, il était précédé de la rare modestie de l'admirable lieutenant de police *Sartines* ; cet homme dont l'esprit observateur avait fait une longue connaissance avec les hommes, croyez-vous qu'il se placât fièrement à la tête de la marine, résolu d'en diriger tout seul les rênes compliquées ? Non, il regarda comme un devoir de s'entourer d'un conseil composé de tout ce qu'elle renfermait d'hommes instruits et célèbres, chacun dans sa partie.

Déposant ainsi tout orgueil, le ministre se mit, pour ainsi dire, en apprentissage; il fut loin de se croire humilié à l'école de ces marins expérimentés, qu'il envisageait comme ses maîtres. Nourri de leurs savantes leçons, il devint l'administrateur le plus intelligent, dont la marine ait conservé le nom dans ses fastes. Le chef d'escadre le plus instruit n'avait pas des connaissances nautiques plus étendues, et ne parlait pas mieux la langue de la marine militaire. Voilà le modèle qu'il faudrait suivre; mais il en coûterait quelque peu de zèle, d'assiduité, et une oreille encline à écouter. Quelle fatigue! N'est-il pas plus simple et plus facile de se faire une douce récréation du ministère, de s'endormir sur le lit de pourpre, pour s'éveiller au nom de Monseigneur, et au bruit caressant de la pluie d'or, inondant une caisse opulente.

Le chevalier DU PUY-DES-ISLETS.

SUR LES LOIS D'EXCEPTION.

* Ce n'est point l'esclavage de la presse qui sauvera la France. Le ministre de la guerre a montré quelle voie mène à ce but. Que, comme lui, on entoure le trône de ses défenseurs; gouvernez *monarchiquement*: voilà tout le secret. Mais tandis que le détail de l'administration sera confié à des mains révolutionnaires, aux plus ardens Buonapartistes, aux hommes des cent jours, il faudra toujours trembler.

* M. le comte de Sèze a posé le doigt sur la plaie: c'est la licence qu'il faut punir; mais que peut-on faire avec des jurés, lorsqu'ils partagent les opinions des coupables?

Ayez un bon tribunal , composé de royalistes éclairés , c'est-à-dire d'honnêtes gens (car , sans probité , c'est une insolence de vouloir affecter le titre de royaliste) , et laissez écrire. Toute licence sera punie sévèrement , et la liberté , dégagée de ce mélange impur , sera le plus ferme soutien de la monarchie.

* Sans doute la dictature a plusieurs fois apaisé les troubles de Rome ; mais c'est une dictature perpétuelle qu'un gouvernement monarchique , quand les rênes sont tenues d'une main ferme.

* J'ai , comme M. de Villèle , peu de confiance dans les lois d'exception. La multiplicité , la variation des lois , furent , en tout tems , des signes certains de faiblesse et de décadence.

* Le mal est dans les hommes beaucoup plus que dans les choses. Nous avons bien plus de besoin d'hommes monarchiques , que de lois monarchiques. J'aime mieux un ministre comme celui de la guerre , que vingt lois d'exception. Je dois croire que tous les autres ministres pensent comme lui ; qu'ils agissent aussi de même ; que M. de Latour-Maubourg ne soit pas un ministre *d'exception* , et la France est sauvée.

* Il ne faut jamais oublier que plus de six mois avant le forfait *solitaire* , accompagné de plusieurs autres dans toute l'Europe , on voulait enchaîner la presse.

* Il ne faut pas oublier que ses chaînes n'ont jamais existé que pour les royalistes ; que sans *la maison nette* , elles ne seront rétablies que contre eux.

* Que tout est encore plein de leurs ennemis dans les

bureaux, si ce n'est dans ceux de la rue Saint-Dominique.

* Que la censure ne tombant que sur eux , livrerait la monarchie sans défense aux partisans de l'usurpation, ou de l'anarchie républicaine.

* Que si les journaux royalistes ont quelquefois dépassé les bornes , ce qu'il faut avouer avec franchise , ce n'a jamais été que dans les expressions ; mais que leur doctrine est nécessairement pure, sans quoi ils perdraient leur droit au titre qui les désigne.

* Nous prêchons dans le désert , et contre le sentiment du plus grand nombre des bien pensans (nous comptons les autres pour rien.)

* On ne nous croira pas : nous sommes accoutumés à ce malheur. On ne nous croyait pas davantage lorsque nous disions , en voyant Buonaparte à l'apogée de sa prétendue gloire : « Cet homme-là ne s'arrête point , on l'arrêtera : « l'Europe est étonnée ; elle n'est pas subjuguée. Au premier revers qu'il essuiera , et il faudra bien qu'il en essuie un à la fin , elle brisera sa chaîne et l'exterminera. »

* On ne nous croyait pas, lorsqu'au mois de février 1815, voyant maintenir ou remettre en place tous les serviteurs de Buonaparte , nous dûmes hautement : « On fait sa maison, il va être rappelé. »

* On ne nous croit pas davantage, quand nous affirmons que l'esclavage de la presse est un moyen faible , insuffisant , à peu près impossible dans l'exécution , plus dangereux qu'utile. Pussions-nous nous tromper !

Royou,

AVIS.

Messieurs les Souscripteurs sont priés de vouloir bien envoyer au Bureau le montant de la souscription du second volume , s'ils ne veulent point éprouver de retard dans l'envoi des livraisons , le premier volume se trouvant fermé par la 13^e. livraison qui paraîtra au plus tard le 31 mars.

MM. les Souscripteurs des départemens sont invités à verser le montant de leurs souscriptions chez les Libraires correspondans.

MACÉDOINE.

* * C'est une chose merveilleuse, que l'abus qu'on fait aujourd'hui de tous les mots de la langue. Un ministre ordonne que la garde royale approche du trône qu'elle est appelée à défendre, et on insulte ces braves ; on hurle les mots de trahison. Il nous semble qu'il n'y a que du bon sens à placer une garde d'élite aux environs de la capitale ; et que l'envoyer à près de cent lieues du trône , que les factieux menacent hautement , constituaient, pour ne rien dire de plus , un non-sens bien évident. Jusques à quand sera-t-on dupe de jongleries qui n'exciteraient que la pitié , si elles n'avaient plus d'une fois conduit à des horreurs ?

* * Un ex-commis libéral était reçu chez Madame de Ri***. Quinze jours avant le meurtre du duc de Berry,

étant à dîner chez cette dame , il frappe sur la table et s'écrie tout à coup , d'un ton féroce : « Qu'il est dur de « manger le pain d'un royaliste. « Il n'en fut cependant pas moins placé à la recommandation de Madame de Ri*** chez un négociant d'où il disparut bientôt , en emportant *libéralement* 1600 francs. Après le meurtre atroce, il eut l'impudence d'écrire , QUR LE COUP ÉTANT MANQUÉ , il lui était impossible de faire honneur à L'EMPRUNT forcé de 1600 francs. Il se brûla la cervelle presque sous les pieds des chevaux de l'escorte d'une illustre princesse, qui se rendait à Saint-Cloud. C'est là ce qu'on nomme un SUICIDE ISOLÉ.

* * * Ces jours derniers , à Rouen , à la porte du spectacle, un furieux s'élance sur le grenadier qui s'y trouvait , le saisit à la gorge , et lui dit : « Gueux de chouan, « tu mourras comme les autres : *Vive l'Empereur !* » L'imprudent provocateur fut blessé , et arrêté ; mais il est évident que ce sont là encore des *crimes isolés* qui ne se lient à rien du tout.

* * * Ah ! bon dieu ! M. de Lafayette craint pour la belle conception des droits de l'homme ! C'est un arbre étranger qui , en France , n'a donné que des fruits de mort. S'il faut en croire le marquis de Bouillé , ce n'est pas un bien grand homme , que celui qui a transplanté ici ces droits de l'homme auxquels on ne pensait plus ; quel pauvre rôle il joue dans cette assemblée , entre..... Tout lecteur remplira cette lacune.

* * * Dans la séance des députés , du 8 de ce mois , on

attendait mieux de M. de Bonald. Sa haute et juste réputation nous a rendus exigeans et difficiles. Il a employé de trop mesquines comparaisons, et fait de trop petits rapprochemens dans une cause si importante. On dit qu'il la gagnera, mais qu'il n'y aura pas de sa faute.

* * * Que veulent-ils donc dire avec leur contre-révolution ? N'est-elle pas faite ? Le Roi n'est-il pas sur son trône qu'avait renversé, puis usurpé la révolution ?

La constitution civile du clergé n'est-elle pas détruite ?

La noblesse n'est-elle pas reconnue ?

Tous les trônes de l'Europe ne sont-ils pas purgés de la race de Napoléon ?

L'échaffaud révolutionnaire n'est-il pas brisé ? Fusille-t-on encore à Vincennes et dans la plaine de Grenelle ?

Mais, dira-t-on, la dîme n'existe plus. Que dites-vous là ? elle est doublée : le cinquième qu'on paie pour l'impôt territorial, fait justement deux dîmes ou deux dixièmes.

Les droits féodaux ne sont pas ressuscités. C'est vrai ; mais qui est-ce qui en souffre ? Ce sont positivement ceux qui ont l'air de craindre la contre-révolution, et à qui la révolution a donné presque tous les *fiefs*.

* * * Le bruit se répand que le brave et loyal général Donzelot que sa capacité et ses vertus avaient fait surnommer l'Idomenée des îles Illyriennes, va être expulsé du poste honorable de gouverneur de la Martinique, et qu'on lui donne pour successeur, en qualité de commissaire, ce fantôme, pâle et livide, aux jambes de fuseaux, qu'on baptisa si bien *la momie coloniale*.

* * * Même changement doit avoir lieu à la Guadeloupe. On renvoie , dit-on, l'estimable comte de Lardenois, pour glisser à sa place , en qualité de commissaire aussi , cette espèce de procureur bavard , à lunettes , qui entend si bien les affaires , et sur-tout les siennes , et qui ne souffrait pas jadis , que les gourdes circulassent *in statu quo* , sans y avoir mis les mains.

LES CONTRASTES.

L'ultra-libéralisme ne peut plus contenir l'expression de son bonheur :

Il trépigne de joie , il pleure de tendresse.

Il vient d'apprendre que le fameux général Mina était près d'embrasser son honorable ami le révolté *Riego*. Quelle bonne aubaine pour le parti !

Ce brave et reconnaissant Mina , en touchant le territoire espagnol , a fait partir , en signe de réjouissance , la superbe carabine qu'il avait achetée à Paris aux dépens de Louis XVIII.

De Saint-Domingue un malheureux colon ,
Presqu'oublié , réduit à l'abandon ,
Végète auprès du triste pain qu'il gagne ;
Mais qu'il est loin d'armer la trahison !
Chéri , fêté d'un prince auguste et bon ,
Mina vivait comme un roi de Cocagne ;
Voyez *Mina* , galoppant en Espagne
Pour renverser le trône d'un *Bourbon*.

* * * Nous prions très-humblement les royalistes qui,

avec les meilleures intentions du monde , ont poussé la bonhomie jusqu'à écrire ou parler en faveur de la censure , de vouloir lire , avec attention , l'excellent article de la Quotidienne du 9 mars , relatif à la générosité romantique du comte Anglès , et de nous dire , après l'avoir lu , si un semblable article , entrant dans les griffes d'un censeur , en sortirait intact ?

Théâtre français. — Première représentation de *Marie Stuart* , tragédie de M. Lebrun , auteur d'*Ulysse*.

Marie Stuart n'est point de M. Lebrun , envain voudra-t-il le soutenir ; je vais en quelques lignes prouver le contraire. Nous avons déjà trois tragédies sous ce titre ; la première , de Renaud 1659. La seconde , de Boursault 1683 , et la troisième est de M. B*** , 1734. Elles n'eurent point de succès. Voici trois *Marie Stuart* ; eh bien , M. Lebrun me dirait avec raison , je n'ai point lu les auteurs dont vous me parlez , et ne leur ai rien emprunté ; mais il en existe une quatrième de *Schiller*. Vous me répondrez que vous ne savez pas l'Allemand. Point de fausse modestie , M. Lebrun : vous savez l'Allemand , ou vous avez lu sa traduction française , imprimée en 1803 ; vous avez lu aussi le troisième volume des *Considérations sur l'Allemagne* , de Madame Staël , et vous avez fait de cette excellente prose , de fort mauvais vers. Les Allemands n'observent point la règle de trois unités , l'unité de lieu n'existe point dans *Marie Stuart*. Le premier acte se passe dans le cachot de Marie. Le second , dans les jardins. Par les soins de Leicester , Marie a quitté pour quelques instans sa prison. Elisabeth doit rencontrer sa captive , et l'on

espère qu'elle lui accordera sa grâce (depuis long-tems , Marie est condamnée à mort par le parlement). Dans cette entrevue , Elisabeth reproche à sa captive d'avoir armé deux fois le bras des assassins qui menacèrent sa vie : Marie oublie que son sort dépend d'Elisabeth , et , n'écoulant que sa haine , elle s'emporte et lui dit les plus grossières injures. Elisabeth , loin de lui accorder sa grâce , signe son arrêt de mort , et ordonne à son favori Leicester , dont elle soupçonne la fidélité , de l'accompagner au supplice. Les deux derniers actes se passent dans la prison de Marie. Aussitôt que son arrêt de mort lui est notifié , elle se dispose à quitter la vie avec une grande fermeté. Le chevalier *Melvill* , son sujet , revient de Rome. Il y a pris les ordres et reçoit de sa reine , qui se jette à ses pieds , l'aveu des fautes qu'elle a commises. Leicester , qu'elle aime , la conduit à la mort. J'espérais , lui dit-elle , sortir un jour , par vos soins , de ce cachot ; je ne me suis point trompée.

M. Lebrun a copié avec si peu de goût Schiller , qu'il n'en a pas même retranché les défauts ; il a conservé le monologue de Marie , ses saluts aux arbres , aux oiseaux , etc. , lorsqu'après dix-neuf années de captivité elle revoit le ciel. Le caractère de Leicester est odieux ; M. Lebrun ne l'a point adouci. Il a supprimé *Talbot* , ce personnage est d'un grand intérêt ; il sauve la vie à Elisabeth , et lui demande pour récompense la grâce de Marie. Cette scène est une des plus belles de la tragédie allemande. Melvill ne fut jamais courtisan d'Elisabeth , et cependant M. Lebrun lui fait habiter la cour depuis long-tems. L'entrevue d'Elisabeth est du plus mauvais ton. Le style de l'ouvrage est

très-faible, et l'on trouve souvent des réminiscences. M. Lebrun aurait mieux fait de laisser entiers les vers qu'il emprunte à Racine, que de les tronquer. Madame de Staël a dit, en parlant de la tragédie de Schiller, dont elle admire les vers, « que la beauté de cette histoire (Marie Stuart) si favorable au génie, écraserait la médiocrité. » M. Lebrun a triomphé, et sa médiocrité l'a sauvé. Servile plagiaire, il a suivi pas à pas le poète germanique, et n'a rien créé.

Mademoiselle Duchesnois a été monotone dans le premier et le quatrième acte; mais dans le second et le cinquième, elle a eu de très-beaux momens. Dans la scène avec Elisabeth, elle a été couverte d'applaudissemens; nous l'engageons cependant à se jeter aux pieds de *Melvill* avec plus d'abandon: une reine qui marche à la mort ne craint point de salir sa robe. Talma-Leicester a été souvent applaudi, mais ne l'a point toujours mérité. Elisabeth, Madame Paradol, n'a qu'une scène; mais elle a été superbe, et nous croyons qu'on l'aurait prise facilement pour la belle Marie, *et vice versa*. St.-Eugène, dans le chancelier Burleig, a été applaudi; il a le plus mauvais rôle de la pièce, le public ne s'en est point aperçu par la manière dont il l'a joué. Desmousseaux-Melvill a eu quelques beaux momens.

Second Théâtre Français. — Quelques journaux ont annoncé que M. Briffault avait fait de nombreux changemens à *Charles de Navarre*; mais il s'est borné à des coupures. L'action est toujours languissante. Le spectateur s'attend à chaque instant à voir paraître Marcel, et

après avoir porté son attention sur ce personnage pendant toute la pièce, il apprend sa mort sans l'avoir vu. Le Dauphin fait toujours la métier d'un juge d'instruction ; à chaque instant il interroge Clisson, Charles, ou Théligny, et se retire toujours content, après n'avoir rien appris. Eric-Bernard n'a pas conçu le rôle de Charles ; il le joue trop en dehors (termes de coulisses), et il faudrait y mettre de la profondeur et beaucoup de composition.

Le Ministre bien occupé.

Dans le sénat que fait Monsieur Portal ,

Cloué toujours au banc du ministère ?

Vous le savez ; il ne fait que se taire.....

Ah ! s'il parlait, il ferait bien plus mal.

L'OBSERVATEUR.

AVIS IMPORTANT

Pour la Littérature légère.

A l'entrée des bureaux de *l'Observateur*, se trouve placée une boîte ou *bouche de fer* ; elle est destinée à recevoir tous les traits piquans qui sont de nature à offrir une lecture agréable. On donne pour l'insertion de ces vers, petites pièces, la préférence à celles qui, par un tour vif, soit en prose, soit en vers, exigeront le moins d'espace. Au surplus, tous les morceaux publiés jusqu'aujourd'hui, sous le timbre *Macédoine*, proviennent du dépouillement de la *bouche de fer* de l'Observateur.

IMPRIMERIE MOREAUX, RUE SAINT-HONORÉ, N^o. 515.

L'OBSERVATEUR.

LETTRE D'UN REVENANT.

J'étais au monde depuis cinq lustres, au commencement de 93, de gracieuse mémoire. A peine cette année se fut-elle écoulée, que je crus avoir vieilli de dix ans, parce que j'avais vu disparaître un certain nombre de parens et un plus grand nombre d'amis. Heureusement, les meneurs conservaient, au milieu du trouble général, une présence d'esprit qui leur permettait de pourvoir à tout : on vous dispensait de porter le deuil ; c'était même le devoir d'un bon citoyen d'oublier ceux qui n'étaient plus. Autrement, tous les Français auraient été vêtus de noir, et les mauvais plaisans se seraient hâtés de dire qu'on portait le deuil de la paix.

Une nuit qui suivit le jour où j'avais vu marcher à la mort celui qui m'avait donné la vie, je priai, au chevet de mon lit, le Dieu exilé de nos temples ; et, ne pouvant rien imaginer de mieux, je lui demandai de m'épargner la lumière du jour pendant quinze années, à l'aide d'un profond sommeil. Ce Dieu, quoique déporté, entendit ma prière, et l'exauça. Mes hôtes me crurent mort de douleur ; cela s'appelait alors mourir d'une mort naturelle. On m'enferma proprement entre quatre planches de

sapin ; on me traîna au cimetière , et tout fut dit. Nul ne me pleura ; les uns n'en avaient pas le tems , les autres ne trouvaient plus de larmes. C'est l'avantage de ceux qui ont beaucoup souffert ; semblables aux gens ruinés , ils n'ont plus rien à craindre , ce qui prouve la vérité de ce proverbe : « A quelque chose malheur est bon ; » compensation qui a peut-être échappée à M. Azaïs.

Après un sommeil de quinze ans , je commençais à me frotter les yeux. Il me semblait que je n'avais dormi que vingt-quatre heures ; seulement , mes membres étaient engourdis , mon estomac très-avide , et ma couverture peu flexible. J'entendis donner des coups de marteau à la planche qui me couvrait. C'était des fossoyeurs qu'on avait chargés de transporter ma bière dans un autre endroit. Je m'imaginai qu'ils achevaient de m'ensevelir ; je poussai un cri , et je fis un effort tel que la planche céda , et que je revis le jour. Au premier signe de vie que je donnai , les fossoyeurs jettèrent les hauts cris et prirent la fuite.

En tout autre tems , me disais-je , il serait fort embarrassant de se présenter dans Paris , aussi peu vêtu que je le suis ; mais puisque c'est un mérite d'être sans culottes , je puis marcher la tête haute : il faut se conformer à l'esprit du tems ; avançons. Je me drapai à la romaine avec mon linceul , et je m'approchai des murs de la capitale , convaincu que j'allais être salué par les passans des titres de frère et de bon citoyen. Je parvins jusqu'aux bords de la Seine sans rencontrer d'obstacles , mais non sans être montré au doigt. Chemin faisant , j'avais rencontré maint

équipage à livrée, maint personnage décoré, et enfin beaucoup de choses qui semblent n'appartenir qu'aux monarchies. Dieu soit loué ! mécriai-je , nos Princes sont déjà rappelés , les églises sont ouvertes , les rues ont repris leurs noms de saints , tout est rentré dans l'ordre : Vive le Roi ! A peine avais-je achevé de prononcer ces derniers mots , que deux hommes de mauvaise mine , qui m'observaient depuis long-tems , m'abordent avec une politesse tout-à-fait monarchique. — Monsieur , ne pourriez-vous nous dire qui vous êtes ? — Citoyen sans culottes , comme vous voyez , répondis-je par habitude. — Citoyen sans culottes ! s'écria l'un d'eux , c'est un coquin. — Non , repris-je aussitôt , je suis le fidèle sujet des Bourbons. — Sujet des Bourbons ! c'est un scélérat , s'écrie l'autre. Je commençais à ne savoir ce que je devais être pour ma sûreté. — Il est aisé de voir , repris-je , que je suis un franc républicain. — Républicain ! Il faut le mener en prison. — Cependant , je puis prouver que j'ai été et serai toujours un honnête royaliste. — Royaliste ! Au cachot. — Eh ! Messieurs , que faut-il être pour vous faire plaisir ? — Dites-nous d'abord d'où vous venez , avec cet élégant costume. — D'où je viens ? Des portes de l'autre monde : je sors du cercueil. — Il est fou , disait l'un. — Ou il fait semblant de l'être , répondait l'autre. — Il faut le mener à Monseigneur le duc d'Ot... pour qu'il l'interroge lui-même. — Pourquoi pas plutôt à Monsieur le comte D.... Il est clair , me disais-je , que la France est redevenue monarchie ; mais comment se fait-il que ce soit un crime d'être royaliste ? Cela me sera peut-être expli-

qué. Je vois maintenant que j'ai passé du tems sous la terre , et il y aurait bien du malheur si on parvenait à me convaincre que j'ai conspiré , ou que j'ai troublé l'ordre public entre mes quatre planches. N'ayons donc aucune crainte.

Ces deux Messieurs si polis me tenaient chacun sous le bras , et me conduisaient où ils voulaient ; je les laissais faire. Je rencontrai sur mon chemin deux individus de ma connaissance. Comme j'avais entendu prononcer les mots de duc et comte , à mes gardes , je m'imaginai que je pouvais donner aux deux émigrés leurs anciens titres. Bonjour, vicomte , criai-je à l'un d'eux. Il me regarda avec effroi , doubla le pas , et disparut. Quoi ! Monsieur le marquis , vous êtes déjà de retour d'Allemagne , dis-je au second , qui montra la même terreur , et me laissa également sans réponse. Ce sont peut-être des émigrés rentrés pour conspirer , me dit l'un de mes estimables guides. Nous nous en occuperons plus tard , répondit l'autre ; tenons bien celui-ci.

Tandis que j'attendais dans une antichambre que M. comte fût visible , j'eus le tems de parcourir plusieurs journaux qui se trouvaient sur une table. Je remarquai , parmi les noms des personnages en place que ces journaux citaient , des noms bien connus dans les belles années de la révolution : les C. , les F. , les S. , etc. etc. etc. Seulement leurs noms étaient précédés de titres pour lesquels ils avaient montré naguère une invincible horreur. J'appris bientôt que tous ces ex-sans-culottes logeaient dans de beaux hôtels , et qu'ils portaient de riches broderies. Qu'est-ce que c'est que tout cela , m'écriai-je , le carnaval de la

république ? Au même instant , entre M. le comte D. On prétend , me dit-il , que vous êtes à la fois jacobin et royaliste , cela me paraît fort extraordinaire. — Ce n'est pourtant pas plus extraordinaire que d'être , comme vous , comte et républicain. — Prenez garde à ce que vous répondez. Gardez-vous de vous écarter de la vérité. — D'où venez-vous ? — Du cimetière. — Combien de temps y êtes-vous resté ? — Je vois d'après la date de ces journaux , que j'y ai demeuré pendant quinze ans. — Ou vous plaisez , ou vous déraisonnez. — Ni l'un ni l'autre. — Avant d'être enterré , où demeuriez-vous ? — Sur le pont St.-Michel. — Sur le pont St.-Michel ? Il n'y existe pas une seule maison. — Il en existait alors. — Vous persistez dans votre première déclaration ? — Oui. — Il faut l'envoyer à Charenton.

Cet ordre fut exécuté. Avec de la bonne volonté , il n'était pas difficile de persuader au public que j'avais perdu le jugement. Peut-être serais-je parvenu à prouver que j'avais été enterré , mais je n'aurais pu démontrer que cette prétendue mort n'avait été qu'une longue léthargie. J'espérais qu'un certain nombre de jours passés à Charenton , suffiraient pour convaincre mes gardiens de mon bon sens. Je paraissais destiné à occuper de singuliers appartemens. Bien que le loyer de ma cage ne me coûtât guères , je n'étais pas très-disposé à faire un bail. Cependant , je liai connaissance avec mes voisins ; je les interrogeais dans leurs momens lucides. Pourriez-vous me dire , Monsieur , pourquoi vous êtes ici , demandai-je à l'un d'eux ? — Hélas , Monsieur , j'ai eu le malheur d'écrire que des conquêtes telles que les nôtres , valaient des défaites. On m'a mis en

prison, j'y ai perdu l'esprit, et me voilà. — Et vous, Monsieur, repris-je en m'adressant à un autre? Moi, j'ai eu le malheur de dire, dans des vers adressés à Sa Majesté, que ses vertus égalaient les vertus de Marc-Aurèle.. — Comment!.. — Eh oui, Monsieur, il y avait dans mon manuscrit *surpassaient* au lieu d'*égalaient*; mais le prote ayant de l'humeur contre moi, s'avisa de mettre *égalaient*, au lieu de *surpassaient*: ma destinée en fut intervertie. Les journalistes trouvèrent dans une pièce de vers, plus de fautes qu'il n'y avait de syllabes. Au lieu de recevoir une gratification, je fus accablé d'épigrammes; je perdis l'esprit, et me voilà. Celui que vous voyez dans ce coin, continua-t-il, était déjà ici lorsque je suis venu. Il doit sa captivité à une mesure de précaution; il croyait à la métempsychose, et il disait à tout le monde et en tous lieux, qu'il était Décimus Brutus. On craignit que ce nouveau Brutus n'assassinât le nouveau César. On déclara que le disciple de Pithagore était fou dans la saison des fèves, et on l'envoya dans cette prison d'état, où il reste pendant toutes les saisons. Ainsi donc, répondis-je, il y a toute apparence que je suis établi dans cette maison pour long-temps. — Vous y demeurerez sans doute jusqu'à la fin du règne de sa majesté impériale. Or, comme de grands orateurs, qui n'avaient pas de protes pour ennemis, ont déclaré pompeusement que son règne, ou celui de sa dynastie, serait éternel, vous sentez... — Oui, je vois qu'il faut encore demander au ciel de m'ôter le sentiment de l'existence, jusqu'à ce que le descendant de nos rois ait repris sa place sur le trône, et que son règne soit assuré.

Je perdis l'esprit, et je restai dans cet état d'aliénation

jusqu'en juillet 1815. Lorsqu'on se crut certain du retour de mon bon sens, on me rendit ma liberté. Mais hélas ! je ne savais qu'en faire, où tourner mes pas, et à qui demander l'hospitalité. Je n'avais plus de parens, je ne possédais plus rien ; mes amis devaient me croire mort, puisqu'ils m'avaient vu porter en terre ; je ne savais enfin si je devais me réjouir d'avoir recouvré ma raison.

J'abordai à tout hasard un bon sexagénaire que je trouvai assis au soleil dans un jardin public. Je lui demandai à qui je pouvais m'adresser pour solliciter quelques secours du gouvernement. Il faut, me dit-il, obtenir une audience ou de M. le duc d'O., ou de M. le comte B., ou de M. le baron S. Grand Dieu ! m'écriai-je, où suis-je, et que vais-je devenir ? Ce sont encore les mêmes hommes, ils ont sans doute le même chef. Si j'ai été persécuté en 1808, je le serai encore aujourd'hui. Que dites-vous, me répondit le vieillard, ne voyez-vous pas que je porte une cocarde blanche à mon chapeau ? — Mais ces hommes qui sont en permanence sur les degrés du pouvoir, cela ne suppose-t-il pas le règne des principes qu'ils ont professés jadis avec tant d'énergie ? — Point du tout. — Ils se sont donc convertis ? — Nullement. — Mais enfin ils ont changé d'opinion ? — Point, vous dis-je ; changer d'opinion, c'est supposer qu'on en a une ; or, il est de leur essence à eux de n'en point avoir : ils sont comme la palette du peintre, ils portent de bonne grâce la couleur qu'on étale sur eux ; ils souffrent le mélange, ils souffrent tout, pourvu qu'ils servent. On peut encore les comparer aux diamans de la couronne qui prêtent indistinctement leur éclat, soit à celui qui est né sur le trône, soit à celui qui s'en empare ;

ils prêtent aussi, à dose égale, leur éloquence et leur talent aux divers pouvoirs qui se succèdent : on les appelle enfin les hommes inévitables. N'importe, demandez humblement qu'on vous dédommage du quart de ce qu'on vous a enlevé, peut-être ne se moquera-t-on pas de vous. — Bien obligé.

Je me présentai à toutes ces puissances, je semai les pétitions, je fis mille démarches pour ne rien obtenir. On trouva fort plaisant que, n'ayant point hérité de l'honnête fortune de mes pères, je prétendisse avoir une pension qui m'épargnât le petit désagrément de tendre la main. Bref, j'ai été refusé, honni et presque hué. Puisqu'il n'est plus de place pour moi dans ce monde, je me décide à retourner dans l'autre. Puissé-je du moins y rester quinze ans encore, sans que les fossoyeurs viennent me troubler ! Je vous donnerai de mes nouvelles, si je puis trouver là-bas un bureau de poste ; en attendant, j'engage les personnes qui se trouvent dans le même cas que moi, à suivre mon exemple. Si elles consentent à me suivre, nous voyagerons en nombreuse compagnie. Ce voyage est fort économique ; il est à la portée des moindres fortunes. Il ne faut que pour cinquante centimes d'opium. Si quelqu'un ne possédait pas cette modique somme, je lui conseille de la réclamer dans les bureaux où l'égoïsme et le parjure distribuent quelques aumônes à la fidélité malheureuse.

Communiqué par M. ACHILLE DE JOUFFROY.

PROBABILITÉS POLITIQUES.

Nous avons seuls peut-être défendu, d'une manière convenable, nos libertés mourantes. En politique comme en guerre,

il faut le coup-d'œil ; le talent , les vertus publiques même s'annihilent sans cette première qualité. La vision s'opère mal au travers des larmes , et presque tous les royalistes n'ont fait que pleurer quand il s'agissait d'agir. Aussi , remarquez comme le ministère a profité de cette disposition. *Le libournin* , duc d'un jour , s'esquive , protégé par le nom du premier baron chrétien ; il laisse après lui un héritage ensanglanté. Il était d'abord probable que le dernier des hommes d'état romperait toute commune mesure , avec une monstrueuse ineptie qui a produit les mêmes fruits que la trahison. Point du tout : on ramasse le manteau royal tout couvert du sang le plus précieux ; on s'en dispute les lambeaux , pour en faire des pourpres ministérielles ; on suppose que la France consternée vient de perdre pour toujours la mémoire , et l'on présente insolennement , comme rédigés sur un cercueil , des projets , que depuis trois mois on essayait de polir en les frottant contre des atômes politiques , qui croient qu'on sauve une monarchie constitutionnelle avec du silence et des espions. Mais ce qui était à peine croyable , et qui pourtant s'est réalisé , c'est que le côté droit de la Chambre des Députés ait pu s'arrêter à l'idée que de bonnes intentions suffiraient pour l'absoudre , aux yeux de la politique , d'abandonner toutes les libertés , pour sauver la monarchie..... Ah ! sans doute , comme l'a dit le général Sébastiani : Si tel était le résultat d'un si grand sacrifice , il faudrait s'y résigner ! Mais , au contraire , la monarchie ne peut dissiper les orages qui s'amoncellent de tous côtés , qu'en faisant marcher devant elle les libertés publiques , protégées , défendues par des organes dignes d'une aussi belle mission.

Si le côté droit avait bien reconnu l'avantage de sa position, les royalistes pouvaient enlever un *succès d'enthousiasme*. Nous le disons à regret, mais avec conviction, il faut qu'ils se bornent dans ce moment au *succès d'estime*. Par quelle fatalité tout ce qu'a dit tel député du côté gauche, n'a-t-il pas été transmis par l'organe de M. de Villèle. Pourquoi ne pas imiter ce sage de l'antiquité, qui voulant toujours la vérité dégagée de toute clarté douteuse, la plaçait à l'abri même du soupçon, en disant à propos : « c'est bien; qu'un autre le propose. » Quelle douleur pour les royalistes qui veulent par les Bourbons, consolider enfin les libertés, après tant de tâtonnemens stériles, devoir dans la chambre haute un noble pair voter contre les lois d'exception, mais garder le silence; puisqu'il possédait l'autorité d'un beau talent, il eût été moins funeste, et aussi conséquent, de voter pour et de parler contre la loi qui doit enchaîner la pensée. Nous connaissons les motifs respectueux qui ont amené la défense négative dont nous nous plaignons.

Mais quand on est avec d'augustes puissances sur un terrain miné, il est beau de leur dire : « A Dieu ne plaise
« que vous soyez obligées de connaître, comme moi, les
« combinaisons qui doivent vous sauver; après la victoire,
« je vous en expliquerai les causes. »

Ce n'était pas encore assez que les royalistes, qui savent reconnaître leur position, vissent leurs espérances déçues dans la chambre des pairs, dans celle des députés; un philosophe habitué à s'élever d'un vol hardi dans les plus hautes régions de la politique, s'est engagé dans des comparaisons et des images si mesquines, qu'il a produit chez ses amis, autant de surprise que de joie chez ses ennemis.

Et pour que rien ne manquât au désappointement des royalistes éclairés, un noble duc, dont le style animé et vif annonce un preux, parle très-bien contre les lois d'exception, et finit par voter pour elles. N'importe, puisque le royalisme a ses myopes et ses presbytes, il faut imiter les navigateurs qui placent aux vigies les vues longues, pour avertir du danger les vues courtes qui tiennent le timon. Il est probable que toutes nos libertés vont nous être successivement ôtées, mais seulement par le droit; car le sacrifice consommé, le ministère ne saura que faire de l'holocauste. A peine la censure établie, les journaux quotidiens n'auront plus de lecteurs: on se soucie fort peu de ce que pense la police. On attendra huit jours, et toutes les semaines paraîtront des brochures, derrière lesquelles ne seront point les censeurs.. La suspension de l'*habeas corpus* servira à arrêter quelques insensés ou quelques imbécilles. La loi des élections est un intérêt complexe: le peuple n'y entend rien, mais il croira seulement qu'elle pouvait lui être avantageuse, puisqu'on l'englobe dans la confiscation que nous fait le ministère. La vérité est que cette loi, maniée par des mains monarchiques qui la feraient jouer dans l'intérêt du trône, donnerait encore une chambre capable de sauver les Bourbons, et par conséquent la France. En sorte que le ministère, après s'être bien engagé dans la route de l'arbitraire, en aura tout l'odieux, sans en retirer un seul avantage, parce qu'avant de rêver la dictature, le conseil a oublié de s'enquérir s'il possédait dans son sein l'étoffe d'un dictateur.

FRÉDÉRIC ROYON.

POLITIQUE PHILOSOPHIQUE.

Suite du Dialogue écrit en ancien grec , par un correspondant de l'académie Ionienne , et traduit par un Français , à Argostoli , où l'auteur s'est réfugié depuis le désastre de Parga.

A. La monarchie n'exclut pas une législature permanente. Suivre les différentes phases de la société , sans l'asservir ou la troubler , c'est la marche de la nature. Autrefois , quand une société voyait s'affaiblir ses mœurs particulières , ordinairement elle perdait l'indépendance. Mais dans la civilisation moderne , ce n'est pas en adoptant des lois nouvelles qu'on risque le plus d'être subjugué. Les sociétés ne périssent plus : lors même que des usurpateurs ou des congrès en disposent à leur gré , ni cette violence , ni cette justice ne réduisent les peuples en esclavage. Et quant au malheur d'être ainsi absorbé , les Etats aux vieilles doctrines n'en sont pas exempts , si des alliés les convoient.

Que feront donc ceux qui désirent le bonheur des hommes ? En aimant la perfection politique , jamais ils ne l'exigeront , parce que la nature qui la montre ne l'accorde point. De peur que l'homme ne s'occupât des avantages particuliers de son espèce , au préjudice des fins générales , et ne s'ouvrit des routes trop faciles , la Providence a voulu que toute forte entreprise , et même la persévérance au milieu des périls involontaires , exigeât communément l'unité de pouvoir. Ainsi , les fédérations libres et l'ordre paternel ou patriarchal sont presque toujours impossibles , et les calamités qui sembleraient passa-

gères , ont des conséquences de plusieurs siècles. Sans doute il fut dit aux hommes : efforcez-vous d'être heureux ; mais cette inspiration même les livre à des désirs inconsidérés. Comment échapper à l'oppression , si le pouvoir est indépendant de la volonté de tous ? D'un autre côté , comment obtenir ce qui flatte nos caprices , si nous n'avons pas d'intérêts distincts de ceux de la patrie ; et comment aussi la garantir d'une invasion , si la surveillance n'est pas confiée à des mains libres de toute entrave ? Sans cesse l'on s'approche ou l'on s'éloigne de ces deux modes : ne voulant pas être très-bien sous un rapport , de peur d'être mal à d'autres égards , les peuples font tous un choix indécis ou variable entre deux manières de se diriger et de s'égarer.

B. Ainsi , la nature nous détourne de ce qu'elle conseille , et suspend ce qu'elle permettra. Elle est seule puissante ; et les hommes , en disant trop qu'elle a voulu leur bien , lui obéissent encore , lors même qu'ils restent à-peu-près aussi misérables , en devenant plus instruits. La force très-naturelle de l'intérêt de famille et de l'intérêt particulier produit l'imperfection du pacte social : tout reste désuni , et l'on ne trouve , dans l'affranchissement politique , que des oppositions secrètes , des brigues , ou de la lassitude.

A. Ce qu'on peut avoir de liberté chez un grand peuple , ne consiste guères que dans une sorte de sécurité civile , sous des lois irrégulièrement faites , mais réputées inviolables. Quant à l'ordre réel , qui partout rencontrerait tant d'obstacles , une forte population suffit pour le rendre illusoire ; et la nature ne le destine pas à notre globe , puis-

qu'elle y autorise une si grande multiplication des hommes dans les lieux habitables.

B. Comme on ne peut alors , ni mettre toutes choses en commun , ni donner à chaque famille un lot suffisant , on est obligé de proposer à toutes de vagues espérances. Ainsi nul ne fait ce qu'il doit , ou ce qui lui convient , parce que tous font à-peu-près tout ce qu'ils peuvent. De cette concurrence passionnée résultent les désordres , les misères des pays florissans , et des pays qui aspirent à l'être.

A. Mais si l'on ne peut opérer de grandes choses que dans un pays assez puissant pour n'avoir rien à redouter de ses voisins , et si cette puissance même exclut invinciblement les conceptions de la sagesse , qu'y a-t-il qui dépende toujours du sage ; à quoi l'homme de bien s'attacherait-il avant tout , et que ferez-vous désormais ?

B. Je vous imiterai , si je le puis ; je désirerai de contribuer à la délivrance de mon pays et à sa félicité. Si je croyais en être un jour le libérateur , ce seul espoir me rendrait heureux ; mais je m'efforce de ne me passionner pour rien , pas même pour une telle gloire. Je ne la chercherai pas à travers les ruines , les larmes et l'aveugle vengeance. Qu'un astre plus propice se lève enfin , et que la Grèce alors fasse entendre de toutes parts sa noble voix. Jusque-là , je passerai dans la retraite des jours irréprochables. Celui qui n'a pas en main la puissance , fait bien de s'éloigner des grands rassemblemens d'hommes agités par des erreurs fatales , et des rivalités burlesques. Si on ne peut exécuter des choses essentiellement louables , que l'on se borne aux jouissances de la vie domestique , au

soulagement des infortunés, au soin de laisser quelques pages inspirées bien plus par le besoin d'être utile, que par je ne sais quel vain amour de la célébrité.

DE SENANCOUR.

(*La suite au prochain Numéro.*)

DE LA PRÉTENDUE SOUVERAINETÉ DU PEUPLE.

Nous croyons devoir prévenir les bien pensans qu'ils doivent prendre garde de se fourvoyer dans la question anarchique de cette souveraineté. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on la fait originairement résider dans le peuple, pour en faire découler la théorie de la résistance ou *du plus saint des devoirs*. Buchanan, dit l'anglais Gibbon (1), est le premier, ou au moins le plus célèbre des réformateurs qui ait justifié la théorie de la résistance, que l'auteur anglais approuve aussi. Elle est un des articles des droits de l'homme dans la constitution américaine; l'assemblée anti-nationale, qui se disait constituante, et qui aurait dû tenir ses séances, non pas dans une écurie ou un manège, mais dans la tour de Babel, cette assemblée n'osa pas insérer cette belle théorie dans ses droits de l'homme, qu'on a voulu ces jours-ci faire sortir de la poussière où ils étaient ensevelis.

Dans une tragédie de Marius à Corinthe, jouée en 1715, sous le nom de M. de Caux, et qui a été ensuite attri-

(1) *Histoire de la décadence*, etc., t. 4, pag. 403 et suivantes.

buée au président Hénault, et même imprimée sous son nom, l'on trouve (acte 4 , scène 2^e.) ces vers :

Et quand il faut détruire un injuste pouvoir ,
La révolte est permise et devient un devoir.
On peut d'un fier tyran réprimer la furie ,
Et pour la rendre libre , attaquer sa patrie.

C'est Marius qui parle de Sylla et de Rome. Le président, bon royaliste, ne s'attendait pas qu'un siècle après, un Corse, regardant la domination des enfans de Saint-Louis comme *un injuste pouvoir*, viendrait en France remplir le devoir de la révolte. Ces vers, dans la bouche d'un chef de faction, parlant contre le chef du parti contraire, ne furent peut-être pas même remarqués.

Mais on n'a pu manquer d'être frappé de la même maxime, de la même doctrine, posée en thèse générale, dans l'ennuyeux et l'exécrationnable ouvrage intitulé : *Système de la nature* (1) : « Le gouvernement, dit l'auteur, n'em-
« pruntant son pouvoir que de la société, et n'étant éta-
« bli que pour son bien, *il est évident qu'elle peut ré-*
« *voquer ce pouvoir quand son intérêt l'exige*, changer
« la forme de son gouvernement, étendre ou limiter le
« pouvoir qu'elle confie à ses chefs, sur lesquels elle con-
« serve toujours une autorité suprême, par la loi im-
« muable de nature, qui veut que la partie soit subor-
« donnée au tout (2).

(1) Edition de 1781, pag. 221.

(2) Pag. 196, on vous enseigne aussi que *la loi est l'expression de la volonté générale*. Toute l'artillerie révolutionnaire fut tirée de cet arsenal par les constituans.

Voilà où l'on en voulait venir, et voilà ce qu'il faut combattre ; s'il y a toutefois quelque chose à combattre : Quant à la question de savoir d'où vient la souveraineté , si l'on pouvait rire en une matière si grave , nous serions tenté de dire , comme Martine , dans les *Femmes savantes* : Qu'elle vienne de Chaillot , d'Auteuil , ou de Pontoise , cela ne nous fait rien : Nous devons seulement avertir les gens de bien , que des savans très-estimés , Locke , Burlamaqui , par exemple , ont de bonne foi soutenu le dogme de la souveraineté du peuple , sans en tirer les folles conséquences qu'en déduit le *Système de la nature*.

Nous savons bien que le dogme lui-même est fort obscur , fort incertain ; nous inclinons même à le croire erroné ; car personne n'a vu un contrat de translation de la souveraineté du peuple à un chef appelé monarque , ou autrement. Quand elle n'est pas le fruit d'une conquête , son titre , et c'est le meilleur (1) , est la possession , dont on n'a pu encore assigner l'origine :

Mais il faut laisser là une question inutile. De quelque part que soit venue la souveraineté , fût-ce un don du peuple , ce don est irrévocable. Voilà ce qu'il est facile de soutenir et de prouver ; ou plutôt ce qui n'a pas besoin d'être prouvé , car l'exemple du monde entier prouve assez qu'on en est universellement convaincu. On sent bien que si les trônes n'étaient pas inamovibles , l'univers serait dans un état permanent de guerre civile ; car les peuples pourraient avoir la fantaisie de changer de maîtres à cha-

(1) Proposition que les acquéreurs ne contesteront pas.

que quartier de lune ; et si son prétendu droit est reconnu, qui pourrait l'empêcher de le satisfaire ?

Il n'aura pas cette fantaisie , me dira-t-on ; qui peut vous en répondre ? Ecoutez de graves auteurs : « Le peuple aime la licence ; ce qui le rend ennemi des rois. » (*Considérations sur le gouvernement de France* , par M. le marquis d'Argenson , page 29 , édition de 1784.) « Rien n'est plus volage que le peuple. Son inconstance est au-dessus de toute expression. Il voudrait changer de rois comme de chemises , et il n'aime que ce qu'il n'a pas. » (Amelot de la Houssaie sur Tacite.)

D'ailleurs , quand les dispositions du peuple seraient meilleures , quel moyen de connaître son vœu ? les pétitions , les adresses ? Eh bon dieu ! n'avons-nous pas vu pleuvoir les adresses contre les malfaiteurs du 20 juin , et 51 jours après , en faveur des brigands du 10 août ? Puis fiez-vous aux adresses. C'est ce que disait la magnanime Antoinette , en 1792. « Aucun de ceux qui nous ont envoyé de si belles adresses (d'un pays qu'il est inutile de nommer) , ne se dérangera pour venir à notre secours. »

Ainsi donc quelle que soit la source de la souveraineté , si les peuples avaient le droit dont les gratifie le système de la nature , il faudrait renoncer non-seulement à la monarchie , mais à toute espèce de gouvernement , et suivant le conseil de J. J. , retourner aux bois , aux glands et à la pâture.

Que Charles-Quint était un homme de grand sens ! Il passait par un village d'Arragon , où , selon la coutume du pays , il y avait un roi de Pâques. Ce roi se présenta devant Charles : « C'est moi , dit-il , qui suis le Roi. — En vérité ,

« mon ami, vous avez pris un malheureux emploi. » Qu'eût-il dit de plus , s'il eût vécu trois siècles plus tard ?

La question n'est pas de savoir d'où vient la souveraineté, mais où l'on veut qu'elle aille. Le grand Frédéric veut bien accorder à ses frères en philosophie (dont il fut long-tems la dupe, et sur le compte desquels il ouvrit enfin les yeux) (1), qu'il est probable que la puissance royale n'a pas une source divine. Tout en avouant, qu'à son avis, elle pourrait bien ne pas venir du ciel, il n'entendait pas néanmoins et n'eût pas souffert qu'on lui en contestât l'exercice sur la terre.

Il importe assez peu que le Savoyard qui lit un journal sur le Pont-Neuf, croie, sur la foi de l'auteur, qu'un de ses ancêtres a pu, il y a quelques milliers d'années, contribuer à faire un roi, et lui faire présent de sa portioncule de souveraineté. Mais il importe fort qu'il ne se croie pas, lui, en droit de la reprendre, et de défaire ce qui a été fait par un de ses nobles ayeux.

De quelque part que vienne la souveraineté, elle ne peut être enlevée aux rois qui l'exercent. Cette inamovibilité est encore plus utile au bonheur des peuples qu'à celui des rois. Voilà le dogme qu'il faut prêcher, parce qu'il est à la fois utile et vrai. Tout le reste peut être laissé à la controverse, *Disputationibus eorum*, pour l'amusement des planteurs d'anarchie.

ROYOU.

(1) Examen de l'Essai sur les préjugés.

DES COLONS. ET DE LEURS DROITS.

L'Observateur, destiné à défendre les droits des colons en général, se glorifie d'avoir le premier signalé aux yeux du gouvernement la situation allarmante de la Martinique et de la Guadeloupe. Il a peint ces malheureuses colonies, gémissant sous l'inconcevable despotisme du fisc et des douanes, et traitées enfin, comme si elles avaient attiré sur elles toute l'inclémence du ciel. Il a démontré, dans l'intérêt du commerce de la France et de nos îles du vent, qu'il était impossible que ce fardeau vexatoire pesât plus long-tems sur les propriétés coloniales. A ces raisons, franchement déduites, il a joint des raisons d'une plus haute importance encore, celles que commandent la morale et la politique. Qui ne sait que l'intérêt est le ressort le plus puissant qui régit les hommes. Chez la caste, même la plus perfectionnée, l'intérêt a souvent dominé les sentimens de la patrie, de la famille, et quelquefois même ceux de l'honneur.

Pourquoi la France en voudrait-elle donc exiger le sacrifice de ces mêmes colonies dont ses principes désorganiseurs ont complété, avancé, entraîné la ruine ? A peine respirent-elles de leurs désastres, qu'on se plaît, en les refoulant vers l'abîme, à les dépouiller d'un rayon d'espérance. Cette tactique est à la fois barbare et mal-adroite. De quelque nature que soient les liens qui enchaînent notre belle patrie à la zone torride, si nous suivons le même système, il est impossible que ces liens ne se brisent pas. Par le despotisme de nos douanes, nous avons implanté dans nos colonies le sentiment de la ruse, et naturalisé le génie

de la fraude. Leur fermerons-nous les comptoirs des îles adjacentes ? Leur défendrons-nous , la nuit , de s'emparer du canot amarré au rivage , de l'encombrer de l'opulence de leur territoire , et d'en exploiter la vente sur le rivage étranger ? Quel est le vil espion , l'abject explorateur de leurs côtes , qui se présentera pour saisir ces richesses indépendantes ? Loin de contrarier leur évasion furtive , ils leur prêteront main forte. Le besoin fait taire la conscience. La vigilance recule devant la nécessité. Sa main garde mal la barrière qui s'oppose à la violation d'une loi tyrannique. Le commerce de France , le commerce des colonies , et la raison d'état plus impérieuse encore , doivent entraîner le gouvernement vers des moyens plus lénitifs , plus conformes à l'équité , et sur-tout plus d'accord avec l'ère où nous vivons. Quoi ! c'est sur la cendre de leurs pères , fumante encore , que vous condamnez ces infortunés colons à des impositions sept fois plus lourdes , qu'aux jours les plus brillans de leur prospérité. Leur malheur , au lieu d'être une égide , est devenu pour eux un crime. Innocens , ils semblent avoir mérité le supplice infligé aux coupables.

Quand un Roi légitime et vertueux , après vingt-cinq ans de proscription , vint s'asseoir au trône de ses pères , les colons , infortunés de la même date , renaissaient avec l'aurore d'un si beau jour. Leur douleur avait suivi son absence , leur bonheur recommençait avec le retour de ce monarque auguste. A quelle consolation ne devaient-ils pas s'attendre ? Le sort accoutumé à les bercer de chimères , ne s'est donc pas démenti ! Ils en éprouvent une rigueur que l'espoir trompé rend encore plus accablante. Cependant leur inviolable amour pour leur souverain leur a fait

jusqu'ici tout souffrir sans murmurer. Avec quel respect , ils viennent déposer aux pieds de son trône leurs humbles sollicitations ? Ils ne connaissent pour vœux que des suppliques , et pour droits que des prières. Quelque rayon de la faveur royale ne s'arrêterait-il pas enfin sur eux ? Seront-ils toujours des hérités des bontés du monarque ? M. Decazes n'est plus ; doivent-ils porter encore long-tems le crime de leur fidélité ?

Non , que les colonies apprennent qu'elles ne sont pas traitées en états conquis , mais comme des enfans de la France , et l'on verra bientôt leur tendresse filiale se manifester envers la mère-patrie ; le pactole américain ne se tarira plus pour elle.

Ces idées qu'ici j'ébauche si faiblement , ont acquis un grand lustre dans la bouche d'un noble duc , pair de France. Jamais l'éloquence n'eut un accent plus pathétique. Il s'agissait de la cause du malheur , et c'était le duc de Fitz-James qui en était l'avocat. On est toujours sûr de le rencontrer sur la route de la bienfaisance et de l'honneur.

S'offre-t-il à la tête de ses braves compagnons d'armes de la garde nationale , sa harangue chevaleresque interprète leur bravoure et leur royalisme. Il donne à la fois l'exemple du courage , et l'exemple des larmes. L'époque veut-elle une loi discrétionnaire , il fait fléchir sa sagesse sous le joug des circonstances ; les colonies gémissent-elles , il en devient le protecteur.

Puisque nous marchons guidés par un pareil flambeau , que toutes les villes commerçantes imitent donc l'exemple des chambres de commerce de Bordeaux , de Marseille , et du Havre. Qu'elles forment un invincible faisceau et de

leurs lumières et de leurs réclamations ! C'est bien mériter de la patrie que servir sa gloire et ses intérêts.

Pour nous qu'un zèle noble et pur attache au sort des colonies, nous nous regarderons comme le fidèle nautonnier dont le cri victorieux du haut des mâts signale la terre à l'équipage enchanté et surpris, qui fait retentir au loin les mers des acclamations de sa joie.

Le Chevalier Du PUY-DES-ISLETS.

*Service funèbre en l'honneur de S. A. R. Monseigneur
le duc de Berry.*

Cette Pompe auguste et funéraire, tribut payé aux restes précieux d'un petit-fils de Henri IV, massacré comme son aïeul par le poignard des factieux, semblait avoir attiré à Saint-Denis la France entière ; elle y était en effet : tous les cœurs bons français, d'un bout du royaume à l'autre, s'étaient réunis à cette cérémonie funèbre.

Je ne m'attacherai point à décrire la splendeur lugubre de cette fête solennelle. Je ne peindrai point, au travers des royales douleurs d'un Monarque cher à la patrie, de cet infortuné père d'une si déplorable victime, de cet ange descendu du ciel sous les traits d'une femme, et de tant de princes justement consternés ; je ne peindrai point, dis-je, l'immense variété des états, des rangs, des fortunes, des emplois civils et militaires ; la toge des magistrats et les étendards des guerriers ; là, plus de rang, plus d'état, plus d'honneurs ; tout se confond par le sentiment, la douleur et les larmes.

Voûtes de l'antique chapelle , énorgueillie par tant de morts célèbres ! où la cendre des Rois se mêla à la cendre des héros , jamais vous n'avez retenti de si touchans soupirs , et de tant de regrets , de pleurs , de gémissemens. De semblables gémissemens se prolongeaient bien au-delà de la demeure sacrée qui regrettait de ne pouvoir accueillir dans son sein des douleurs si respectables et si pieuses ,

C'est à Saint-Denis qu'on a pu juger des véritables opinions du peuple. Factieux , qui calomniez sa tristesse , vous voudriez bien qu'elle ne fût pas sincère ! Toutes vos trames s'ourdissaient , tous vos pièges étaient déjà tendus ; vous comptiez que ce peuple , traité par vous comme un troupeau stupide , égaré par vos principes fanatiques , sourirait à l'assassinat d'un prince son amour et son espoir. Votre orgueil vous a trompé. Vous n'avez conquis de tant de souhaits ardens , que la certitude de votre honte et de votre impuissance ; votre supplice a commencé du moment même où le peuple a mouillé de ses larmes le corps ensanglanté du duc de Berry ; chaque heure accroît ce supplice de plus en plus ; il vous déchire , il vous lacère ,

Quelle terrible journée pour vous ! Venez voir tout ce peuple qui vous charge de malédictions , se prosterner devant la tombe demi-entr'ouverte du duc de Berry , l'entourer de ses sanglots , appeler de son nom ce prince chéri , l'invoquer dans ses prières , le pleurer et le bénir.

Ne croyez pas éviter le vautour infernal ; il est là qui renaît pour vous , et la torche des furies vous attend. Et nous , soldats , amis du trône , sentinelles vigilantes , ser-

rons nos rangs , défendons la monarchie légitime ; est-il pour nos Rois de plus sûr rempart que le cœur de bons Français ? Si quelque ombre d'oubli , quelques symptômes d'indifférence ont pu nous affliger , ils n'ont point attiédi notre zèle. Marchons plus unis que jamais ; prêchons à nos fils le cathéchisme de la foi et de l'honneur , et quelque soit notre sort , laissons leur pour héritage la fidélité gauloise et notre vieil amour pour nos Rois.

Le chevalier DU PUY-DES-ISLETS,
Lieutenant-colonel de cavalerie , chevalier de
l'Ordre royal et militaire de St.-Louis.

MACÉDOINE.

UN MOT SUR 1815.

Il s'en donne aujourd'hui pour la dernière fois ,

Dit Nérine , en parlant du joueur. Les journaux font de même. Avant qu'on enterre la liberté , usons-en , peut-être aussi pour la dernière fois et néanmoins avec modération. Je lis dans le Journal des Débats ces étranges paroles , proférées en la séance du 13 de ce mois : « C'est « par les étrangers que nous avons eu la terreur de 1815. » Nous ne savions pas que les étrangers eussent été la cause de la proscription du Roi , de son auguste famille , d'un grand nombre de personnes suspectes d'attachement à la monarchie , de tous les émigrés non rayés , du séquestre de leurs biens , accompagnement obligé de toutes les

proscriptions révolutionnaires ; nous ignorions qu'ils eussent fait casser 38 préfets en un jour , fait rentrer les régicides dans les tribunaux , et rétabli la spoliation du bien des émigrés.

« Si les étrangers n'eussent pas occupé la France, il y
« aurait eu dix mille insurrections. » Quel énorme préjudice ! Dix mille insurrections manquées ! quel torrent de prospérités eût inondé la France ! Nous n'avons pas le courage de citer le reste de cet incroyable discours , dans lequel on voulait outrager les royalistes , oubliant toujours que le monarque avait ou demandé ou accepté les secours de ses alliés ; que le trône ne peut jamais être recouvré par d'autres voies , lorsque l'armée a le malheur de se laisser égarer ; que c'est par ce moyen que Henri IV est remonté sur le sien ; qu'il avait dans son armée des Anglais , des Suisses et des Allemands ; qu'un roi ne peut jamais mieux mériter de son peuple qu'en chassant un usurpateur ; qu'il serait stupide de lui imposer l'obligation de venir seul combattre cent mille hommes armés contre ses droits.

Royou.

Le Solliciteur et l'huissier d'un Ministre.

DIALOGUE.

Votre ministre , enfin , m'assomme ,
Cent fois , rendez-vous arrêté ;
D'être exact à l'heure il me somme ,
J'y cours : Monseigneur fait un somme ,
On dîne à la cour invité.
Quand le verrai-je donc en somme ?
— Jamais. — Ah ! je vois.... Le pauvre homme ,
Il me cache sa nullité.

LA FAMILLE LILLERS , ou scènes de la vie , par A. J. C.
ST.-PROSPER. (1).

Depuis que le siècle marche à grands pas à la perfection, et que les lumières ont illuminé toutes les cervelles , une foule de petits génies , tout glorieux de savoir lire , ne rêvent plus qu'à la gloire ; et il n'est pas de semaine qui ne révèle à l'univers cinq ou six poètes ou prosateurs nouveaux. Les uns doués de gravité et de profondeur se font publicistes , à l'exemple du célèbre *Auguste Hus* ; d'autres , brochent des mélodrames et s'élèvent même jusqu'au vaudeville ; le plus grand nombre compose des romans à la douzaine. Malheureusement , la concurrence gâte tout , et ces Messieurs n'ont pas peu servi à discréditer ce genre , peut-être le plus aimable de tous. L'auteur de *la Famille Lillers* n'a pas été effrayé de tous ces obstacles , et le succès mérité de son livre a prouvé qu'il avait eu raison de ne pas les craindre. Cet ouvrage , d'un genre absolument neuf , abonde en traits piquans , en réflexions fines et ingénieuses qui décèlent un écrivain également doué du talent d'écrire et de celui d'observer. Amuser et instruire , sont les deux grands secrets de l'art. On voit , en lisant cette production , que l'auteur les possède , et ne saurait manquer de trouver de nombreux lecteurs.

(1) Un vol. in-12 , chez Pichard , libraire , quai Conti , n°. 5, entre l'Hôtel des Monnaies et le Pont-Neuf.

*Impromptu fait à la Chambre des Députés , mercredi
dernier.*

Je crois être au sénat et de Rome et d'Athènes :

Ici règnent l'esprit , la grâce et le bon ton ;

Méchin passe pour Démosthènes ,

Et Chauvelin pour Cicéron.

* * * M. le vicomte de Châteaubriand a donné une voix inutile à la liberté de la presse , et en s'abstenant de parler et d'écrire en sa faveur , lui en a fait perdre peut-être plus de *cent*. Cela s'appelle poliment une *capitulation de conscience*.

* * * M. le duc de Fitz-James a prononcé un discours véhément pour cette liberté , puis a opiné contre. Tout cela tient , dit-on , aux plus respectables motifs. Quel bien en résultera-t-il ? *Videbitur infra*.

* * * Nos mœurs ne sont presque sur aucun point en rapport avec nos lois. Des tribunaux poursuivent les duellistes , et des députés donnent , comme acteurs et comme témoins le spectacle d'un duel ! le nombre des gens qui disent ou écrivent ce qu'ils pensent n'est pas très-considérable ; encore *des capitulations de conscience*.

* * * D'après les excuses honorables que M. Foi a faites sur le champ de bataille à M. de Corday , interprète de la fidélité et de l'honneur , nous ne pouvons que l'estimer. Néanmoins , nous attendons la conduite future de M. Foi , pour savoir si l'on peut avoir *foi* à ses reliques.

Le Directeur d'un spectacle de province.

Mon cher Vaffart , je plains fort ta disgrâce ;
 Mais pièce , acteur , chez toi nous font pitié ;
 Ton Philoctète est trop gros de moitié ;
 Ulisse est bègue , et Zaire grimace.
 Ce bon public , qu'à la fin l'ennui chasse ,
 Dans le désert les réduit à hurler.
 Mon cher Vaffart , ah ! réserve de grâce ,
 Un spectateur , au moins , pour les siffler.

* * Un personnage digne de la plus haute confiance, nous a communiqué une lettre qu'il vient de recevoir de *Berlin*, et qui se termine ainsi : « Depuis l'HORRIBLE MEURTRE, mes
 « idées, sur les conséquences qui peuvent en résulter, sont
 « si confuses, que j'ignore si en peu de temps, je ne vous
 « verrai pas à *Berlin*, ou bien si vous ne me VERREZ PAS A
 « PARIS. »

* * Un malheureux, détenu dans les prisons depuis dix-huit mois, mais sincèrement revenu à la religion, seul soutien du malheur, vient de mander son confesseur, pour lui dire : ma conscience me dit que je suis complice de Louvel... Ici cesse mon ministère, a répondu le vénérable chapelain, il faut vous adresser aux magistrats. Ainsi ferai-je, a répondu, dit-on, le prisonnier repentant. Encore quelques jours, et chacun pourra dire :

Le voilà donc connu ce secret plein d'horreur.

* * Le roi d'Espagne vient d'adopter la constitution des Cortès de 1812 ; il s'y est déterminé après que le peuple a lacéré ses premières proclamations. Les radicaux n'en diront pas moins : Voyez le roi d'Espagne, il accepte

une constitution, *proprio motu*.. Pour nous, nous aurions désiré qu'il en concédât une dans des temps calmes. Nous n'en formons pas moins des vœux pour que les Espagnes, que nous n'avons pas *traversées*, mais bien observées près de trois ans, arrivent aux libertés publiques, par des routes moins ensanglantées que celles qui nous y ont conduits, si tant il y ait que nous ayons encore des libertés publiques. Nous ne pouvons cependant nous cacher l'affreuse analogie qui s'offre, dès le point de départ, entre le roi d'Espagne et l'infortuné *Saint-Louis second* : puisse Ferdinand VII ne pas recommencer Louis XVI !

* * Le terrible procès qu'on va faire à la *pensée*, est commencé ; c'est M. Froc de la Boulaye qui est l'accusateur public de cette grande coupable. On ne sait en vérité pourquoi M. Froc a avancé tant d'absurdités mêlées d'acrimonie contre les journaux qui n'ont jamais troublé son sommeil. Ce rapporteur n'a tout juste qu'un pied hors du néant, et n'offusquait personne. Mais si contre toutes les probabilités, la presse sortait victorieuse de la lutte cruelle, où elle est engagée, nous ne voulons pas plus de trois mois pour que M. Froc soit *défroqué*.

Opéra-Comique. — Ce théâtre, à défaut de pièces nouvelles, vient de réchauffer les anciennes. C'est une bonne idée, et la reprise d'*Euphrosine et Coradin* a attiré la foule. La belle musique de cet opéra a été vivement sentie. Huet s'est montré bon comédien ; mais il pousse la crédulité un peu loin, en fait de compensation, quand il croit que la belle conduite d'un chanteur le dispense d'avoir de la voix et de bien chanter.

* * L'*Echelle de soie*, petit opéra, a réussi malgré son

extrême fragilité. Mais les amis de l'auteur exagèrent, quand ils disent qu'après cette pièce il faut tirer l'échelle.

Théâtre du Vaudeville. — Madame Perrin a une ambition démesurée, elle n'est point satisfaite des grâces de Venus, il lui faut les qualités de Pallas. C'est ce que prouve la résistance héroïque qu'elle vient de faire aux huissiers de son mari. Un procès bien conditionné la rend maîtresse de ses actions. Elle reste rue de Chartres: et l'infortuné mari va se faire traiter du *spleen* à la porte..... Saint-Martin.

* * Voilà deux fois qu'on nous promet M. *Spleen* au Vaudeville, et deux fois qu'à six heures environ, on met dans l'enceinte de la salle une bande sur l'affiche. — Cette conduite ne manquera pas d'attirer les bâillemens de l'ennui, quelque gai que s'efforçât d'être le *Spleen* du Vaudeville.

Porte-Saint-Martin. — Les *Catacombes*, intrigue embrouillée, style ridicule, dénouement tombant des nues.

Voilà pour le coup un mélodrame complet. Le plus extraordinaire, c'est qu'il a été sifflé. C'est un frère malheureux, ceux de la même famille sont toujours applaudis. Il y a dix ans, son succès eût été *pyramidal*: il ne lui a manqué que le droit d'aînesse.

* * *Le Propriétaire sans propriété*, est un petit acte dont personne ne s'avisera de réclamer la possession. Mais *Potier* a eu de l'esprit pour l'auteur, et grâce à lui, la pièce a passablement réussi. C'est ce qu'on appelle, en jargon de coulisse, un rôle *créé*.

Théâtre de la Gaîté. — *Le Soldat tyrolien*. L'intrigue se rattache à un fait connu, qui s'est passé il y a

un an aux environs de Paris. Cette pièce est un abus d'esprit de la part de MM. Merle et Melesville, qui ont moissonné un peu trop largement dans *la Ferme des Carrières*. S'ils se permettaient par la suite une récolte semblable, nous renverrions le couple malin *aux Carrières*.

Cirque Olympique. — Le cheval Phœnix, bien supérieur au *dada libéral* du général *Morphée*, vient d'obtenir, par ses *courbettes*, des applaudissemens d'un bien meilleur aloi, que ceux prodigués à la rossinante du *Don Quichotte policique*.

Naïveté d'un libéral-libéré.

Moi, libéral ! Tais-toi nouveau marquis,
 Royaliste de fraîche date ;
 Depuis trente ans, les fleurs de lis
 N'ont pas quitté mon omoplate.

L'OBSERVATEUR.

AVIS IMPORTANT

Pour la Littérature légère.

A l'entrée des bureaux de l'*Observateur*, se trouve placée une boîte ou *bouche de fer* ; elle est destinée à recevoir tous les traits piquans qui sont de nature à offrir une lecture agréable. On donnera, pour l'insertion de ces petites pièces, la préférence à celles qui, par un tour vif, soit en prose, soit en vers, exigeront le moins d'espace. Au surplus, tous les morceaux publiés jusqu'aujourd'hui, sous le timbre *Macédoine*, proviennent du dépouillement de *la bouche de fer* de l'*Observateur*.

IMPRIMERIE MOREAUX, RUE SAINT-HONORÉ, N°. 315.

L'OBSERVATEUR.

INFLUENCE DES IDÉES RELIGIEUSES SUR LA LITTÉRATURE.

Premier article.

Tout ce que les hommes ont pu concevoir de grand , de sublime , d'important ou de dangereux , les théories des arts et des sciences , les discussions de la tribune , l'histoire , la poésie , tout appartient à la littérature . Le présent , le passé , l'avenir sont renfermés dans son vaste domaine ; elle embrasse la morale des nations , la corrige , la modifie , comme elle a pu la corrompre et la détruire . Aussi , depuis que les systèmes ont remplacé la saine philosophie ; depuis que de funestes lumières annoncent le retour de la barbarie , la littérature ne paraît plus qu'une frivole manie , objet de mépris pour ces grands hommes qui se sont voués au projet de tout renverser , mœurs , religions et gouvernemens .

Il y a dans les arts quelque chose de mystérieux et de sacré . Le goût qui nous séduit dans leurs productions ressemble à un culte ; il centuple les facultés et les sensations de l'âme ; il inspire aux hommes des principes de sagesse , de douceur et de vertu , qui résistent souvent à la corruption des grandes sociétés . Je crois que c'est dans

ce sentiment élevé , parce qu'il est religieux , que réside toute l'inspiration poétique.

On sait combien le climat influe sur le caractère des peuples ; l'harmonie des langues , soumise à cette action atmosphérique , contribue à son tour à la prospérité des arts. La Grèce , pleine de souvenirs anciens , placée sous une douce température , riche d'un printems éternel , où le ciel sans nuages s'offre à l'homme dans toute sa majesté , fut , depuis l'ère qui nous est connu , la patrie de l'imagination et le berceau de la science ; et même encore aujourd'hui que le tems a moissonné les grandes nations , et que la main de fer du despotisme enchaîne leurs déplorables restes , les fils des Grecs n'ont rien perdu de cette vivacité d'esprit , de cette finesse de goût , et de ces élans du génie qui distinguaient leurs pères. Heureux le voyageur , qui , assis sur les ruines de Sparte , d'Argos et d'Athènes , a pu mouiller de ses larmes la poussière des vieux monumens !

Les Français sont le peuple qui se rapproche le plus des Grecs ; leur imagination , leur goût , leur gaîté , leur bravoure chevaleresque et jusqu'à leur frivolité établissent entre eux une ressemblance que l'orgueil a rendu parfaite à leurs yeux. Les Francs , étrangers au sol qu'ils vinrent occuper , enfans de ces tribus sauvages et nomades que la froide Scandinavie produisait , n'eurent d'abord d'autre poétique que celle des Bardes anciens. Peu à peu , leur mélange avec les Gaulois et les Romains adoucit la férocité de leurs premières mœurs ; le climat tempéré des Gaules amollit leur âme et les prépara aux douces inspirations de la poésie et des arts.

Les chants des troubadours poètes du moyen âge , sont empreints de grâce et de simplicité. Des images vraies , un respect religieux , une fraîcheur de stile et d'idées , des expressions naïves , inspirées par la douceur du langage , prêtent un charme inexprimable à la lecture de leurs ouvrages. Si les siècles que nous appelons gothiques et barbares , parce qu'alors il y avait une nation et une morale , n'étaient pas des siècles littéraires , à quelle époque rattacherons-nous donc cette honorable épithète ? Les troubadours n'avaient dans leurs productions ni les beautés élevées d'Homère , ni la continuelle perfection de Virgile ; mais n'était-ce rien que le mélange original des choses anciennes avec les figures riantes , et les formes à la fois agrestes et polies , que la chevalerie et l'innocente des manières avaient établies ? C'est , au contraire , de là que date notre histoire littéraire ; c'est depuis cette époque , ridiculement calomniée par la corruption moderne , que la langue épurée a cessé d'être poétique et ne se prête plus qu'aux froides discussions polémiques et systématiques , où le nombre des mots et la barbarie des expressions ne nuisent point à la pensée. Je sais bien que ce que j'avance ici paraîtra un sophisme , et que mes opinions sont peut-être trop absolues ; mais combien de vérités sont aussi devenues des sophismes !

J'ai dit que les plus belles inspirations de la poésie venaient de la religion. C'est dans le sein de ses grandes merveilles et de ses utiles préceptes , que l'âme s'élève vers la sphère des pensées éclatantes et sublimes. Nos premiers poètes avaient du moins sur nous cet avantage de sanctifier et de *populariser* leurs écrits , les puisant dans cette source

auguste qu'on n'avait pas encore troublée par d'infâmes satires et d'indignes raisonnemens. Le peuple qui croit , est celui qui a des poètes. Comme nos conceptions sont devenues faibles et petites ! Ce n'est plus pour le peuple que la poésie déploie tous ses charmes , on en a fait une science qui tient à l'étude des langues étrangères. Il n'y a rien de français dans les poésies françaises ; le vulgaire de la nation ne comprend pas nos chefs-d'œuvre ; comment en serait-il autrement ? La richesse des Grecs nous séduisit quand nous commençâmes à savoir lire ; tout nous parut sublime, surnaturel, entraînant, dans leurs douces fictions. Nous crûmes dès-lors que pour les imiter , il fallait servilement les traduire ; nous cessâmes de créer pour embrasser la littérature du peuple qui se rapprochait le plus de nos goûts et de nos idées. Il est probable que la décadence de notre poésie tient à ce bizarre changement , parce que les savans seuls purent juger les productions des poètes qui n'eurent plus rien de populaire , ni sous le rapport des sujets , ni dans le sens des idées religieuses. Nous n'en sommes arrivés au point de ne considérer la poétique , comme une chose frivole ou de peu d'importance , que depuis que nous ne pouvons plus entendre les compositions de nos premiers poètes et que leur langue nous est devenue étrangère. Cette erreur n'est peut-être pas la nôtre : la révolution prodigieuse du langage a dû nécessairement produire cet effet , mais cette révolution ne fut que la conséquence de notre goût pour l'imitation.

D'où vient donc qu'aujourd'hui les plus beaux vers français ne causent quelque émotion qu'à l'homme dont l'âme peut se plier aux effets de la poésie , et à qui l'ins-

truction a ouvert les trésors du passé? C'est que notre langue même n'est pas *nationale*, et que le peuple ne voit représenter ni ses mœurs, ni ses actions. Il n'entend pas les expressions que nous appelons poétiques, rien ne parle à son imagination qui s'est entièrement refroidie sur ce qui lui causait autrefois un délire de jouissance.

O combien il devait accueillir avec enthousiasme ces poésies qui ennoblissaient son langage, ses actions et sa croyance! Quand nos ayeux moins stupides, moins barbares que nous, prenaient les armes pour délivrer le tombeau du christ, il y avait dans cette expédition un fond de grandeur et de piété, qui devait donner à la poésie du tems une couleur bien intéressante. Ces pèlerins guerriers de retour dans leur patrie, entourés de leur famille et de leurs amis, qui les regardaient avec étonnement, empruntaient le secours du chant pour mieux peindre les grandes émotions qui les avaient surpris. Les chroniques ingénieuses des vieux romanciers qui racontaient les miracles de Dieu et les actions héroïques de ses défenseurs, se répétaient d'âge en âge, de famille en famille. L'homme des hameaux et l'homme du palais les apprenaient par cœur; il les faisait réciter à la campagne à ses enfans. La piété la plus pure en était la morale, et la raison n'avait point à rougir des fables ridicules et des comparaisons idéales dont les nôtres sont remplies. A quoi tenait donc ce charme général, ce mouvement rapide qui communiquait une chaleur expansive à tous les auditeurs? A la religion, parce que toutes les idées sociales se liaient à ce grand principe.

Il est à remarquer ici que l'expédition antique des Argo-

nautes donna naissance à la poésie et aux fables de la Grèce. La gloire de ces héros ne se rattachait pas seulement à leur valeur guerrière, mais même aux idées du culte de leurs nations. Les Bardes, qui étaient les poètes des Celtes, faisaient partie du collège des Druides. Les prophéties hébraïques étaient des poésies. Les prêtres égyptiens enseignaient en vers leur morale et leur religion. L'histoire du tems des premiers Grecs ne s'écrivait qu'en vers. C'est en entourant la poésie des mystères religieux, que les peuples anciens et beaucoup de peuples modernes ont donné à leur littérature la haute importance des institutions politiques, puisqu'elle forme et contient les mœurs.

ALEXANDRE BARGINET.

POLITIQUE PHILOSOPHIQUE.

Fin du Dialogue écrit en ancien grec, par un correspondant de l'académie Ionienne, et traduit par un Français, à Argostoli, où l'auteur s'est réfugié depuis le désastre de Parga,

A. Ainsi, vous ne voulez pas vous tromper vous-même, et, jeune encore, vous saurez ne vous attacher qu'aux premiers biens. Vous êtes dans l'âge où on peut les réunir ; c'est l'harmonie des facultés morales et physiques, c'est l'homme dans sa puissance individuelle.

Ne l'oubliez jamais ; les forces qui nous furent données ont toutes leur prix, il faut posséder l'art et l'instrument. Quelque respect qu'il mérite d'ailleurs, un homme vertueux, mais infirme, n'est point un homme parfait. Quelle

sera l'utilité des sentences hiéroglyphiques sur des monumens ruinés , où personne ne sait plus les lire ?

La vigueur du corps ne semble pas si importante parmi nous que chez les anciens , elle n'est plus aussi indispensable pour le développement des forces intellectuelles : mais ce qui est nécessaire dans tous les temps , c'est l'égalité des moyens , l'assurance , la sécurité , la santé.

Si vous considérez des suites morales plus étendues que le cours de nos années , ou si , même dans la vie actuelle , vous observez les besoins de la société , vous jugerez que le premier des biens est la raison éclairée , impartiale et courageuse , c'est-à-dire , la sagesse. Mais , pour la plupart des hommes , la santé serait le premier bien de la vie présente. La sagesse n'est appréciée que par ceux qui l'étudient ; pour tous les hommes , au contraire , la santé est un des premiers biens , et elle est le seul bien pour les autres animaux ; c'est en général le bonheur de l'être vivant. Gardons-nous des exagérations qui portent à mépriser les organes sans lesquels le génie même , et l'amour du bien ne pourraient rien produire. Nous dirons donc , nous qui ne voulons pas imposer par la sévérité de la doctrine , et qui cherchons moins à exalter les esprits , qu'à les ramener au vrai , nous dirons que la première condition , pour le bonheur , est de réunir la raison et la santé ; qu'il n'est point de mérite parfait chez un être defectueux à quelques égards , et que la sagesse dans un corps souffrant ne serait plus que de la patience.

Si quelquefois on est à plaindre en possédant ces biens , comme le serait , par exemple , un homme détenu dans une étroite enceinte , il est certain que le malheur vient encore

alors de l'imperfection de ces premiers biens. Dans l'esclavage le plus rigoureux , un homme très-robuste et entièrement sage serait tranquille. La douleur physique , violente et continue , est le seul mal personnel auquel un sage n'ait rien à opposer directement ; il ne cesse d'être heureux , qu'en cessant de jouir de la santé. Il cesserait aussitôt d'être heureux , s'il agissait en criminel , ou en insensé ; mais c'est le mal dont l'homme sage est le plus sûrement exempt.

Ainsi notre bien est en nous , quoiqu'il ne dépende pas entièrement de nous ; ainsi le bonheur consisterait à être à tous égards ce qu'on doit être. Bonté , beauté , félicité , sont une même chose diversement envisagée : le moins imparfait des hommes , sera le moins éloigné du bonheur , non pas peut-être dans tel moment donné , mais dans la suite de ses jours.

Celui qui est parvenu à connaître le prix de la sagesse , ne peut cesser de l'aimer. Si donc il est une chose qu'il faille encore lui recommander , c'est le soin de conserver la jeunesse des organes , la force des membres , l'heureuse souplesse de tous les ressorts de la vie. Hélas ! malgré la sobriété , malgré des exercices constans et de prudentes habitudes , la fortune reprend sur le sage même quelque chose de cet empire que les ames faibles ne lui disputent point.

Dans la vie privée , comme dans l'ordre politique , on imagine seulement le bonheur ; et lors même qu'on ne demande qu'une perfection vraisemblable , on n'y arrive pas. Nous ne saisissons point ce que nous pourrions aimer pleinement ; nous ne croyons jouir , qu'en nous attachant

à une certaine expression de l'immensité des êtres , en nous transportant au-delà des limites vulgaires. Mais ensuite l'âme se fatigue dans une telle étendue , et ne sachant où s'arrêter , elle se replie en quelque sorte sur elle-même ; elle attend que la mort lui rouvre ses vastes régions , et lui permette de mieux contempler le modèle inaltérable. Ici , tout reste incertain ; nous sommes plongés dans l'inconnu ; les spectres des choses passent devant nous , au milieu des ténèbres ; ils ne réfléchissent que des lueurs dont l'origine est invisible. Espérons , ô mon fils ! que ces clartés seront enfin plus distinctes : c'est l'espoir le plus doux ; c'est la plus importante des probabilités , la seule qui nous tranquillise , malgré nos doutes , et qui soutienne aujourd'hui notre existence incompréhensible.

Oui , soyons irréprochables. L'avenir est notre domaine ; qu'il nous reste dans sa beauté possible. Savons-nous l'étendue de ce qui nous est réservé ? Conservons-nous dignes des dons immortels. Toute la fécondité de nos jours précaires est dans l'espérance , parce que la vie réelle nous est promise. Tolérons ici l'imperfection des choses , et ne les améliorons qu'avec prudence : le devoir est calme ; la violence , la témérité n'appartiennent qu'à la passion. Ce fut dès le principe , l'esprit du christianisme de nous consoler de l'imperfection des choses de la terre. On craint de se précipiter dans des réformes incertaines , quand on se souvient que la première loi est de se réformer soi-même. Que les Grecs choisissent les avantages les moins trompeurs , ils travailleront à se délivrer de leurs propres faiblesses , dont le joug est plus déplorable encore que celui des Musul-

mans. Que servirait de nous affranchir au-dehors , si nous restions esclaves de nos vices ? Si , au contraire , nous devenions un peuple généreux et respectable , modéré , mais intrépide , il nous suffirait de dire que nous ne voulons plus dépendre de l'étranger. Constantinople retirerait ses pachas , et abandonnerait , avec étonnement , nos contrées , comme si la mer irrésistible les avait conquises.

Mais si nous ne savons pas nous changer nous-mêmes , sachons souffrir : la vertu des faibles est la résignation. N'entreprenons pas d'une main débile , l'ouvrage des forts , et ne soulevons pas un poids qui retomberait sur nous. Serait-il nécessaire que tout fût à notre gré dans un monde qui déjà nous échappe , et où seulement nous avons touché pour un jour ? C'est assez d'y reconnaître , derrière le nuage de tristesse , les desseins de l'éternelle justice. Le mal est à la surface des choses ; c'est là que nous sommes froissés ou comprimés : à des degrés différens , on le sera toujours dans l'irrégulière demeure des hommes. Mais quelque part que nous creusions , les profondeurs ont quelque chose de céleste qui nous tranquillise et nous fortifie. Au-delà des apparences , tout reste impénétrable , et cependant nous entrevoyons , nous savons que tout est pur et majestueux. Vous qui aspirez à être justes , conservez le repos et la vigueur de l'ame , pour entrer un jour , avec délices , dans les brillans abîmes de l'œuvre divine : que les passions des autres hommes ne vous troublent point , et que sur-tout les vôtres ne troublent jamais la terre.

DE SENANGOUR.

SUR LES SOCIÉTÉS SECRÈTES.

PREMIER ARTICLE.

Corporations des Artisans.

De tems immémorial, les artisans ont formé entre eux des sociétés secrètes, qui furent distinguées par divers noms, selon la profession que leurs membres exerçaient : on connaît celles des Fendeurs, des Charbonniers, des Gayots, des Gorets, des Droguins, etc. En général, on les nomme compagnons du devoir.

L'origine de ces associations d'artisans tient à des considérations d'un ordre général que je crois utile de développer ici, parce qu'elles pourront fournir plusieurs applications au système politique de nos jours.

Les lois et les gouvernemens qui régissent les sociétés humaines ont pour unique but de conserver aux hommes leurs propriétés, de quelque nature qu'elles soient ; mais pour que les lois soient applicables ou puissent être appliquées, il faut que les propriétés soient ostensibles et reconnues ; tout droit qui ne s'exerce pas sur une chose visible, ne saurait être garanti par les pouvoirs visibles qui protègent et conservent les institutions sociales.

Or, il existe, chez les peuples civilisés, un grand nombre d'individus qui n'ont d'autre propriété matérielle que leur personne, et qui n'ont à réclamer des gouvernemens que leur sûreté personnelle, et la liberté d'user de leur industrie. De ce nombre sont les artisans. Tandis que la plupart des maîtres qui les employent obtiennent de l'état, pour leurs manufactures, leurs ateliers ou leur domicile, la même protection que tous les autres proprié-

taire , les compagnons qui n'ont aucune racine dans le sol , parcourent la société , dont ils n'acquièrent les avantages qu'au prix de leur service personnel. Ils sont , à proprement parler , les nomades des peuples civilisés ; et comme ils partagent ce sort avec les vagabonds, les mendiants , et les malfaiteurs , ils ont un intérêt puissant à s'en séparer , en s'unissant entre eux par les liens les plus forts ; il est essentiel qu'ils puissent se reconnaître mutuellement , pour répondre les uns des autres aux maîtres qui les emploient ; la confiance qu'ils inspirent étant pour eux le seul moyen de se procurer une existence honorable.

Les associations des artisans se sont ainsi formées pour remplir une lacune existante dans la législation des peuples : lacune que nous laissons chaque jour s'agrandir davantage , par suite de nos préjugés nouveaux en faveur d'une liberté absolue et générale. Il est indubitable que plus le nombre des artisans s'accroîtra , plus la nécessité de les classer en corporations se fera sentir. A défaut d'associations autorisées , ils en formeront secrètement d'illicites , mille fois plus dangereuses ; car une société réglée est une force organisée ; et toute force semblable qui n'est pas publiquement surveillée , n'est jamais sans danger dans un Etat.

Chaque association d'artisans a ses mystères , ses épreuves et ses signes secrets de reconnaissance. S'il en était autrement , l'association serait sans effet.

Le véritable , l'unique but de l'initiation est de faire reconnaître qu'on a été jugé digne d'être agrégé au corps , et d'obtenir l'appui des membres auxquels on s'engage à

prêter la même assistance, en cas de besoin. Une fois initié, on a acquis un droit ; celui d'exercer une profession dans laquelle on a été trouvé capable , de l'aveu de tous les compagnons. C'est ainsi que la seule propriété qu'un artisan possède , son industrie , se trouve constatée ; il peut la faire reconnaître , au sortir de la réception , partout où l'on exerce son art. Il peut parcourir le monde , pour y chercher de l'occupation ; partout il rencontre des frères qui ont subi les mêmes épreuves , qui ont prêté les mêmes sermens , et qui ont un intérêt commun à se soutenir réciproquement. C'est pour se reconnaître avec facilité et certitude que les artisans ont imaginé des signes et des mots de convention. Si ces signes et ces mots n'étaient pas des mystères réservés aux seuls associés , rien n'empêcherait le reste des prolétaires de se mêler parmi eux. Rien ne ferait distinguer , au premier abord , celui qui a fait ses preuves de capacité , de probité et d'attachement au corps , de l'aventurier qui n'a pas rempli ces conditions. La société serait alors , relativement à l'intérêt de ses véritables membres , comme si elle n'existait pas.

Si l'on remonte seulement à deux ou trois siècles , à ces tems où l'écriture était peu répandue , où les artisans ne pouvaient se faire aisément reconnaître à l'aide de certificats , on comprend pourquoi les mystères de leurs associations étaient indispensables.

On conviendra aussi que ces sociétés , qui , sous des formes secrètes , avaient un but visible bien reconnu , étaient en général fort respectables.

Néanmoins , ces corporations , livrées à elles-mêmes ,

ont quelquefois occasionné des troubles , sur-tout dans les grandes villes , où la classe des artisans est plus nombreuse et plus rapprochée ; les autorités civiles ont , en différens tems défendu leurs réunions. En 1651 , le bailli du Temple , à Paris , rendit une sentence pour les prohiber ; le parlement les proscrivit de nouveau par des arrêts rendus en 1778 et 1781. Depuis la révolution , nos tribunaux et nos polices municipales ont souvent eu à sévir contre eux ; je pourrais citer à ce sujet un grand nombre d'exemples. Je me bornerai à rappeler un arrêt de la cour de Lyon , du 22 août 1812 , qui condamne à l'amende et à la prison , un ouvrier ferblantier , pour fait de compagnonage ; et au moment où j'écris , nous apprenons que des délits d'une nature grave , commis dans le midi de la France , sont imputés à l'existence d'une corporation de *Gayots*.

L'autorité religieuse a aussi quelquefois pris l'alarme au sujet des réunions secrètes des artisans. Une décision des docteurs de la faculté de Paris , du mois d'août 1655 , nous fournit , à ce sujet , des renseignemens assez étendus.

Les compagnons chapeliers , y est-il dit , choisissent pour leurs initiations un local composé de deux chambres contiguës et soigneusement closes ; dans l'une de ces chambres , ils dressent une table , et disposent tous les instrumens représentant la Passion du Sauveur. Le candidat est présenté par deux parrains ; on lui fait prêter serment sur l'Evangile , de ne jamais révéler , pas même en confession , ce qu'il aura vu ou entendu ; on pratique ensuite diverses cérémonies , et l'on finit par lui donner

les mots de passe , qui doivent servir à le faire reconnaître des compagnons.

Les tailleurs choisissent également un local fermé , mais les apprêts sont différens. Les cérémonies de l'initiation consistent dans la représentation allégorique d'une histoire licencieuse , attribuée aux trois premiers compagnons du métier. Cette espèce d'orgie finit comme la précédente , par des sermens sur l'Evangile , et par la communication des signes et des mots secrets.

Le corps des selliers a adopté pour rite d'initiation , une parodie du saint sacrifice de la messe.

D'après tout cela , les docteurs de la faculté n'hésitent pas à prononcer que les mystères du compagnonage sont des cérémonies impies , mêlées de sermens abominables , de superstitions , et de profanations sacrilèges.

Sans partager entièrement l'opinion sévère des docteurs, je suis assez porté à croire que dans ces siècles où la religion était la chose la plus sacrée pour le peuple , les artisans durent choisir ce qu'elle offrait de plus redoutable pour accroître la solennité de leurs initiations , et pour imprimer dans l'esprit du récipiendaire une plus grande crainte d'enfreindre son serment.

Dans les forêts de la France , et plus particulièrement dans celles de nos provinces de l'est , il existe une association générale et secrète parmi les charbonniers et les bûcherons. Elle est fondée sur de vieilles traditions ; mais elle repose principalement sur le besoin de s'entr'aider , besoin sans cesse renaissant pour des familles dispersées dans les bois , qui passent leur vie loin des routes fréquentées. Cette société est peut-être la plus utile et la plus intéressante de toutes celles qui existent. Ses rites , fon-

dés sur le catholicisme pur, offrent la représentation des mystères de notre rédemption ; les curés des communes alpestres la connaissent , et tiennent à honneur d'y être admis. Tout y est basé sur la morale la plus sévère , et sur les sentimens les plus touchans de l'humanité. On jure de porter secours , au péril même de sa vie , à tout confrère qui le réclame ; de respecter l'honneur de la femme et de la fille de tout membre de l'association ; de pratiquer avec exactitude tous les devoirs de la religion et de la société. Les réunions des charbonniers ont lieu en plein air , dans le silence des nuits , sur une place à charbon , ou dans une clairière de la forêt. Ces assemblées se nomment *ventes*. Quiconque y a été admis , et a reçu les signes et les mots sacrés de l'association , peut traverser sans crainte les forêts périlleuses de la Franche-Comté et de l'Auvergne ; au premier signe de détresse , les bûcherons dispersés dans ces lieux sauvages accourront à son secours , le remettront dans son chemin , s'il s'est égaré , et le défendront contre toute espèce de danger , sans exiger de lui aucune marque de reconnaissance , car leurs statuts leur défendent de rien accepter au-delà de *cinq sous*. A la différence des autres compagnons du devoir , qui se nomment frères , les charbonniers s'appellent entre eux *Bons Cousins* , apparemment parce que ces hommes simples et francs ont compris que les premiers liens étaient ceux de leurs familles naturelles , et que les rapports des sociétaires entre eux ne devaient être considérés qu'en second ordre.

Le comte ACHILLE DE JOUFFROY.

(La suite aux Numéros prochains.)

M. DE PRADT.

Dans le nouvel ouvrage du moderne Scudéri, tout est scandale, jusqu'au titre : c'est un *petit catéchisme à l'usage des Français* ; il fallait ajouter révolutionnaires. Eux seuls assurément pourront en goûter la doctrine ; car je n'en connais point de plus furibonde, de plus séditeuse, de plus extravagante. On pourrait compter dans ce catéchisme bien plus d'hérésies qu'il n'a de pages, quoiqu'il en ait 191, dont nous avons eu la patience de dévorer l'ennui, pour voir jusqu'où peut aller la rage et le délire de l'ambition d'ègue.

L'auteur commence par établir que la révolution française était un événement nécessaire, au point qu'elle ne pouvait être évitée, avancée ni reculée. Nous avons combattu ailleurs⁽¹⁾ ce système de fatalité qui suppose la plus profonde ignorance. Est-il permis de méconnaître l'influence que peut avoir un seul homme sur la destinée des Etats ?

Supposez sur le trône un prince qui, aux vertus de Louis XVI eût joint la fermeté de Louis XIV ; mettez le cardinal de Richelieu à la place de Necker, croyez-vous que l'exercice du plus *saint des devoirs* n'eût pas été ajourné ?

M. de Pradt trouve la France *infinitement moins* difficile à gouverner qu'avant la révolution. « Voyez, dit-il, comme l'obéissance est prompte quand le ministère et les chambres sont d'accord. » Puissante dialectique ! C'est-

(1) Préface de l'Histoire de France, 6 vol. in-8°. ; prix 36 fr. Au bureau de l'Observateur et chez Lenormant, rue de Seine, n°. 81.

à-dire que tout est facile quand il n'y a plus d'obstacle : quel prodige !

Ce ne sont là cependant que des bévues assez peu importantes ; mais nous ne saurions passer à *sa grandeur la cruelle réaction* de 1815. C'est le jargon révolutionnaire et de mauvaise foi des exécrables journaux sous la bannière desquels se range *monseigneur*. Il sait, comme ses commis, qu'en 1815, lorsqu'il y eût réaction cruelle, il fut à peine fait une très-faible justice de la plus insolente et de la plus criminelle révolte.

M. de Pradt atteste, il est vrai, que *le 20 mars ne fut pas fait contre le Roi* (pag. 61) : *risum teneatis*. Nous nous étonnons qu'il ne dise pas que cette journée-là fut faite en faveur de Sa Majesté. Croirait-on que *monseigneur* a le courage de soutenir (p. 20), qu'aucune doctrine subversive de la société n'a été répandue en France. Qu'il s'inscrive donc en faux contre les interrogatoires de Louvel. Où ce *radical* a-t-il puisé celle qu'il a professée ? Qu'il attaque donc comme imposteur et faussaire l'intrépide royaliste Achille de Jouffroy, qui a cité vingt passages extraits des journaux honorés de l'estime de *monseigneur*, passages qui tous contenaient les plus abominables maximes.

M. de Pradt vote en son nom des actions de grâces aux ministres qui ont procuré la loi des élections. Il prend bien son tems ; eux-mêmes ont eu la louable franchise d'avancer qu'ils se sont trompés, et de poursuivre la destruction de leur ouvrage, qu'ils travaillent même à faire démolir.

Toutes ces erreurs ne sont d'aucun danger, si on les

compare à celle qui constitue proprement le fond de cette détestable brochure. La voici , dans toute sa hideuse nudité : la nation , comme la chambre des députés , est divisée en côté droit et en côté gauche. On la suppose composée de 30 millions d'hommes. Cinq cent mille au plus , composent le côté droit , y compris ceux qu'on peut regarder plutôt comme ses adhérens , que comme ses membres. Le reste de la nation est le côté gauche , qui , par conséquent , est à l'autre comme 59 à 1.

Quels sont les individus dont se compose la droite ? (P. 124.) La cour , la haute noblesse , la presque totalité du clergé , beaucoup de fonctionnaires civils et militaires , beaucoup de personnes et de familles froissées , ou bien épouvantées par la révolution , et cette clientèle qui se réunit toujours auprès du pouvoir.

La conséquence de cette assertion est directe : ce qu'il y a de plus illustre en France , est l'ennemi de la *nation* , qui forme le côté gauche et les 59 soixantièmes de la population.

A présent , il faut savoir que le côté droit veut la *contre-révolution* , quoique la contre-révolution ne soit plus une chose qu'on puisse vouloir , puisqu'elle est faite , et que la nation veut la révolution ; ce qui ne pourrait s'entendre que d'une révolution nouvelle , puisque celle de 1789 a été détruite en 1814 et en 1815 , autant qu'elle pouvait l'être , c'est-à-dire , dans les choses réparables ; car il en est d'irréparables , du moins politiquement , et qui doivent subsister pour la tranquillité publique , le premier des besoins de la société.

Ces deux termes de révolution et de contre-révolution

ne seraient donc articulés que pour tromper le peuple, que pour faire croire à une opposition d'intérêts, quoiqu'il n'existe aucune opposition de cette nature, enfin, que comme des mots de ralliement. Ensorte que les choses ne fournissant aucun motif de discorde, on voudrait en trouver un prétexte dans le contraste des dénominations. Les royalistes autrefois se nommaient aristocrates; il faut varier, ils seront désormais appelés contre-révolutionnaires. Le *fond du sac* est toujours la proscription, pour arriver à la confiscation; c'est là qu'on en veut venir. C'est là le but. Les révolutionnaires de bonne-foi ne faisaient pas difficulté d'en convenir. On assure que les amis de Danton lui reprochant l'excès de son goût pour le plaisir, répondait : « Si j'ai chassé les grands, c'est pour avoir leurs « châteaux et leurs maîtresses. » Depuis la conspiration de Catilina, jusqu'à celle du 10 août, jamais les conspirations, les conjurations, les révolutions n'ont eu d'autres motifs. Ce *quelque chose qui*, comme dit Bossuet, *se remue au fond des cœurs*, c'est la cupidité. Nous avons tous connu de ces patriotes *de cuisine*, qui, loin de se fâcher, riaient de bon cœur, quand on les nommait ainsi, et qui eussent été bien humiliés qu'on les crût assez sots pour être de bonne-foi dans leur patriotisme. M. de Pradt insulte la véritable nation, non pas les radicanx, mais le peuple français, quand il le suppose partisan de révolution. Il veut le repos, la justice, le *statu quo*.

Cette brochure renferme les plus violentes déclamations contre l'aristocratie. Il faut ou n'avoir pas ouvert un livre de l'antiquité, ou manquer de mémoire (car un évêque ne saurait manquer de bonne-foi), pour ne pas convenir

que tous les hommes de sens , parmi les anciens , avaient horreur de la démocratie , et n'en souffraient , dans leurs gouvernemens républicains , que le moins qu'ils pouvaient. C'est par elle seule que les républiques ont péri ; ce fut d'elle , ce fut des tribuns , que César se servit pour achever d'anéantir celle de Rome , dont à la vérité il ne restait plus que le nom.

Heureusement , cet ouvrage est trop étendu et trop ennuyeux pour être lu par la multitude. Le danger de cette lecture serait extrême , sur-tout si l'*aumônier du dieu Mars* était moins connu. Qu'on en juge par la citation qui va terminer cet article.

Demande. « Quelles sont les dispositions de la nation
« (toujours la nation , pour dire les libéraux) à l'égard
« du côté droit ? »

« *Réponse.* De la crainte et de la défiance. La nation
« et la révolution sont synonymes. Le côté droit est la
« contre-révolution. »

Est-ce dire assez clairement qu'il est l'ennemi de la nation ? Est-ce assez bien le dévouer à la fureur révolutionnaire ? Ah ! monseigneur , quel mandement !

Roxou.

PROBABILITÉS POLITIQUES.

Révolution d'Espagne.

Emporté , comme tant d'autres , par le tourbillon de cette noble poussière , au travers de laquelle on distinguait mal quelle gloire suivait le char rapide du vainqueur , nous avons passé les colonnes d'Hercule ; nous avons coopéré , par quelques moyens inaccoutumés d'attaque , au

siège de cette même *Isla de Léon* , qui borna tous nos succès et semblait tous les jours nous montrer d'un doigt *sardonien* le fameux *nec plus ultra* (1). Elle resta , malgré des efforts incroyables , le boulevard *invaincu* de l'indépendance espagnole ; eh bien ! après s'être couverte d'une gloire immortelle , elle vient d'engendrer un monstre qui , sous le masque de la liberté , peut livrer les Espagnes à la hideuse anarchie.

Ah ! ce n'est pas nous , sans doute , qui contesterons jamais qu'il faille faire , de nos jours , la part de la civilisation ; mais comment approuver que des soldats , effrayés des dangers offerts à leur valeur sur des plages éloignées , non contents de refuser d'exécuter leur devoir , imaginent encore qu'ils ont des droits civils ; qu'ils jettent sur la lâcheté même le manteau de la gloire , et ne se servent de leurs armes que pour se transformer en législateurs burlesques. Est-il rien de plus déplorable qu'une armée expéditionnaire , qui pour ne pas marcher à l'ennemi , conçoit , comme passe-tems de la rebellion , l'idée d'imposer une constitution à tout un peuple ? Mais dira-t-on , les soldats n'ont point *inventé* cette constitution ils l'ont *invoquée* ; elle est l'ouvrage des cortès , qui ont maintenu l'indépendance nationale.

(1) Cette inscription célèbre est placée à peu près à moitié chemin de *Xerès de la Frontera* à *Puerto Santa-Maria* ; elle est écrite sur deux colonnes d'ordre toscan , dont la mesquinerie nous a choqué. Comme ces colonnes sont sur une hauteur qui domine la *isla de Léon* , on peut , à la vue simple , les apercevoir de cette île.

D'abord , les cortès ne firent que leur devoir , quand ils s'opposèrent de tous leurs moyens à la conquête des Espagnes ; ce devoir noblement rempli , méritait une récompense , mais non point assurément la tutelle du monarque. Quand même , au lieu d'être une conception informe , la constitution de 1812 eût été un chef-d'œuvre de sagesse , ce n'est point avec des baïonnettes qu'il fallait la proposer. Où en serait l'Europe dans quelques mois , si l'exemple d'une soldatesque effrénée pouvait prévaloir ? Au lieu de réchauffer des constitutions , bientôt les imitateurs des soldats espagnols ne tarderaient pas à en fabriquer. La vieille Europe est-elle arrivée à ce degré de perfectibilité , que le glaive de Mars doive remplacer désormais les balances de Thémis ?

Il ne s'agit plus maintenant de raisonner sur telle ou telle forme de gouvernement ; la question n'est plus d'assigner telle ou telle limite aux princes de la terre ; toutes les couronnes même sont déjà regardées , par des novateurs insensés , comme des *spécialités* mesquines , indignes d'entrer dans leurs calculs infernaux. Depuis qu'un soldat audacieux n'a vu dans un trône , que *quatre morceaux de bois , recouverts d'un peu de velours* , le renversement d'un monarque n'est qu'un incident. Le but d'une conspiration flagrante en Europe , est le bouleversement de l'ordre social , le déplacement des propriétés. Il ne s'agit plus de titres stériles ; le siècle est si positif , que le clergé lui-même peut vivre impunément , puisqu'il ne possède plus rien. La question se réduit chaque jour à ses moindres termes. Entendez-vous , riches de la terre , on vise *au déplacement des propriétés*.

La révolution d'Espagne sera-t-elle encore une leçon perdue? Elle est finie, disent des publicistes qui n'ont vu les Pyrénées qu'à l'Opéra-Comique; mais nous qui avons attaqué l'antique *Gadès*, qui avons campé aux pieds de Gibraltar, nous vous disons, elle commence! A quel Français, ayant vu l'Espagne, fera-t-on croire que les *Cortès* renversent une antique monarchie, au profit de ce qu'on nomme en France, *Espagnols constitutionnels*. Savez-vous, planteurs d'anarchie sur les bords de la Seine, quel rôle jouaient dans l'Hespérie, envahie par les armes françaises, ces bons Espagnols que vous voulez nous faire admirer à Paris? Ils étaient en exécution à tous leurs concitoyens. Le roi *Joseph* se nommait *Pepe* (1), et ses partisans, *los Pepitos*. En vain quelques-uns d'entr'eux essayèrent-ils d'ennoblir leur indigne trahison, en partageant nos dangers. Nos soldats eux-mêmes les flétrissaient à l'instant, par une expression espagnole qui volait dans toutes les bouches françaises, et qui est le dernier terme du mépris.

Cependant les *Pepitos* rayonnent de joie aujourd'hui, au seul mot de constitution; mais elle est l'œuvre des *Cortès*, qui les envoyaient à la mort sous le nom de *traïdores*. Croit-on que ces fiers Espagnols qui furent des semi-héros, avant de devenir des rebelles, aient entendu déchirer le manteau royal, pour couvrir de pourpre, les vils

(1) Ce mot *Pepe*, en espagnol, est le diminutif de *José* (Joseph); mais pour donner aux Français une idée du sens qu'y attachaient les Espagnols, il faut le traduire par l'expression populaire de *Bébé*, qui, à son tour, se rend assez bien en espagnol par *Bobo*.

courtisans de *la casa del campo* (1)? Il n'en sera pas ainsi. Il y a d'ailleurs beaucoup à rabattre dans les prétentions qu'ont les Cortès, d'avoir empêché la conquête des Espagnes par les Français. Ils en sont venus à bout, mais avec les ressources immenses de l'Angleterre. Nous avons vu ce patriotisme si chaleureux, fort attiédi; nous avons entendu, depuis *Irun* jusqu'à *Sainte-Marie*, ces mots dans toutes les bouches : « Seigneur La Paix, que nous
« importe après tout, que le roi se nomme Joseph ou
« Ferdinand? » Il fallait donc que le président des Cortès fût en délire, pour dire à Ferdinand VII, à sa rentrée en Espagne : « La nation aurait pu, et peut-être dû, donner
« le trône à un autre; mais elle replace sur votre tête cette
« couronne qu'elle a su reconquérir pour vous, et sans
« vous. » Quelle horrible dérision que ce *sans vous*, quand l'univers sait comment le malheureux *Ferdinand* fut escamoté à Bayonne, pour être claquemuré à Valençay. Et quel don que celui d'une couronne d'abord avilie! Quel tableau sublime, au contraire, auraient offert les Espagnols, si, réclamant de sages libertés, ils eussent demandé, d'une manière convenable, un de ces gouvernemens habilement pondérés, vers lesquels paraît graviter toute l'Europe. Nous ne craignons pas d'être démentis par l'événement, en affirmant que la constitution des Cortès, qu'on ne peut corriger qu'après huit ans d'essais, ne peut point être exécutée huit mois. Qui pourra donner le secret

(1) Petite maison aux environs de Madrid, où le roi *Pepe*, se plongeait dans des torrens de voluptés, pendant que l'armée faisait, pour ce roi de théâtre, la conquête des Andalouses.

d'équilibrer deux forces inégales, si on n'a point une troisième force à sa disposition, et où se trouve dans la constitution des Cortès, cette troisième puissance, qui doit préserver le peuple du despotisme, et le trône de l'anarchie ?

FREDÉRIC ROYOU.

CONSTITUTION DES CORTÈS.

La révolution d'Espagne n'est pas plus un événement isolé que l'assassinat du duc de Berry : un Bourbon assassiné, un Bourbon détrôné, en trois semaines, tout procède de la même cause ; c'est le génie infernal de la révolution qui parcourt l'Europe. Le duc d'Aranda lui avait, dans le dernier siècle, préparé les voies en Espagne. Sous prétexte de répandre *les lumières* en ce pays, alors religieux, et célèbre par sa fidélité au trône, il y avait favorisé l'introduction des doctrines prétendues philosophiques ; les progrès du poison furent lents ; un favori accéléra la catastrophe de l'Espagne, aigrit tous les cœurs, plaça son maître dans une situation telle que l'abdication devint pour lui une sorte de nécessité, une ressource unique. Avec nos troupes, nos livres, plus terribles que nos armes, inondèrent cette contrée malheureuse. A l'instant ils produisirent leur effet : en 1812, paraît une constitution plus anarchique encore que celle qui fut fabriquée à Paris en 1791, et que ses auteurs appelaient la plus belle constitution de l'univers ; si elle avait conservé ce titre, celle d'Espagne, donnée par les cortès, le lui eût enlevé. La première n'avait qu'environ 250 articles ; la seconde en compte 384. Si les révolutionnaires n'y

trouvent pas tout ce qu'il leur faut pour bouleverser leur pays, ils seront bien mal adroits. Notre loi constitutionnelle de 1791, moins étendue, et bien plus monarchique, a suffi pour achever de broyer, dans l'espace d'un an, les derniers débris de notre monarchie. Comment celle d'Espagne résisterait-elle à 134 articles constitutionnels, ou 134 canons de plus braqués contre elle? Une seule des dispositions de ce nouveau code législatif peut de suite amener telle *amélioration* qu'on voudra, sans en excepter la république. C'est celle du numéro 3, copiée, avec quelques embellissemens, de l'article trois aussi de l'œuvre des constituans français. Voici l'un et l'autre. Constitution dite française :

Art. 3. « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. »

Art. 3 de la constitution espagnole : il n'y est pas question du *principe* de la souveraineté, expression qui eût pu être susceptible de quelque interprétation trop peu révolutionnaire :

« La souveraineté réside essentiellement dans la nation, « et, par la même raison (1), c'est à elle qu'appartient « *exclusivement* le droit d'établir ses constitutions fondamentales. »

Ainsi, le Roi est exclu de toute participation aux lois les plus importantes, à celles qui sont le fondement du

(1) Lisez : *par cette raison*. La faute est probablement du traducteur ; nous n'avons pas l'original sous les yeux.

trône et de la société. Assurément on fera d'un tel article, tout ce qu'on en voudra faire. Il n'est point de rempart monarchique capable de résister aux foudres d'une telle machine de guerre.

Il serait inutile d'examiner un ouvrage qui nous semble renfermer en lui-même, tant de germes de destruction. Il serait pénible de discuter sérieusement une loi qui dégrade la majesté royale, jusqu'à soumettre aux Cortès la question de savoir si le monarque est capable ou digne de régner. Tel est le droit que leur attribue l'art. 181 : « Les
« Cortès doivent exclure de la succession l'individu ou les
« individus incapables de gouverner, ou qui ont commis
« un acte par lequel ils méritent de perdre la couronne. »

La première partie de cet incroyable article suppose que le monarque pourra être assujéti à un examen de capacité, toutes les fois qu'il plaira aux Cortès, de le lui faire subir; la seconde nous paraît difficile à concilier avec l'art. 168, qui déclare que « la personne du Roi est sacrée et
« inviolable, et qu'il n'est sujet à aucune responsabilité. »

Comment un roi non responsable peut-il être jugé indigne de la couronne? De quelle nature doit être l'acte qui établirait cette indignité? Il nous semble qu'un tel monarque ne serait qu'un officier subordonné aux Cortès, et destituable à leur gré. Nous n'avons pas le courage de pousser plus loin l'examen d'une constitution, où sont entassés tant d'outrages contre la couronne, que bien des princes la refuseraient à ce prix.

Nous sommes bien loin de partager l'opinion du traducteur qui se prosterne devant une nation qui, dit-il, « paraît
« sait abattue sous le pouvoir absolu, et lève tout-à-coup

« une tête indépendante, en présence d'une ligue de rois, et
 « *force* le sien à reconnaître qu'il ne tient le pouvoir que
 « du peuple. » Cette révolution, à nos yeux, déplorable,
 à ceux du traducteur est *sublime*. Serait-ce pour rendre le
 calice plus amer à *la ligue* des rois unis pour la conserva-
 tion de leurs trônes et le salut des peuples, qu'il a cru de-
 voir citer le discours que le président des Cortès tint, dit-il,
 à Ferdinand VII, lorsque ce prince rentra en Espagne ;
 discours plein d'injures et d'assertions, à notre avis, sé-
 ditieuses : « Votre perte (il parle de la trahison du Corse)
 « a failli entraîner celle de la nation ; et elle n'a dû son
 « salut qu'à son courage et à sa persévérance. » M. le pré-
 sident ne se piquait pas de reconnaissance : il oubliait les
 Anglais et leur général qui n'ont pas mal secondé leur cou-
 rage et leur persévérance, et sans lesquels leur délivrance
 eût été tout au moins problématique. Car c'est une cir-
 constance remarquable que les secours étrangers, tant re-
 prochés aux royalistes français de ce siècle, ont presque
 toujours été les causes premières ou efficientes de l'indé-
 pendance des nations : témoins les Suisses, les Hollandais,
 les Américains, les fidèles sujets du *Béarnais*, et ceux de
 Ferdinand VII.

Dans ce discours incroyable, sont déduites, sans nul dé-
 guisement, les conséquences que les révolutionnaires pré-
 tendent tirer de la souveraineté du peuple. « La nation,
 « s'il faut en croire M. le président, pourrait se donner
 « pour chef celui de ses guerriers qui a le plus vaillam-
 « ment défendu sa liberté, ou celui de ses magistrats qui
 « a le plus courageusement soutenu ses droits. La recon-
 « naissance lui en fait (lisez, lui en ferait) un devoir, et

« peut-être le besoin de sa conservation lui en fait (lui en
« ferait) un besoin . »

Nous nous étonnions tout récemment que les révolutionnaires français eussent tiré de leur arsenal cette arme rouillée de la souveraineté du peuple. Nous n'étions pas , comme eux , dans la confiance de la *sublime* révolution d'Espagne. A présent leurs motifs sont à découvert. Que le ciel regarde en pitié l'Espagne et la France !

Royou.

AVIS.

Messieurs les Souscripteurs sont priés de vouloir bien envoyer au Bureau le montant de la souscription du second volume , s'ils ne veulent point éprouver de retard dans l'envoi des livraisons , le premier volume se trouvant fermé par la 13^e. livraison qui paraîtra au plus tard le 31 mars.

MM. les Souscripteurs des départemens sont invités à verser le montant de leurs souscriptions chez les Libraires correspondans.

MACÉDOINE.

* * * Tout le monde sait qu'il existe à Paris une préfecture de police très-bien organisée , puisque près du préfet se trouve des commissions de tous les genres. Il

y en a une pour la voie publique ; mais a chaque instant, les étalagistes ambulans ,

Au milieu de la paix font voir les barricades.

Il y a aussi à la préfecture, une commission d'architectes voyers , qui doivent , par métier , bien examiner ces saillies dangereuses , que font certaines maisons , sur la voie publique , et qui occasionnent à chaque instant des malheurs dans la capitale. Mais la commission des voyers , est probablement si occupée qu'elle ne peut pas faire un rapport sur cette exécration maison qui , dans la rue du Coq Saint-Honoré , compromet à chaque instant la vie des citoyens. L'autre jour , à onze heures du soir , un gendarme fut renversé et blessé grièvement à la tête , précisément devant la funeste maison; il vient de mourir. Nous ne dirons pas qu'elle a encore l'inconvénient de masquer un très-beau fronton du Louvre : les architectes voyers ne sont pas obligés de connaître les beaux-arts. Nous les prions du moins d'examiner encore ce grand et vilain hôtel de Nantes, place du Carousel , qui quelques jours s'écroulera en entier ; il faut, avant que quelque citoyen n'en soit la victime , faire main basse , en se conformant aux lois , sur la maison isolée.

* * On disait hier , devant un de nos meilleurs écrivains , devant celui dont l'ébranlement de l'univers n'a pas fait une seconde vaciller l'opinion , c'est presque le nommer , que le *Conservateur* continuerait à paraître , mais rédigé , seulement , par MM. Bonald , Genoude et la Mennais. — Dans ce cas , repartit le malin vieillard ,

il faut l'intituler : *Recueil catholique , apostolique et romain.*

* * L'honorable député Foy a été abandonné par les *libéraux jacobins*. Le Constitutionnel lui a renvoyé son dernier discours , en lui disant qu'il s'était sans doute trompé d'adresse , et qu'après la conduite qu'il avait tenue avec M. de Corday , c'était au Drapeau Blanc ou à la Quotidienne à les imprimer.

* * Nous regrettons bien vivement que les limites de notre cadre nous empêchent d'insérer tous les vers qu'on nous a adressés , et qui ont été inspirés par les muses *françaises* en pleurs ; mais nous croyons devoir faire une exception en faveur de M. G. DE LURIEU , en citant deux stances , dans lesquelles le coloris du style se marie à la beauté des pensées. Les voici :

.....
Pardonnez , ô mon Roi , c'est moi qui vous implore !

Ainsi parle BOURBON.

Il expire , et long-tems sa bouche semble encore

Murmurer le pardon.

Plus loin , le poëte s'écrie :

Que nos fils , détestant ce crime épouvantable ,

L'apprennent en tremblant.....

Mais non ! Couvrons plutôt d'un voile impénétrable

Notre siècle sanglant.

* * Nous voyons , avec douleur , par la discussion sur la liberté de la presse , que la cécité du côté droit conti-

nue. Comment des hommes de mérite peuvent-ils pousser la naïveté jusqu'à dire sérieusement : « Il ne faut pas être *ministériel*, mais il faut être *gouvernemental*. » Peste soit de la distinction. Pour nous, sentinelles avancées du *royalisme sans niaiseries*, qui voyons du même œil et l'or et le fer, nous continuerons toujours jusqu'au dernier soupir, à signaler les bévues, de quelque nom qu'on les décore, et ce dernier soupir, en s'exhalant, articulerait encore : « LES BOURBONS ET LES LIBERTÉS.

* * * M. Michelet, bon poète et excellent officier, vient de publier un poème intitulé : LA MORT DU DUC D'ENGHIEN. La seule manière convenable de louer de pareils vers, c'est de les citer. Le poète, avant le *forfait isolé*, agité d'un esprit prophétique, s'écrie :

Hélas ! autour des lis vole encore la foudre ;
 Il ne reste aux Bourbons que la paix du cercueil ;
 Chaque heure, chaque instant vient accroître leur deuil.
 Héritiers fugitifs d'une race opprimée ,
 La tombe , sous leurs pas n'est qu'à demi-fermée :
 Le glaive des bourreaux , de meurtre tout fumant ,
 Ne peut de leur chemin s'écarter un moment.
 J'en atteste les bords arrosés par la Seine ;
 Ils sont pleins du passé ! Dans la sanglante arène
 Quelle victime s'offre aux yeux de l'univers ?
 Barbares , c'est Louis ! Louis chargé de fers ,
 Qui sur l'échafaud même , ainsi qu'un père tendre ,
 Vous accorde un pardon que vous craignez d'entendre !
 Louis succombe à peine , Antoinette le suit.
 Sur les marches du trône un seul flambeau nous luit :
 D'une longue tempête il éclaircit les ombres ;

Mais bientôt , isolé parmi d'affreux décombres ,
 Ce débile flambeau s'éteint sans aliment ;
 Et cet autre Joas , monarque d'un moment ,
 Qui connut le malheur en essayant la vie ,
 Emporte chez les morts l'espoir de la patrie.
 Les remparts de Lutèce au crime sont vendus !
 Fille de Saint Louis , ne les regrette plus :
 Le port s'ouvre pour toi dans le commun naufrage.
 Jeune et royale fleur échappée à l'orage ,
 Prospère en ton exil sans craindre l'aquilon ;
 Zéphirs , abandonnez les roses du vallon ,
 Et portez à ce lis , sur des plages lointaines ,
 Les parfums précieux de vos fraîches haleines !
 Qu'il croisse pour les jours d'espérance et de paix !

Théâtre français. — Le même zèle anime tous les théâtres. On veut, par des recettes abondantes, gagner le tems perdu pendant la semaine sainte. Les prêtres de Thalie et de Melpomène font des efforts prodigieux de mémoire, et Talma a joué jusqu'à trois fois cette semaine.

* * * *Marie Stuart* attire la foule aux Français ; le mélodrame n'avait point encore quitté le Boulevard, et il est reçu dans la rue de Richelieu, en illustre voyageur. On se presse, on se bat. La *pie voleuse* pourrait, à bon droit, être jalouse de ce succès ; mais elle est encore en avance de cent trente représentations sur sa rivale, et elle espère que, le bon goût triomphant, l'astre de *Marie* pâlira avant la trentième.

* * * *Le Flatteur* ne paraîtra qu'après Pâques. Michelot, qui depuis long-tems joue ce rôle derrière la toile, s'en est chargé dans la nouvelle pièce.

L'année théâtrale va commencer aux Français sous de

fâcheux auspices. Talma part pour la Belgique et restera deux mois absent.

Mlle. Mars, Monrose, Baptiste aîné, Desmousseaux, sont malades, et Mlle. Anaïs et Colson quittent le théâtre. Le comité s'occupe beaucoup plus des affaires d'état que des plaisirs du public et des intérêts de la société. L'intrigue dirige tout. M. Damas a pris le sceptre comique ; seul, il tient les rênes de ce char fragile, et s'il ne les quitte au plus vite, il le brisera.

Aux yeux de M. Damas le talent est peu de chose. Il faut *bien penser* avoir pour amis la sequelle minervienne et être abonné au constitutionnel.

Malheur à celui qui ne s'occupe que de son état. Il est bientôt abreuvé de dégoûts et forcé de quitter la scène. C'est sur-tout envers les auteurs que ce comité se montre sévère. Il faut six mois pour obtenir lecture, et dix ans pour être joué. Nous allons examiner les travaux du comité pendant 1819.

Colson, cet acteur utile qui joit deux emplois, et est doué d'une mémoire prodigieuse, a eu le malheur de déplaire à *l'Emporté*, comédien du Roi. Il a osé dire qu'il était royaliste ; dès-lors l'avancement lui a été fermé. Qu'il parte, s'est écrié *l'Irato*, il ne faut point de loup dans la bergerie.

Mlle. Anaïs, que l'on voit toujours avec plaisir dans les ingénues, a été congédiée.

St.-Eugène, qui a joué long-tems en province les premiers rôles, était bien vu du public. Le succès qu'il a obtenu cet hiver dans *Cinna*, *Artaxerce*, *Assuérus*, a effrayé M. Michelot. Le comité lui a fait un reproche d'avoir été dangereusement malade pendant trois mois. St.-Eugène a

répondu à cette impertinence par sa démission , et elle a été de suite acceptée. M. Damas se plaint que les jeunes sociétaires ne jouent pas assez souvent. Ils pourraient lui faire le reproche contraire ; car M. Damas est bien loin d'attirer la foule.

Michelot n'aspire point encore à la gloire de vexer ses camarades ; il borne son autorité à faire renvoyer les garçons de théâtre pour placer ses créatures. Un malheureux père de famille qui , depuis dix ans , était garçon perruquier de la comédie , a reçu de lui son congé. Il a été remplacé par un cousin de Michelot

Aristippe Nanteuil , Ligier , sont engagés. Ils sont sifflés chaque fois qu'ils paraissent. Quelle bonne fortune pour le comité !

BOUTADE.

D'un burlesque prélat , deux mots feront l'histoire :
Aumônier du dieu Mars , puis soldat de *Grégoire* ,
 Le plus chaud radical ne saurait me nier
 Que ce *Scapin* , d'ÉVÊQUE EST DEVENU MEUNIER.

L'OBSERVATEUR.

AVIS IMPORTANT

Pour la Littérature légère.

A l'entrée des bureaux de *l'Observateur* , se trouve placée une boîte ou *bouche de fer* ; elle est destinée à recevoir tous les traits piquans qui sont de nature à offrir une lecture agréable. On donnera , pour l'insertion de ces petites pièces , la préférence à celles qui , par un tour vif , soit en prose , soit en vers , exigeront le moins d'espace. Au surplus , tous les morceaux publiés jusqu'aujourd'hui , sous le timbre *Macédoine* , proviennent du dépouillement de la *bouche de fer* de *l'Observateur*.

IMPRIMERIE MOREAUX , RUE SAINT-HONORÉ , N^o. 315

L'OBSERVATEUR.

INFLUENCE DES IDÉES RELIGIEUSES SUR LA LITTÉRATURE.

DEUXIÈME ARTICLE.

Il existe, sur-tout dans l'antiquité, une foule d'exemples de ce pouvoir mystérieux que les arts et ceux qui les cultivaient exerçaient sur les peuples. On sait que chez les différentes nations, aujourd'hui comprises sous le nom de Celtes, les Bardes faisaient naître ou étouffaient les discordes civiles. Leurs chants inspiraient au vulgaire un courage guerrier qui passe aujourd'hui notre faible imagination. Une femme avait perdu son époux dans les combats, ses frères lui rapportaient ses armes; sa douleur, ses regrets affaiblissaient son âme; elle préparait déjà le fer qui devait la rejoindre à ses premières amours.... La voix d'un Barde célébrait le nom du guerrier; aussitôt les larmes cessaient pour faire place à un courage résigné, à une vertu exaltée, si l'on veut jusqu'au délire, mais qui n'était pas moins une vertu.

J'ai trouvé dans les poèmes ingénieusement supposés par Macpherson, des mouvemens heureux qui ont rempli mon cœur de respect et de souvenirs. Les chants d'Ossian, quelque apocryphes qu'ils doivent nous paraître,

n'en sont pas moins d'un effet prodigieux. On conçoit, même en les lisant dans l'idiôme insonore que nous parlons, combien ces grands tableaux, entièrement puisés dans la nature; ces idées sombres, mais généreuses et fortes devaient plaire à un peuple mélancolique, ombrageux et facile à s'émouvoir.

Que j'aime ce vieux Fingal, pleurant sur le tombeau d'un fils, dont les armes sanglantes attestent la valeur! Que sa faiblesse est héroïque! que sa douleur sauvage est attendrissante! Malvina, jeune et belle, qui vient suspendre sa chevelure au cyprès qui couvre la cendre d'Oscar, me fait partager son infortune. La peinture de ces terribles combats, qui ne finissent que par l'extinction de l'un des partis, me font regarder avec pitié nos misérables trophées, arrachés par le nombre, la trahison et la foudre.

Mettez à côté de ces images sublimes, les images fades et voluptueuses de la poésie de nos jours. Les unes peuvent vous arracher un sourire; les autres font frémir votre âme de plaisir et d'héroïsme.

On m'a souvent objecté que dans ces poésies galliques dont je faisais tant de cas, on ne trouvait aucun sentiment de la divinité; qu'il y régnait un athéisme froid et féroce, et qu'ainsi la religion n'était pas un principe de la poétique des Bardes. Je réponds à cela, que le traducteur ou l'imitateur d'Ossian, en voulant faire un sacrifice à un siècle corrompu, a distrait de son ouvrage le charme le plus puissant. Il est impossible qu'un peuple chez qui l'immortalité de l'âme était un précepte si respecté, fût un peuple impie. Mais n'était-ce pas une croyance toute

sainte, toute religieuse que celle qui conservait les ombres des morts au milieu des vivans ? « Ton âme , dit « Ossian à un guerrier faible , ton âme n'ira point rejoindre » celle de tes pères , dans leurs palais de nuages. » Le culte des ancêtres devait naturellement se reporter au Dieu qui les avait formés et qui avait établi cet ordre.

Mais suivons le tems dans sa marche à la fois destructive et créatrice :

Le siècle , placé entre les expéditions des croisés et la prétendue renaissance des lettres , fut marqué par de sanglantes révolutions et la plus déplorable anarchie , suites inévitables de ces déchiremens convulsifs qui ébranlent le moral des états.

Le moment fatal était arrivé où la politesse devait faire oublier l'ancienne civilisation. L'esprit humain venait de changer de génie. Une invention homicide tua le courage ; la poudre à canon tint lieu de valeur. Les derniers chevaliers français périrent sous les coups d'une arme que leur noble mépris ne put arracher à la multitude ambitieuse et cruelle qui la dirigeait. Cette horrible invention mit dans des mains serviles les élémens de la victoire ; alors l'inertie des Rois et le délire des peuples achevèrent cette dissolution totale ; la science et la mode naquirent des débris de la morale et de l'honneur. Cette dernière manie fut sur-tout fatale aux nations. Le costume de nos ayeux fut soumis à de bizarres changemens ; on sembla rougir d'un passé dont on avait perdu les vertus , et peu à peu tout s'effaça dans l'esprit des peuples..... jusqu'au souvenir. La tradition n'existe plus , puisque d'un lustre à un autre on devenait ridicule. Une jeunesse

ignorante et inconsidérée rit encore aujourd'hui , et depuis ce tems , du costume des vieillards ! Qu'espérer de ceux à qui des cheveux blanchis n'inspirent aucun respect ?.....

Nos grands hommes qui savent tout , hormis les choses nécessaires et importantes , ne s'imaginent pas comment la littérature peut devoir son éclat ou sa décadence à ces nuances de mœurs et d'habitudes. Je crois , au contraire , que la véritable épopée ne peut se nourrir et se former que des objets qui entourent son auteur. Comparez seulement la Hénriade à la Jérusalem délivrée : le Tasse écrivait sur les restes toujours respectés des anciens monumens ; sa muse immortelle était inspirée par le puissant ressort des idées religieuses et des mœurs antiques ; Voltaire avait vu les vainqueurs de Denain , couverts de rubans et affublés de l'énorme coiffure dont je n'ose écrire le nom ridicule dans une dissertation sérieuse. Aussi , quelle différence de stile et d'images !

Les coutumes des nations , leurs lois , leurs gouvernemens , leurs habits mêmes sont les élémens de leur poétique. Ce n'est pas que j'approuve l'uniformité ; elle peut être évitée par le génie des auteurs. Sans doute , les Grecs du tems d'Homère et ceux du tems d'Anacréon , n'étaient pas entièrement semblables ; mais il y avait encore , à la dernière époque , quelque chose de la religion et des mœurs de l'ancienne Grèce. La mémoire des grandes actions dont l'Illiade offre l'histoire , n'était pas morte dans le cœur d'Anacréon ; les chants du vieillard de Théos , malgré le *sybarisme* qui le dictait , sont empreints du goût antique ; ses folâtres pensées

retracent à mes yeux la muse d'Homère , couronnée de fleurs.

J'ai parlé plus haut de l'époque où quelques hommes illustres faussement inspirés , mais avides de connaissances , dont les siècles précédens avaient été privés , donnèrent à leur âge un nouveau goût pour les lettres , qui , depuis long-tems étaient tombées dans l'avilissement le plus profond. Ces hommes s'imaginèrent créer en exhumant les fables harmonieuses de la Grèce ; ils ne pensèrent pas que non seulement ils mettaient en oubli les chants vraiment poétiques de nos pères , mais encore qu'ils détruisaient tout espoir de voir jamais renaître la littérature *nationale* , et que ce je dis ici ne doit s'appliquer qu'à la France.

Enfin parut ce siècle à jamais mémorable , où le plus grand des Rois , en favorisant les lettres nouvelles , acheva d'enchaîner le génie des Français. Notre poétique devint la pâle imitation de la poétique des Grecs. Malheureusement peut-être , trop d'esprits sublimes parurent à cette époque ; leurs compositions s'élevèrent bien au-dessus de la langue dans laquelle elles sont écrites ; elles donnèrent à cette langue une forme et une harmonie dont elle ne paraissait pas susceptible ; elles furent pleines d'expressions ignorées jusqu'alors ; à l'hellénisme des pensées on ajouta l'hellénisme des mots. Je crois fermement que si la nature eût fait naître tous ces écrivains immortels quelques siècles avant Saint Louis , nous aurions une nation et une littérature françaises. J'écris selon mon cœur , ceux qui lisent avec lui m'entendront ; il m'est impossible d'analyser cette idée.

Si les changemens arrivés dans le langage et la poésie sont déplorables , c'est sur-tout pour le théâtre dont nous sommes si ridiculement fiers. Sans doute je préfère l'école d'Euripide à celle de Sakespear ; mais si j'étais Anglais , je penserais bien autrement.

Le goût et les mœurs du peuple furent étrangers à cette révolution littéraire ; on ne songea pas même à lui ; on eût regardé comme une sottise de l'immiscer dans les secrets de la poésie, dont les règles devinrent en effet pour lui de véritables mystères. Il s'est vengé de ce mépris par la profonde insouciance , par la corruption, l'impiété et la révolte. Ces horribles fléaux auraient été évités si l'on eût parlé à son âme ; la conquête a pu seule ébranler les anciens Etats.

On regarde parmi nous le théâtre comme un délassement des affaires ; l'avidité qu'on a pour ce plaisir prouve tout le parti qu'on pouvait en tirer. C'est au théâtre que le peuple d'Athènes allait entendre l'histoire de ses anciens maîtres et de ses anciens malheurs. Ce n'était point chez ces frivoles mais sages républicains une passion du moment , un goût des jouissances , c'était une institution politique et morale qui les avertissait du danger des révolutions et leur inspirait de l'horreur pour les crimes.

Eh ! que font à des Français qui ne savent pas même les noms de tous leurs Rois , que leur font les infortunes d'Iphigénie, le bouillant courage d'Achille et la profonde scélératesse de Néron ? Lors même qu'on traite un sujet qui rappelle quelque chose de la France , les héros ne sont-ils pas toujours habillés à la grecque ? N'est-ce pas

toujours le même drame, la même conduite, la même péripétie ?

Mais c'est vainement que des regrets tardifs, implorent encore des changemens ; ils ne pourraient plus être qu'à l'avantage de la barbarie. Ce n'est que par des progressions infiniment lentes qu'on pourra rentrer dans une route où tant de choses nouvelles s'offriraient à l'imagination. C'est dans la religion et les bonnes mœurs que doit se former la littérature de tous les peuples. Mais hélas ! nous ne voulons plus avoir été quelque chose dans le passé ; que sommes-nous donc ? et que deviendrons-nous dans l'avenir ?.....

ALEXANDRE BARGINET.

SUR LES SOCIÉTÉS SECRÈTES.

DEUXIÈME ARTICLE.

Campagnonage des maçons.

Tout ce qui a été dit au sujet du compagnonage en général, s'applique plus particulièrement aux associations des ouvriers maçons ou bâtisseurs. Ceux-ci sur-tout n'ont en propre que leur industrie, et, forcés de changer de demeures chaque fois qu'ils ont fini d'édifier les nôtres, cette vie errante leur rend plus nécessaire qu'à tout autre le système des corporations.

L'existence de l'ancienne société des compagnons maçons est attestée par une foule de monumens historiques. Nous connaissons leurs statuts, et plusieurs de leurs cérémonies ; mais quelques recherches que nous ayons faites pour découvrir l'origine de leur établissement dans l'état

où nous les connaissons , nous n'avons pu remonter au-delà de ces tems obscurs qui suivirent la chute de l'empire romain en Occident.

Il paraît que c'est à ces sociétés , à peine formées , que l'Europe doit l'érection de cette foule de monumens improprement nommés gothiques, qui tous semblent tenir par leur destination, à la première splendeur du christianisme , et à la fondation des monastères ; et certes , si l'on considère que dans ces siècles où les communications entre les peuples étaient fort rares, il s'éleva presque en même tems, des bords du Danube jusqu'aux extrémités de l'Ecosse , une foule d'édifices semblables , construits d'après un type jusqu'alors inconnu , et dont les parties principales , les formes capricieuses et même les défauts sont uniformes , il sera difficile de ne pas se former l'idée d'un grand corps d'artisans , réunis par les mêmes études et soumis aux mêmes réglemens.

Ce corps étant principalement occupé de construire des édifices religieux , obtint la protection spéciale du clergé , tout puissant à cette époque. Si l'on en croit le docteur Henry , historien de la franche-maçonnerie , en Angleterre (1) , les maçons furent très-favorisés par les papes , et les indulgences furent prodiguées à l'ordre pour aider , sa propagation. Un autre auteur , cité par Henry , donne à ce sujet plus de détail : « Des Italiens , dit-il , et quelques Grecs réfugiés avec des Français , des Allemands et des Flamans , se réunirent en une confrairie d'architectes , et obtinrent des bulles du pape pour leur association et

(1) Encyclopédie anglaise, édit. de 1795.

leurs privilèges. Ils s'intitulaient *francs-maçons*, et voyageaient de contrées en contrées, cherchant à bâtir des églises. Ils observaient une règle. Quand ils avaient entrepris un édifice, ils s'établissaient auprès, dans une espèce de camp, formé de cabanes; un maître les gouvernait en chef; sur dix hommes, un en surveillait neuf. Les habitants du voisinage, les uns par piété, les autres par pénitence, fournissaient les matériaux. Il y a des personnes qui ont vu, dans nos cathédrales, des registres et des comptes de ces *francs-maçons* qui avaient plus de 400 ans d'ancienneté.

Ce fut une association d'ouvriers maçons qui entreprit, en 1277, les travaux de la cathédrale de Strasbourg; sous la direction d'Erwin de Steinbach. La célébrité de ce bel édifice, qui ne fut achevé qu'en 1439, mit en grande réputation la corporation d'artisans qui l'avaient construit. Vienne, Cologne, Zurich, Fribourg, s'adressaient aux maçons de Strasbourg pour élever dans ces villes de semblables cathédrales; le duc de Milan leur écrivit en 1479, pour leur proposer de prendre la direction de la superbe basilique (*il Duomo*) qu'il se proposait d'élever dans sa capitale.

Vingt ans après l'achèvement de la tour de Strasbourg, nous voyons que les diverses compagnies de maçons, répandues en Allemagne, s'intitulaient *Freymaurer*, francs-maçons. Que les lieux de leurs réunions se nommaient *Hütten*, loges, cabanes, et que toutes ces loges s'accordaient pour reconnaître la supériorité de celle de Strasbourg, qu'ils appelaient la grande loge, ou mère-loge, *Haupthütte*.

Il est bon de remarquer ici l'étymologie naturelle du mot *loge*, que les francs-maçons modernes ont conservée pour désigner le local de leurs réunions. Ce mot signifie évidemment que les francs-maçons anciens, peuplade errante, ne reconnaissaient d'autre domicile que ces cabanes provisoires qu'ils élevaient près des édifices, pour se loger pendant la durée des travaux; ceux-ci terminés, le chef-lieu de la confrairie se transportait ailleurs, sans que rien fût dérangé dans l'organisation intérieure de la société. Lorsque l'institution devint plus nombreuse et plus puissante, l'administration suprême parvint à se créer un domicile fixe; le nom de *loge* fut néanmoins conservé.

Nous voyons en effet que le 25 avril 1459, les maîtres de toutes les loges particulières de l'Allemagne s'assemblèrent à Ratisbonne, et dressèrent en commun un acte de confraternité, par lequel on reconnut le chef des maçons de Strasbourg, et ses successeurs, pour grand maître unique et perpétuel des francs-maçons de l'Allemagne. L'empereur Maximilien confirma cet établissement par un diplôme donné à Strasbourg, en 1498. Charles-Quint, Ferdinand et leurs successeurs, le renouvelèrent.

Cette grande société, composée de maîtres, de compagnons et d'apprentifs, formait une juridiction particulière; elle tenait son tribunal dans la loge; les jugemens qu'elle rendait se nommaient *Hüttenbrios*, lettre de loge. Elle jugeait sans appel, toutes les causes qui lui étaient portées, selon les réglemens et les statuts de la confrairie. Ces statuts furent imprimés en 1563. Les loges des maçons de Souabe, de Plenc, de Bavière, de Franconie, de Saxe, de Thuringe et des pays situés le long de la Moselle, recon-

naïssaient l'autorité de la mère-loge de Strasbourg. Cette espèce de gouvernement a subsisté jusques vers l'époque de la révolution française, malgré les changemens survenus dans le système politique, et les divisions qui eurent lieu parmi les états de l'Allemagne, en différens temps. Dans le dernier siècle, le tribunal suprême des maçons de Strasbourg condamna à une amende les loges de Dresde et de Nuremberg, et cette amende fut payée.

En embrassant une si grande étendue de pays, l'association des *Freymaurer* avait adopté des formes hiérarchiques ; par exemple, les loges de la Hongrie et de la Styrie relevaient d'une grande loge établie à Vienne. Les loges de la Suisse et des Grisons dépendaient de la loge de Zurich ; et ces loges principales avaient recours, dans les occasions graves et dans certains cas réservés, à la loge suprême de Strasbourg.

Tous les membres de cette immense corporation se reconnaissaient entr'eux à des signes particuliers et à des mots de ralliement qu'ils nommaient *Nortzeichen*, le signe des mots. Chacun des trois grades avait des signes distinctifs ; le maître seul les connaissait tous.

L'artisan qui voulait entrer dans la société était soumis à des épreuves, dont la principale était un examen sévère de sa capacité et de ses mœurs. Les initiations se faisaient dans le mystère, de nuit et avec appareil. Les symboles de ces cérémonies étaient relatifs aux travaux de la profession ; ainsi l'équerre, le compas, la truelle figuraient nécessairement parmi leurs attributs.

Après trois ans d'apprentissage et de bonne conduite, l'élève avait le droit d'être reçu parmi les apprentifs. Alors

il entreprenait ordinairement le voyage que nos artisans ; de toutes les professions , appellent leur tour de France. Il allait de chantiers en chantiers , de loges en loges , se faire reconnaître et exercer son habileté. A son retour , il devait rapporter des esquisses des travaux qui l'avaient le plus frappé , et lorsque sa capacité était jugée suffisante , il recevait le grade de compagnon , deux ans après sa première initiation. Pour passer ensuite au grade de maître , il fallait qu'il eût travaillé au moins deux autres années en qualité de premier compagnon ou surveillant des travaux , ou bien qu'il eût eu l'occasion de diriger lui-même un ouvrage de quelque importance.

Les statuts de cette corporation nous donnent peu de lumières sur les détails des cérémonies de réception. On y découvre seulement quelques rites fondés sur je ne sais quel récit imaginaire d'une aventure attribuée aux maçons qui construisirent le temple de Salomon , et qui est rapportée dans le Talmud des juifs (1). Les mystères de la religion chrétienne y jouent aussi un grand rôle ; ce qui doit peu surprendre , puisque , ainsi que nous l'avons remarqué plus haut , la classe des artisans était fort religieuse et même superstitieuse , et qu'elle était immédiatement protégée et surveillée par les ecclésiastiques du tems.

Il est essentiel de remarquer encore que les compagnons prirent pour devise la liberté , et qu'ils en abusèrent quelquefois pour refuser l'obéissance à l'autorité civile. C'est par suite de cet esprit d'insurrection que le magistrat de

(1) On sait que le Talmud est un recueil de romans mystiques , et le dépôt des plus absurdes rêveries de la cabale rabbinique.

Strasbourg se vit forcé, en 1620, d'ôter à la loge-mère la juridiction absolue qu'elle exerçait sur tous les bâtimens de la ville et du ressort.

Maintenant, quiconque a quelque connaissance de l'organisation de cette société secrète, si universellement répandue de nos jours, sous le nom de franche-maçonnerie, y trouvera des rapports tellement frappans avec les *Frey-maurer* d'Allemagne, qu'il sera tenté de ne pas chercher ailleurs l'origine de la première. Cependant, ces deux institutions n'ont entr'elles d'autres points de ressemblance, que quelques formes extérieures, et n'ont presque de commun que le nom. La franche-maçonnerie moderne provient d'une source plus éloignée, ainsi qu'on le verra bientôt.

ACHILLE DE JOUFFROY.

LITTÉRATURE.

MARIE-STUART,

Mélodrame tragi-héroïque, en cinq actes et en vers, imité de Schiller, par M. Lebrun.

L'empire de Melpomène est envahi par les Welches, et la place de Grève est transportée rue de Richelieu. L'échafaud est dans la coulisse; encore quelques mois d'un succès honteux, la tourbe des imitateurs le placera sur la scène même, et un mannequin décapité fera pâmer de plaisir les amateurs du *genre romantique*! Voilà ce que Voltaire avait tant craint, réalisé de nos jours. Certes, l'auteur de *Tancrède* ne passera point pour un casuiste en littérature, après l'ombre de Ninus, et le

collin-maillard joué dans son tombeau , par *Sémiramis* et *Ninias* ; eh bien ! c'est Voltaire qui , dans sa correspondance avec Mlle. Clairon lui écrit , au sujet de *Tancrède* :

« Je ne suis point de votre avis , ma belle *Melpomène* ,
 « sur le petit ornement de la Grève que vous me proposez. N'imitons pas ce qui rend les Anglais odieux.
 « Quel mérite , s'il vous plait , à faire construire un
 « échafand par un menuisier..... »

Et dans une autre lettre à madame d'Argental , le philosophe de Ferney dit :

« J'ai crié trente ou quarante ans , qu'on nous donnât
 « du spectacle dans nos tragédies ; mais je crierais davantage , si on changeait LA SCÈNE EN PLACE DE GRÈVE. Je
 « vous conjure de rejeter cette abominable tentative , et
 « je vous prie d'engager M. d'Argental et tous ses amis à
 « employer leur crédit pour sauver la France de CET OP-
 « PROBRE !! »

A présent que nous sommes étayés de l'autorité de Voltaire , nous demandons à M. Lebrun lui-même : « N'avez-
 « vous pas cédé à l'ABOMINABLE TENTATION ? »

Mais , répondront les partisans de l'auteur d'*Ulysse* , M. Lebrun a transporté sur la scène française , les beautés de *Schiller* ; il convient , dans son humble préface , que tout le mérite de l'invention reste au poète allemand. Lui refuserez-vous au moins le mérite d'une traduction élégante , exécutée en vers harmonieux ; nierez-vous que *la Marie* de M. Lebrun fasse verser des torrens de larmes. Oui , cent fois oui ; nous contestons tout cela. Mais procédons par ordre. Nous avons vu , à Dresde , la pièce de *Schiller* , représentée par la troupe du roi de

Saxe. Une fois la poétique tudesque admise , il est impossible de nier que la pièce allemande décèle un profond génie. Tout le monde peut d'ailleurs s'en faire une idée par la traduction de M. de Barente , qui est très-bien écrite. C'est un hommage que nous rendons ici , en passant , à un ancien camarade d'école polytechnique , et avec d'autant plus de plaisir , que nous ne l'avons jamais revu depuis qu'il est une *semi-excellence*. Revenons à M. Lebrun , en évitant le parallèle ennuyeux des œuvres germaniques et françaises. Puisque l'auteur français convient lui-même , qu'il n'a rien inventé , voyons du moins s'il a bien adapté à notre scène la pièce de Schiller.

M. Lebrun commence sa tragédie par une cassette qui traverse le théâtre ; c'est un moyen de comédie. La vieille *Anna* , et le gouverneur Paulet , qui a toujours l'air de dire..... : *je suis incorruptible* et JE RETOURNE A MON POSTE , font l'exposition de la pièce , dans la première scène qui a du moins le mérite d'être courte , mais dont le style est si prosaïque , que , sans la mesure , on ne se douterait point qu'ils parlent en vers.

A la seconde scène , Marie paraît pour remettre au geolier Paulet un écrit adressé à sa sœur , et lui dit :

Ce qu'il contient , Paulet , voulez-vous le savoir ,
D'Elisabeth encor j'implore une entrevue.

Ce qui fait penser qu'elle en a eu d'autres. Point du tout , c'est une équivoque ; Marie veut dire qu'elle en a demandé une sans fruit , car elle ajoute :

D'elle , que mes regards n'ont jamais aperçue.
Ses sujets m'ont jugée , au mépris de mon rang ;

Elle seule est d'un sexe et d'un titre et d'un sang
 Que puisse reconnaître , en dépit de sa haine ,
 Une femme , une sœur , et sur-tout une reine.

Voilà sept vers de suite qui sont de la mauvaise prose rimée. SES SUJETS M'ONT JUGÉE , quelle harmonie ! *Elle seule est d'un titre* : on a un titre ; mais être d'un titre est par trop baroque. Quoi , Marie ne peut reconnaître que le sexe , le titre et le sang d'Elisabeth ? On voit bien que l'auteur a voulu dire que Marie ne peut reconnaître pour juge qu'une personne de son sexe , etc. Mais c'est une sottise , les femmes , au tems d'Elisabeth , ne prenaient , pas plus qu'aujourd'hui , place dans les tribunaux ; il est impossible , en vérité de deviner si , *en dépit de sa haine* , se rapporte à Elisabeth ou à Marie ; on présume que l'auteur entend parler de la première de ces princesses. En ce cas là , il y aurait trop de condescendance de la part de Marie à reconnaître sa sœur pour son juge. La haine est une mauvaise disposition pour juger ; tout cela est donc aussi mal pensé que mal écrit.

A la scène cinquième , Mortimer , que le gouverneur Paulet a eu soin d'annoncer à Marie , comme son neveu , et de peur qu'elle ne lui demandât de quelle manière , en ajoutant comme fils de sa sœur , s'avance vers la reine d'Ecosse avec PRÉCAUTION ; c'est l'auteur qui le dit : voilà apparemment ce qui dispense *Mortimer* de mettre beaucoup de précaution dans son langage. Il s'adresse à la nourrice :

Anna , laissez seule la reine ;

Allez , et dans ce lieu , gardez qu'on nous surprenne.

En moins de deux vers , voilà deux fautes. Mortimer

dit tout le contraire de ce qu'il veut dire. Loïn qu'il veuille qu'on laisse la reine seule , il veut rester et reste avec elle : il fallait donc , laissez-moi seul avec la reine , ou la reine seule avec moi ; de plus , il faut garder qu'on ne nous surprenne ; enfin , *laissez seule la reine* est d'une choquante dureté. La plupart de nos versificateurs semblent avoir , comme disait certain italien , les oreilles doublées de maroquin.

Poursuivons. Racontant son entrevue avec le cardinal de Guise , Mortimer dit à Marie , scène vi :

Alors il me peignit , d'un éloquent discours ,
Les périls dont la reine environnait vos jours.

Peindre des périls d'un discours ; cette tournure est supportable en allemand ; mais ce n'est pas là du français.

Pour des vers d'un style rocailleux , on en trouve des quantités à chaque scène. Dans la huitième du premier acte , Marie répond à Burleigh :

Arrêtez.

A la justice , à Dieu , milord , vous insultez.
Quand ai-je eu ce dessein ?

Et plus loïn , en parlant d'Elisabeth , la reine d'Ecosse dit encore à Burleigh :

Quand de ses passions parle seule la voix ,
Qu'elle n'impute rien à l'organe des lois.

Ce ne sont pas là des vers. On n'en peut pas lire dix de

suite dans cette prétendue tragédie , sans se rappeler le MAROQUIN. Nous n'en citerons plus qu'un de ce genre :

Du lieu terrible encor , s'ouvre à mes yeux la porte.

Quant à ceux qui manquent d'élégance et de noblesse , ils sont si nombreux , que la pièce de M. Lebrun , ne fut-ce que par cette raison , ne peut être rangée que dans la classe des mélodrames :

Et ses larmes alors se MIRENT à couler.

Quelque faible présent que mon COEUR LEUR présente ,

J'espère que LEURS COEURS m'en payeront le retour.

J'ai , pour vous , de MA MAIN écrit AU ROI DE FRANCE.

Des crimes qu'ON ME FAIT je ne suis point coupable.

Je viens , lady Stuart , de vos ordres m'instruire.

Allez porter mon cœur AUPRÈS des miens en France.

Allons , je n'ai plus rien qui m'attache ICI BAS.

L'Angleterre n'est plus pour vos jours sans danger.

Maintenant que je suis prête à quitter la terre ,

Dans le sol du Seigneur ne doit pas reposer.

Sol ne se dit pas pour terre ou terrain , dans cette acception. En parlant d'un fait qui vient de se passer :

Jugez quel coup affreux , Melvil , DUT nous surprendre.

N'en déplaise à l'auteur , DUT est une faute qui , au colége , ne se commet plus même dans les basses classes. L'aoriste ne s'emploie que pour ce qui s'est passé au moins depuis vingt-quatre heures.

Nous sommes entrés dans quelques détails peut-être minutieux , sur le style de M. Lebrun ; mais que le lecteur fasse attention que , dans sa préface , l'auteur de *Marie-Stuart* laisse entrevoir qu'il espère un succès du-

fable à la lecture. Pour nous, nous ne sommes parvenus à lire de pareils vers, qu'après les efforts les plus pénibles, et certes nous ne les relirons jamais. Avant de quitter cette muse tudesque, nous ferons remarquer encore un vers incroyable qui nous paraît être le sublime du ridicule. Le temporisateur Leicester dit à l'impétueux Mortimer, en parlant du salut de Marie :

Suivons, pour la sauver, une plus sûre voie :

LA HATE est dangereuse.

Mortimer répond :

Et la lenteur l'est plus.

Mais dans la plus vile prose, on ne pourrait pas risquer LA HATE ; et c'est dans un vers alexandrin que se trouve une pareille expression ; elle s'y trouve même avec la prétention de viser au sublime. Quant à l'hémistiche de Mortimer, la consonnance LA LEN L'EST, annonce une oreille anti-poétique.

Nous ne pousserons pas plus loin l'examen du style de *Marie-Stuart*. Il faut cependant pour être tout-à-fait juste envers l'auteur, convenir que dans le quatrième et surtout dans le cinquième acte, le style s'élève à mesure que l'intérêt augmente, et cet intérêt est très-vif, quand Melvil bénit Marie ; mais avec un tombereau, un prêtre et un patient, on fera fondre tout un peuple en larmes ; à la Grève ou au théâtre. Ce genre d'intérêt est-il digne de la scène française ? nous ne le pensons pas. A notre avis, M. Lebrun est resté fort au-dessous d'*Ulysse* dont le style rappelait du moins l'école classique.

Que cet écrivain ne s'abuse point sur la vogue de sa *Marie-Stuart* ; il a gâté les caractères de Schiller , surtout celui de Leicester ; il en a fait un *Prusias* renforcé , un véritable Cassandra de conspiration. Comme on dit que le ridicule touche au sublime , les nombreux amis de Talma sont parvenus à faire croire que cet acteur est sublime dans Leicester ; nous l'avons trouvé nous complètement burlesque , et il nous a divertis , à la première représentation , autant que nous l'aurions été si l'on avait joué *Amphytrion* ; en un mot , Talma , dans le rôle de Leicester offre le masque d'un véritable *chie-en-lit* (1). Madame Paradol est magnifique dans Elisabeth. Nous sommes fâchés que M. Lebrun ait gardé le silence à son égard dans sa préface. Le beau talent de Mlle. Duchesnois n'a pas besoin d'être loué par des réticences perfides ; mais M. Lebrun a fait *Ulysse* , et retenu quelque chose des Grecs. Malgré l'enthousiasme de commande qui entoure sa *Marie-Stuart* , nous lui dirons avec conviction , que cette pièce est fort au-dessous de *Jeanne d'Arc* , et même de *Louis IX* , zéro invariable de l'échelle tragique ; qu'enfin *Marie-Stuart* est une tragédie négative.

FRÉDÉRIC ROYOU.

(1) Nous demandons pardon au lecteur pour cette expression ; mais comme le succès ignoble de *Marie-Stuart* prouve qu'il y a péril imminent pour un art qui place la France à la tête des nations , ce n'est pas le moment de se piquer d'un *béguisme* de langage. Au surplus , l'Académie elle-même définit un vilain masque , un *chie-en-lit*.

DERNIER SOUPIR DE L'OBSERVATEUR.

La censure est à nos portes. Le fatal ciseau brille dans la main des Parques ; ATROPOS-MUTIN va redevenir une puissance ; son regard oblique va plonger bientôt jusqu'au fond des écrits quotidiens ou hebdomadaires , et

Qui n'aime pas MUTIN , n'estime pas son Roi ,
Et n'a , suivant MUTIN , ni Dieu , ni foi ni loi.

Quoique bien jeune encore, *l'Observateur* meurt desséché par le souffle seul du despotisme. Dans sa courte carrière , il ose le dire , il resta du moins à l'abri même du soupçon de duplicité. Il n'a jamais été placé à côté des questions ; il a toujours regardé comme IMBÉCILLE quiconque veut les Bourbons sans les libertés , mais comme FACTIEUX quiconque veut les libertés sans les Bourbons. Certes , en continuant de développer franchement ces deux idées fécondes , en continuant de regarder du même œil et l'or et le fer (faculté assez rare aujourd'hui , d'après *tel vote silencieux* et telle palinodie) , *l'Observateur* devait espérer de devenir , avec le tems , l'interprète des cœurs généreux et des esprits éclairés ; mais cet espoir n'est peut-être pas absolument perdu , pour ceux qui voudront nous suivre , avec un peu de soin , au travers de métamorphoses obligées. Et si telle est la difficulté de notre position , qu'il nous faille souvent changer de costume , on est sûr du moins que nous offrirons toujours la même haine pour l'esprit de coterie , le même amour pour la véritable indépendance qu'a montré *l'Observateur*.

Son frère puîné sera le TAUREAU, gare les coups de cornes ; après viendront les GEMEAUX , etc. , si la police , qui n'a rien de céleste , n'escamote pas le Zodiaque : il faut espérer que non ; elle doit être supersaturée de confiscations !

L'OBSERVATEUR.

Pour copie conforme ,

FRÉDÉRIC ROYOU.

MACÉDOINE.

M. DE CHATEAUBRIAND ET SON DISCOURS.

Nos libertés sont mortes et M. de Chateaubriand les défend. Le noble pair entre très-bien en matière. C'est même une expression de génie , que : *Rome concubine des tyrans*. Mais selon nous , il valait beaucoup mieux nous préserver de la tyrannie à venir , que de nous bien peindre les tyrannies passées. Où va le noble vicomte , croit-il que des écrits comme les siens , tombent si vite dans le Léthé ! Nous avons regardé long-tems ce noble pair comme le seul soutien des libertés mourantes. Nous l'avons défendu seul , pendant trois années consécutives , contre l'opinion de toute une armée , et de quelle armée ! Entraînés par son éloquence parlée , nous attendions tout de son éloquence écrite. Vaine espérance ! Son dernier discours renferme son éternel acte d'accusation. C'est lui qui le dit : « Pour nous défendre avec succès , il faut nous renfermer dans les libertés publiques. » Oui , sans doute , M. le vicomte , mais l'avez-vous fait ? Votre vote silencieux pour

la liberté de la presse est-il une défense? Vous avez craint, dites-vous, que l'on ne pensât que vous défendiez une cause personnelle : crainte puérile! M. le Vicomte, un écrivain comme vous est un *Burk*, et non un journaliste. Vous avez le talent de *Cicéron*; mais aussi vous en avez la faiblesse de caractère, et vous avez cédé à je ne sais quelles affections domestiques, quand il s'agissait de vous montrer enfin digne de vos écrits.

... *nascetur ridiculus meus.*

* * Madame de Genlis, vient, sous le titre d'*Intrépide*, d'ouvrir un vrai robinet d'eau tiède. C'est ce qui a fait dire à un libraire, que l'éditeur de Madame la comtesse allait BOIRE UN BOUILLON; c'est un mot du métier, un terme d'argot très-énergique.

* * On vient d'imprimer, à la suite de tous les journaux, bien entendu PAR ORDRE, un échantillon de l'éloquence officielle qu'a déployée M. *Pasquier*, dans la chambre des députés, pour essayer de justifier la confiscation de toutes nos libertés. Il est impossible de pousser plus loin que M. *Pasquier* la faculté d'abuser de la parole; son discours n'est qu'un ramas de lieux communs débités par tous les *tyranneaux*, qui nous ont ennuyés, quand ils n'ont pas fait pis, depuis trente ans.

Ce pathos verbeux et soporifique se termine ainsi :
 « Ah! Messieurs, que si l'Espagne avait eu la moitié des
 « biens que nous possédons (peste, quels biens!), si elle
 « n'avait eu à craindre que le despotisme qu'on affecte de
 « redouter, qu'ils seraient donc coupables ceux qui se-

« raient venus la tirer d'un état si heureux , pour la
 « jeter dans des chances inséparables d'un ordre de choses
 « tout nouveau , et nous , Messieurs , ce serait après avoir
 « franchi tant d'écueils , après avoir été réduits à faire si
 « souvent la part du naufrage , qu'on voudrait nous re-
 « pousser sur cette mer des orages. »

Le dégoût nous arrache la plume , et nous ne pousserons pas plus loin ce détestable radotage. Tout le monde sait qu'avant UN MEURTRE ATROCE , le défunt ministère avait bien arrêté l'escamotage de toutes nos libertés , et que le ministère nouveau , ne les escamote en effet que par la profonde conviction où il est que son incommensurable nullité le rend impropre à supporter le grand jour de la presse , pendant six semaines. Voilà toute la question ; il faudrait des Hercules pour imprimer le mouvement à la machine constitutionnelle , et vous avez des nains qui , ne pouvant la faire jouer 24 heures , la brisent. Soit : mais qu'au moins M. Pasquier ne nous fasse pas périr d'ennui , par des sophismes pitoyables , qu'il n'insulte pas les milliers de malheureux qui vont se trouver à l'aumône , à moins qu'il ne vise à la gloire burlesque d'augmenter la collection de nos synonymes , et de faire dire , au lieu de *Pasquinades* : des *Pasquiérades*.

* * * Le brave *Drapeau Blanc* est le seul défenseur quotidien du royalisme sans niaiserie , qui ait refusé formellement de souiller ses pages du fatras ministériel de M. Pasquier. Un tel drapeau aurait fini par rallier tous les cœurs généreux ; mais hélas , le fatal ciseau veut en faire un linceul !

A QUI SE RECONNAÎTRA.

Ce petit chef, fier de ses petits droits ,
 Comme il se perche au haut du ministère ;
 De Saint Louis il arbore la croix ,
 D'où lui vient-elle ? Est-ce pour ses exploits ;
 D'un preux , au moins , eut-il le caractère ?
 — Qui lui ? Deux mots vous diront le mystère :
 Le *doux Couthon* le cheyait autrefois ,
 Et de *Marat* il fut le secrétaire.

* * Et nous aussi nous exécutons l'arbitraire , qui d'ailleurs pourrait fort bien atteindre de préférence les vrais défenseurs DES BOURBONS et DES LIBERTÉS. C'est donc ces vrais amis des Français que nous prévenons , qu'à la Librairie Polémique , qui a pris les bureaux de L'OBSERVATEUR , on tiendra un registre ouvert , pour recevoir le montant des souscriptions destinées à voler au secours des victimes de l'arbitraire , quelque soit leur religion politique. Le montant des sommes versées à la Librairie Polémique , sera déposé chez M. Batardy , notaire , et tenu à la disposition d'un comité formé de souscripteurs. Les noms et les qualités de ces généreux citoyens seront imprimés dans la série de brochures que nous comptons publier pendant l'esclavage de la presse.

* * Mme. de Rivarol vient de publier une brochure intitulée : *Conseils donnés à Louis XVI, en 1791* (1). Cet écrit remarquable se compose de plusieurs lettres inédites

(1) Chez Moreau , imprimeur , rue Coquillière , n°. 27.

du comte de Rivarol ; c'est un monument élevé par une veuve à son mari , et fait pour honorer sa mémoire. En parlant d'un certain héros du nouveau monde , Rivarol s'exprime ainsi :

« Parcourons rapidement les traits de ce héros , sans
« masque et sans échasses , et faisons-le descendre à sa
« vraie dimension. En vain j'étendrai le tableau , l'homme
« se raccourcirait toujours ; mais qu'on me pardonne
« quelques détails. Il ne faut qu'un trait pour peindre les
« grands hommes , il en faut une infinité pour peindre les
« petits. »

Après avoir tracé , de main de maître , tous les traits qui composent la physionomie de ce héros *de convention* , Rivarol termine son portrait de cette manière foudroyante :

« Tel est L. F*** , tiré du labyrinthe politique où il
« avait égaré sa vie ; telle est sa vraie nature , prise dans les
« replis de son cœur et dans les détours de son esprit. Ce
« n'est plus un homme décidé entre la sottise et la scéléra-
« tesse , mais un homme qui se compose sans cesse de
« l'une et de l'autre. Toujours faux dans ses plans , tou-
« jours cruel dans l'exécution , absurde dans l'ensemble et
« criminel dans les détails. »

Cette prose terrible justifie bien le poète qui a dit , en parlant du même personnage :

. Ce héros ridicule ,

De l'astre de Cromwel , pâle et froid crépuscule.

Son cousin , le marquis de Bouillé , dans ses Mémoires , ne le peint pas d'une manière si effroyable que Rivarol ; il dit au contraire que c'était le plus honnête homme des

révolutionnaires ; louange à la vérité médiocre ; mais, sous le rapport du génie politique , il le donne comme un bien pauvre homme , toujours en extase.

* * * Nous prevenons une fois pour toutes un ex-préfet impérial de Nevers , qu'il n'y a que les marchandes de bonnets et les cuisinières , qui se servent de cette locution *il n'y a pas que* ; on ne peut pas dire , par exemple : « Je ferai
« paraître chez Lenormant , éditeur du *Conservateur* ,
« un ouvrage dans lequel il y aura assez de vérités pour
« faire comprendre qu'il n'y a pas que la censure qui em-
« pêche d'éclairer la France sur sa véritable situation. » Cette phrase , tirée d'une lettre de l'auteur de *la Dot de Suzette* , adressée hier 30 mars , au rédacteur du *Drapeau Blanc* , prouve que pour faire des romans ou de la politique il ne suffit pas d'avoir de l'esprit et des idées ; mais encore il faut connaître sa langue , ou ne pas du moins régenter avec un ton qui ne conviendrait pas même à Montesquieu. A la vérité , nous avons encore entendu le même publiciste dire une fois : *il n'y a pas que Montesquieu* qui puisse juger les lois. C'est un homme comme un autre..... Cet autre , lecteur , c'est l'ex-préfet impérial.

* * * M. Benjamin Constant , en parlant du général La Fayette , s'est servi de l'expression de *grand citoyen*. Ceux qui se rappellent avoir vu M. La Fayette sur son grand cheval blanc , assurent qu'en ce tems il était si grand qu'il faisait trembler tout le monde.

Théâtre Français. — Le départ de Talma est retardé

de deux mois. Notre Roscius y a consenti , moyennant la restitution des huit mille francs qui lui furent retenus l'année dernière par le ministre de la maison du Roi , lorsqu'il prit quatre-vingt-dix jours sur son congé de deux mois. Les débuts seront retardés jusqu'au mois de juin.

* * * *Le Flatteur* est annoncé pour le 2 avril ; M. Gosse a prié ses amis de louer toutes les loges pour la première représentation ; il se rappelle les bruyantes chûtes des *Femmes politiques* et du *Susceptible par honneur* , qu'il avait eu la naïveté d'intituler d'abord *la Doxophobie*.

Second Théâtre Français. — Mlle. Petit doit quitter le second théâtre. On prétend que M. Picard ne lui offrait que quatre mille francs. Mlle. Guérin est reçue sociétaire. Les débuts de Madame Eric Bernard ont été suivis. Le talent de cette actrice a quelque ressemblance avec celui de Mlle. Volnais ; sa diction est pure , ses poses sont étudiées , mais elle n'offre pas toujours le naturel.

* * * *Charles d'Anjou* est en répétition. Le peu de succès de *Charles de Navarre* , a déterminé l'auteur à changer son titre en celui de *Conradin*.

* * * *L'Homme poli* , de M. Merville , est sur le point d'être représenté ; il a déjà cédé son tour aux *Fausses Apparences* et à la *Bourgeoise ambitieuse* , sans doute par politesse.

* * * Les concerts spirituels qui n'ont rien de spirituel que le titre , ont été assez suivis au Théâtre Italien. L'Opéra doit reprendre le cours de ses représentations à la salle Favart. L'ouverture est fixée au 10 avril. On ré-

pète un ballet nouveau, de M. Gardel, *Clary* ou *le retour à la vertu*.

Olimpie et *Trajan* ont été retirés du répertoire.

Opéra-Comique. — On parle de nouveau de la création d'un second théâtre de l'Opéra-Comique ; et toutes les personnes intéressées aux progrès de l'art , forment des vœux pour que l'on se décide enfin à prendre une mesure dont l'utilité est généralement reconnue. Cette mesure est peut-être le seul moyen de prévenir la ruine du second théâtre lyrique de la France ; car de tous les genres d'ouvrages dramatiques , l'Opéra-Comique , sans contredit le plus éminemment français , est le seul qui ne jouisse pas des avantages de la concurrence, et qui, par cette raison , tombe dans un état de décadence affligeant. L'émulation est l'âme de toutes les sociétés , et nous avons un exemple récent des miracles qu'elle peut opérer dans une société théâtrale.

Tant que Messieurs les sociétaires du Théâtre Français exploitaient seuls le domaine de la tragédie , ils vivaient dans une molle oisiveté , satisfaits d'un revenu que le public payait sans être aussi satisfait , mais qu'il payait enfin parce qu'il aimait mieux voir la tragédie mal représentée que de ne la point voir du tout. Ils se croyaient quittes envers ce public trop indulgent , en augmentant leur vieux répertoire d'une ou deux nouveautés par année , et en lui montrant de tems en tems un de ces acteurs en vogue qui dispensent les autres d'avoir du talent , et font seuls les frais d'une représentation.

A peine le domaine a-t-il été partagé , que la troupe

endormie s'est réveillée en sursaut, effrayée de voir une portion de sa propriété envahie par une puissance redoutable ; et ne pouvant plus se dissimuler le danger qui la menaçait, elle s'est ralliée spontanément pour arrêter les progrès de l'invasion. Rien alors n'a été négligé par les sociétaires du Théâtre Français pour conserver la supériorité sur leurs rivaux naissans ; les nouveautés se sont succédé avec la rapidité de l'éclair ; les acteurs ont fait tous leurs efforts pour sortir de leur nullité ; enfin l'art, le public, les auteurs et le théâtre, tout y a gagné.

Un changement aussi subit s'opérera parmi les sociétaires de l'Opéra-Comique, aussitôt qu'un second théâtre du même genre sera organisé. Alors ils se donneront la peine d'étudier et de jouer un rôle ; et ils se croiront obligés de chanter ; et ceux d'entre eux qui ne pourront pas absolument remplir ces deux conditions essentielles, seront forcés de céder la place à des rivaux plus heureux. Je sais combien les amours propres de coulissés auront à souffrir d'un pareil sacrifice, mais il y a assez long-tems que le public souffre d'être sacrifié aux prétentions ridicules de la médiocrité, et il est tems de lui offrir des acteurs meilleurs que Paul, Baptiste, Darancourt, Lemonnier ; et des actrices plus supportables que Mmes Belmont, Ponchard, Leclerc, etc.

Les manœuvres de la troupe de la rue Feydeau, pour s'opposer à la création d'un second théâtre, sont assurément la meilleure preuve du bien qui en résulterait dans l'intérêt de l'art : la médiocrité doit s'effrayer d'une mesure qui peut faire éclore des talens ; et d'ailleurs, comment les sociétaires de l'Opéra-Comique se verraient-ils

enlever tranquillement un privilège exclusif qui leur permet d'exercer un empire despotique sur le peuple auteur , et d'empêcher tout artiste , dont la rivalité pourrait être dangereuse , d'avoir accès à leur théâtre.

Espérons donc que l'autorité , convaincue enfin que son devoir est de protéger l'art dramatique de préférence à une société d'acteurs , se laissera plutôt persuader par les justes observations d'une foule d'hommes de lettres distingués et d'amateurs éclairés , que par les intrigues de quelques mauvais comédiens , car les bons n'ayant rien à craindre restent étrangers à toute espèce d'intrigues. Il n'est pas à présumer que de petits intérêts d'amour propre soient plus long-tems mis en balance avec l'intérêt de l'art et du public. Il y a pourtant une chose à craindre , c'est le chapitre des influences qui depuis le tems que dure le grand procès entre les auteurs et les comédiens , a toujours fait donner l'avantage à ces derniers. Une telle crainte ne parle guère en faveur de l'intégrité des juges ; mais quand on pense à la faiblesse humaine , et aux moyens de séductions qu'une troupe de comédiens peut employer , il est permis de craindre que la justice ne soit encore une fois influencée ; il ne faut pour cela qu'une visite faite à propos.

* * * *Le Spleen* , et *la Halle à la Chaussée-d'Antin* , ont été sifflés au Vaudeville. Le précieux de l'un et la trivialité de l'autre en sont cause.

* * * *Les Comédiens des Andelys* ont eu le même sort aux Variétés.

M. Ancelot , tout gonflé du succès de *St-Louis* , a renié

son ouvrage et a laissé la honte de la chute à M. Saintine, son coopérateur. Il a oublié que les *Brigands des Alpes* furent sifflés , avant qu'il donnât aux Français une seconde édition de St.-Louis , de M. D*** d'Agen , et que ces pauvres brigands ont dérobé pour leur père , une entrée au Vaudeville dont jouit encore l'auteur du *Sermon en cinq actes*.

* * * *Cadet-Roussel*, troubadour, a été sifflé à outrance , à la Porte-Saint-Martin.

* * * Les théâtres des Boulevards nous promettent , pour le mois d'avril , une foule de mélodrames qui doivent faire pleurer tout le monde. La *Gaité* a déjà refusé trois *Marie Stuart*. Chaque théâtre doit avoir sa *Marie*. Aux Variétés , c'est Tiercelin qui doit représenter la belle captive.

La pièce est intitulée : *Marie Stuart*, ou le *Mélodrame à la Chaussée-d'Antin*.

BOUTADE.

La MÉGÈRE qui défigure
 Le sens des mots et leur nature ,
 Dit que , dans les discours qu'ils font ,
 Ses amis ont l'esprit profond :
 Mais on ne saurait s'y méprendre ,
 Le jeu de mots n'est pas heureux ;
 Il est facile de comprendre
 Qu'ici *profond* veut dire *creux*.

L'OBSERVATEUR.



